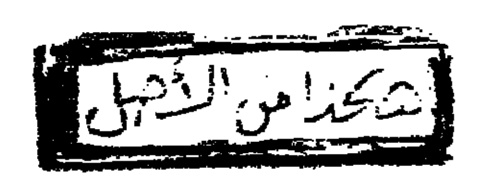


Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15167 7 F

MERCREDI 3 NOVEMBRE 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Haïti : l'Amérique attend

HAITI offre le triste spectacle d'un pays dans lequel une poignée de militaires et de policiers défient ouvertement la communauté internationale. Les néo-duvaliéristes ont manifesté bruyamment leur joie d'avoir empêché, le 30 octobre, le retour au pouvoir du président constitutionnel d'Haïti, Jean-Bertrand Aristide, prévu par l'accord conclu en juillet dernier, sous l'égide de l'ONU, entre le chef d'Etat exilé et les militaires putschistes. Les héritiers politiques de feu le dictateur à vie François Duvalier ont eu le sentiment que les Etats-Unis, qui cherchent à se dépêtrer du bourbier somalien, n'imposeront pas par la force la réinstallation du chef de l'Etat légalement élu.

Washington a reculé lorsque, le 11 octobre dernier, des « émeutiers », téléguidés par ceux qui exercent le pouvoir de fait à Haïti, ont contraint à repartir, sans qu'il ait même eu le loisir de débarquer, le premier contingent de « marines » chargés d'assurer le retour du président Aristide.

LES Etats-Unis se contentent désormais, au côté d'autres pays, de faire observer l'embargo sur les armes et le pétrole décrété par l'ONU. Ils ne sont même pas prêts à aller jusqu'à l'embargo commercial total que prônent la France, le Canada et le Venezuela. Ils craignent les effets de cette mesure sur la population et le spectacle des souffrances endurées par cette dernière que ne manqueraient pas de montrer les grandes chaînes de télévision américaines.

On est donc très loin à Washington d'envisager une intervention militaire. Une solution de rechange serait de ne plus insister sur le retour du président Aristide pour mettre plutôt l'accent sur le rétablissement de la démocratie, le premier ministre Robert Malval se chargeant dans cette hypothèse de préparer de nouvelles élections. Mais M. Malval exclut lui-même de se prêter à ce jeu de passe-passe, qui éliminerait de fait le Père Aristide puisque la Constitution ne permet pas à ce dernier de se représenter.

BILL CLINTON ne peut d'ailleurs pas ouvertement abandonner le président légal, auquel il a lui-même, ainsi que le vice-président Al Gore et le secrétaire d'Etat Warren Christopher, régulièrement manifesté son appui ces derniers jours.

M. Clinton n'oublie pas que le président haïtien a été fort bien élu en 1990. Il sait aussi que le Père Aristide a le soutien du groupe parlementaire noir au Congrès. Il veut enfin éviter que le flot des « boat-people » vers les côtes de Floride ne reprenne. Pris entre toutes ces exigences, il semble avoir conclu, pour l'instant, qu'il était urgent d'attendre.

Lire nos informations page 8

M 0147 - 1103 0 - 7,00 F



Bloqué à l'Assemblée nationale il y a un mois

Le débat sur les trente-deux heures est relancé au Sénat

Le débat sur la semaine de trente-deux heures rebondit au Sénat, qui devait entamer, mardi 2 novembre, l'examen du projet de loi quinquennale sur l'emploi, adopté par l'Assemblée nationale il y a un mois. Un amendement préparé par un sénateur du RPR, Gérard Larcher, en concertation avec Michel Giraud, ministre du travail, propose de permettre des expérimentations entreprise par entreprise, la réduction du temps de travail étant compensée par des diminutions de charges sociales et se traduisant au total par une perte de salaire de l'ordre de 7 %.

COMMENTAIRE

Au-delà du slogan

AU train où vont les choses, qui, à ce jour, est encore opposé au principe de la réduction du temps de travail au sens large, qu'il soit question des 35 heures, des 33 heures, des 32 heures, ou de la semaine de quatre jours ? Presque plus personne, à en croire les déclarations publiques, certes nuancées parfois, qui abondent. Hormis le CNPF, d'ailleurs peu présent dans le débat, ou des ultralibéraux comme Alain Madelin, ministre des entreprises, rares sont ceux qui manifestent une opposition irréductible.

Autour de cette idée, brutalement réapparue alors qu'elle sommeillait depuis 1982, et, par suite, injustement considérée comme neuve, un embrasement s'est produit à partir du mois de septembre, dans lequel *le Monde* a pris sa part. N'est-ce pas dans nos colonnes que Pierre Larrouturou, ce consultant qui relança le concept, fut cité la première fois (*le Monde* du 8 septembre), puis qu'il s'exprima longuement (*le Monde* du 29 septembre), tandis que commençait, à l'Assemblée nationale, l'examen du projet de loi quinquennale sur l'emploi ? Quand Pierre Bérégovoy a remis en selle l'idée d'une diminution du temps de travail, la droite l'a récusée avec effroi.

ALAIN LEBAUBE

Lire la suite page 22

Le lundi rouge de Moscou

Que s'est-il réellement passé le 4 octobre pendant et après l'assaut contre le Parlement russe ?

MOSCOU

de notre correspondant

Moscou, 6 h 45 du matin, lundi 4 octobre. Plusieurs blindés légers surgissent autour de la « place de la Russie libre », l'esplanade située derrière le Parlement, et commencent immédiatement à tirer à la mitrailleuse. Sur les barricades, défendues plutôt symboliquement par des hommes sans armes, mais aussi sur les tentes, sur les autobus et les voitures où les partisans du Parlement s'étaient installés pour la nuit. Certains essaient de fuir, mais beaucoup tombent sous les balles. Un photographe, Sergueï Grigoriev, qui a assisté à la scène depuis une fenêtre de la « Maison Blanche », affirme que, dans son champ de vision, il dénombrera près de cinquante tués, y compris une femme et un enfant. D'autres cadavres gisent dans une petite rue avoisinante et, selon plusieurs témoins, ils y resteront jusqu'au lendemain soir, dans un périmètre bouclé par la police.

Il n'y a eu aucune sommation, aucune offre de reddition. Mais depuis les événements de la veille, l'épreuve de force était inéluctable. Dimanche après-midi, tout avait basculé : fuite des policiers devant les manifestants qui ont forcé, en quelques minutes à peine, le blocus de la « Maison Blanche » ; ordre donné par le général Routskoï de prendre le bâtiment de la mairie (opération réalisée en un tournemain) ; et surtout assaut dramatique lancé contre la télévision, qui s'est soldé par plus de soixante morts, dont deux seulement du côté des unités spéciales de la police. Placés depuis quinze jours dans une sorte de Cocotte-Minute, enfermés dans un Parlement envahi par un rassemblement hétéroclite de « volontaires » de moins en moins contrôlables, les dirigeants de la « Maison Blanche », M. Routskoï en tête, avaient commis l'irréparable.

Et ils en étaient conscients. Vers minuit, un élu conservateur, Iona Andronov (qui, comme beaucoup d'autres, en était à sa « seconde » défense de la « Maison Blanche », la première s'étant faite aux côtés de Boris Eltsine) s'était rendu à l'ambassade des Etats-Unis, située à 200 mètres du Parlement, pour tenter, par l'intermédiaire d'un diplomate américain, une dernière négociation. Le diplomate a accepté de servir d'intermédiaire, et invité M. Andronov à revenir une heure plus tard. Le député, après s'être entretenu avec le général Routskoï et M. Khasboulatov, est revenu à l'ambassade à 1 h 40 du matin. Il a alors pu parler au téléphone avec Vitali Tchourkine, vice-ministre des affaires étrangères (le ministre, M. Kozyrev, ne se trouvait pas à Moscou). Selon le récit du député, le vice-ministre, qui se trouvait à ce moment au siège du gouvernement, s'est d'abord montré réticent.

JAN KRAUZE

Lire la suite page 4

Carlo De Benedetti incarcéré à Rome

L'industriel italien Carlo De Benedetti, contre qui un mandat d'arret avait été lancé samedi 30 octobre, s'est présenté tôt mardi matin aux carabiniers de Milan. Transporté en voiture à Rome, il a été incarcéré à la prison Regina Coeli.

page 7

Tahiti sans la bombe

Depuis l'annonce de la suspension des essais nucléaires français, le 8 avril 1992, la Polynésie, dont le Centre d'expérimentation du Pacifique était le principal moteur d'activité économique, regarde l'avenir avec inquiétude. Le président de son gouvernement, Gaston Flosse, député (RPR) du territoire, a négocié avec l'Etat un « Pacte de progrès » qui doit assurer la transition vers un autre schéma de développement. Vingt-sept ans après le premier tir sur l'atoll de Mururoa, les Polynésiens prennent conscience de la dépendance de leur territoire par rapport à l'activité du centre, aux emplois qui lui sont liés et aux taxes qu'il génère.

page 10

L'ombre du petit Grégory

L'affaire Villemin devant la cour d'assises de la Côte-d'Or

« Personne ne sortira grandi de cette affaire... » Il y a tout juste sept ans, devant la première chambre du tribunal de Paris, un avocat, Me Jean-Marc Boizeau, prononçait cette phrase désabusée. C'était au cours de l'un des multiples procès en diffamation qui ont accompagné l'interminable instruction du meurtre de Grégory Villemin. *« Personne... »*, répétait l'avocat avant de laisser un long silence. Pensait-il à ses propres confrères, dont le rôle fut parfois contesté ? Pensait-il au comportement de certains journalistes, qui ont manifestement contribué à envenimer l'affaire ? A la foule des protagonistes ? Aux enquêteurs, aux magistrats et à une justice apparemment affolée par un dossier qu'elle était incapable de contrôler ? Laissons l'avocat à ses pensées, mais le tribunal de Paris semblait lui répondre en évoquant lui-même dans son jugement *« le contexte passionné et malsain qui entoure cette affaire »*.

Déjà, sans doute, les sociologues se sont penchés sur cette tragédie qui a secoué les Français, – et même nos voisins étrangers, – transformant beaucoup d'entre eux en juges, en procureurs et en enquêteurs en chambre. Ces sociologues nous diront peut-être un jour par quelle alchimie un triste fait divers est devenu pendant des années un succès médiatique dont les vapeurs délétères semblent n'avoir épargné aucun de ceux qui s'en sont trop approchés. Quels sont les ingrédients qu'un apprenti sorcier a mêlés pour empoisonner un drame déjà épouvantable afin qu'il dépasse, en controverses, en durée et en excès de toutes sortes, l'affaire Dominici et celle de Bruay-en-Artois ? Et quel venin subtil a-t-il été ajouté pour que l'affaire atteigne à la fois les foyers populaires et le salon de Marguerite Duras ?

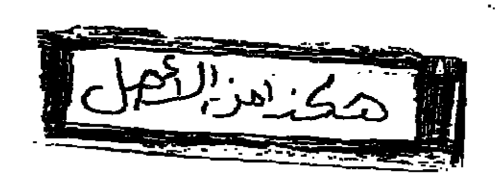
Quoi qu'il en soit, l'inquiétante recette a aussi eu pour effet de masquer derrière un mur de polémiques la mort d'un enfant de quatre ans, tué le 16 octobre 1984. Si un enfant est toujours une victime innocente, Grégory l'est plus que tout autre. Car le mobile du crime ne le concerne en rien. Il n'est que la victime d'une haine qui vise son père. Dans une lettre postée à Lépanges dans la même période horaire que celle où l'enfant fut jeté dans la Vologne, l'auteur anonyme écrit à Jean-Marie Villemin : *« J'espère que tu mourras de chagrin, le chef. Ce n'est pas ton argent qui pourra te redonner ton fils. Voilà ma vengeance, pauvre con. »* Et ce n'est qu'une confirmation, car, afin qu'il n'y ait aucun doute sur le mobile, une voix avait déjà dit au téléphone à Michel Villemin, frère de Jean-Marie *« Je me suis vengé du chef et j'ai kidnappé son fils. Je l'ai étranglé et je l'ai jeté dans la Vologne. Sa mère est en train de le rechercher, mais elle ne le trouvera pas. Ma vengeance est faite. »*

La voix, c'est celle du « corbeau ». Ou plutôt celle de l'un des corbeaux qui tourmentent le village depuis des années. Les gendarmes soupçonnent d'abord plusieurs personnes de la famille, puis s'intéressent plus précisément à Bernard Laroche, cousin germain de Jean-Marie Villemin. Il n'a pas d'alibi pour l'heure du crime, qui est située entre 16 h 30 et 17 h 30, mais surtout sa belle-sœur Murielle Bolle, alors âgée de quinze ans déclare aux gendarmes que, vers 17 heures, elle a vu Bernard Laroche avec un enfant qu'il avait appelé Grégory.

MAURICE PEYROT

Lire la suite page 14

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH; Tunisie, 850 m; Allemagne, 2,50 DM; Autriche, 25 ATS; Belgique, 45 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles-Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 180 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 280 DR; Irlande, 1,20 £; Italie, 2 400 L; Luxembourg, 46 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal Cont., 190 PTE; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 2 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



Maastricht

Une proposition pour l'Europe politique

Au moment où l'Union européenne entre en vigueur, les opinions publiques semblent moins mobilisées. Laurent Cohen-Tanugi propose la création d'un groupe de travail pour préparer l'avenir politique et institutionnel de l'Europe.

par Laurent Cohen-Tanugi

LE conseil européen extraordinaire du 29 octobre aura déçu ceux qui en espéraient, sinon une véritable relance de la dynamique communautaire, du moins la correction de la dérive institutionnelle que porte en germe l'adhésion prochaine de quatre nouveaux Etats, et surtout l'amorce d'une remobilisation des opinions publiques autour d'un projet politique européen rénové. Sur le premier point, les Douze semblent avoir au contraire renvoyé le débat institutionnel en 1996, c'est-à-dire après l'élargissement, sans trop apparemment se soucier de la difficulté – récemment rappelée dans ces colonnes par Jean-Louis Bourlanges (*le Monde* daté 22-23 août) – à mettre en œuvre une réforme majeure des institutions au lendemain d'une négociation d'adhésion vraisemblablement ardue. La France avait pourtant souhaité que les conséquences institutionnelles de l'élargissement soient traitées concomitamment, sinon préalablement, à l'adhésion des quatre Etats candidats. Quant à l'Allemagne, traditionnellement demanderesse d'un approfondissement de l'union politique, elle avait récemment pris position en faveur de l'ouverture immédiate du débat institutionnel. Le minimalisme européen ambiant aurait-il gagné jusqu'au « moteur franco-allemand » lui-même.

En tout état de cause, la nécessaire revalorisation de la construction européenne auprès des opinions publiques requiert bien davantage qu'une nouvelle négociation diplomatique sur la pondération des votes au conseil, le nombre des commissaires européens et les autres aménagements institutionnels rendus nécessaires par l'élargissement.

La chute du mur de Berlin, le traumatisme de Maastricht et le mélange d'immobilisme et de fuite en avant qui les a suivis ont laissé les peuples de la Communauté (et ceux des Etats candidats) en quête de perspectives et de réponses sur les finalités de la construction européenne dans l'après-guerre froide, sur les moyens de rendre les institutions communautaires plus efficaces, plus transparentes et plus responsables, sur le modèle institutionnel adéquat pour l'Europe politique et la répartition souhaitable des pouvoirs entre elle et les nations, ainsi que sur la manière de penser l'articulation entre le projet communautaire et le devoir d'intégration de l'« autre Europe ». Toutes ces questions, désormais étroitement interdépendantes, ont été en filigrane du débat sur Maastricht, dont on ne répètera jamais assez combien il a souffert de ce que le traité les ait largement ignorées.

Penser que ces questions devraient être soigneusement occultées ou différées en raison de la sensibilité politique des enjeux ou parce que les opinions aspirent à une pause dans l'intégration européenne est commettre un contresens sur les leçons à tirer de la crise de Maastricht : si la négociation intergouvernementale et la décision politique sont à l'évidence prématurées, le besoin d'explication et de clarification et d'orientation des peuples sur la dimension politique du projet européen aujourd'hui, sous les différents aspects qu'on vient d'évoquer, est, lui, impérieux. Et cette exigence démocratique ne peut être ignorée par les gouvernements, dès lors que les référendums de Maastricht ont consacré l'accession irréversible des peuples au statut d'acteurs de la construction européenne.

Débat public

Ces données nouvelles soulignent la nécessité d'une réflexion politico-institutionnelle d'ensemble et d'un grand débat public à l'échelle de l'Europe, en amont de l'élargissement et de la révision des traités prévus pour 1995-1996. Cette réflexion préparatoire ne peut être menée à bien ni par une nouvelle conférence intergouvernementale ni par la démarche constitutionnaliste chère au Parlement européen. La première méthode a montré ses limites avec la négociation de Maastricht et ne saurait être renouvelée en l'état ; la seconde se trouve aujourd'hui trop décalée par rapport aux réalités politiques nationales.

C'est paradoxalement le retour à une méthode ayant fait ses preuves aux origines de la Communauté – quand le comité Spaak fit naître le traité de Rome de la crise de la CED – que requièrent la présente situation de crise et la complexité politique et intellectuelle des défis auxquels l'Europe se trouve confrontée.

Il s'agirait aujourd'hui de confier à une personnalité de premier plan, entourée d'un groupe de travail restreint, une réflexion politico-institutionnelle intégrant plusieurs problématiques distinctes, mais devenues largement indissociables, à savoir :

– Les implications institutionnelles du prochain élargissement ;

– Les aménagements à apporter aux institutions de la Communauté en réponse au procès en « déficit démocratique » dont les débats de ratification du traité de Maastricht se sont faits l'écho ;

– L'approfondissement de la dimension politique de l'Union européenne ;

– Les stratégies possibles pour l'intégration du continent.

Investi d'une mission de clarification, d'imagination et de proposition, ce groupe de réflexion serait chargé d'exposer les différentes options ouvertes à la construction européenne sur chacun de ces chapitres et de formuler en conséquence, dans le cadre de chacune des options retenues, des recommandations pour la révision des traités, assorties, le cas échéant, d'un calendrier de réalisation.

La composition d'un tel groupe est, à l'évidence, une question délicate, mais déterminante. Sous peine de dénaturer l'exercice, elle ne saurait faire intervenir en effet des représentants des Etats ou des institutions communautaires, et moins encore devenir une affaire politicienne. Constitué par une personnalité désignée par les Douze pour le présider, le comité envisagé devrait être composé exclusivement de personnalités indépendantes, appartenant à diverses nationalités (non exclusivement communautaires), et alliant expérience des affaires européennes et capacité de réflexion et d'innovation. La participation de représentants influents du monde économique et du monde intellectuel permettrait en outre d'assurer l'expression de deux composantes de la société civile dont le soutien à la construction européenne apparaît déterminant pour l'avenir, comme il l'a été dans le passé.

Le mélange des générations est une autre composante essentielle de l'initiative proposée. Il s'agirait d'organiser, à travers cette réflexion collective, la rencontre des générations qui ont bâti la CEE telle qu'elle se présente aujourd'hui et de celles qui ont accédé aux responsabilités avec le Marché unique et la chute du mur de Berlin et façonneront l'Union européenne dans les vingt prochaines années.

Pour des raisons d'efficacité, et afin d'éviter de donner à ce groupe de travail des allures de conférence intergouvernementale déguisée, le nombre de ses membres devrait être sensiblement inférieur à douze (sept ou huit membres idéalement), étant entendu que sa composition devrait refléter les diverses sensibilités et les points de vue nationaux intéressés au débat.

Le comité travaillerait dans un esprit de parfaite neutralité idéologique, sans idées préconçues sur le point d'aboutissement de l'Union européenne. Il s'agirait d'une structure ouverte, procédant par larges consultations et auditions de toutes les parties prenantes et de toutes les opinions.

Le calendrier de mise en place du comité et de réalisation de ses travaux revêt une importante particulière dans la perspective du prochain élargissement. Les Douze sont en effet aujourd'hui divisés entre les Etats qui souhaitent ouvrir le chantier institutionnel avant cet élargissement et ceux qui, pour des raisons tenant à leur vision de l'Europe ou à la sauvegarde de leurs acquis, sont plus réticents à envisager une réforme institutionnelle majeure avant l'élargissement.

Sur ce volet particulier, la mise en place du comité constituerait une manière de compromis entre ces deux positions, la publication de ses travaux et le débat qui s'ensuivrait étant appelés à précéder l'élargissement, même si la mise en place effective des réformes institutionnelles proposées devait lui succéder.

De plus, la globalisation des questions politico-institutionnelles faisant l'objet de son mandat et l'esprit de neutralité du comité devraient amener chacun des Etats membres à trouver son compte à cet exercice, en contribuant à en préciser l'agenda.

Dans cette perspective, l'annonce de ce projet et la désignation de la personnalité chargée de le mener à bien devraient intervenir, parmi d'autres initiatives de relance de la construction européenne, au conseil européen qui clôturera la présidence belge. Le groupe de travail pourrait être alors rapidement mis en place, afin de pouvoir mener à bien ses travaux courant 1994 parallèlement au débat électoral européen.

Un débat public de haut niveau sur l'avenir politique et institutionnel de l'Europe pourrait alors avoir lieu dans l'ensemble de la Communauté et au sein des Etats en voie d'adhésion avant l'élargissement et la révision des traités.

La période politiquement difficile pour l'Europe qui nous sépare de ces importantes échéances serait ainsi utilement mise à profit et la répétition, en 1996, du traumatisme de Maastricht, aurait de meilleures chances d'être évitée.

► **Laurent Cohen-Tanugi est avocat**

Droit

Ces juges qui nous gouvernent

Le droit envahit la société et le monde politique. Les hommes de loi profitent du déclin de l'Etat. Sommes-nous en train de vivre le temps des juges ?

par Odon Vallet

L'ETAT de droit est-il le règne des juges ? L'actualité juridique invite à poser la question.

Il y a d'abord l'activité croissante du Conseil constitutionnel qui, cet été, a annulé tout ou partie de trois lois importantes sur l'enseignement supérieur, le statut de la Banque de France et la maîtrise de l'immigration. Dans ce dernier cas, le Conseil a eu besoin, pour se prononcer, de 35 pages et de 134 « considérants » assortis d'un communiqué d'explications résumant un débat complexe et tentant de concilier rigueur juridique et clarté médiatique.

L'irruption du Conseil constitutionnel sur la scène politique se produit alors que le Parlement est en déclin : la discussion des projets de loi ne passionne guère l'opinion, et, si cette évolution se poursuivait, le Palais-Bourbon ne serait plus qu'un hémicycle déserté et le Palais du Luxembourg une maison de retraite avec un beau jardin.

Le Palais-Royal deviendrait alors le troisième haut lieu de cette civilisation palatiale et instaurerait une sorte de tricaméralisme de fait. Les neuf « sages » du Conseil se substitueraient partiellement à la deuxième Assemblée dans le rôle d'instance de réflexion qui, depuis les Anciens de Sumer et le Sénat de Rome, fonde la modération et la compétence sur l'âge et l'expérience. Puisque le latin fait dériver d'une même racine le savoir, la saveur et la sagesse, on pourrait dire que le Conseil constitutionnel viserait à une sorte de cuisine savante du droit et à une censure bien tempérée alliant le savoir-faire et le bon goût.

Le Conseil constitutionnel réduirait aussi le pouvoir ou l'abus de pouvoir de l'exécutif puisque les projets de loi qu'il annule sont préparés par l'administration. Cette « technocratie censurée », selon l'expression du professeur Loïc Philip, aurait des explications parfois hexagonales et corporistes : le Conseil compte dans ses rangs trois professeurs de droit et deux magistrats mais ne comprend aucun énarque. Quelle que soit la haute compétence de ses membres, ces appartenances jouent leur rôle.

Donner quelques leçons de droit à l'énarchie peut être tentant voire justifié et l'on n'oubliera pas qu'en France près de la moitié des professeurs de droit public se sont présentés sans succès au moins une fois au concours de l'ENA et que, d'ailleurs, la création de cette école, en 1945, avait été interprétée comme un défi aux facultés de droit. Aujourd'hui, magistrats et professeurs de droit sont souvent cités à la « une » de l'actualité alors que l'ENA paraît une école quelque peu en retrait, voire en déclin pour avoir naguère abusé de son prestige. Est-ce un hasard si le Conseil constitutionnel tient à Paris le haut du pavé alors que l'ENA « s'exile » à Strasbourg ?

Protestation virile

Bien des magistrats comptent plusieurs énarques dans leur famille, et leurs prestations voyantes et bruyantes peuvent s'apparenter à une « protestation virile » des gens de robe contre ce qu'Adler appelait l'« infériorité organique ». Comme le Conseil constitutionnel, la magistrature, dans son ensemble, ferait entendre haut et fort la voix du droit, trop longtemps étouffée par la bureaucratie tatillonne des bureaux et les manœuvres serviles des cabinets.

Les hommes de loi s'opposeraient à la maison du roi et, aujourd'hui, Michel Debré ne parlerait plus de ces princes mais de ces juges qui nous gouvernent. Encore faut-il être sûr qu'on ne retrouve pas les mêmes têtes sous d'autres masques. Ces dernières années, une trentaine d'énarques se sont inscrits au barreau, sentant monter la grande vague des plaidoiries : que deux énarques anciens ministres aient revêtu la robe, montre l'importance du phénomène. De même, depuis un demi-siècle, le jury de l'ENA a été souvent présidé par un ancien président du jury de l'agrégation de droit, à moins que ce ne soit l'inverse. En ce sens, la récente poussée de juridisme signifie moins un renouvellement des hommes qu'un changement de leurs priorités : désormais la justice prime la gestion.

Au lendemain de la dernière guerre, les nécessités de la reconstruction avaient inauguré ce que Burnham appela la révolution des managers et Brice Lalonde la dictature des ingénieurs : une confrérie technico-administrative de bâtisseurs et de décideurs qui faisait de l'homme le servant d'un monde en chantier où la force prime le droit et où la réussite des ambitions collectives passe avant la préservation des libertés individuelles.

Nous vivons aujourd'hui une allergie des citoyens aux privilèges de cet Etat qui impose, expulse ou exproprie, une réaction de la personne contre des dirigeants qui traitent et tranchent de tout. Toute mesure devient frappée de suspicion et susceptible de recours, y compris, dans les lycées et collèges, les décisions de redoublement, soumises à un conseil de classe voire déférées devant une commission d'appel.

En sport, les procédures se multiplient selon les arcanes de chaque droit national au point que le Comité international olympique a dû créer un Conseil arbitral suprême pour éviter qu'un athlète dopé n'aille se faire blanchir par un juge californien ou brandebourgeois appliquant le droit local. Bien souvent, la « noble incertitude » du sport réside dans le délibéré d'un tribunal ou l'ordre du jour d'une commission, et le jeu décisif a émigré de la pelouse au tapis vert. Là encore, le pouvoir passe de l'exécutif au judiciaire, et, parmi les dirigeants des clubs et des ligues, les ténors du barreau remplacent les vieilles gloires du ballon.

Mains propres

La morale peut expliquer ce grand retour du droit : déçue par la cruauté du communisme et la vénalité du capitalisme, l'opinion attendrait des gardiens de la Loi un supplément d'idéal : en deux générations, on est passé des *Mains sales* de Jean-Paul Sartre aux « Mains propres » du juge Di Pietro. Et, dans le Chicago du football-business ou des mafias-connections, on voudrait voir chez les jeunes magistrats de nouveaux Incorruptibles. Quelles que soient leurs qualités, n'est-ce pas trop exiger d'eux ? Les *Plaideurs* de Racine devaient des épices, ceux d'aujourd'hui doivent des honoraires et frais de justice trop élevés pour beaucoup d'entre eux. Quiconque a assisté à une audience correctionnelle, en France ou aux Etats-Unis, sait que les plus modestes justiciables sont souvent mal défendus et entendus.

Coûteux, le droit est aussi complexe, sans doute trop pour l'immense majorité des citoyens et, dans son rapport d'activité de 1991 du Conseil d'Etat, Françoise Chandernagor dénonçait finement cette inflation de textes qui croit faire barrage à l'injustice par une montagne de papier. Un épisode-clé, passé alors inaperçu, fut, en 1980, l'impossibilité de proposer au Parlement français un code de l'environnement ayant force de loi : le monstre eût compté trois mille pages.

L'inflation du droit n'est pas le respect des règles, ni la multiplication des juristes l'observation de la loi. Les Etats-Unis sont le pays du monde développé à la fois le plus procédurier et le plus délinquant avec un million d'avocats et un million de prisonniers.

Sans doute les gouvernements démocratiques doivent-ils ne pas trop s'en remettre aux tribunaux et d'abord exercer leurs propres responsabilités dans le domaine de la justice sociale et des réformes économiques. Sinon, l'opinion, lassée d'un Etat de droit trop impuissant et compliqué, réclamera les solutions simplistes d'un pouvoir unique. Et, comme dans la Bible, viendra après le temps des Juges celui des Rois.

► **Odon Vallet est professeur à l'ENA.**

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH
de l'Académie française

Europe, mon amour

L'EXPRESSION a bien servi pour Hiroshima, ce tombeau, pourquoi ne servirait-elle pas à propos du cap privilégié où le sort nous a mis ? Il y en a assez du soupçon ricanant à quoi expose tout élan du cœur ! L'Europe croit se faire par la rationalité ; et c'est d'affectif qu'elle manque.

Cette semaine est entré en vigueur le plus alambiqué des traités. Nos négociateurs de Maastricht ont laissé subsister dans la version française l'adjectif *prudentiel*, anglicisme qui n'a de sens dans aucun de nos dictionnaires : comment ne pas se méfier du reste ! Mais enfin, un symbole et une date sont offerts à nos imaginations. Ainsi va désormais la mémoire. Marquons-la donc de cette pierre institutionnelle, qui en vaut une autre.

Tant que la France risquait l'invasion armée, le patriotisme allait de soi. L'enfant alignait des soldats de plomb entre les portraits des oncles morts et leurs brevets de bravoure, qu'il s'agirait d'égaler, le jour de gloire venu. On aimait son pays comme un parent à l'agonie. Nous émergeons d'un siècle d'avant-guerres. Les bals y gagnaient en pathos, le drapeau en évidence. Les crachats des surréalistes confirmaient la règle d'un garde-à-vous des âmes.

Une France sans ennemis, ce n'est plus le même objet d'amour. Une fois visités nos derniers musées méconnus, et dégustées nos spécialités de terroir, les devoirs sont rendus. L'étrécissement de la planète assigne à nos tendresses de citoyen des frontières élargies.

Aucun chauvinisme de remplacement dans l'envie d'Europe, pas plus que dans la défiance envers le tout-américain culturel ! On peut aimer retrouver New-York comme un haut lieu de l'esprit d'aventure, l'Asie comme le siège de subtilités négligées, l'Afrique comme celui d'une poésie étouffée par nos mégapoles, j'en passe..., et proclamer une préférence ardente pour l'Europe. Des crépis d'aquarelle de Dublin ou de Copenhague à l'ocre brun d'Agrigente, des caps vert cru de Shannon aux chapelles crayeuses de Patmos : rien à faire, un instinct veut que, aux quatre coins de ce continent déchiqueté et secrètement uni, nous nous sentions chez nous, plus qu'ailleurs. Sans parler du battement de cœur propre à toute retrouvaille, quand le taxi de Fumicino tressaute sur les pavés du Capitole, que l'Acropole dresse son chicot dans l'air affreusement jauni d'Athènes, que surgissent les façades sang de bœuf d'Uppsala montrées par Bergman, ou les palais pâles de Pétersbourg rendus par Mikhalkov à leur origine italienne.

Le pré carré qui recommence ? L'esprit propriétaire ? Un peu, c'est vrai. Et il n'est pas loin, l'antique besoin de frontières où l'identité, de plus en plus artificielle, se fortifie de désigner le métèque. Pourquoi faire passer la frontière sud par la Méditerranée, longtemps unificatrice, et celle de l'est par l'Oural, comme au temps où les montagnes faisaient croire à des limites voulues par Dieu ? Où poster nos gabelous mentaux : là où commencent l'islam et Byzance, comme si l'Histoire ne nous avait décidément rien appris ? Là où la richesse industrielle bétonne hideusement nos côtes, des Canaries au cap Sounion ?

Méfions-nous du tour de parc, de l'esprit de clocher, pour lequel Raguse et Lisbonne redeviennent tours de guet. Aucune des splendeurs que nous vantent les marchands de voyages n'est à nous tout seuls. On sait de reste ce que valent les patries faites d'échauguettes et d'ossuaires. Nos invasions et nos hécatombes fratricides, même coupées de renaissances, on peut tout en faire sauf des nostalgies ou des modèles – aux yeux de qui ?

L'héritage immatériel n'est pas un meilleur support pour l'attachement. Ce qui nous fait ressemblants, de Joyce à Pirandello, de Strindberg à Lorca, de Proust à Kafka, pour ne prendre appui que sur notre siècle, c'est moins un *corpus* d'utopies – on a donné ! – qu'un sens aigu du finissant, de l'équilibre instable, du doute exaltant, des ravissantes décrépitudes. L'essentiel de nos mythes d'honnêteté et de beauté meurt en 1940, lorsque Stefan Zweig se tue et que nos trésors croulent sous les bombes. Le sacrifice du meilleur de nous-mêmes se répète un demi-siècle plus tard, avec l'abandon où nous laissons Bucarest la latine, et Sarajevo la nouvelle Beyrouth. Ce n'est pas une raison pour perdre espoir.

Même pas une langue en commun, disent les eurosceptiques, avec une joie mauvaise. Il n'y a pas lieu de le déplorer, quand on voit que le partage d'une même langue n'a évité ni la guerre de Sécession, ni la guerre civile espagnole, ni les déchirements de l'ex-Yougoslavie. L'Europe parlait dix langues, avant la fin du communisme ; la voilà riche d'une vingtaine d'autres. C'est sa chance. Elle sera mosaïque polyglotte ou ne sera pas ; sans pôle dominant, prête à reconnaître les apports extérieurs, comme la Rome impériale a assimilé la Grèce, machine à intégrer en douceur, sans l'aide d'Eglises, de partis ou d'armées ; voie et voix de l'avenir plus que châtelaine drapée dans ses anciennes magnificences.

La disparition du plus européen de la famille, Fellini, convainc que l'Europe a moins besoin de PIB et de règlements que de la passion de chacun de nous pour sa fragilité même.

Les F
prévue po
israéliens a
les colons

Ces juges
qui nous gouvernent

L'application de l'accord de Washington

Les Palestiniens préparent l'autonomie prévue pour décembre avec espoir et inquiétude

■ LA PASSATION DE POUVOIRS. – C'est le 13 décembre prochain qu'Israël devrait transférer à l'OLP l'administration du territoire de Gaza et de Jéricho, aux termes de l'accord sur l'autonomie palestinienne, signé, le 13 septembre dernier, à Washington. Yasser Arafat ne devrait pas s'installer sur place avant que l'armée israélienne n'ait opéré un retrait substantiel de ces territoires.

■ UN APPEL A LA DÉSOBÉISSANCE MILITAIRE. – Plusieurs officiers de réserve israéliens ont appelé, dans une démarche inédite, les militaires à désobéir à l'ordre *« totalement illégal »* qui leur serait donné de démanteler des colonies installées dans les territoires occupés. Les colons ont poursuivi, lundi 1er novembre, leurs manifestations contre les Palestiniens et contre l'accord entre Israël et l'OLP.

JÉRUSALEM

de notre envoyée spéciale

Moafaq a échafaudé un scénario tout en symboles pour la passation des pouvoirs entre Israël et l'OLP, le 13 décembre prochain, si les délais prévus par l'accord de Washington sont tenus. *« Yasser Arafat,* dit ce jeune ouvrier palestinien d'une petite entreprise familiale de fabrication d'aluminium, *viendra le 1er janvier, jour anniversaire de la création du Fatah. » « Et il s'installera, bien sûr, à Jéricho »,* s'indigne-t-il quand on lui pose la question. *« C'est tout aussi sûr qu'il formera un gouvernement pour Gaza et Jéricho et il y aura une grande fête, y compris à Jérusalem-Est »* (qui n'est cependant pas concernée, à ce stade, par l'accord israélo-palestinien sur l'avenir des territoires occupés). *« Arafat viendra sûrement. Quand ? Je l'ignore, mais il viendra et il se partagera entre Gaza et Jéricho. Il ira surtout à Gaza parce que c'est le gros morceau »,* pense, pour sa part Danièle, une jeune chrétienne de Jérusalem-Est.

Mais, en fait, bien qu'une bonne partie de la population attende un grand spectacle au moment de *« l'arrivée de la direction »* de l'OLP, il ne devrait y avoir qu'une grave solennité, *« une passation souple et pacifique »* des responsabilités, nous a expliqué Fayçal Husseini, le chef des Palestiniens « de l'intérieur », qui sait que les gens seront déçus et le regrette sincèrement pour eux. *« Le 13 ou le 14 décembre, si les délais sont respectés – et l'OLP tient à ce qu'ils le soient – Yasser Arafat fera une première déclaration »,* a-t-il précisé au *Monde*.

A quelques nuances de formulation près, elle devrait tenir en ces termes : *« En ma qualité de chef de l'OLP, j'annonce que telle et telle région, délimitée par telle et telle frontière (ces questions sont en discussion à Taba en Egypte), sera soumise à mon autorité dès cet instant précis. »* Et il confirmera sans doute, là aussi, à la grande déception de nombreux Palestiniens des territoires occupés, *« le maintien de tous les règlements et lois actuels ».* L'expression *« forces de sécurité palestiniennes »* remplacera celle de *« forces de défense d'Israël »,* et *« l'administration civile israélienne »,* celle d'*« administration palestinienne ».*

« De nouvelles réalités »

Ce n'est pas l'OLP qui a choisi cette forme de passation des pouvoirs, pas plus qu'Israël la lui aurait imposée, *« c'est tout simplement comme cela se passe en droit international »,* souligne M. Husseini. L'OLP et les habitants des territoires ont mille fois dénoncé comme injustes certaines de ces lois et ordonnances en vigueur durant l'occupation, *« mais celles-ci ne peuvent pas être abrogées du jour au lendemain,* explique notre interlocuteur, *parce que, si iniques soient-elles, elles ont créé de nouveaux ayants droit, de nouvelles réalités. Les considérer comme nulles et non avenues, c'est créer de nouvelles injustices ; cela ne pourra donc être fait que progressivement ».*

Chacun ou presque, ici, a oublié que, depuis vingt-six ans que dure l'occupation, il existe trente-sept unités administratives (dont certaines héritées de l'administration jordanienne), toutes formées de cadres palestiniens, fonctionnant sous la domination israélienne. Chargées de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, du cadastre, des douanes, des impôts, de la santé, bref de tous les aspects de la vie civile, elles devraient passer progressivement, avec cadres et budgets, sous autorité palestinienne. Yasser Arafat en désignera les nouveaux responsables.

Quant à Yasser Arafat lui-même, il ne devrait venir, estime M. Husseini, qu'une fois que *« l'armée israélienne aura entrepris non pas l'évacuation totale mais un retrait substantiel »* de la bande de Gaza et du secteur de Jéricho – selon l'accord, elle devrait être achevée le 13 avril. Il faudra notamment, souligne-t-il, que la question du contrôle des ponts sur le Jourdain ait été réglée car *« il n'est pas concevable que le chef de l'OLP traverse un pont sous contrôle israélien ».*

M. Husseini souhaite que le chef de l'OLP installe à Jéricho son siège permanent. Il *« prévoit »* qu'une sorte de direction sera constituée, comprenant des Palestiniens « de l'intérieur » et « de l'extérieur », parmi lesquels certains membres du comité exécutif de l'OLP, à la condition, dit-il, que le nombre de ces derniers n'excède pas le quorum requis pour une réunion du comité exécutif, afin que leurs décisions ne soient pas exécutoires.

En clair, cela signifie que les Palestiniens « de l'intérieur » veulent avoir leur mot à dire sans que pèse systématiquement sur eux le risque d'un veto de l'OLP. Nombreux sont, ici, ceux qui avouent leurs craintes non seulement des « parachutages » de l'OLP, mais aussi d'une réédition du clientélisme, dont la centrale s'est fait une spécialité.

« Yasser Arafat est, certes, le seul capable de gérer la jungle palestinienne », nous a déclaré Nasser Abdel Jawad du Jérusalem Media and Communication Center. *Mais, jusqu'ici, il y a beaucoup d'improvisation. Même les négociations de Taba n'ont pas été bien préparées et on se demande pourquoi tel ou tel fait partie de la délégation palestinienne à ces négociations. »* Abdel Jawad admet que les gens « de l'intérieur » n'ont pas l'expérience politique de ceux de l'OLP, mais *« ils sont enracinés, eux, dans une société civile, une structure sociale et économique concrète ».* Et puis, à Tunis, siège du commandement de l'OLP depuis 1982, règne *« un esprit de clan et de travail en coulisses »,* ajoute-t-il.

La banane et le poivron

Dans l'intelligentsia palestinienne, malgré un respect certain pour le parcours du chef de l'OLP et le symbole qu'il représente, son autoritarisme est tourné en dérision et les anecdotes fleurissent sur sa manière d'embobiner les membres du comité exécutif de l'OLP, sa méthode Coué – dont on reconnaît toutefois qu'elle finit par imposer des réalités.

La crise économique, l'anarchie, la colonisation juive, l'immigration en Israël et la lassitude font que l'écrasante majorité de la population soutient l'accord de Washington, mais seulement dans l'espoir qu'il n'est que la préfiguration d'un Etat palestinien, dont l'emblème ne serait pas seulement, disent certains, *« la banane* [produite par Jéricho] *et le poivron* [planté à Gaza] », en d'autres termes un pouvoir extrêmement limité.

Les gens appréhendent aussi la dernière ligne droite les séparant de l'entrée en vigueur de l'accord, *« ce temps mort où tous les règlements de compte sont permis, personnels ou politiques »,* alors que l'enquête n'a pas encore démasqué les auteurs de l'assassinat récent de responsables du Fatah, notamment celui d'Assaad Saftaoui. Certains Palestiniens partagent l'avis du premier ministre israélien, selon lequel il s'agirait de conflits à l'intérieur même de l'OLP. M. Husseini demeure prudent et n'exclut pas qu'une tierce partie exploite les divergences intérieures au Fatah et même que sa personne puisse être la cible d'un attentat. Sans *manifester d'inquiétude particulière,* il a renforcé les mesures de sécurité autour de lui.

MOUNA NAÏM

Des officiers israéliens appellent les soldats à refuser d'évacuer les colons des territoires occupés

JÉRUSALEM

de notre correspondant

L'offensive des colons juifs et de la droite contre l'accord de paix israélo-palestinien a continué, lundi 1er novembre, dans deux directions : d'abord sur le terrain, par un renouvellement pour le troisième jour consécutif, des actions musclées contre des institutions et des biens palestiniens, ensuite par la publication d'un *« appel aux soldats »,* signé par une cinquantaine d'officiers supérieurs de réserve, incitant purement et simplement les militaires à la désobéissance.

Partiellement publié par le quotidien *Haaretz*, l'appel – le premier du genre depuis le début des négociations de paix, il y a deux ans – est adressé aux *« policiers, soldats et agents de la sécurité publique ».* Il les invite à *« refuser tout ordre de participer au démantèlement de villages juifs sur le Golan, en Judée-Samarie (Cisjordanie) ou à Gaza ».*

« Expulser des gens de ton peuple »

Cet ordre qui, d'après les signataires, serait *« totalement illégal »,* le premier ministre n'a apparemment pas l'intention de le lancer, préférant de beaucoup que les colonies se vident toutes seules dans les mois et les années à venir. *« Un jour,* lancent les intéressés à leurs frères d'armes, *tu pourrais être appelé à évacuer des juifs de leur demeure. En hébreu, cela signifierait déraciner et expulser des gens de ton peuple (...). Nous nous adressons à ta conscience de juif, ne prends pas part à cela. »* Les signataires, qui comptent aussi plusieurs universitaires et quelques écrivains très marqués à droite, ont expliqué qu'ils avaient simplement voulu *« mettre en garde »* contre une mesure que certains ministres « colombes » du gouvernement d'Itzhak Rabin commencent à réclamer.

Interrogé par *Haaretz*, le général Amatzia Hen, l'un des signataires, s'est ainsi justifié : *« Le gouvernement a le devoir d'obtenir l'assentiment de l'opinion quand il prend une décision politique. Or c'est impossible, puisqu'il le fait à partir d'une lecture erronée de la situation. »* Un autre officier de réserve, le colonel Moshé Leshen, est allé plus loin : *« Ce qui se passe aujourd'hui dans les territoires est déjà illégal,* a-t-il assuré. Et dans le journal *Nekuda*, organe des colons, Moshé Shamir, écrivain d'extrême droite, a conclu : *« Quand on fait un pacte d'alliance avec un ennemi extérieur* (l'OLP) *pour frapper une fraction de son propre peuple, cela s'appelle ni plus ni moins de la trahison... »*

PATRICE CLAUDE

REPÈRES

AFRIQUE DU SUD

Prolongation des négociations sur la future Constitution

Les formations négociant l'avenir politique de l'Afrique du Sud se sont donné au moins une semaine supplémentaire pour boucler leurs travaux sur la future Constitution, selon le calendrier de leurs réunions rendu public lundi 1er novembre. L'échéance qu'ils s'étaient eux-mêmes fixée prévoyait que ce texte devait être élaboré par les vingt et une formations participant aux pourparlers d'ici à la fin de cette semaine. Cette échéance est désormais reportée au 12 novembre.

La réunion plénière des chefs de délégation, dont le président Frederik De Klerk et le président du Congrès national africain (ANC), Nelson Mandela, ne devrait pas être convoquée avant le 15 novembre, selon l'agence de presse sud-africaine SAPA. Cette réunion qui doit donner son feu vert au projet de Constitution était initialement envisagée pour le week-end prochain.

Le report va donner davantage de temps aux négociateurs pour parvenir à un accord avant la session extraordinaire du Parlement, qui doit entériner les projets constitutionnels mis au point par les partis. Cette session, déjà reportée de quinze jours, doit s'ouvrir le 22 novembre.

Le principal point d'achoppement réside dans le refus de l'Alliance de la liberté, regroupant l'extrême droite blanche et les conservateurs noirs, de s'associer au processus de négociations. L'Alliance de la liberté et le gouvernement devaient se rencontrer à huis clos, mardi 2 novembre, dans un lieu tenu secret pour tenter de trouver un terrain d'entente. – *(AFP.)*

CORÉE DU NORD

Washington convaincu que Pyongyang ne retraite pas son plutonium à des fins militaires

Les Etats-Unis ont acquis la conviction que la Corée du Nord ne procède pas au retraitement du plutonium de ses réacteurs nucléaires pour fabriquer des armes nucléaires. C'est ce qu'a indiqué, lundi 1er novembre, un responsable du Pentagone sous couvert de l'anonymat. D'autre part, dans une résolution votée lundi à une très large majorité, l'Assemblée générale des Nations unies a demandé à Pyongyang de *« coopérer immédiatement »* avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), dont elle a salué les *« efforts impartiaux ».* Washington avait auparavant menacé d'interrompre le dialogue avec la Corée du Nord et de saisir le Conseil de sécurité de l'ONU, si le régime du maréchal Kim Il-sung n'autorisait pas un contrôle permanent de ses activités nucléaires. – *(AFP, AP.)*

CORÉE DU SUD : le président du groupe Hyundai condamné à trois ans de prison. – Le président de Hyundai, l'un des plus importants groupes industriels sud-coréen, Chung Ju-Yung, candidat malheureux à l'élection présidentielle de décembre dernier, a été condamné, lundi 1er novembre, à trois ans de prison pour avoir détourné 62 millions de dollars de la société qu'il dirige, pour financer sa campagne électorale. Par ailleurs, quelque 500 étudiants sud-coréens ont attaqué mardi le centre culturel américain et un poste de police voisin à Kwangju, à 260 kilomètres au sud de Séoul. – *(AFP.)*

ÉTATS-UNIS

Les salaires de la Maison Blanche

Le *Washington Post* a obtenu une copie des feuilles de paie de la présidence et l'a publiée dans son édition du lundi 1er novembre. Premier de la liste, le président Bill Clinton gagne 200 000 dollars brut par an – soit 1,18 million de francs. Un *salaire moyen aux Etats-Unis* oscille entre 30 000 et 35 000 dollars annuels. Environ la moitié (141) des 290 salaires cités par le quotidien ne dépassent pas 50 000 dollars annuels. Quarante atteignent ou dépassent 100 000 dollars.

Les responsables de chaque service de la Maison Blanche, *secrétaire général, communications,* affaires intergouvernementales, affaires politiques, conseil de *sécurité nationale,* gagnent 125 000 dollars. C'est le cas notamment des proches conseillers du président, David Gergen et George Stephanopoulos, du conseiller pour la sécurité nationale Anthony Lake et du directeur de la communication Mark Gearan. Leurs homologues, sous l'administration Bush, gagnaient environ 134 000 dollars, selon le *Washington Post.*

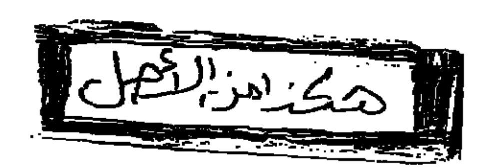
La plupart des membres du service de presse doivent se contenter de salaires allant de 20 000 dollars pour une réceptionniste, le plus bas salaire de la présidence, à 35 000 dollars pour des assistants. Les trois personnes chargées d'écrire les discours du président gagnent 80 000 dollars. – *(AFP.)*

Le Sénat devait se prononcer mardi 2 novembre sur les carnets intimes du sénateur Packwood. – Après sept heures d'un débat sans précédent, le Sénat américain, réuni lundi en séance plénière, a reporté au mardi 2 novembre le vote d'un ordre de justice, contraignant le sénateur républicain Bob Packwood (Oregon) à lui remettre son journal intime afin de déterminer sa culpabilité *dans une affaire de harcèlement* sexuel (*le Monde* du 2 novembre). Selon le président de la commission d'éthique du Sénat chargée de l'enquête, le démocrate Richard Bryan (Nevada), la lecture de ces quelque 3 200 pages devrait également permettre de faire la lumière sur d'autres délits dont est soupçonné M. Packwood. – *(AFP.)*

Mort du général Edwin Walker. – Le général Edwin Walker, qui fut limogé par le président John Kennedy, est mort dimanche 31 octobre à l'âge de quatre-vingt-quatre ans à Dallas (Texas), victime d'une affection pulmonaire. Ancien combattant de la première guerre mondiale, le général ultraconservateur avait été relevé de ses fonctions au début des années 1960 par John Kennedy, parce qu'il avait fait distribuer aux militaires des brochures de l'organisation d'extrême droite John Birch Society accusant le chef de l'exécutif de trahison. Selon la commission Warren, chargée de l'enquête sur l'assassinat du président Kennedy en novembre 1963 à Dallas, l'unique assassin du président, Lee Harvey Oswald, avait tiré en avril de la même année sur le général Walker, mais avait manqué sa cible. – *(AP.)*

ÉGYPTE : assassinat d'un policier. – Un policier en civil a été tué, lundi 1er novembre, par de présumés intégristes, à Badari, dans la province d'Assiout. Cet attentat porte à quatre le nombre des policiers assassinés en Haute-Egypte en une semaine. La lutte contre le terrorisme *« va durer longtemps »,* a affirmé, lundi, le ministre de l'intérieur, le général Hassan El Alfi. – *(AFP.)*

IRAK : une mission de l'ONU affirme n'avoir pas trouvé d'armements prohibés. – Une équipe de l'ONU chargée d'inspecter les programmes militaires de l'Irak a achevé, samedi 30 octobre, une mission d'un mois, sans trouver d'équipements prohibés par les résolutions des Nations unies, a annoncé, à Bagdad, son chef, le Russe Nikita Smidovitch. Il s'est félicité de la coopération des autorités irakiennes avec son équipe, composée de plus d'une soixantaine d'experts en armes balistiques, chimiques et biologiques. – *(AFP.)*



EUROPE

Le lundi rouge de Moscou

Suite de la première page

Lorsque son interlocuteur lui a fait savoir qu'il parlait au nom des responsables de la «Maison Blanche», et que le seul objet de la négociation était d'«*empêcher que le sang ne coule*», M. Tchourkine a néanmoins accepté de consulter ses supérieurs. Vingt minutes plus tard, il a rappelé M. Andronov, et lui a communiqué la «réponse»: «*Déposez les armes, et quittez le bâtiment.*» Le député a alors demandé quelles étaient les conditions et les garanties. Réponse: «*Pas de garanties, pas de négociations, pas de conditions.*»

«*Il était évident que c'était inacceptable*», explique M. Andronov. Pour lui, il est clair qu'à cette heure la décision de donner l'assaut avait déjà été prise. Le diplomate américain lui a demandé s'il pouvait faire quelque chose pour lui, lui offrant une sorte de protection personnelle. M. Andronov lui a demandé «*un double whisky*», et il est retourné à la «Maison Blanche» avec la conviction que la tragédie était désormais certaine.

Cette même nuit, dans la foule qui se pressait devant le Parlement, certains vivaient pourtant encore dans l'euphorie d'une «*victoire*» totalement inattendue. Des gamins arboraient des «trophées» pris aux policiers, des femmes commentaient la défaite d'un Boris Eltsine qui avait voulu «*lever le bras contre le peuple russe*», des militants communistes annonçaient le retour d'un «*pouvoir soviétique*» assimilé à la démocratie...

Obus à charge creuse

Le réveil, au petit matin, devait être rude. Après avoir nettoyé la «place de la Russie libre», et tandis que des commandos reprenaient la mairie occupée depuis la veille, les «*BTR*» et autres blindés légers commencèrent à arroser la façade de la «Maison Blanche», tandis que des francs-tireurs, postés dans plusieurs immeubles environnants, commençaient à abattre les défenseurs, eux-mêmes occupés à tenter de les débusquer. A un moment, l'un des occupants du Parlement, un ancien parachutiste, implora Alexandre Markov, le chef du «*régiment de protection*» constitué à l'intérieur du bâtiment, de lui donner un lance-grenade pour l'utiliser contre les BTR situés à proximité immédiate. «*On n'en a pas*», lui répondit le «*chef*». Plusieurs autres témoignages, publiés eux par des quotidiens russes, semblent confirmer que la défense du bâtiment était mal organisée, que les armes étaient insuffisantes en quantité et surtout en qualité, et qu'en tout état de cause la défense d'un bâtiment civil comportant plus de vingt entrées était à peu près impossible. Les combats ont tout de même duré de longues heures. Après avoir pris le contrôle du rez de chaussée et du premier étage, les attaquants ont commencé à progresser vers le haut, beaucoup de défenseurs cherchant eux à se réfugier dans les sous-sols. «*Il y avait des morts à chaque palier, à chaque extrémité de couloir*», raconte un député. Un «*défenseur*» rescapé affirme avoir vu de nombreux cadavres entassés dans des toilettes – mais d'autres témoins disent au contraire avoir vu assez peu de corps.

Vers 10 heures du matin, le combat change de dimension: les tanks (des T-80) commencent à tirer sur la façade. Selon le général Ivachov, secrétaire de l'état-major des forces armées de la CEI, et un des très rares officiers supérieurs à s'être exprimé publiquement, on a utilisé pour cela des obus à charge creuse, qui, s'ils ont fait relativement peu de dégâts à la façade du batiment, ont eu des effets très meurtriers à l'intérieur: «*La tête des gens a éclaté, on a retrouvé des morceaux de cervelle sur les parois des pièces.*»

Une foule hostile

Une tentative pour mettre un terme au carnage et organiser une évacuation, en particulier des femmes, des enfants et des civils, a été faite assez tôt, dès 10 heures du matin, à l'initiative de journalistes de l'agence indépendante d'informations Interfax, dont le rédacteur en chef a servi d'intermédiaire entre les responsables de la «Maison Blanche» et le gouvernement. Mais, explique Viatcheslav Terekhov, un journaliste d'Interfax qui se trouvait à l'intérieur du bâtiment, «*nous avons échoué, il y a des gens que ça n'arrangeait pas.*» Lui-même a voulu quitter le bâtiment muni d'un drapeau blanc, mais «*des hommes en uniforme*» lui ont arraché son drapeau et l'ont repoussé dans les sous-sols. Il se dit incapable de déterminer s'il s'agissait d'assaillants ou de défenseurs.

M. Terekhov a finalement pu sortir vers 14 heures, par la porte n° 20, en même temps qu'un groupe d'environ 300 personnes. Mais cette sortie s'est faite alors que les tirs se poursuivaient – plusieurs personnes ont été touchées, certaines délibérément, «*dans le dos*». Par ailleurs, les rescapés ont été confrontés à la sortie à une foule hostile, et parfois battus: la présence de badauds ou d'excités en tout genre, que personne n'avait empeché d'approcher, est l'un des aspects les plus incompréhensibles de cette journée.

Le photographe Sergueï Grigoriev est sorti lui aussi, après avoir été soigné dans l'une des trois infirmeries qui fonctionnaient à l'intérieur de la «Maison blanche». Il avait été touché juste au-dessous de l'œil par un assaillant alors qu'il tentait de prendre une photo (deux autres balles ont troué son chapeau): auteur d'un livre consacré à la défense de la «Maison Blanche» en août 1991, il a l'intention de recommencer.

A cette heure – en début d'après midi – s'était produit un événement capital: l'intervention des hommes d'«Alfa», une unité d'élite anciennement dépendante du KGB, mais à présent rattachée à la «garde présidentielle». Lors du putsch d'août 1991, c'est cette unité qui avait été chargée de préparer l'assaut du Parlement défendu par Boris Eltsine et ses amis – mais elle n'était pas passée à l'acte, exigeant pour le faire un ordre écrit qui n'était jamais venu. Deux ans et trois mois plus tard, à en croire des membres de cette unité qui ont eux-mêmes choisi de raconter leur version des événements à la presse (en l'occurrence, un journaliste des *Izvestia* qui avait gagné précédemment leur confiance), c'est encore une fois à eux qu'on avait décidé de confier *le travail, la phase finale* de l'assaut.

Selon leurs propres dires, le chef de la garde présidentielle, le général Barsoukov, leur avait donné l'ordre de «*tirer pour tuer*», et les a pressés à plusieurs reprises de donner l'assaut. Mais cette fois encore ils ont non seulement temporisé, mais se sont abstenus de tirer un seul coup de feu (alors même que l'un des leurs a été tué en évacuant un blessé, par une balle dont ils ont estimé qu'elle ne venait pas de la «Maison Blanche»). C'est un officier d'Alfa qui s'est présenté, sans arme et sans casque, sur l'arrière du bâtiment, pour organiser la première évacuation, en début d'après-midi. Et c'est le chef d'Alfa, Vladimir Zaïtsev, qui, un peu plus tard, obtiendra la reddition des chefs de la «Maison Blanche» et s'engagera à assurer leur sécurité.

Le témoignage de ces hommes, tels qu'ils l'ont confié au journaliste des *Izvestia*, est extrêmement troublant, car il en ressort que non seulement ils ont pris d'eux-mêmes l'initiative de cette offre de reddition, mais que leur attitude a suscité un certaine irritation de leurs supérieurs. Disent-ils la vérité, eux qu'on a si souvent chargés du sale travail (l'assaut du palais présidentiel de Kaboul, en décembre 1979, qui fut un véritable massacre, ou encore une mission scabreuse à Vilnius, en 1991, contre les indépentantistes lituaniens). Veulent-ils se donner le beau rôle?

Au début de l'après-midi de lundi, le général Routskoï semblait en tous cas persuadé que les assaillants avaient instruction de le tuer, lui et les autres chefs de l'opposition armée. C'est à ce moment qu'il a demandé la venue de journalistes étrangers, et sollicité, par l'intermédiaire d'une équipe de France 2 et de deux correspondants de quotidiens italiens qui ont alors pris le risque de pénétrer dans le bâtiment, la protection des ambassades occidentales. L'ambassadeur de Belgique, agissant en représentant du gouvernement assurant la présidence de la Communauté, a informé de cette requête les ministres des affaires étrangères des Douze, alors réunis à Luxembourg, et a reçu peu après instruction de faire savoir que les pays concernés ne pourraient intervenir qu'à la demande des autorités russes. D'autres ambassades, de pays n'appartenant pas à la communauté, avaient auparavant refusé de s'entremettre.

Parallèlement, d'autres tentatives ont été faites pour mettre fin aux combats. Le président de la République autonome de Kalmoukie, M. Ilioumjinov, est entré et sorti plusieurs fois de la «Maison Blanche». Il nous a lui-même affirmé avoir téléphoné, à 15 h 30, depuis le bureau du général Routskoï, à «*un membre très important du gouvernement*» (qu'il a refusé de désigner nommément). Ce dernier lui a répondu: «*Ce ne sont pas des hommes, ce sont des animaux, il faut les liquider.*»

Faut-il donc croire que c'est bien l'initiative d'Alfa qui a permis d'éviter une tragédie encore plus grande? Selon le député Iona Andronov, vers 16 h 30, alors que tout le bas du bâtiment est déjà aux mains des assaillants, et que seul le troisième étage est encore sérieusement défendu, notamment par des mitrailleuses, deux chefs d'Alfa montent et proposent une reddition. Le général Barannikov (ancien ministre de la sécurité, nommé à ce poste par Boris Eltsine, puis limogé en juillet dernier, et «*renommé*» au même poste par le général Routskoï), conduit alors les hommes d'Alfa dans la salle du Soviet des nationalités, située au centre du bâtiment, où se sont rassemblés entre 300 et 400 civils, députés et personnel de service du Parlement.

«Jetez vos armes!»

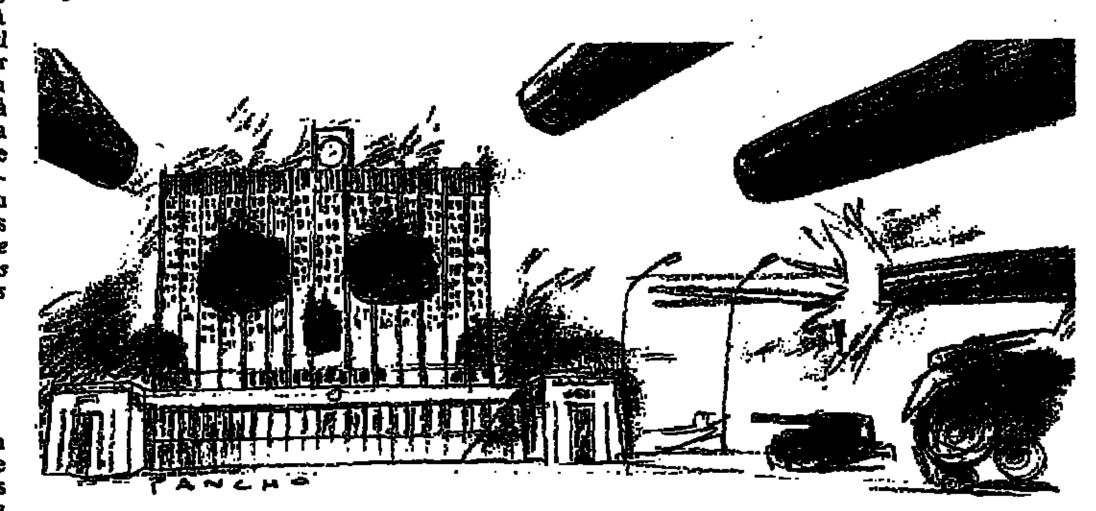
Là, à la lueur des bougies, le commandant d'Alfa rappelle que son unité a pris d'assaut le palais de Kaboul, que la prise de la «Maison Blanche» ne présente aucune difficulté pour eux, et que l'opération commencera dans une demi-heure. Cependant, a-t-il ajouté, selon le récit de M. Andronov, «*nous n'avons pas l'intention de tuer des Russes. Il y a des gens parmi vous qui ressemblent à mon père et à ma mère*». Aussi bien M. Andronov que le général Barannikov conseillent à l'Assemblée d'accepter la reddition. Alors que deux heures plus tôt, une offre de sortir concernant uniquement les femmes, et avancée par un officier de parachutistes, avait été repoussée par les femmes elles-mêmes, cette fois la décision est prise d'accepter: d'autant que les hommes d'Alfa ont promis de garantir la sécurité de l'évacuation, et indiqué que des autobus conduiraient en lieu sûr ceux qui sortiraient.

M. Andronov conduit ensuite le chef d'Alfa dans le bureau du général Routskoï, où est également présent M. Khasboulatov. Ce dernier demande s'il est bien vrai que les députés ont accepté de se rendre. Les chefs de la «Maison Blanche» réclament des garanties de sécurité, étant bien entendu que cette offre de sortir impunément ne les concerne pas. Les représentants d'Alfa se retirent. Les tirs contre le bâtiment, qui s'étaient interrompus, reprennent alors avec une extrême violence. Une demi-heure plus tard, des hommes du commando Alfa, pointant cette fois leurs pistolets-mitrailleurs, pénètrent à nouveau dans le Parlement et crient «*Jetez vos armes!*» A ce moment, la décision de se rendre avait déjà été prise par les généraux de la «Maison Blanche», non sans réticences parfois («*l'un d'entre eux voulait mourir*», raconte M. Andronov). Les membres de «l'Union des officiers» qui gardaient le troisième étage lancent sur le sol du hall d'entrée mitrailleuses et pistolets-mitrailleurs. La sortie a lieu entre deux rangées de soldats d'Alfa, et MM. Routskoï, Khasboulatov, les généraux Barannikov, Doumaïev, Atchalov, Makachov et plusieurs dizaines d'autres responsables montent dans de petits autobus qui les conduisent à la prison de Lefortovo.

Vient ensuite le tour des députés et des autres civils. Mais cette fois les autobus promis ne sont pas au rendez-vous. L'attente, sur les marches de la «Maison Blanche», alors que des tirs continent à retentir un peu partout, dure une heure et demie. La nuit est proche, et la situation devient de plus en plus dangereuse pour tout le monde. Les hommes d'Alfa indiquent alors aux députés un passage par lequel ils pourraient partir à pied, vers la gauche du bâtiment. Mais il leur faut ensuite traverser la cour d'un immeuble.

Là, députés et autres civils – maintenant sans protection – tombent aux mains des «OMON», c'est à dire des membres des «*unités spéciales de la milice*». Selon plusieurs témoignages, ces derniers se conduisent avec une extrême brutalité: passages à tabac, multiples menaces de mort du genre «*Maintenant on va tous les fusiller!*» L'épreuve, pour certains, dure toute la nuit, tandis que d'autres ont réussi à s'échapper. Certains combattants parviennent eux à s'enfuir par les égouts, non sans avoir dû errer très longtemps, car de nombreuses issues sont surveillées. C'est ainsi qu'auraient en particulier été évacuées, selon des témoignages publiés par la presse russe, les archives de MM. Routskoï et Khasboulatov. La bataille, en théorie, était terminée. Pourtant, des tirs se sont poursuivis toute la nuit suivante, et encore mardi matin, dans les environs du Parlement, mais aussi à l'intérieur du bâtiment, dont toute la partie supérieure a longuement brûlé, avant que les pompiers ne soient autorisés à intervenir.

Que s'est-il passé alors, comment s'est déroulé le «nettoyage» final? C'est là que le mystère est le plus épais, et c'est à ce sujet que circulent les accusations les plus graves: on affirme que les blessés restés à l'intérieur ont été achevés. On dit même que des exécutions ont eu lieu dans le stade de Krasnaïa-Presnia, situé tout près, et où des défenseurs de la «Maison Blanche» avaient été rassemblés. Aujourd'hui encore, réunis autour d'un feu de bois, à l'entrée de ce stade, à côté d'inscriptions dénonçant le «bourreau Eltsine», d'anciens «défenseurs» de la «Maison Blanche» racontent sans relâche des horreurs, mélangeant ce qu'ils ont pu voir à ce «*qu'on leur a dit*».



Une question fondamentale subsiste, celle du nombre des victimes. Le bilan officiel (environ 140 morts) n'est pris au sérieux par personne: les autorités ont d'abord fait savoir qu'il ne tenait pas compte des corps trouvés à l'intérieur de la «Maison Blanche», avant d'annoncer subitement que ce bilan était définitif. Plusieurs journaux russes ont lancé des appels à témoins et déploient de grands efforts pour essayer de connaître la vérité. Il est beaucoup question dans certaines rédactions d'une lettre adressée conjointement à Boris Eltsine par les ministres de la défense, de l'intérieur et de la sécurité, et donnant le nombre de 947 morts: mais aucun témoin n'a vu de ses propres yeux ce document supposé. Le quotidien indépendant *Niezavissimaïa Gazeta* a par contre publié la lettre d'un officier supérieur des forces armées du ministère de l'intérieur qui affirme «*de son devoir*» de révéler que 1 500 cadavres au total ont été retirés de la «Maison Blanche» et brûlés sans être identifiés. Un autre quotidien, *Novaïa Ejednievnaïa Gazeta*, a recueilli le témoignage d'un employé de l'un des cimetières des environs de Moscou, Khavansk, où 300 corps auraient été incinérés.

Des hommes qui se trouvaient à la «Maison Blanche» jusqu'au milieu de l'après-midi de lundi, comme M. Andronov ou le président de Kalmoukie, affirment qu'à cette heure là il y avait déjà plusieurs centaines de morts. En fait, seules les autorités ont vraiment les moyens d'enquêter et de savoir. A condition de le vouloir. Un porte-parole du parquet que nous avons interrogé a eu cette réponse sans appel: «*Aucune enquête n'est menée sur le nombre des victimes de la Maison Blanche.*»

Le chapitre est clos, et le musée du ministère de l'intérieur expose déjà certains vestiges de la bataille. Des barres de fer. Des masques à gaz et des treillis ayant appartenu aux défenseurs du Parlement. Du papier à lettre à en-tête de Rouslan Khasboulatov partiellement consumé. Et un drapeau blanc.

JAN KRAUZE

Prochain article:
Les réticences dans l'armée

Reparution de la «Pravda». – *La Pravda*, l'une des publications les plus hostiles à Boris Eltsine, a reparu, lundi 1er novembre, après un mois de suspension pour s'être rangée du côté des insurgés du Parlement lors des événements des 4 et 5 octobre dernier. A la demande du gouvernement, la *Pravda* («vérité») a limogé son directeur mais refusé de changer de nom. – (*Reuter*.)

De l'assaut sans sommation à la reddition sans conditions

MOSCOU

de notre correspondant

A quoi bon essayer de savoir? A quoi bon revenir, un mois plus tard, sur cette sanglante journée du 4 octobre 1993, puisque l'essentiel est connu. Boris Eltsine a gagné, ses adversaires majeurs sont en *prison*, les traces de la bataille sont presque effacées sur la façade du Parlement, et on est passé à la suite, la préparation des élections du 12 décembre.

Cette journée, pourtant, a radicalement, et pour très longtemps, changé les règles du jeu politique en Russie. Elle constitue l'épilogue d'un interminable affrontement, le final tragique d'un feuilleton aux allures de vaudeville. Mais aussi le point de départ d'une nouvelle époque, d'un nouveau *régime*.

Les dirigeants des démocraties occidentales avaient soutenu sans réserve Boris Eltsine lorsqu'il a lancé, le 21 septembre, la phase *finale* de son offensive politique contre le *Parlement*. Ils n'ont pas bronché lorsque, au terme de quatorze jours de crise aiguë, et après qu'il eut failli perdre le contrôle de la situation, le président a fait donner les *tanks*. Est-ce une raison pour jeter un voile pudique sur ce dénouement d'une extrême violence? Certes, les témoignages recueillis, la reconstitution des événements, ne permettent pas encore de livrer toutes les clefs nécessaires à la compréhension des faits.

Une chose au moins paraît claire: *à partir du moment où la* décision d'en finir a été prise, on s'est fort peu préoccupé de limiter le nombre des victimes. Le bilan réel des morts est sans *commune* mesure avec les chiffres annoncés officiellement, et il aurait vraisemblablement été encore beaucoup *plus élevé si* tous les exécutants chargés de l'assaut avaient strictement obéi aux ordres.

Enfin, bien que plusieurs unités de l'armée aient participé aux opérations, de très fortes réticences se sont manifestées dans la hiérarchie militaire, et l'affaire continue de susciter un grand malaise dans les rangs.

J. K.

EUROPE

La visite du premier ministre à Moscou

M. Balladur voit dans les élections « le meilleur gage de la stabilité future » de la Russie

MOSCOU

de notre envoyé spécial

La France, aujourd'hui comme hier, soutient résolument la Russie de Boris Eltsine dans sa marche vers la démocratie et sa mise en œuvre des réformes économiques. Mais elle ne lui accorde ni une confiance aveugle ni un chèque en blanc. Elle fait seulement un pari optimiste sur l'avenir de son régime en espérant ne pas être déçue.

Tel est, en substance, le message que le premier ministre Edouard Balladur a voulu – en termes diplomatiques – faire passer auprès de ses hôtes, lundi 1er novembre, dès les premières heures de son voyage officiel de deux jours à Moscou. Dans le toast prononcé lors du dîner offert par son homologue russe, Vicktor Tchernomyrdine, M. Balladur a évoqué les affrontements qui ont ensanglanté la capitale russe il y a un mois. *« Les événements dramatiques qui ont secoué récemment Moscou,* a-t-il souligné, *n'auront de sens que s'ils permettent à votre grand peuple de se prononcer en toute liberté sur les changements institutionnels qui le concernent et sur la désignation de ses représentants. Nous vous félicitons de la volonté exprimée par les plus hautes autorités russes d'avoir recours à la consultation du peuple, qui sera le meilleur gage de sa stabilité future. »*

« Le problème des minorités »

Pour la France, les choses sont donc claires : seul un ancrage toujours plus profond des libertés en Russie justifiera rétrospectivement le sang versé début octobre lors de l'assaut contre la « Maison Blanche ». Cela suppose, dans un premier temps, que les élections du 12 décembre se déroulent dans des conditions d'honnêteté et de régularité acceptables. Le premier ministre a confirmé à cet égard que la France *« est prête »* – comme l'a souhaité la Russie – à *« contribuer au bon déroulement du processus électoral »*. Des parlementaires français devraient assister au scrutin, en tant qu'*« observateurs »*.

M. Balladur estime que *« la liberté et la démocratie font partie intégrante des exigences morales »* dont est empreinte la *« tradition constante de la littérature russe »* jusqu'à Soljenitsyne.

Le premier ministre a, en outre, mentionné sa proposition de « pacte de stabilité » en Europe en confirmant qu'à ses yeux *« la Russie doit tenir toute sa place dans ce projet auquel elle est invitée à participer à part entière ». « Notre tâche prioritaire,* a-t-il ajouté, *doit être de faire face aux nouvelles crises et aux conflits qui résultent des problèmes de minorités qui n'ont pas trouvé de solutions satisfaisantes ».* Une allusion – qui aura sans doute été appréciée ici – au sort des minorités russophones dans les pays baltes.

M. Balladur devait s'expliquer plus longuement, mardi 2 novembre, lors de ses entretiens avec M. Tchernomyrdine, et surtout avec Boris Eltsine. Auparavant, il devait notamment, après deux dépôts de gerbe, visiter le Musée Pouchkine et recevoir la communauté française de Moscou.

JEAN-PIERRE LANGELLIER

DIPLOMATIE

Selon un journal de Hongkong favorable au régime communiste

Pékin ne croit plus à une amélioration des relations avec le gouvernement français

PÉKIN

de notre correspondant

La Chine semble avoir perdu l'espoir de voir ses relations avec Paris s'améliorer sous le gouvernement d'Edouard Balladur. Un journal de Hongkong, parlant pour le régime de Pékin, a promis à la France qu'elle subirait *« des pertes durables »* pour avoir *« négligé une chance de restaurer ses relations »* avec la Chine en autorisant ses industriels à armer les frégates achetées par Taïwan.

Le ton de l'éditorial, publié après qu'eut été rendue publique à Paris l'autorisation donnée par Matignon à l'ouverture de négociations pour l'éventuelle fourniture de missiles, torpilles et équipements de guerre électronique (*le Monde* du 21 octobre), suggère que la Chine a effectué une nouvelle protestation diplomatique. L'ambassade de France à Pékin, actuellement dirigée par un chargé d'affaires, s'est refusée à tout commentaire.

Les *« pertes »* évoquées concernent divers contrats d'équipement et d'infrastructure pour lesquels des industriels français sont en bonne place. Un expert évaluait récemment à 25 milliards de francs la plus haute hypothèse de contrats risquant d'être attribués à des concurrents de la France pour raisons politiques. La décision du précédent gouvernement d'autoriser la vente de Mirage 2000-5 à Taïwan avait rapporté environ 30 milliards de francs. Les contrats envisagés pour l'armement des frégates représenteraient 12 à 15 milliards.

Lucratifs marchés

Le *Ta Kung Pao*, qui exprime généralement les vues de Pékin sur un ton plus alerte que le ministère des affaires étrangères, s'est en particulier élevé contre le fait que Paris chercherait à *« excuser sa perfidie »* en s'abritant derrière la récente expérience nucléaire chinoise dans le Lop Nor, en plein moratoire nucléaire. Cette interprétation, que le journal feint d'attribuer au gouvernement français, est *« absolument déraisonnable »*, a-t-il écrit dans cet éditorial.

« La France elle-même a effectué de nombreux tests nucléaires, a ajouté le journal. *Elle a oublié tous les principes moraux à la vue de profits* (matériels), *même après la formation d'un nouveau gouvernement* (en 1993). *Elle parle d'améliorer les relations, mais se retourne immédiatement et vend des armes à Taïwan. Cela constitue un obstacle sur le chemin de la Chine vers sa réunification pacifique. »*

Cette dernière position a été réfutée auprès de diplomates chinois par l'ancien premier ministre singapourien, Lee Kuan Yew, lors d'une récente visite en France. M. Lee, à qui Paris demandait son opinion sur les ventes d'armes à Taïwan, a répondu qu'elles constituaient à ses yeux une manière appropriée de *« détourner Pékin de la tentation de régler ce problème* (la réunification de la Chine) *par la force »*.

On n'en est tout de même pas, du côté français, à affirmer que Paris pourrait ainsi *« contribuer à la sécurité dans la région »*, pour reprendre les mots d'un responsable français qui dépassaient probablement sa pensée. Mais, à trois mois du trentième anniversaire de la normalisation des relations entre Paris et Pékin, en janvier 1994, les sirènes signalant de lucratifs marchés à Taïwan se font plus que jamais entendre.

FRANCIS DERON

Le séjour à Paris du premier ministre tchèque

Vaclav Klaus exprime ses réserves à l'égard du « pacte de sécurité » présenté par la France

Le premier ministre tchèque, Vaclav Klaus, est attendu à Paris, jeudi 4 novembre. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, il émet des réserves sur le projet de « pacte de sécurité » dont M. Balladur défend l'idée actuellement à Moscou.

PRAGUE

de nos envoyés spéciaux

Vaclav Klaus n'a rien perdu de son assurance : un an et demi après la victoire de son parti de droite aux élections, le premier chef de gouvernement de la jeune République tchèque se targue du soutien de 73 % de la population, *« un résultat inconnu dans un pays démocratique »*, dit-il fièrement. Cette confiance absolue, qui passe pour de l'arrogance aux yeux de ses détracteurs, caractérise cet économiste de cinquante-deux ans.

« Dix mois plus tard c'est déjà de l'Histoire », dit-il sereinement à propos de la division de la Tchécoslovaquie. Avant tout pragmatique, celui que ses concitoyens surnomment « oncle Picsou », balaie aussi d'un revers de la main les problèmes « résiduels » liés au partage des biens de la défunte fédération. Car, à l'instar de Margaret Thatcher, dont la photo trône dans son bureau au pied du château de Prague, le technocrate Vaclav Klaus n'affiche pas d'états d'âme. Comme elle, il a aussi horreur des « grandes idées ». Edouard Balladur aura bientôt l'occasion de s'en rendre compte car Vaclav Klaus ne cache pas ses objections au projet de « pacte de stabilité en Europe », proposé aux pays de l'Est par le premier ministre français.

« Nous sommes contre les troisièmes voies en tout genre, en politique étrangère, en politique intérieure comme en économie. Il y a beaucoup de propositions de ce genre, pas seulement celle de M. Balladur, qui mettent la charrue devant les bœufs. Il n'est pas possible de créer une institution après l'autre alors qu'il existe déjà la Conférence d'Helsinki et la « bonne vieille OTAN », même si elle doit bien sûr se redéfinir après la chute du communisme. Cette nouvelle structure ne servira-t-elle pas surtout à organiser d'autres sommets et réunions de chefs de gouvernement ? Nous ne pensons pas que c'est la façon la plus efficace d'assurer la sécurité de cette région. Je suis un peu angoissé quand l'Europe, préoccupée et menacée par le conflit bosniaque, veut créer une institution de sécurité dont l'objectif est de réduire les conflits internes d'autres Etats. C'est quelque chose dont je me méfie beaucoup. Nous vivons dans un pays peut-être trop sensible à cet aspect, car l'un de nos « grands-frères » a déjà pu décider ce qui était mauvais pour la Tchécoslovaquie. »

Le « protectionnisme » de l'Union européenne

« L'idée qu'une structure lointaine analyse la situation intérieure de chaque pays et se permette éventuellement d'envoyer des troupes pour résoudre le problème est un cauchemar pour moi », ajoute Vaclav Klaus. Telle n'est pas, en réalité, la proposition de M. Balladur, qui suggère que les pays de l'Est règlent entre eux leurs différends sous forme contractuelle et ne comporte aucun élément militaire. Mais il est clair que le premier ministre aura à convaincre un interlocuteur *a priori* réticent.

Il ne pourra pas non plus compter sur un soutien de Vaclav Klaus à la position française dans les négociations du GATT, car s'il est un autre cauchemar du premier ministre tchèque, c'est bien la politique agricole commune des Douze : *« Plus elle sera rapidement rationalisée, mieux ce sera. »* Quant à l'« exception culturelle », M. Klaus, conforme à l'image que lui prêtent les intellectuels pragois, déclare ne pas être *« très bien informé »*.

En revanche, partisan forcené du libéralisme, Vaclav Klaus, pas plus que les autres dirigeants d'Europe centrale, ne cache son irritation devant le *« protectionnisme »* de l'Union européenne. Cette dernière est aussi soupçonnée de jouer le retardement en insistant pour que ces pays développent d'abord leur coopération économique régionale, avant de la rejoindre. *« Nous avons déjà mis en place une zone de libre-échange avec nos voisins d'Europe centrale, mais nous avons surtout besoin de commercer librement avec l'Union européenne »*, dit le chef du gouvernement tchèque.

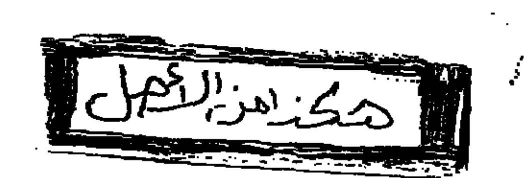
L'enjeu est de taille pour ce petit pays de dix millions d'habitants dont l'essentiel du PNB provient du commerce extérieur. Pourtant, Vaclav Klaus, l'artisan de la réforme économique, ne manque jamais l'occasion de vanter l'étonnante particularité de son pays qui a l'un des taux de chômage les moins élevés d'Europe avec – officiellement – 3,2 % de demandeurs d'emplois. Existerait-il donc un « miracle tchèque » de la transition vers une économie de marché ? Même Jiri Dienstbier, célèbre dissident devenu aujourd'hui l'un des plus virulents critiques de M. Klaus, reconnaît que ce pays *« qui a toujours été entre Chveik et Kafka, fait les choses différemment »*. Mais l'accord entre les deux hommes s'arrête là. Au lieu de *« miracle »*, Jiri Dienstbier parle plutôt de *« mirage tchèque »* et attribue le faible taux de chômage à l'absence de véritables restructurations dans l'industrie.

Faux, rétorque M. Klaus : *« La restructuration se déroule plus vite ici que dans n'importe quel autre pays post-communiste et bien plus rapidement qu'en Slovaquie où le taux de chômage est de 13,5 %. Il y a un énorme potentiel d'absorption des nouvelles entreprises privées, surtout dans le secteur tertiaire. Je ne nie pas que le chômage va augmenter, mais pas aussi rapidement qu'ailleurs. »*

Si Vaclav Klaus refuse d'intervenir dans l'assainissement de l'industrie, c'est surtout, affirment ses adversaires, pour éviter que son capital de sympathie ne souffre des conséquences sociales de ces mesures. Le premier ministre s'en défend au nom des principes ultralibéraux : *« Les restructurations d'entreprises doivent être réalisées à la base par les nouveaux propriétaires issus de la privatisation et non pas par des bureaucrates,* dit-il. *Le gouvernement de ce pays n'a pas de politique industrielle ; il ne veut pas organiser, orchestrer, concevoir les restructurations d'en haut. C'est une différence cruciale avec ce qui se passe dans d'autres Etats post-communistes. »* Si la méthode tchèque de privatisation de masse par distribution de coupons est un succès populaire indéniable (six millions d'actionnaires), elle n'a toutefois pas apporté le capital nécessaire à la modernisation de l'industrie. Elle n'a pas non plus résolu le grave problème de l'endettement mutuel des entreprises, hérité ici comme ailleurs de l'ancien régime.

Pour l'instant, la coalition conservatrice de M. Klaus, épargnée par la grogne sociale, ne redoute pas de désaveu à la polonaise. Vaclav Klaus explique la victoire des anciens communistes à Varsovie essentiellement par *« la faiblesse et la division de la droite »*, un risque que ne court pas le premier ministre tchèque, maître incontesté dans son camp.

MARTIN PLICHTA
et YVES-MICHEL RIOLS



BOSNIE-HERZÉGOVINE

Tueries et mouvements forcés de population s'intensifient dans le centre du pays

Tueries et mouvements forcés de populations paraissent s'intensifier en Bosnie centrale, où le *Comité international de la Croix-Rouge* (CICR) a appelé, lundi 1er novembre, les miliciens musulmans et croates à respecter les lois de la guerre, à la suite d'une multiplication des rapports sur des exactions commises de part et d'autre contre les populations civiles. Cependant, le chef d'état-major des forces musulmanes, Sefer Halilovic, accusé d'avoir couvert des crimes de guerre, a été placé en résidence surveillée à Sarajevo.

Des centaines de civils croates et musulmans se sont réfugiés lundi à Vares, en Bosnie centrale, tentant désespérément d'échapper à des bandes de soldats en maraude, et se sont placés sous la protection des «casques bleus» suédois stationnés dans cette localité contrôlée par les forces croates bosniaques. *«Beaucoup de civils sont terrorisés dans la région et recherchent notre protection. Nous faisons de notre mieux mais nous n'avons ni les hommes ni le matériel pour le travail que nous voudrions faire»*, a indiqué le capitaine Björn Borqvall, médecin suédois de la Force de protection de l'ONU (FORPRONU).

La plupart des hommes musulmans de Vares ont été arrêtés et rassemblés dans deux écoles, dans des conditions *«sordides et dégradantes»*, de l'avis de représentants de l'ONU. Des journalistes de Reuter ont, en outre, vu une centaine de Musulmans, surtout des femmes et des enfants, se blottir derrière des véhicules blindés servis par des «casques bleus» suédois et se trouvant sur la principale artère de Vares. Pendant ce temps, des Croates armés jusqu'aux dents, qui terrorisent la population locale musulmane depuis dix jours, se pavanent sur le trottoir d'en face. Parallèlement, Vares voit affluer des réfugiés croates fuyant l'avance des combattants musulmans, qui se sont eux aussi livrés à des exactions. Ces derniers se sont emparés du village voisin de Dubostica durant le week-end.

Purges dans les forces musulmanes

A Bugogno, autre localité de Bosnie centrale, les forces musulmanes ont affirmé aux «casques bleus» que dix-neuf prisonniers de guerre croates avaient été tués lors d'une *«tentative d'évasion»*. Un porte-parole de la FORPRONU à Sarajevo a précisé que la nouvelle avait été fournie à une patrouille britannique dépêchée dimanche à Bugojno pour enquêter sur le sort de vingt-deux prisonniers de guerre croates aux mains des Musulmans. *«L'armée bosniaque a empêché cette patrouille de passer et a affirmé que dix-neuf des prisonniers avaient été tués en tentant de s'évader»*, a déclaré le porte-parole, précisant que les Musulmans avaient refusé que les «casques bleus» rencontrent les trois survivants.

Par ailleurs, le chef d'état-major de l'armée bosniaque loyale au président Alija Izetbegovic, Sefer Halilovic, accusé notamment d'avoir couvert des crimes de guerre, a été placé en résidence surveillée. Cette mesure a été prise après l'arrestation, la semaine dernière, de deux chefs militaires rebelles de Sarajevo et le démantèlement de leur réseau d'activités criminelles. Il est, entre autres, reproché à Sefer Halilovic d'avoir couvert des crimes de guerre dans la région de Mostar et Jablanica.

Sefer Halilovic, trente-six ans, ancien officier de l'armée yougoslave passé du côté bosniaque, avait été destitué le 8 juin dernier – après une série de défaites – de ses fonctions de commandant en chef de l'armée bosniaque, qu'il occupait depuis un an. Nommé chef d'état-major, ce qui le rétrogradait à la quatrième place de la hiérarchie militaire, il s'était lancé, en septembre, dans des actions décrites de source militaire bosniaque comme *«aventuristes»* pour tenter de faire la jonction entre les troupes venues de Sarajevo et celles de Mostar. – *(AFP, Reuter.)*

Enquête de l'ONU sur l'attitude de «casques bleus» à Sarajevo

L'ONU *«enquête activement»* sur des informations selon lesquelles une cinquantaine de «casques bleus» auraient fréquenté, à l'été et à l'automne 1992, une maison close près de Sarajevo, où des miliciens serbes forçaient des Musulmanes et des Croates à se prostituer, a déclaré, lundi 1er novembre, un porte-parole des Nations unies.

Ces informations ont paru dans un article du quotidien *Newsday* de New-York qui, citant un officier serbe et d'autres témoins, a mis en cause des militaires canadiens, français, néo-zélandais, ukrainiens et africains. A Sarajevo, toutefois, un porte-parole de la Force de protection de l'ONU (FORPRONU) a indiqué que cette maison close se trouvait dans un secteur auquel les «casques bleus» n'avaient pas accès. *«Pour moi, cela* [cet article] *sent la désinformation»*, a-t-il ajouté. – *(AFP, Reuter.)*

Reprise du trafic aérien à Sarajevo. – Le trafic aérien a repris, lundi 1er novembre, à Sarajevo après une courte interruption qui avait fait suite, dimanche, à des tirs contre l'aéroport ayant blessé un officier français (*le Monde* du 2 novembre), a annoncé le porte-parole de la FORPRONU, Bill Aikman. – *(AFP.)*

ROUMANIE : le gouvernement *poursuit en justice* l'ex-Premier ministre Petre Roman. – Le gouvernement roumain a annoncé, mardi 2 novembre, qu'il avait déposé plainte contre l'ancien premier ministre Petre Roman et deux autres membres de son gouvernement, les accusant d' *«abus de pouvoir et de faux»*. *«En vérifiant la manière dont le patrimoine de l'ancien parti communiste a été transféré à l'Etat roumain, nous avons constaté des violations de la loi, voire des infractions»*, a déclaré le chef de l'organe de contrôle du gouvernement, Ion Honcescu, dans cette plainte déposée auprès du parquet général. On reproche notamment à M. Roman de s'être octroyé des villas dans la banlieue résidentielle de Bucarest. – *(AFP.)*

PAYS-BAS

Ombre mafieuse sur Amsterdam

AMSTERDAM

de notre correspondant

Pétard mouillé ou bombe à retardement ? En laissant entendre, récemment, qu'il avait connaissance de tentatives d'infiltration et de corruption *«des partis politiques»* par des organisations criminelles, le commissaire principal de la police d'Amsterdam, Eric Nordholt, a levé un beau lièvre.

La section d'Amsterdam du Parti du travail (PVDA) a révélé, la semaine dernière, qu'un de ses membres, soupçonné par la police de travailler pour des trafiquants de drogue (un syndicat turco-néerlandais de l'héroïne, croit savoir le quotidien *Het Parool*), s'était porté candidat, au début de l'année, à une place sur la liste aux prochaines élections municipales. Le suspect, qui est toujours l'objet d'une enquête policière, devait toutefois se retirer assez vite, spontanément, de la procédure de sélection.

Tentatives de noyautage

La «sortie» d'Eric Nordholt, commissaire très médiatique, paraît donc pour l'heure avoir accouché d'une souris. Le procureur d'Amsterdam a néanmoins affirmé connaître *«deux autres cas»* de noyautage de l'appareil public par le Milieu : l'un visant l'administration d'un parquet judiciaire, l'autre les organes nationaux d'un parti politique, tous deux stoppés à temps. A Arnhem, a-t-on appris il y a quelques jours, ce sont deux tentatives de noyautage de l'administration municipale qui ont été repérées et désamorcées en 1990, à l'occasion d'une enquête sur un trafic d'héroïne.

Mais il n'en a pas fallu plus pour faire planer une ombre mafieuse sur les Pays-Bas, dont les médias titrent depuis samedi matin sur le sujet. Quant aux formations politiques, elles sont outragées par cette attaque frontale : le président de la Seconde Chambre (députés), faisant exceptionnellement usage de son droit d'interpellation, a demandé au ministre de la justice de venir *s'expliquer*. Celui-ci a choisi de le faire devant la commission des services secrets, dont les auditions se déroulent à huis clos. Ce suspense ne contribue pas peu à l'ambiance un peu irréelle d'opération «Mains propres» qui imprègne ces jours-ci la scène publique néerlandaise, où les cas avérés de corruption n'ont impliqué à ce jour qu'un quarteron d'élus locaux et des entrepreneurs du bâtiment.

L'écho recueilli par leurs propos suggère cependant que le commissaire et le procureur d'Amsterdam ont peut-être touché une corde sensible. Le trafic de drogue – entre autres domaines d'activité d'un Milieu que les statistiques officielles donnent pour florissant, avec un chiffre d'affaires évalué à 30 milliards de francs – a acquis une surface financière aussi imposante que potentiellement corruptrice.

Un rapport du bureau de contrôle de la Bourse d'Amsterdam vient de mettre à jour le premier cas de blanchiment d'argent sale *via* une agence de courtage, et la police est intervenue contre une chaîne de bureaux de change ayant pignon sur rue, mais faisant office de «lessiveuse». Après les institutions financières, le crime organisé a-t-il décidé de prendre pour cible les milieux judiciaires, policiers ou politiques ? C'est sans doute un signal d'alarme qu'a voulu actionner Eric Nordholt.

CHRISTIAN CHARTIER

EUROPE

IRLANDE DU NORD

John Major promet une nouvelle initiative de paix mais rejette le plan « Hume-Adams »

Devant la Chambre des Communes, lundi 1er novembre, le premier ministre britannique, John Major, a promis une nouvelle initiative de paix pour l'Irlande du nord, mais a rejeté le plan « Hume-Adams » (1).

LONDRES

de notre correspondant

L'Irlande du Nord, une fois de plus, semble laissée à elle-même, c'est-à-dire à la férule que lui imposent les groupes paramilitaires « républicains » (catholiques) et « loyalistes » (protestants). Du moins est-ce ainsi, au lendemain du massacre de Greysteel au cours duquel sept personnes ont été tuées près de Londonderry (*le Monde* du 2 novembre), que la communauté catholique d'Ulster pourrait comprendre les propos tenus lundi aux Communes par John Major. En rejetant implicitement, mais sans ambiguïté, le plan « Hume-Adams », le premier ministre met un terme aux espoirs des « nationalistes » (catholiques), pour qui les discussions entre John Hume et Gerry Adams représentaient – à tort ou à raison – l'initiative de paix la plus prometteuse de ces dernières années.

Pour M. Major, ces propositions ne sont pas de nature à recueillir l'approbation de *« toutes les communautés »* de la province, ce qui signifie qu'elles sont inacceptables pour les « unionistes » protestants. En d'autres termes, tant que l'Armée républicaine irlandaise (IRA) et sa branche politique, le Sinn Fein, n'auront pas renoncé inconditionnellement à la violence, il est hors de question que Londres accepte de les considérer comme des interlocuteurs valables. Mais le premier ministre promet cependant de nouvelles propositions, qu'il qualifie de *« concrètes et substantielles »*. Celles-ci pourraient être avancées dans le cadre d'une reprise, à plusieurs niveaux (2), des pourparlers interrompus en novembre 1992.

Elles supposent cependant que les partis politiques nord-irlandais acceptent de reprendre leurs discussions. Or la position de l'intransigeant Ian Paisley, chef du Parti unioniste démocrate (DUP), n'a pas évolué : tant que John Hume poursuivra ses contacts avec le Sinn Fein, rien n'est envisageable. Les « unionistes », d'autre part, sont méfiants s'agissant du rapprochement entre les gouvernements britannique et irlandais. Ce rapprochement, confirmé à la fin de la semaine dernière lors du sommet européen de Bruxelles, repose notamment sur une nouvelle approche des questions institutionnelles (place de l'Irlande du Nord dans la constitution de la République d'Irlande, par exemple).

Débat sur l'internement sans procès

Les « unionistes » ont cependant des raisons d'être satisfaits de la tournure prise par les événements. Londres souhaite manifestement réamorcer le processus d'autonomie interne, brutalement interrompu en 1974 avec l'imposition de l'administration directe. Il s'agirait de redonner vie et pouvoirs à une assemblée et à un gouvernement locaux. Mais ces différentes perspectives n'apportent aucune réponse à l'escalade de la violence.

Le gouvernement reste sourd, pour le moment, aux appels qui se multiplient en faveur de l'imposition de l'internement sans procès des suspects. Mais M. Major n'exclut pas une telle mesure d'exception, à laquelle sont favorables une large majorité de parlementaires conservateurs, et qui avait été appliquée pour la dernière fois de 1971 à 1974. A l'époque, plusieurs centaines de suspects avaient été arrêtés et internés dans des camps.

Les résultats de cette escalade de la répression s'étaient traduits par une vague de violence sans précédent. Aujourd'hui, les services de sécurité assurent qu'ils possèdent une connaissance bien plus approfondie des groupes paramilitaires et que l'internement, à condition d'être appliqué en République d'Irlande comme en Ulster, serait de nature à mettre un terme aux massacres intercommunautaires. Mais, outre que Dublin y est hostile, l'image de la Grande-Bretagne à l'étranger, comme cela avait été le cas dans les années 70, en souffrirait ; notamment aux Etats-Unis, d'où les « républicains » catholiques, l'IRA donc, tirent l'essentiel de leurs soutiens financiers.

LAURENT ZECCHINI

(1) John Hume est le chef du Parti *travailliste social-démocrate (SDLP*, catholique modéré), et Gerry Adams est le président du Sinn Fein, branche politique de l'IRA.

(2) Ce processus prévoyait des discussions en trois étapes : entre partis politiques d'Irlande du Nord (à l'exclusion du Sinn Fein) ; entre ces derniers et le gouvernement britannique ; enfin entre Londres et Dublin.

ITALIE

Carlo De Benedetti a été incarcéré

ROME

de notre correspondante

Journée cruciale, mardi 2 novembre, pour le PDG du géant informatique italien Olivetti, Carlo De Benedetti. Ce dernier, contre lequel un mandat d'arrêt pour « corruption » a été délivré samedi par le parquet de Rome (*le Monde* du 2 novembre), s'est présenté à l'aube aux carabiniers de Milan, conduit en voiture à Rome, il a été incarcéré à la prison de Regina Coeli. L'homme d'affaires, qui s'était absenté pour le long week-end de la Toussaint, avait déclaré, par l'intermédiaire de ses avocats, qu'il était prêt à collaborer avec la justice, comme il l'avait d'ailleurs fait spontanément en mai dernier en fournissant au juge milanais Antonio Di Pietro un long mémoire sur divers pots-de-vin versés par sa société.

Durant toute la journée de lundi, les défenseurs de M. De Benedetti ont multiplié les démarches auprès des juges romains pour obtenir l'assurance que leur client serait interrogé immédiatement après son retour. Ce qui lui permettrait ainsi de faire valoir ses arguments, avant toute éventuelle incarcération. D'autant, insistait la défense, que les faits reprochés au patron d'Olivetti – essentiellement un dessous-de-table de 10 milliards de lires (360 millions de francs) à l'administration des postes pour obtenir de gros contrats de fournitures – ont déjà été discutés amplement avec l'équipe milanaise du pool de l'enquête « Mani Pulite » (« Mains propres »).

La décision d'émettre un mandat d'arrêt à l'encontre de Carlo De Benedetti, de la part du substitut Maria Cordova, qui a relevé *« des chiffres et des faits nouveaux, portant à une relecture du dossier »*, n'avait d'ailleurs pas manqué de soulever des polémiques, y compris au sein de la magistrature. Le propre procureur de Rome, Vittorio Mele, qui n'avait pas été tenu immédiatement au courant de l'initiative de ses collaborateurs, a même dû préciser publiquement, pour dissiper tout malentendu, qu'il approuvait pleinement la démarche.

Quoi qu'il en soit, « l'Ingegnere » De Benedetti a été transféré dans la matinée, à Rome, où il devait se soumettre à un premier interrogatoire. Si le patron d'Olivetti devait passer la nuit en prison, il serait le premier grand industriel privé à risquer la détention dans l'affaire « Mani Pulite », Raoul Gardini, l'ex-flamboyant dirigeant de la Ferruzzi n'ayant, semble-t-il, échappé à ce sort, qu'en se suicidant au printemps dernier.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

ALLEMAGNE : cinq ans de prison pour le meurtrier d'un responsable néo-nazi. – Un tribunal de Dresde a condamné lundi 1er novembre à cinq ans de prison ferme Nicolas Simeonidis, un proxénète grec qui avait tué d'un coup de feu, en mai 1991, un responsable néo-nazi de la ville, Rainer Sonntag, trente-six ans, qui s'apprêtait à démolir une maison close avec cinquante sympathisants dans le cadre d'une croisade contre la prostitution. Ronny Matz, un Allemand également proxénète, qui accompagnait Simeonidis, a été de son côté condamné à dix mois de prison avec sursis. En mars 1992, les deux hommes avaient été acquittés en première instance, les magistrats estimant alors qu'ils avaient agi en état de légitime défense. Mais le jugement avait été cassé par la Cour suprême de justice. – *(AFP.)*

GÉORGIE : les troupes de M. Chevardnadze aux portes de Khobi. – Des unités avancées de l'armée géorgienne ont atteint, lundi 1er novembre, la périphérie de la ville de Khobi, occupée par les rebelles fidèles à l'ex-président Zviad Gamsakhourdia, a rapporté l'agence Interfax. Selon le ministère géorgien de la défense, les forces gouvernementales obéissant à M. Chevardnadze consolident leurs positions dans la région de Senaki. – *(Reuter.)*

Dans la collection « Savoirs » du « Monde diplomatique »

Une Terre en renaissance

par Edgard Pisani

Le Monde diplomatique et l'Institut français de recherche *scientifique pour le développement* en coopération (ORSTOM) se sont associés pour élaborer le deuxième numéro de la collection « Savoirs » consacré au développement durable et fort bien intitulé « Une terre en renaissance ».

Plusieurs lectures peuvent être faites de ce riche ensemble de textes divers proposés par des scientifiques du Nord et du Sud, des responsables d'organismes de recherche, d'associations et d'organisations internationales, ainsi que des journalistes. La plus forte, sans doute, se concrétise autour d'une quasi-coïncidence entre la conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (*tenue à Rio en juin 1992*) *et le* parcours final de l'Uruguay Round du GATT. Bernard Cassen *en tire les conclusions : « Ne s'agirait-il pas, en définitive, de revoir de fond en comble un modèle de développement fondé sur l'hégémonie du marché, du profit et de la compétitivité, ainsi que sur le rabaissement de la dimension humaine au rang de variable secondaire parmi les facteurs de production ? »* Il résume ainsi le propos de spécialistes et de praticiens qui s'interrogent, *sans a priori* idéologique ou politique, sur la compatibilité entre une domination non régulée des lois du marché et, tout à la fois, le présent et l'avenir des équilibres sociaux et naturels.

Ce qui est intéressant, dans cette lecture, c'est qu'elle fait apparaître que :

– l'incompatibilité relative entre écologie et marché n'est pas un *a priori*, mais un constat ;

– le seul souci du moyen terme marchand lui-même suggère d'y prêter attention ;

– définies à partir des exigences de l'avenir prévisible, les règles du marché retrouvent leur pertinence et leur efficacité. Ainsi, il ne s'agit pas d'autre chose que de priorité. Tout le document incite à privilégier l'homme, la nature, le long terme. Il retrouve, sans le dire expressément, le devoir que nous avons de gérer la planète « en bons pères de famille » ;

– s'opposent au succès de la démarche la myopie des politiques et la puissance des lobbies.

Le même thème revient, de manière différente, sous la plume du physicien togolais Léopold Gnininvi : *« Dans ce monde devenu un village planétaire, on se développe toujours un peu aux dépens de quelqu'un d'autre ou de la nature... Même en situation de « refus de développement », les moyens de communication actuels rendent illusoire toute velléité de préserver quelque culture que ce soit de la pollution, par l'écrit, les images et surtout par les ondes. »* Mais, au terme d'une recherche passionnée et passionnante, un autre fil conducteur aboutit à une conclusion équilibrée, optimiste et prudente : l'humanité dispose sans doute d'assez de terres, d'assez de soleil, d'eau, de bras et de savoirs, pour résoudre les problèmes que pose son affrontement avec l'avenir et avec la nature. Mais il n'y a pas certitude absolue. Il y a, dès lors, devoir de prudence, de recherche, de cohérence, de parcimonie, de justice, de démocratie. Ainsi l'incertitude n'est-elle pas dans la disponibilité des moyens mais dans l'existence même d'une conscience civique et d'une volonté politique.

Autour de ces questions centrales, chaque article apporte des regards, des faits, parfois aussi des questions. Car la grande leçon de ce fascinant parcours est que, si elle veut survivre, l'humanité doit avoir la modestie des savoirs dont elle est fière et la volonté de faire bon usage des pouvoirs dont elle dispose.

« Une Terre en renaissance » est une interpellation au chercheur, à l'acteur économique, au citoyen. Nul n'est, ne sera innocent de ce qui adviendra, surtout pas le politique. Après avoir instruit, sans l'instruire à la vérité, le procès des ministres sous l'autorité desquels se sont déroulés les faits constitutifs de l'affaire du sang contaminé, *faudra-t-il imaginer des procédures au gré desquelles des ministres, des gouvernements, des parlements, des* présidents pourraient être mis en cause pour non-intervention *en situation de péril ? Le marché* et la dynamique techno-scientifiques ne sauraient *constituer des alibis pour ceux* qui, constatant ou anticipant des dangers, auraient refusé de fixer des règles.

► **Edgard Pisani est président de l'Institut du monde arabe.**

► ***Savoirs 2***, **« Une Terre en renaissance. Les semences du *développement durable* », publié par *le Monde diplomatique*, octobre 1993, 128 pages, 48 F.**

AMÉRIQUE

HAÏTI

Washington tente de relativiser l'importance de la crise

WASHINGTON et NEW-YORK (Nations unies)

de nos correspondantes

Alors que le général Cédras et le colonel François, le chef de la police de Port-au-Prince, *ont tout* l'air d'avoir fait passer à la trappe l'accord de Governor's Island par lequel ils acceptaient le retour du président Aristide, et semblent préférer attendre que l'administration Clinton se désintéresse d'Haïti, la question se pose désormais concrètement à Washington : jusqu'où les Etats-Unis sont-ils prêts à aller pour que Jean-Bertrand Aristide retrouve le pouvoir?

Ce nouvel épisode de la crise haïtienne intervient dans un contexte délicat pour le président Clinton et son équipe, qui ont dû faire face ces dernières semaines à un tir groupé de critiques, dans la presse et au Congrès, sur la gestion de deux conflits étrangers : Haïti et la Somalie. L'administration s'est aussi trouvée en butte à une opposition dans ses propres rangs, la CIA et le Pentagone traînant ouvertement les pieds sur la question d'Haïti. Le combie a été atteint lorsque le principal expert de la CIA sur les affaires latino-américaines, Brian Latell, est allé «briefer», courant octobre, les membres du Congrès sur la *«stabilité mentale»* du président Aristide, que l'Agence de renseignement américaine met en doute.

L'entourage du président Clinton a fini par réagir, sur deux fronts. D'abord en défendant son bilan de politique étrangère, tâche qui semble avoir été assignée à Anthony Lake, le conseiller pour la sécurité nationale : dans un entretien publié dimanche 31 octobre par le *New York Times*, M. Lake souligne que *«l'immédiat ne doit pas prévaloir sur l'important»* ou, en d'autres termes, que des crises secondaires comme Haïti ou la Somalie, qui sont des conflits internes, ne doivent pas faire perdre de vue les objectifs stratégiques de la diplomatie américaine, comme la transition démocratique en Russie ou les relations avec le Japon.

Cette relativisation faite, ce qui ressemble fort à une riposte à la CIA a atterri lundi à la première page du même *New York Times*, dont les lecteurs ont pu découvrir les liens étroits qu'entretenait la CIA avec les dirigeants militaires haïtiens actuels, puisque cette dernière les payait, au moins jusqu'au coup d'Etat de 1991, en échange d'informations sur l'évolution politique du pays ou sur le trafic de drogue.

Mais la question demeure entière : que faire? Dans l'immédiat, attendre. Au moins jusqu'à mercredi, date apparemment fixée par le représentant spécial de l'ONU, Dante Caputo, pour une éventuelle reprise des discussions avec les représentants du président Aristide et ceux des militaires.

AFSANÉ BASSIR POUR et SYLVIE KAUFFMANN

Un entretien avec Robert Malval

Le premier ministre se retirera «si la crise n'est pas réglée d'ici vingt jours»

La situation paraît bloquée en Haïti où le président exilé Jean-Bertrand Aristide n'a pu reprendre le pouvoir le 30 octobre, comme le prévoyait l'accord qu'il avait signé en juillet à New-York, sous l'égide de l'ONU, avec les militaires putschistes. L'ONU réclame l'ouverture, mercredi 3 novembre, de discussions entre Robert Malval, le premier ministre nommé par le président et pratiquement empêché de gouverner, et les militaires. Ces derniers n'ont pas encore répondu à l'invitation et les principaux chefs néo-duvaliéristes ne sont de toute façon *«pas visibles»*, comme l'affirme M. Malval dans un entretien au *Monde*.

PORT-AU-PRINCE

de notre envoyée spéciale

Au centre de Port-au-Prince, le palais national et les ministères sont vides. Dans la ruelle Ludovic, sur l'une des hauteurs de la capitale, la villa du premier ministre Robert Malval grouille d'activité : cette demeure cossue est le siège du gouvernement haïtien nommé par le président en exil Jean-Bertrand Aristide. Ses membres y dorment souvent depuis qu'un de leurs collègues, le ministre de la justice, Guy Malary, a été assassiné en plein jour, le 14 octobre, par des «attachés» en civil chargés des basses besognes de la police militaire.

Une immense antenne satellite occupe le jardin, les ministres préparent leur conseil dans la salle à manger attenante au salon, où M. Malval nous reçoit, ce lundi 1er novembre. La mission primordiale de cet imprimeur-éditeur de cinquante ans, issu de la bourgeoisie mulâtre par son père (sa mère est d'ascendance libanaise maronite), paraît presque impossible. *«Deux galaxies*, résume-t-il, *se font face, celle des lavalassiens* (partisans du Père Aristide) *et celle des duvaliéristes. Soit elles s'affrontent et c'est le désastre, soit on trouve un terrain d'entente à leur périphérie, au sein des franges modérées de ces extrémismes.»*

M. Malval semble rencontrer beaucoup d'étoiles filantes sur son chemin de pèlerin. *«Ceux qui ont des tripes n'ont souvent pas la vision d'un homme d'Etat et ceux qui ont cette vision n'ont pas les tripes.»* La tâche lui paraît d'autant plus ardue que, dans la galaxie duvaliériste, *«les principaux chefs ne sont pas visibles»*. Ils se contentent de laisser des *«agitateurs du FRAPH* (Front pour l'avancement et le progrès d'Haïti) *occuper les rues»*. Et ses chefs resteront en retrait *«tant qu'ils ne feront pas partie d'une négociation globale»*, estime-t-il. M. Malval, qui se dit *«fatigué»*, n'a jusqu'à présent trouvé, dans le camp duvaliériste, que trois personnes ayant le *«courage»* de comprendre que *«la situation actuelle commande une vision nouvelle»*. Parmi eux figurent Alix Cinéas, l'ancien ministre de Jean-Claude Duvalier, qui négocia son exil en 1986, et Frank Romain, ex-chef de la police et ancien maire de Port-au-Prince. La quête est moins fructueuse encore dans les milieux de ses *«amis»* – c'est M. Malval qui le souligne – de la bourgeoisie. *«Prise entre la peur que lui inspire le Père Aristide et celle que lui inspirent les attachés, elle préfère se taire»*, constate, déçu, le premier ministre.

«Lui c'est lui, moi c'est moi»

Diplômé en sciences politiques de l'université de Miami et de l'IEP de Paris, M. Malval est pourtant une personnalité très respectée, y compris dans les rangs de l'armée. Il est l'un des très rares Haïtiens que tout le monde croit sur parole lorsqu'il affirme qu'il n'aime pas la politique et qu'il est pressé de retrouver *«sa vie tranquille d'antan»*. Démissionnaire, prié de rester à son poste par le président Aristide, il conçoit sa mission dans le cadre d'une *«dynamique de négociations»* et se retirera *«si la crise n'est pas réglée d'ici vingt jours»*. Un laps de temps durant lequel l'accord de Governor's Island, signé en juillet dernier à New-York entre les militaires putschistes et le président exilé, a une ultime chance d'être sauvé, à travers les nouvelles discussions que l'ONU a proposées pour le mercredi 3 novembre. Le chef des forces armées n'a pas encore répondu à l'invitation. M. Malval, lui, représentera son président.

Entre ces deux derniers hommes venus d'horizons totalement différents, l'identité de vues est loin d'être automatique. *«Vous vous rappelez*, nous dit en souriant M. Malval, *cette phrase restée célèbre : «Lui c'est lui, moi c'est moi.»* Lors de son investiture devant le Parlement haïtien, fin août, M. Malval avait solennellement reconnu que *«des erreurs avaient été commises»* pendant les sept mois du gouvernement du Père Aristide, avant son renversement en septembre 1991. Mais il est hors de question, à ses yeux, d'envisager une seconde une solution *«Malval sans Aristide»*. C'est une question d'éthique pour cet homme droit.

MARTINE JACOT

CUBA : libération de l'écrivain Norberto Fuentes. – L'écrivain cubain Norberto Fuentes, qui avait été arrêté le 10 octobre dernier pour avoir tenté de quitter illégalement Cuba par la mer, a été libéré samedi 30 octobre en fin d'après-midi, a annoncé lundi à l'AFP la mère de l'écrivain. Norberto Fuentes avait été arrêté en compagnie de plusieurs amis et membres de sa famille, alors qu'il venait de quitter la côte près de La Havane à bord d'une embarcation afin de tenter de gagner les Etats-Unis. – *(AFP.)*

AFRIQUE

Burundi : «pacification» sur la piste de Gishubi

Après leur coup d'Etat, les militaires tutsis ont durement répliqué aux actes de vengeance des Hutus

GISHUBI

de notre envoyé spécial

La zone a été «pacifiée» la veille et on peut suivre la progression de l'armée à la trace. La voie est libre : des centaines de troncs d'arbres abattus en travers du chemin ont été repoussés dans les fossés, des dizaines de tranchées rebouchées. Mais, sur près de soixante kilomètres, les huttes incendiées, les magasins pillés et les cadavres jalonnent la piste de Gishubi. Dans la province de Gitega, l'action de la troupe a surtout consisté à réprimer les partisans du président assassiné, considérés comme des «rebelles». Dans les heures qui ont suivi le coup d'Etat, ces derniers, Hutus dans leur grande majorité, ont massacré leurs voisins tutsis et bloqué les routes pour empêcher l'armée d'investir leurs collines.

N'étant sans doute pas entrés en force, les soldats ont pratiqué une répression sélective. Les maisons des Tutsis ont été en général épargnées. Pas de destructions massives, ni de massacres – vingt-trois corps sont dénombrés en chemin, du moins au bord de la piste. Certains villages sont déserts. Les habitants hutus ont fui d'une colline à l'autre à l'approche des soldats. On les voit sur les sentiers, un baluchon sur la tête pour *«loger en brousse»*.

«Il n'y a plus de chef»

Julien, un agriculteur de Murama, a vu les militaires arriver chez lui, guidés par des villageois tutsis qui *«leur indiquaient ce qu'il fallait détruire»*. *«Ils ont pillé les boutiques et maintenant ils boivent la bière»*, ajoute-t-il. La marché de Gishubi a été totalement pillé; pas une de ses cinquante échoppes n'est intacte.

L'incursion des militaires dans la région a été suivie d'une noria de camionnettes civiles qui sont reparties vers le Nord chargées de sacs de vivres, de tôles ondulées et autres butins; les habitants se sont ensuite servis dans les boutiques dévastées. A Yanza, où les soldats ont fait «halte» samedi dernier, une dizaine de personnes ont été tuées, disent les villageois, qui sont revenus, après avoir fui, dans leur village à moitié incendié. *«C'est quand l'armée dégage la route qu'il y a affrontement»*, expliquera le capitaine Augustin Nkunda, de la caserne de Gitega. Dans certains villages, *«les hommes tutsis ont disparu, sans doute égorgés»*, dès l'annonce du coup d'Etat. A l'administrateur du district, qui aurait tenté d'apaiser les esprits, on aurait dit : *«Il n'y a plus de chef puisque le président est mort»*. Les premiers jours de révolte passés (*«On était très fâchés à cause du président assassiné»*, expliquent les Hutus), les gens sont restés sur le qui-vive. A la mission de Nyabiraba, les Sœurs de la Miséricorde hébergent chaque nuit près de 80 personnes, les Hutus dans l'église et les Tutsis dans la sacristie. Mais la population ne semble pas déterminée à poursuivre l'épreuve de force avec l'armée. Les pluies sont arrivées : la priorité des priorités est de planter; sinon *«dans trois mois, on mourra de faim»*.

A Gitega (30 000 habitants), 4 500 déplacés, assistés par l'archevêché, ont été regroupés dans trois centres, dont deux protégés par l'armée et l'un situé à la mission catholique. Depuis le 28 octobre, aucun blessé n'a été amené à l'hôpital. Mais la situation n'est pas encore stabilisée. L'armée, qui n'est pas rentrée dans les casernes, empêche les pillages et les meurtres, *«maintient une autorité»* en l'absence des administrateurs, morts, disparus ou réfugiés. Elle aurait refusé de donner des armes aux étudiants tutsis qui en réclamaient. Milices privées et règlements de comptes n'en existent pas moins.

Les officiers ne tiennent pas toute la troupe en main : il leur est difficile d'empêcher certains soldats tutsis qui ont perdu toute leur famille de se venger. Des militaires ont tué samedi trois personnes dénoncées par un voisin. D'autres sont entrés dans la cour de l'évêché à la recherche d'un responsable du parti au pouvoir. Ils ont dû repartir bredouilles devant le mutisme des déplacés qui ont décidé, d'un commun accord, de se mélanger entre Hutus et Tutsis, *«pour ne pas qu'ils nous reconnaissent»*.

JEAN HÉLÈNE

L'armée se déclare hostile au déploiement de troupes étrangères

Rendant compte, devant le Conseil de sécurité, à New-York, de sa visite à Bujumbura une semaine après le coup d'Etat, James Jonah, secrétaire général adjoint de l'ONU au département des affaires politiques, n'a pas exclu, lundi 1er novembre, le déclenchement d'un second coup d'Etat au Burundi.

M. Jonah a affirmé avoir indiqué à ses interlocuteurs que l'ONU était surchargée, et qu'elle ne serait pas en mesure d'envoyer une force importante. Il a cependant évoqué la nécessité d'une centaine de gardes de sécurité pour protéger les membres du gouvernement et d'une force plus large pour la protection des installations vitales de la capitale. Selon lui, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) est prête à jouer un rôle dans la protection du gouvernement si elle reçoit des assurances financières et logistiques.

«L'armée du Burundi rejette totalement toute tentative de déploiement de troupes étrangères, a déclaré un porte-parole de l'armée, le lieutenant-colonel Jean Bosco Daradangwa. *Cela va contre nos lois et contre le bien commun du Burundi.»* Le colonel a également déclaré que l'armée était mécontente de l'arrivée de vingt conseillers militaires français à l'ambassade de France. – *(AFP, Reuter.)*

CÔTE-D'IVOIRE

Chasse aux Ghanéens dans les quartiers populaires d'Abidjan

De violentes émeutes, déclenchées lundi 1er novembre à Abidjan, contre les ressortissants Ghanéens, par des supporters du club de football de l'ASEC (Association sportive des employés du commerce), ont fait au moins un mort – une femme ghanéenne – et 120 blessés.

Une chasse aux Ghanéens avait été lancée dans la matinée dans les quartiers populaires d'Abidjan par des supporters de l'ASEC, de retour de Koumassi, au Ghana, où ils avaient eux-mêmes été victimes de violences de la part de supporters du club Asante Kotoko, qui rencontrait l'ASEC, équipe phare de Côte-d'Ivoire. Vaincue, l'ASEC avait été éliminée de la Coupe d'Afrique des champions.

Tout le long de la route qui les ramenait à Abidjan, les quelque 5 000 supporters ivoiriens se sont livrés à des violences dans des villages. A Abidjan, armés de gourdins et de couteaux, ils ont pourchassé les Ghanéens, qui ont afflué toute la journée pour se réfugier dans les commissariats, les gendarmeries et les églises. Dans la nuit de lundi à mardi, le cadavre d'une femme gisait sur un trottoir dans le quartier de Yaosséi, au nord d'Abidjan, à quelque 200 mètres de baraques où habitent de nombreuses prostituées ghanéennes.

Ces habitations avaient été incendiées dans l'après-midi par des groupes de supporters. Plus de 120 personnes – Ghanéens victimes des représailles, et Ivoiriens rentrés blessés du Ghana – ont reçu des soins dans les trois principaux hôpitaux d'Abidjan. Quelque 2 000 Ghanéens ont été regroupés dans des endroits tenus secrets à Abidjan afin de passer la nuit sous haute protection policière. – *(AFP.)*

Le président Houphouët-Boigny a quitté Paris pour Genève. – Le président ivoirien, Félix Houphouët-Boigny, qui était hospitalisé depuis le 9 octobre à Paris, a quitté la capitale française lundi 1er novembre pour Genève, a-t-on appris de source sûre. Le chef de l'Etat, absent de son pays depuis près de six mois, se trouve dans un état de grande faiblesse, selon la même source. – *(AFP.)*

ANGOLA : l'ONU reporte sa décision sur de nouvelles sanctions contre l'UNITA. – Le Conseil de sécurité de l'ONU a décidé lundi 1er novembre de reporter à la mi-décembre l'application de nouvelles sanctions contre l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) de Jonas Savimbi et a exhorté les deux camps à reprendre les négociations. – *(Reuter.)*

LIBÉRIA : un convoi humanitaire retenu par les combattants de Charles Taylor. – Les combattants du Front national patriotique du Libéria (FNPL), dirigé par Charles Taylor, ont saisi, le 12 octobre à Gbarnga, dans le centre du pays, dix camions chargés d'aide alimentaire, et ont emprisonné leurs chauffeurs, a indiqué lundi 1er novembre le responsable du Programme alimentaire mondial (PAM) de l'ONU à Monrovia. D'autre part, une réunion entre factions libériennes, qui devait s'ouvrir lundi à Cotonou, a été reportée, en raison de l'absence des représentants du FNPL et du Mouvement uni de libération (ULIMO). – *(AFP.)*

ZAIRE : campagne contre les spéculateurs à Kinshasa. – Le gouvernement de Faustin Birindwa a lancé, lundi 1er novembre, une vaste campagne de répression contre les spéculateurs et la hausse des prix dans la capitale. Des brigades du ministère de l'économie ont commencé à contrôler les commerces et les entreprises, sanctionnant les hausses illicites qui se développent depuis une semaine, alors que les prix sont théoriquement bloqués à leur niveau du 24 septembre, depuis la mise en circulation, le 21 octobre, du nouveau zaïre (0,33 dollar) équivalent à 3 millions de zaïres anciens. – *(AFP.)*





AFRIQUE

RWANDA

Lancement d'une nouvelle opération de l'ONU

La «Mission d'assistance des Nations unies au Rwanda» (MINUAR) a été lancée, lundi 1er novembre, lors d'une cérémonie officielle, à 70 kilomètres de Kigali, la capitale rwandaise, en présence du premier ministre, Agathe Uwilingiyimana, et du colonel Alexis Kanyarengwe, président du Front patriotique rwandais (FPR), la rébellion armée tutsie, qui a conclu un accord de paix avec le gouvernement, le 4 août dernier. La MINUAR devrait compter plus de deux mille cinq cents soldats dans le courant de 1994. Un premier contingent de vingt-quatre parachutistes belges est attendu à Kigali. La France ne participera pas à la MINUAR. Les deux compagnies françaises présentes à Kigali doivent se retirer lorsque la force internationale se déploiera. – *(AFP.)*

TUNISIE

Le président Ben Ali candidat à sa propre succession

Le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), le parti au pouvoir, héritier de l'ancien parti unique, a décidé, vendredi 29 octobre, de présenter la candidature du président Ben Ali à l'élection présidentielle, prévue au mois de mars prochain. Pour le premier ministre, Hamed Karoui, cette élection donnera *«l'occasion privilégiée au peuple tunisien de plébisciter le président Ben Ali et de prouver ainsi sa fidélité et sa reconnaissance à l'homme qui a sauvé le pays»*. Au pouvoir depuis le 7 novembre 1987, après la destitution de Habib Bourguiba, M. Ben Ali avait obtenu plus de 99 % des suffrages, au mois d'avril 1989, lors de la dernière élection présidentielle. – *(AFP.)*

ASIE

Les médias japonais sur la sellette

Déférente envers les puissants, dure avec les faibles, la presse nippone entretient des relations ambiguës avec le pouvoir

TOKYO

de notre correspondant

Un extrémiste de droite se suicide dans le bureau du président du quotidien *Asahi*, l'impératrice Michiko est victime d'une syncope suivie d'une aphasies à l'origine de laquelle une série d'articles la critiquant ne serait pas étrangère, le directeur de l'information d'une télévision privée est convoqué devant le Parlement pour s'expliquer sur des propos faisant douter de son impartialité : les médias nippons sont sur la sellette.

Cette suite d'incidents, survenus ces deux dernières semaines, est surtout révélatrice de l'une des faiblesses du fonctionnement de la démocratie au Japon : l'ambiguïté des rapports entre presse et pouvoir.

La convocation de Sadayoshi Tsubaki, de TV Asahi, risque de *constituer un précédent : un journaliste qui indispose un parti pourra à l'avenir être entendu sous serment par la Diète. «Il est malsain pour la liberté d'expression que les journalistes sentent peser sur eux une telle menace»*, estime l'avocat Hideo Shimizu, président de la commission d'enquête sur les chaînes privées chargée de veiller à l'éthique des émissions. En signe de protestation, ses membres ont démissionné.

M. Tsubaki est soupçonné d'avoir failli à son devoir d'impartialité en favorisant l'opposition à l'ex-majorité *libérale-démocrate* (PLD) lors des élections du 18 juillet. Au cours de son audition, il a reconnu avoir tenu des propos *«regrettables et déplacés»*, mais nié avoir orienté la «couverture» de la campagne. Cette affaire est loin d'être limpide : les propos de M. Tsubaki, formulés à titre personnel dans une enceinte où étaient brassées des idées, ont été montés en épingle par le quotidien *Sankei*, qui appartient à un groupe de presse comptant une chaîne de télévision concurrente. Le PLD, qui estime *«avoir été battu par la télévision»*, s'en est saisi.

Règlement de comptes

Ce sursaut d'indignation du PLD ne manque pas de sel : le contrôle qu'il a exercé sur les médias au cours de quarante ans *de pouvoir est de notoriété publique*. Cette montée au créneau «sent» le règlement de comptes avec une chaîne dont l'information est menée de manière «incisive» par un présentateur percutant, Hiroshi Kume : après que celui-ci eut demandé en direct au secrétaire général du PLD s'il avait fait pression sur les constructeurs automobiles pour qu'ils suspendent leur publicité à TV Asahi, les journalistes de la chaîne furent bannis *de son bureau*.

Cette affaire est révélatrice de l'importance nouvelle des médias, et de la télévision en particulier. La «politique spectacle» commence à faire recette en dépit, ou en raison de la désaffection qui frappe les partis. Soucieux de ménager le PLD, le fragile cabinet Hosokawa a cédé à l'exigence d'audition de M. Tsubaki. Les partis sont en revanche moins pressés de convoquer des politiciens impliqués dans le scandale de la construction.

Pour *Asahi*, cette convocation sans précédent *«fait craindre une érosion de la liberté de la presse»*. Ce n'est cependant qu'un aspect du problème : c'est moins l'intimidation des médias que leur complaisance envers les pouvoirs qui *constitue* l'hypothèque la plus grave pesant sur le fonctionnement de la démocratie. La mollesse de la réaction à la convocation de M. Tsubaki laisse en outre planer des doutes sur la volonté de la presse de défendre son indépendance. Celle-ci constitue au Japon un *«quatrième pouvoir institutionnalisé»* : une concurrence féroce se conjugue à une retenue dans le maniement de l'information qui relève moins de la prudence que d'un accord tacite avec les forces politiques et économiques.

Outre les «tabous» – la maison impériale – les désordres sociaux, les nouvelles sectes, les discriminations ou les crimes de guerre sont souvent traités avec timidité. Ce n'est que lorsqu'un scandale est lancé par les hebdomadaires, qui véhiculent informations et *rumeurs que la grande presse* hésite à publier, que celle-ci se décide à suivre. La presse constitue rarement un contrepoids au pouvoir, elle y participe.

Le malaise de l'impératrice

Cette «retenue» a plusieurs raisons. Les médias font partie d'énormes groupes de presse soucieux avant tout de rentabilité : afin de ne pas mécontenter leur audience, ils choisissent la voie médiane : l'«eau tiède». Seconde raison : les pressions. Il n'y a pas de censure (sauf en matière de bonnes mœurs) mais le poids des annonceurs est dissuasif : *«La presse est rarement l'amie des faibles»*, dit, amer, un confrère.

Pouvoir sensible aux autres pouvoirs, les médias sont moins timides lorsqu'il s'agit d'individus dont la vie privée peut être malmenée sans grand respect de leurs droits. Le suicide d'un extrémiste de droite est révélateur de ce travers.

L'extrême droite ne se prive pas d'exercer des pressions – même par des actions terroristes – mais Shusuke Nomura a choisi une autre voie. Figure d'une nouvelle extrême droite, ayant passé dix-huit ans en prison pour des attentats, il avait créé la «Société du Vent» (*Kaze non kai*). Jouant sur l'idéogramme du *«vent»* qui, si on supprime un trait, signifie *«poux»*, l'hebdomadaire *Shukan Asahi* publia une caricature peu avenante de M. Nomura. Ce dernier protesta, reçut des excuses, mais exigea la participation du quotidien à un séminaire sur le *«journalisme corrompu»*.

Le 20 octobre, cinquantième anniversaire du départ des soldats-étudiants dont beaucoup devinrent des kamikazes, M. Nomura renouvela son exigence au président d'*Asahi*, puis, après s'être incliné en direction du Palais impérial, sortit deux pistolets qu'il dirigea contre sa poitrine : *«Vous avez devant vous un homme qui joue sa vie»*, lança-t-il avant de tirer. Il n'était certes pas un modèle de civisme, mais son suicide n'est pas resté sans écho : les héros tragiques qui se sacrifient pour une valeur ont une place à part dans la mémoire des Japonais. Par son geste, il accusait la presse.

Pratiquement au même moment, au-delà des douves du Palais impérial, une femme réagissait à sa manière aux attaques des médias : le jour de son anniversaire, l'impératrice Michiko était frappée d'un malaise. En septembre, des hebdomadaires avaient dénoncé son comportement tyrannique. Salutaire libération de la presse du *«tabou du chrysanthème»* ? Pas tout à fait. Loin de s'attaquer au système impérial ou *à sa bureaucratie compassée*, les médias visaient le maillon le plus faible : une plébéienne, jamais *acceptée par les conservateurs du* cénacle impérial, qui pourraient avoir inspiré ces articles venimeux.

Peut-être la princesse soumise est-elle devenue autoritaire. Aujourd'hui, rentrés dans le rang, les médias ne cherchent pas à vérifier cette information : ils reproduisent les communiqués de l'agence impériale, qui a mis le malaise au compte d'une *«profonde tristesse»* et réfuté le contenu des articles.

Venant après le renoncement à l'écriture d'un écrivain populaire, Yasutaka Tsutsui, en raison de la capitulation de la presse devant la *«dictature»* de minorités sur les *«expressions discriminatoires»* (voir «le Monde des livres» du 22 octobre), *«ces affaires témoignent*, selon M. Shimizu, *d'une absence de consensus en matière de liberté d'expression et de la faiblesse de l'individu face aux atteintes aux droits de la personne»*.

PHILIPPE PONS

CAMBODGE : *sanglante bousculade au palais royal.* – Une quinzaine de Cambodgiens ont trouvé la mort, dimanche soir 31 octobre, dans une bousculade à l'occasion d'un feu d'artifice au palais royal de Phnom-Penh pour célébrer les soixante et onze ans du roi Norodom Sihanouk. – *(Reuter.)*

révolution » de

▪ **8 AVRIL.** Rares sont les Polynésiens qui ne se souviennent pas de la la date – le 8 avril 1992 – de la déclaration de politique générale de Pierre Bérégovoy devant l'Assemblée nationale. Le sixième premier ministre de François Mitterrand avait annoncé alors, à la demande de ce dernier, que la France décidait de suspendre ses essais nucléaires. Pour le territoire français du Pacifique, site de ces expérimentations, sur l'atoll de Mururoa, depuis 1966, c'est sa principale ressource économique qui se révélait ainsi en voie de tarissement.

▪ **PACTE.** Président du gouvernement du territoire, Gaston Flosse, député (RPR), a lancé aussitôt un grand débat, qui a abouti à la conclusion d'un «pacte de progrès» entre la Polynésie et l'Etat. L'ancien secrétaire d'Etat du gouvernement de Jacques Chirac, de 1986 à 1988, a fait de ce pacte sa grande affaire et l'outil d'une promotion personnelle intensive. Un développement économique «classique» est-il envisageable pour la Polynésie?

Tahiti sans la bombe

L'arrêt des essais nucléaires prive le territoire de sa principale ressource

PAPEETE

de notre envoyée spéciale

Amis polynésiens, bienvenue au club! *« Vous faites désormais partie de la grande confrérie des cracheurs au bassinet, des tondus, des imposables, des saisissables. Vous n'êtes encore que des apprentis, mais vous gravirez bientôt les échelons pour devenir Compagnons de la main au portefeuille, puis Maîtres-payeurs... Il ne vous reste plus qu'à vous plonger dans la prière. Qu'il pleuve suffisamment, pour vous éviter l'impôt-sécheresse, mais pas trop, pour qu'on ne vote pas une taxe sur l'assèchement! Car vous allez devoir payer sur tout et sur son contraire, au nom du Pèze et du Fisc. »*

Ah! Ils peuvent rire, les «frères» calédoniens! Ils peuvent ironiser et faire de l'esprit, comme dans cette «lettre ouverte» aux Polynésiens, publiée le 12 juin dernier par *les Nouvelles calédoniennes* de Nouméa et reprise en juillet dans le mensuel *Tahiti-Pacifique*. Le fait est que l'impensable s'est produit à Tahiti et qu'une révolution a eu lieu, sans vagues ni clapot : sur les salaires, désormais, les Tahitiens paient l'impôt!

Bien sûr, il cache son nom, puisqu'on l'a baptisé pudiquement CST (contribution de solidarité territoriale), mais il s'agit bel et bien de l'impôt tabou, refusé depuis des décennies par syndicats et gouvernants, conspué avec constance par tout candidat au moindre mandat électoral et accepté soudain au mois de juin, comme par enchantement. Il y a des signes qui ne trompent pas.

Le vent, à Tahiti, a tourné, et, pour une fois, les avis des responsables politiques, économiques et syndicaux concordent : *« L'après-nucléaire a commencé. Plus rien ne sera comme avant. »*

Alors, il y a ceux qui paniquent et ceux qui tempèrent . Ceux qui dénoncent le lâchage de la France et attendent moult compensations de la métropole pour remplacer le loyer si rentable de Mururoa; ceux qui jugent l'occasion idéale pour mettre fin à un système économique parfaitement artificiel et pour construire le développement de l'archipel sur la base de ses ressources propres; ceux, enfin, qui jugent à peu près nulles les chances de la Polynésie de maintenir un niveau de vie envié dans tout le Pacifique et qui se réjouissent d'un retour aux racines et à une vie sociale et culturelle plus conforme aux traditions.

Pas un, en tout cas, qui ne parle du «piège» dans lequel la Polynésie s'est laissé enfermer depuis trente ans. Pas un qui ne lie la prospérité provocante de Tahiti à «Muru», qu'on vous cite sans tendresse avec un coup de menton en direction de la mer. Pas un qui n'évoque cette «dépendance» qui imprègne jusque dans sa moelle la société polynésienne. L'odieuse dépendance.

Ordre du général de «ne pas mégoter»!

La bombe va déserter l'atoll. De cela, tous les acteurs sont sûrs, qui vous citent de mémoire la date du 8 avril 1992, à laquelle Pierre Bérégovoy avait stupéfié tout le monde en annonçant le moratoire français sur les essais nucléaires . C'est curieux comme ils se rappellent tous l'endroit où ils étaient quand ils ont appris la nouvelle! L'un était dans les studios de Radio-France-outre-mer, l'autre a reçu un coup de téléphone d'un sénateur RPR surexcité; Hiro Tefarere, le président du syndicat le plus important de l'île (A-Tia-I-Mua) était, lui, à Paris, au siège de la CFDT, dont il partage les options. *« Un choc*, dit-il, *une bombe! Nous étions soudain mis au pied du mur, contraints de nous secouer, d'ouvrir enfin les yeux, et de reconsidérer entièrement l'organisation de notre société. Tout compte fait, ce n'était pas un mal. »*

Pas un mal? Une catastrophe, oui! hurlèrent l'ensemble des politiques, à l'exception notable du chef du Front de libération de la Polynésie française (FLP), Oscar Temaru, dont la lutte antinucléaire est, si l'on ose dire, une part du fonds de commerce et qui a su avec brio convertir en suffrages indépendantistes les vagues à l'âme polynésiens (1). Ce n'est pas qu'on aimait tant l'idée de prêter ainsi ses atolls aux artilleurs de l'atome, mais le tarif proposé par la France – et sans cesse réévalué – était, il faut l'avouer, fort appréciable. Le général de Gaulle n'avait-il pas affirmé que l'ouverture du CEP (Centre d'expérimentation du Pacifique) signifierait *« la fin des ennuis financiers »* de la Polynésie et que l'ordre serait de *« ne pas mégoter »*? Alors, en ce printemps de 1992, Tahiti l'insouciante se pencha sur ses comptes et se fit du souci : le poids du CEP dans l'économie polynésienne restait prépondérant.

En 1991, on le chiffrait à 42,1 milliards de francs CFP (2), dont 6,7 milliards en rémunérations du personnel polynésien, 15 milliards en dépenses des ménages métropolitains, 7,3 milliards en taxes sur les importations militaires et 12,8 milliards en dépenses locales diverses. Ces dépenses, bien sûr, en engendraient bien d'autres, induites notamment par l'ensemble des personnels travaillant pour des entreprises tahitiennes concessionnaires de chantiers de construction ou de rénovation de sites. Au total, c'étaient donc près de huit mille personnes qui œuvraient pour le CEP, trois mille trois cent cinquante civils et quatre mille quatre cents militaires (3).

Sans compter les autres salariés, artisans, commerçants, entrepreneurs, ou agents administratifs tributaires d'une façon ou d'une autre du CEP (soit un total estimé à près de 15 % de l'emploi du territoire). Sans parler du marché immobilier, largement dépendant du parc de logements locatifs gérés par l'armée (mille quatre cents unités, soit un sixième du marché en 1985). Ni du budget du territoire, directement alimenté par des recettes douanières auxquelles les importations militaires contribuent pour 15 %.

Odieuse et gravissime dépendance... *« Il ne faut pas se voiler la face*, écrit alors l'économiste Bernard Poirine (4) : *le poids du CEP dans l'économie polynésienne est primordial. Un retrait brutal non compensé serait une catastrophe apocalyptique sur tous les plans : économique, social, politique. »* Il fallait réagir, d'autant plus que le budget du territoire traversait une crise financière sans précédent.

Alors, pour la première fois de leur histoire, Tahiti et ses îles se sont transformées en un immense forum. Gaston Flosse, le président du gouvernement polynésien, en a confié la responsabilité au jeune PDG d'Air Tahiti, Christian Vernaudon, réputé pour sa fougue et son indépendance et promu délégué de ce qu'on a appelé, pompeusement, la Charte de développement. Dans tout le pays, de Papeete aux Marquises, en passant par Moorea et les Tuamotu, a commencé le «grand déballage». Ah! le bel enthousiasme! *« Pouvoir dire ainsi ce que nous avions sur le cœur était, tout simplement, délicieux »*, se souvient un entrepreneur de Paopao.

«Incompétents affairistes, magouilleurs!»

« Tout semblait, pour une fois, permis, confirme Moana, un jeune pêcheur de Punaauia. *On était entre nous; le sort du pays, l'espace de quelques minutes, paraissait être entre nos mains; alors, on se creusait la tête sincèrement, sans crainte de paraître naïfs ni de demander directement des comptes à nos hommes politiques. »* On débattit partout, on consulta tout le monde. Et Michel Jau, le haut-commissaire, qui représente l'Etat, n'était pas le moins passionné. *« Exceptionnel?* dit-il. *Pas une Eglise, une association, un employeur, un syndicat qui n'ait été auditionné! »* Que la démocratie était belle!

Quand, à la fin du mois de juillet 1992, les «ateliers» avaient présenté leur synthèse devant les représentants du gouvernement, le diagnostic, pour les élus, avait été proprement terrifiant, et le verdict, sans appel : la société polynésienne se déclarait malade, pessimiste et totalement désabusée par ses représentants. Ils en prirent plein leur grade – *« incompétents, affairistes, magouilleurs, clientélistes... »* – et se virent accuser de s'être laissé hypnotiser par le mirage nucléaire, voire totalement acheter par les générosités parisiennes.

« Que n'ai-je pas entendu? sourit aujourd'hui Gaston Flosse, président du gouvernement territorial, avec bonhomie. *« Pourris, vendus, bouffeurs de la galette... », je me disais : ils n'ont pas tout à fait tort. J'ai dirigé le pays de 1982 à 1987, je ne peux donc pas nier ma part de responsabilité. On a trop vécu sur la mère patrie, mais on avait des raisons : les uns après les autres, les ministres de la République nous avaient certifié que le CEP était là pour toujours. »*

Un «Pacte» pour tourner la page...

Certains aveux sont toujours désarmants, mais l'écho, du côté d'Alexandre Léontieff, le prédécesseur de Gaston Flosse, qui, c'est vrai, avait déjà organisé en 1987 une «table ronde» sur la question du CEP, n'est guère différent. *« Pendant trente ans*, dit-il, *la Polynésie a vécu sous le parapluie atomique, délaissant toutes ses autres activités : la cueillette des fruits, la culture de la vanille ou du café, la plonge pour la nacre et le troca; mais, à chacune de nos interrogations, l'Etat français biaisait : « Pas de panique, voyons! La France n'a pas fait tous ces investissements pour se retirer bientôt. »* Ce qu'il faut donc, aujourd'hui, conclut l'ancien poulain, devenu adversaire de Gaston Flosse, *« c'est un vrai plan Marshall pour la Polynésie »*.

A défaut de donner son propre nom à un plan – ce qui l'aurait comblé! – Gaston Flosse a mis en œuvre le «pacte de progrès» économique, social et culturel entre la Polynésie et l'Etat. Autrement dit, dans la foulée de la Charte, «le Pacte». Impossible, lorsqu'on circule à Tahiti, de passer à côté. Il est partout : dans les librairies, où la brochure expliquant l'esprit et les principales données du pacte est en vente à 1 000 francs CFP; dans les journaux, où les moindres discours, voyages, rencontres, sorties de Gaston Flosse sont «surcouverts» et automatiquement replacés dans le contexte du «Pacte»; à la radio, à la télévision où l'on suit, pas à pas, les allers et venues, il est vrai étourdissants, de l'ambassadeur de choc, toujours entre Paris, Los Angeles – où vient de naître son fils – et Papeete; dans la moindre conférence, réunion d'actionnaires, assemblée syndicale; jusque dans la belle villa du haut-commissaire, qui y consacre toute son énergie.

« Observez bien autour de vous... » On ose un regard circulaire. Comme chaque soir, à l'heure où la rade devient mauve et où tombe sur l'île un grand voile de douceur et de mélancolie, la terrasse du Métro s'est tout d'un coup remplie. Des couples de *popahs* (Occidentaux) se partagent les tables, entre lesquelles glissent des serveuses en paréo turquoise, plus souples que des lianes. L'œil d'Hiro Tefarere se fait plus malicieux encore que sa barbiche. *« Vous avez vu? ... Pas un Polynésien! Vous le trouverez dans les vallées, sur le seuil d'un faré* [maison], *le long des routes, près du lagon. Ici, il ne se sent pas à l'aise, ce n'est pas son milieu, et si l'on continue de développer le tourisme, de défigurer l'île au nom du modernisme, on finira par le déposséder de sa terre et lui faire perdre son âme. »*

Le dirigeant syndical, que l'on sache, est pourtant le premier à craindre le chômage (entre 15 % et 20 % sur l'île), à faire monter la pression pour les hausses de salaire, à fustiger tant et plus la dépendance économique à l'égard de la France... *« Soyons sincères : si l'on suit les schémas classiques, la Polynésie n'a, hélas! aucun avenir économique. Alors, ne nous affolons pas si le Tahitien déconcerte parfois en barrant la route à certains projets qui mettent en cause sa terre nourricière. Il tache de préserver ce qui peut l'être encore, confiant dans son talent d'adaptation. La suspension des essais nous a forcés à débattre? Parfait, mais l'identité polynésienne est telle qu'elle pourrait fort bien s'accommoder d'une régression économique et, même, en ressentir un certain mieux-être. »*

Toujours entre deux avions, à cheval sur deux océans, Gaston Flosse voyage, discute, parlemente, s'égosille, «le Pacte» chevillé au corps. Faudrait-il donc le croire, lui aussi, quand il confie que son rêve secret est d'aller planter ses papates dans sa belle île de Huahine?

ANNICK COJEAN

(1) Oscar Temaru a recueilli 27,05 % des voix au premier tour des élections législatives de mars 1993. En nombre de suffrages (11 206), cela représente plus que le doublement du score (4 587) qu'il avait atteint au premier tour des élections législatives de juin 1988.

(2) 1 franc CFP = 0,055 franc français.

(3) Au 1er mai 1993, les effectifs militaires en Polynésie étaient de 3 780 personnes (1 783 affectés spécialement au CEP, 1 997 aux forces dites de souveraineté).

(4) Bernard Poirine : *Tahiti : stratégie pour l'après-nucléaire*; diffusion L'Harmattan.

«Dans les starting-blocks!»

MURUROA

de notre envoyée spéciale

Une auréole de corail et de sable au milieu du Pacifique, comme la couronne mortuaire d'une montagne engloutie au fond, tout au fond du lagon transparent. On y fait exploser la bombe, en période d'essais, à 1 200 km de Papeete, 4 200 km d'Auckland (Nouvelle-Zélande), mais cela fait plus de deux ans qu'aucune onde géante n'a ridé le lagon. Les essais sont suspendus, et «Muru» tue le temps.

Entre mille sept cents et deux mille personnes continuent à y vivre : mille deux cent cinquante militaires (en mission pour un an), cent quatre-vingt-dix agents du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et le personnel employé par diverses entreprises sous-traitantes : Bouygues-Offshore, Thomson, Sodexho... Il n'y a pas de famille, on n'y croise pas d'enfants, mais entre la plage, le golf, le tennis, le cinéma, la maison des Églises, un pique-nique, parfois, il paraît qu'on ne s'y ennuie pas. Pendant la suspension, les travaux continuent. *« Sans état d'âme*, assure-t-on. *Il faut se tenir prêt à reprendre les essais du jour au lendemain. Le CEA et les militaires restent dans les starting-blocks. »* On peint, on construit, on restaure, on surveille, on étudie, on entretient.

Du côté de l'armée et du CEA, il n'y a pas eu de licenciements. Quelques dizaines de départs volontaires (surtout des préretraites) ont été négociés, accentuant un mouvement amorcé ces dernières années. Le CEA a intensifié sa politique d'incitation à la reconversion du personnel polynésien, en finançant des stages (perliculture, élevage de chevrettes) et en transformant le système «34-18» en «30-22» (trente semaines de travail à Muru, vingt-deux semaines de congé hors de l'atoll); ce qui, convenons-en, laisse quelques loisirs pour réfléchir à l'avenir. Les seuls licenciements se sont produits dans les entreprises sous-traitantes, dont la charge de travail a brusquement chuté (selon les sources, entre 10 % et 30 %). Certaines – comme la Sodexho – se sont contentées de ne pas renouveler le contrat d'une partie de leurs effectifs. D'autres ont diminué les salaires de 30 % à 40 %.

«L'île du grand secret» (c'est son nom) attend. Même si certains, déjà, se prennent à imaginer «l'après-Muru». Gaston Flosse a proposé au ministère de la défense une réflexion sur la reconversion du site et de ses installations : *« Pourquoi ne pas en faire un grand centre de recherches sur la mer? »* Un billettiste de Tahiti rêvait, il y a peu, d'y lancer un complexe de loisirs – le club Muru-Paradise! – avec transformation en casino d'une plate-forme de forage...

A. Co.

REPÈRES

DÉCÈS

Jacques Descours Desacres, ancien sénateur du Calvados, est mort

Jacques Descours Desacres, sénateur (Rép. et Ind.) du Calvados de 1955 à 1989, maire d'Ouilly-le-Vicomte, est décédé à son domicile, dimanche à l'âge de soixante-dix-sept ans.

[Né le 21 janvier 1914 à Paris, ancien élève de l'École polytechnique et de l'Ecole libre des sciences politiques, Jacques Descours Desacres avait été prisonnier de guerre de 1939 à 1945. Elu maire d'Ouilly-le-Vicomte en 1947, constamment réélu depuis, il avait été vice-président de l'Association des maires de France, de 1959 à 1980, et conseiller général du Calvados de 1955 à 1961, puis de 1967 à 1992 dans le canton de Lisieux-1. Sénateur du Calvados de février 1955 à 1989, inscrit au groupe des Républicains et Indépendants, il avait été secrétaire, puis vice-président de la commission des finances du Sénat de 1974 à 1989.]

COMMERCE MONDIAL

M. Monory se prononce pour la signature des accords du GATT

René Monory (UDF-CDS), président du Sénat, a déclaré, lundi 1er novembre, au «Club de la presse d'Europe 1», qu'*« il faudra signer les accords du GATT »*. *« Je ne suis pas suspect de ne pas défendre les agriculteurs, mais il faudra signer »*, a-t-il affirmé, ajoutant : *« La négociation a été mal engagée, mais, si l'on ne signe pas, ce sera encore plus catastrophique pour les agriculteurs. »* A propos de l'Union européenne, le président du Sénat a déclaré qu'*« on ne peut pas passer son temps, en France, à être frileux : il faut que notre pays soit ouvert à toutes les alliances »*. *« Je me sens citoyen de l'Europe*, a souligné M. Monory. *Il ne faut pas effrayer les gens et leur laisser croire qu'ils vont perdre leur citoyenneté française. »*

M. Monory a assuré qu'il *« ne pense pas »* être candidat à la prochaine élection présidentielle. Le président du Sénat a indiqué, à propos d'une éventuelle candidature d'Edouard Balladur, qu'il ne *« souhaite ni qu'il soit, ni qu'il ne soit pas candidat »*.

BIBLIOGRAPHIE

Les ambiguïtés du catholicisme social

EDMOND MICHELET, MON AMI
de Louis Terrenoire.
Éditions de la Nouvelle Cité,
142 p., 100 F.

Un an avant de mourir, en 1992, Louis Terrenoire avait écrit quelques pages sur son ami Edmond Michelet, décédé en 1970. Ce sont les fils de Louis Terrenoire qui les publient aujourd'hui. En réalité, c'est moins un ancien ministre du général de Gaulle qui parle, à travers elles, d'un autre ancien ministre de de Gaulle, qu'un chrétien engagé dans sa foi et dans le gaullisme qui évoque le souvenir d'un ami, voire d'un maître, qui avait suivi les mêmes voies.

Louis Terrenoire montre comment, dans sa vie privée, dans son rôle dans la Résistance, dans son comportement de déporté au camp de Dachau, dans son action ministérielle, dans son dévouement à de Gaulle même, c'est l'engagement spirituel qui a toujours guidé Edmond Michelet. Au risque d'être en contradiction avec la politique du général, en mettant en œuvre les vertus théologales que Louis Terrenoire voit en ce «saint laïque»: la foi, l'espérance et la charité.

Ce témoignage posthume montre, incidemment, l'évolution du mouvement démocrate-chrétien et de son aspiration à être *«le parti de la fidélité»*, alors qu'il était devenu *«le parti de la velléité»*. Il souligne, surtout, au-delà de l'admiration aveugle de l'auteur pour son héros, le conflit entre la foi et l'action, les ambiguïtés du catholicisme social face aux exigences politiques et les difficultés à concilier une certaine idée de la morale avec les contraintes du gouvernement, fût-il dirigé par un de Gaulle vénéré.

ANDRÉ PASSERON





La «révolution» de la presse au Mali

I. – Le difficile apprentissage de l'indépendance économique

La presse indépendante a joué un rôle déterminant dans l'émergence du mouvement démocratique au Mali. Deux ans et demi après la chute du régime de parti unique, les médias locaux découvrent les contraintes économiques et s'y adaptent de diverses façons...

BAMAKO

de notre envoyée spéciale

Quelque chose a changé dans la ville. D'abord, il y a des feux rouges à tous les carrefours et quantité de sens uniques dans le centre. Il y a aussi les cars Tababus et Bamabus, un moyen de transport en commun tout nouveau ici, pas beaucoup plus cher que les «dourounis», ces taxis collectifs aménagés dans d'antiques 504 bâchées qui véhiculent une quinzaine de passagers dans des conditions de sécurité plus qu'incertaines. Et puis, sur le toit de l'hôtel de l'Amitié qui domine de toute sa hauteur le quartier du fleuve, une antenne FM utilisée successivement par la Radio nationale et Radio-France Internationale avant de servir aujourd'hui à Africa nº1. Ailleurs, dans les secteurs populaires ou excentrés, d'autres antennes, plus petites, celles de Radio-Bamakan et de Radio-Liberté au Nouveau Marché, celle de Radio Kayira à Korofina-Nord ou de Fréquence 3 à Hamdallaye...

Autre nouveauté, à certains points «stratégiques» des kiosques proposent dix à quinze publications alors qu'il n'y a pas si longtemps, il fallait acheter son journal aux vendeurs à la criée qui ne proposaient généralement qu'un seul titre, celui auquel ils étaient attachés.

Ces antennes et ces kiosques à journaux sont les signes les plus visibles du changement intervenu dans la vie quotidienne du pays depuis la chute de Moussa Traoré, renversé le 26 mars 1991. Avec la fin brutale du régime militaire, un vent de liberté s'est levé et chacun a ressenti l'envie, le besoin de faire entendre sa voix. Une fringale de dire a saisi le Mali : La parole a pris sa revanche, elle a éclaté, à propos de tout et dans tous les sens, mêlant la dénonciation de l'ancien pouvoir au récit des souffrances endurées et au rêve de bonheur parfait dans la société idéale que la jeune démocratie allait, de toute évidence, instaurer.

Cette parole «libre» est d'abord passée par la voie de la presse écrite. Déjà, avant la «révolution» du 26 mars, le courant de pensée estimant que le changement était souhaitable et possible, contrairement à une opinion assez largement répandue, avait été porté sur la place publique par un hebdomadaire indépendant, *les Echos*, lancé le 17 mars 1989 par la coopérative Jamana (mot bambara signifiant «le pays») fondée en 1983, en même temps que la revue culturelle du même nom, par l'actuel président de la République, Alpha Oumar Konaré. Puis un autre hebdomadaire, *Aurore*, a vu le jour pendant que renaissait *la Roue*, une publication de l'époque de la lutte pour la décolonisation qui avait cessé de paraître . Dès le lendemain du 26 mars 1991, d'autres journaux indépendants sont nés. Les travaux de la Conférence nationale qui s'est tenue du 28 juillet au 12 août 1991 ont abouti à la libéralisation du statut de la presse, défini en décembre 1992 et janvier 1993, et, aujourd'hui, en dehors du quotidien national *l'Essor* (1), une soixantaine de titres, hebdomadaires, bi-mensuels ou mensuels ont été déposés. Tous ne parviennent pas à assurer une périodicité régulière, il en est même qui disparaissent assez rapidement, mais d'autres les remplacent.

Parmi les plus «stables», une quinzaine, outre *les Echos*, figurent *l'Observateur, le Républicain, le Nouvel Horizon, Cauris, Aurore, la Roue, le Scorpion, la Cigale muselée* (hebdomadaire satirique dirigé par .... une femme), *le Malien, le Démocrate, Zanke, le Tambour, la Griffe*... Aucun d'entre eux n'est officiellement attaché à un parti mais, même si leurs équipes s'en défendent, le public a tendance à associer *les Echos* à l'ADEMA, le parti majoritaire, et *le Républicain* au CNID, le deuxième mouvement, avec l'ADEMA, à avoir joué un rôle déterminant dans le changement, avant de passer à l'opposition, puis de rejoindre la coalition gouvernementale élargie menée par Abdoulaye Sekou Sow, l'actuel premier ministre, après les violentes manifestations étudiantes et la chute du cabinet de Younoussi Touré en avril dernier.

Si un certain nombre de journaux se consacrent véritablement à un travail d'information le nombre des publications qui utilisent en réalité leurs colonnes pour dénoncer les erreurs des autorités et dresser la liste des revendications de la population non prises en compte est impressionnant. Compte tenu du désenchantement qui a succédé aux espérances qu'avait suscitées l'avènement de la démocratie, et espérant eux-mêmes, plus prosaïquement, en tirer bénéfice, certains directeurs de journaux ont pris le parti d'offrir aux lecteurs potentiels des dérivatifs éprouvés sous d'autres cieux mais qui n'avaient pas encore été exploités ici : plusieurs hebdomadaires ne parlent que de faits divers, illustrations à l'appui.

Le renfort des «plumes d'occasion»

Bien qu'extrêmement mal écrites, ces «feuilles», qui n'emploient pas de journalistes (très peu nombreux de toute façon : même les supports sérieux n'en trouvent pas suffisamment et doivent recourir à des enseignants ou à des diplômés sans emploi) ont trouvé un public et sont de plus en plus nombreuses sur le marché . Quelques périodiques nouveaux tentent néammoins d'exister sans se soucier de flatter le public. Ainsi en est-il, par exemple, du mensuel *Espace-Environnement*, créé l'été dernier.

Au vu du très faible pouvoir d'achat de la grande majorité des Maliens et de la conjoncture générale, il est néammoins difficile de ne pas se poser la question de la durée de vie de la plupart de ces publications. Bien que leurs comptes ne soient pas publics, leurs coûts d'impression sont connus, il n'y a pratiquement pas de recettes de publicité et si le principe d'une aide à la presse (par réduction de la fiscalité et par octroi d'un tarif préférentiel pour les télécommunications et les services postaux) a été retenu, le Fonds d'aide qui doit être créé n'a pas encore vu le jour. Les rédacteurs sont généralement peu payés. Dans bien des cas, ils perçoivent des indemnités couvrant certains de leurs frais de déplacement ou autres, mais pas de véritable salaire.

Pour parer à leurs urgences comptables, certains responsables de journaux recourent à des contributions payantes. Les rédacteurs en chef sont fréquemment sollicités, en effet, par les «plumes d'occasion», intellectuels ou cadres en mal de notoriété pour lesquels la parution dans la presse d'un texte portant leur signature représente une satisfaction qui vaut bien qu'on mette la main au porte-monnaie. Cette pratique touche même des titres qui, à leurs débuts, s'étaient fait remarquer pour la rigueur de leurs articles et leur volonté de se distinguer sur le terrain de l'exigence rédactionnelle. Amer retournement de situation !

La radio a vécu, elle aussi, sa «révolution» avec la multiplication des émetteurs «libres». Traditionnellement la Radio-diffusion nationale émet en ondes courtes sur l'ensemble du territoire, à l'exception de quelques zones d'ombre. C'est à la fin de l'été 1991 que l'occupation de la bande FM a commencé à Bamako. Il y a aujourd'hui sept radios «libres», six privées et une publique. Mais entre temps, Radio-France Internationale et Africa nº1 ont obtenu l'autorisation d'émettre en modulation de fréquence vingt-quatre heures sur vingt-quatre à partir de la capitale malienne. Elles ont commencé à diffuser leurs programmes le 26 mars 1993, jour anniversaire de la «révolution démocratique». Cela ne s'est pas passé sans grincements de dents de la part des médias nationaux, choqués par le fait qu'on ouvre l'antenne à deux radios «étrangères» disposant de gros moyens financiers et humains et qu'on leur permette d'utiliser un matériel plus puissant que celui auquel ont droit les radios de la place qui, elles, ont démarré sans personnel formé et sans argent. Comme la plus ancienne des stations maliennes, Radio-Bamakan, qui a démarré le 13 septembre 1991, Radio Kayira, inaugurée le 21 juin 1992, et Radio Tabalé sont des radios communautaires qui s'appuient sur le milieu associatif. Aux yeux des auditeurs, Bamakan est proche de l'ADEMA et Kayira est liée au CNID . Fréquence 3 et Radio Liberté sont des radios commerciales qui s'inspirent plus ou moins du modèle Africa nº1-musique, sports et animateurs «branchés»-et, en principe, vivent de la publicité. Radio Kledu aussi, mais à la différence des précédentes, Kledu a de gros moyens et joue la carte du professionnalisme. Elle appartient à un richissime homme d'affaires dont le but, semble-t-il, est de se faire connaître et de gagner de l'influence plus que de l'argent.

Dernière née – en même temps que RFI et Africa nº1 –, Chaine 2, la petite-sœur de la Radio nationale, est la seule à diffuser régulièrement des bulletins d'information. Pour l'instant – attrait du neuf ou formule réellement différente, entre musique et radio de proximité? – elle est réputée avoir la plus forte écoute bien qu'il n'y ait aucune sorte de calcul d'audience. Toutes ces radios ont contribué à l'expression démocratique en ouvrant le micro à leurs auditeurs. Chacun peut y prendre la parole et dire tout ce qui lui passe par la tête, ce qui ne va pas sans risques de mises en cause arbitraires. Il y a des dérapages. Les radios communautaires, en particulier, ont fait de cette liberté d'expression une règle absolue : elles se veulent la voix des sans voix et, en particulier, des jeunes et des femmes.



Fort de cette brève expérience, le Mali a ainsi accueilli, du 14 au 18 septembre, le premier «Colloque sur le pluralisme radiophonique en Afrique de l'Ouest». Organisé par l'Institut Panos et l'Union des journalistes d'Afrique de l'Ouest, il a réuni des représentants de radios privées et publiques de seize pays de la région qui ont adopté, dans la ligne de la déclaration de Windhoek (Namibie) sur la presse indépendante en Afrique, une «Déclaration de Bamako sur le pluralisme radiophonique». Le président Konaré a proposé en cette circonstance la création en 1994, à Bamako, d'un festival international de la radio : «Ondes en liberté». Le Mali aimerait devenir un «bon exemple» africain.

THÉRÈSE-MARIE DEFFONTAINES

(1) *L'Essor* était précédemment l'organe de l'Union démocratique du peuple malien (UDPM), le parti unique interdit par les autorités de la transition. Au lendemain du renversement de la dictature, l'équipe de *l'Essor* a réussi le redressement rédactionnel qu'elle souhaitait depuis longtemps.

Prochain article :

Télévision en panne.

«La Voix du Coran»

Rien de plus facile que de créer un journal indépendant aujourd'hui au Mali. *«C'est une simple formalité*, indique-t-on au ministère de la communication. *Si la demande est déposée le lundi, le dépositaire a son récépissé à la fin de la semaine et il peut démarrer.»* Pour les radios privées, la procédure d'attribution d'une fréquence n'est pas aussi rapide. Les demandes sont étudiées au cas par cas. Pour l'instant, il y a une trentaine de dossiers en instance pour les régions et quatre ou cinq pour le district de Bamako.

L'un des projets est très avancé : «La Voix du Coran et du Hadith» a obtenu une fréquence et est d'ores et déjà en possession de tout le matériel nécessaire. Elle vient d'organiser une visite de ses installations – dans un des bâtiments annexes de la Grande Mosquée – et doit commencer à émettre incessamment.

2 Le Monde ● Mardi 2 novembre 1993 ●

Les intempéries en Méditerranée

Les inondations en Corse causent deux morts et six disparitions

■ LE PLAN ORSEC ***a été déclenché dans*** **les deux départements corses, où le bilan des graves inondations qui affectent l'île s'élevait, mardi 2 novembre en fin de matinée, à deux morts et six disparus. Les corps d'une femme âgée de soixante ans et d'un homme âgé de trente-quatre ans ont** ***été retrouvés dans le port de Solenzara*** **(Corse-du-Sud)** ***et à Saint-Florent*** **(Haute-Corse).**

■ MENACES DE NOUVEAUX ORAGES. – Météo-France prévoyait encore, pour la journée de mardi, des orages provoquant localement de fortes précipitations sur le pourtour méditerranéen.

BASTIA

de notre correspondant

La tempête de pluies orageuses *qui avait balayé la Corse du sud*, dimanche 31 octobre, s'est déplacée lundi d'Aléria au Cap Corse. En moins de quarante-huit *heures*, les *précipitations* ont dépassé 400 litres par mètre carré. Surpris, les habitants n'ont pas eu le temps de se mettre à l'abri. Un homme de trente-quatre ans, Gérard Salotti, berger dans le désert des Agriates, a été retrouvé noyé à Saint-Florent. *La* veille, le corps d'une habitante de Solenzara, Marthe Giacomini, soixante ans, avait été retrouvé sans vie dans *le* port.

Six autres personnes sont *toujours portées* disparues par les préfectures des deux départements de la Corse. Selon les pompiers, il y a peu d'espoir de les retrouver en vie. Le plan ORSEC, déclenché en Corse du sud lundi matin et en Haute-Corse dans la soirée, entraîne l'acheminement de trois hélicoptères pour les secours aériens et le renforcement terrestre par des pompiers en *provenance* de Brignoles (Var).

En l'absence de prévisions météorologiques, de nombreux automobilistes, de retour des fêtes de la Toussaint, ont été bloqués *sur des routes rendues* impraticables par des torrents de boue ou obstruées par des troncs d'arbres. En plaine orientale, au sud de Bastia, *les dégâts* ont pris *une importance* considérable du fait du blocage des estuaires des fleuves par la mer, dont les vagues remontaient vers l'intérieur des terres, empêchant l'écoulement des fortes précipitations tombées sur la montagne. *Cette situation s'est traduite par* des éboulements en série, l'effondrement d'une douzaine de ponts routiers, le glissement de plusieurs kilomètres *de chaussée sur* les routes nationales au sud de Bastia en direction de Porto Vecchio et d'Ajaccio.

Des lignes téléphoniques ont été balayées par les torrents de boue. *Rapidement isolés*, les nombreux villages du piémont, au sud-est de la Corse, ont été privés d'électricité. La centrale thermique de Lucciana a été *débranchée sur décision d'EDF* en raison de l'inondation des sous-sols des installations. Un poste de distribution électrique de 20 000 watts a été détérioré, mettant hors circuit environ 20 000 abonnés du réseau. Des groupes électrogènes *devaient être acheminés* en Corse, dans la journée de mardi, pour répondre aux demandes les plus urgentes.

Sur le terrain, on cherche de premières explications à la catastrophe. L'urbanisme sauvage est *dénoncé*. Les voies et réseaux divers (VRD) d'évacuation de la zone industrielle de Bastia apparaissent sous-dimensionnés et quelquefois obturés par des travaux *de génie civil*. A la soudaineté et à l'abondance des pluies, certains habitants ajoutent la facilité des eaux à dévaler des pentes récemment dénudées de leur *végétation par les incendies* criminels de l'été.

MICHEL CODACCIONI

Camargue : des renards ou des hommes ?

MARSEILLE

de notre correspondant

Devant l'ampleur du sinistre, on a d'abord accusé les *renards – qu'on ne savait pas* si nombreux entre les deux bras du Rhône –, dont les terriers auraient *miné les digues* qui, depuis cent cinquante ans, mettent la Camargue à l'abri des colères du fleuve. Depuis *le samedi 30 octobre*, les petits carnassiers ont laissé place à un prédateur à deux pattes : *l'homme*. Du moins, à *en croire les propos d'un* « expert » anonyme rapportés par le quotidien *Libération*. Selon lui, les digues auraient *cédé en plusieurs points* à cause de l'usage incontrôlé de *« percements pratiqués dans les digues et destinés à l'irrigation des rizières »*.

Du coup, la Camargue, qui s'extrait à grand-peine de sa gangue de boue et patauge encore dans des eaux qui *s'écoulent comme à regret de* marais en étangs, s'enflamme. D'abord, on trouve curieux que ces propos aient été publiés *précisément au lendemain* de la visite de Jean-Pierre Camoin, sénateur (RPR), maire d'Arles, au ministère de *l'intérieur*.

« Des points sensibles »

Cette *démarche* laissait en *effet espérer la publication* prochaine d'un arrêté déclarant *« l'état de catastrophe naturelle »* applicable à la Camargue. Car, *s'il était établi que* les pratiques des agriculteurs sont la cause de l'effondrement de certaines digues, il *est évident que les assurances* suspendraient leur prise en charge, en attendant les résultats d'une expertise officielle.

On n'arrive pas à croire, entre Arles *et les Saintes-Maries*, que la publication des propos accusateurs de cet « expert » soit dénuée d'arrière-pensées. Roland Meyer, *sous-préfet* d'Arles, est catégorique : *« Aucune expertise n'a été commandée par un service d'Etat. Il faudrait d'ailleurs plusieurs mois pour la réaliser. »*

Octave Briand, ingénieur, qui a, jusqu'à une époque récente, dirigé la subdivision arlésienne du service de navigation (1) *l'affirme : le lien entre* l'effondrement de certains points et les pompages n'a jamais pu être attesté. On sait simple*ment qu'il y avait « des points sensibles »* sur les digues. Ce qui pousse certains à désigner le service de la navigation *comme responsable* de leur mauvais état général.

Mais les plus virulents se comptent parmi les riziculteurs, qui se voient désignés *comme coupables principaux*. Le président de leur syndicat, Pierre Guiot, ne décolère pas : *« Ceux qui se sont permis d'affirmer de telles absurdités démontrent une méconnaissance totale de la réalité*, s'insurge-t-il. *Jusqu'à preuve du contraire, chacun a respecté les règles et obtenu l'accord du service de la navigation pour installer une prise d'eau qui ne peut être faite que sous le contrôle des ingénieurs. »*

JEAN CONTRUCCI

(1) Celui-ci fixe les conditions techniques de réalisation des prises d'eau destinées à la riziculture, à la demande du syndicat des chaussées de Grande Camargue, qui a en charge l'entretien des digues situées sur les domaines privés.

HÉRAULT : situation préoccupante à Valras et Sérignan. – Malgré une amélioration du *temps*, mardi matin 2 novembre, la situation restait sérieuse dans l'Hérault, après les fortes précipitations de ces derniers jours. Les communes de Valras-Plage, sise dans une cuvette naturelle, où quelque deux cents personnes ont dû être évacuées, et Sérignan, dont l'accès est très difficile, sont les plus touchées. Bien que le fleuve l'Orb n'ait pas franchi la digue de protection qui la sépare de la cité, Valras-Plage est envahie par 1 mètre d'eau et plusieurs autres villages du littoral, notamment Vias et Le Grau-d'Agde, sont également inondés.

Une foire-exposition du style de vie gay

Les homosexuels, cible commerciale

AMSTERDAM

de notre correspondant

Comme les anges, les arts ménagers n'ont pas de *sexe*. Les quinze mille visiteurs de la première foire-exposition du style de vie gay, organisée à Hilversum, aux portes d'Amsterdam, ont pu s'en convaincre du vendredi 29 octobre au dimanche 31 : l'entrée d'Homo Expo s'opérait entre un stand de robots de cuisine et une démonstration de poêles à frire.

Pendant trois jours, des cou*ples masculins et féminins ont* pu tester des matelas à eau, comparer des baignoires à jets massants, s'arrêter devant un étalage *de cheminées d'intérieur*, choisir du mobilier (merisier anglais ou design), voire acheter un paillasson. La *preuve étant ainsi faite, s'il en* était besoin, que les hommes et les femmes homosexuels ont les mêmes soucis domestiques *et les mêmes besoins* prosaïques que les hétérosexuels.

Mais le but premier d'Homo Expo consistait à démontrer l'existence d'un nouveau groupe cible commerciale intéressant. Le vendeur des revêtements muraux chauffants *Magnum Comfort* explique ainsi sa présence : *« Les homosexuels forment des couples à double revenu, qui n'ont pas d'enfant et qui ont meilleur goût que la moyenne. »*

En clair : s'ils sont des gens comme les autres, ce sont des *consommateurs différents*, ayant les moyens de s'offrir du raffiné et d'acquitter en sus une forte valeur ajoutée hédonique. *« Nous avons dû refuser des exposants, faute de place »*, se réjouit Carel Jansen, lui-même homosexuel, à l'origine de cette foire : *« La famille n'est plus le pilier de la société et les entreprises traditionnelles admettent de plus en plus le fait homosexuel. »*

20 % des 90 exposants proposaient des services spécifiques. *En vrac* : *un camping* gay, un conseiller juridique spécialisé, un fabricant de lingerie masculine, quelques commer*çants de fantaisies sexuelles*, plusieurs maroquiniers avec un vif penchant pour le cuir ajouré et clouté.

« Les stéréotypes sur les couples homosexuels auront peut-être été renforcés par cette foire », s'inquiète Mariska, derrière le stand informatif du COC, l'association néerlandaise pour l'intégration de l'homosexualité. Mais Carel Jansen est plus serein : *« L'identification des homosexuels favorisera à terme leur émancipation*, assure-t-il, *et, pour une fois, la minorité se sent la majorité. »*

Sans doute ce sentiment *gratifiant* explique-t-il l'active participation des organisations militantes à cet événement *symbolique de la reconnaissance – et de ses limites* – de l'homosexualité aux Pays-Bas : *le stand d'une association* aidant les parents à accepter l'homosexualité de leur enfant était coincé *entre ceux de deux* groupes de défense du sadomasochisme !

CHRISTIAN CHARTIER

SPORTS

L'Open de Paris

Marc Rosset ne fait plus rire

Le Français Henri Leconte s'est qualifié, lundi 1er novembre, pour le deuxième tour de l'Open de Paris. Vainqueur de son compatriote Thierry Champion, il devait rencontrer mardi, Cédric Pioline. Vainqueur de l'Américain Richey Reneberg, ***le Français Olivier Delaître devait affronter*** **le Suédois Stefan Edberg. Le Suisse Jakob Hlasek s'est incliné face au Russe Andreï Chesnokov, quand un autre Helvète, Marc Rosset, a battu l'Américain Brad Gilbert.**

Marc Rosset a avalé son match en un peu plus d'une heure, ingur*gitant en deux petits sets* un Brad Gilbert pourtant si indigeste dans ses impuissances et ses colères. *C'était* la dernière rencontre de la première *soirée* de l'Open de Paris, et le public, souvent couche-tôt quand les Français s'en sont allés, *est resté plutôt nombreux pour* applaudir l'une des curiosités du circuit. Car, du haut de son double mètre, Marc Rosset est un personnage. Il *aurait pu être mime sur* le boulevard du crime, grand Duduche ou bien Gaston Lagaffe.

Mais son visage lunaire et ses allures maladroites de gamin poussé trop vite sont trompeurs, bien loin d'une quelconque poésie, d'un imaginaire *de bande dessinée*. Il est le serveur le plus rapide – en 1991, à Wimbledon, l'une de ses mises en jeu fut chronométrée à *215 kilomètres à l'heure* – et le renvoyeur le plus cruel du monde. Rosset, c'est un bateleur de la frappe, un compositeur du fragment. Le plus souvent, sa partition est réduite à sa plus simple expression – deux, trois, voire quatre notes, – achevée d'un trait au filet.

Dans sa raquette, la *musique* ne varie guère : elle ne crie qu'un son, sec comme la cadence d'un métronome qui serait devenu fou. *Lundi*, le Suisse a une nouvelle fois fait le spectacle de ce paradoxe entre son apparence et son jeu. Sinon un beau *match*, il a assuré *l'unique* vraie représentation d'un premier jour terne en offrant le premier frisson *de la semaine en décochant* un ace pointé à 200 kilomètres à l'heure tout rond et soulevant des enthousiasmes rigolards.

Pour le public français, Marc Rosset reste une *mauvaise plaisanterie*. Il fut avec Jakob Hlasek l'un des deux Suisses qui battirent, en *1992* à Nîmes, *en quarts de finale* de la Coupe Davis, l'équipe de France, tenante du titre. Pour les amateurs du monde entier, *il* est un gag. A Barcelone, en août, il fut le seul athlète à rapporter une *médaille olympique* – l'or – à son pays. De lui, on dit qu'il s'ingénie à être aux rendez-vous auxquels on ne l'attend pas. Car, jusqu'à ces deux événements, Marc Rosset était surtout connu pour ses humeurs fantasques et un style ten*nistique désarticulé* à *ne surtout* pas montrer dans les écoles.

Depuis, l'homme a beaucoup changé, comme si ses matches, disputés bien loin du millionnaire cir*cuit international*, avaient réglé sa mécanique et huilé ses articulations. Et aujourd'hui il ne fait plus *seulement* rire. Après avoir été finaliste face à Michael Chang en août à Long-Island, aux Etats-Unis, en se hissant en demi-finales du tournoi de Stockholm, le 29 octobre après avoir croqué Jim Courier et Pietr Korda, il est devenu le *quinzième joueur mondial*, avalant vingt places au classement depuis le début de l'année. Bien malin qui aurait parié sur la jolie progression dans un milieu qui aime peu les garçons inconstants.

Il serait presque le premier à s'étonner de sa saison, ébaubi de *pouvoir se concentrer*, *de s'abstenir* de se fâcher et d'arriver à oublier le découragement, qui est son pire ennemi. Marc Rosset ne *fait* plus rire en commettant des fautes de débutant, ces balles envoyées dans le public ou perdues dans les bâches. *« Je ne dois plus accepter d'être battu par le centième joueur mondial*, explique-t-il. *J'apprends la constance, je gagne en confiance à chaque tournoi où je vais plus loin, où je bats de meilleurs joueurs que moi. Plus on passe de tours, plus on reste en jambe pour la compétition suivante. Cela devient une routine essentielle, car l'appétit vient en jouant. »*

BÉNÉDICTE MATHIEU

Les résultats

Premier tour

M. Rosset (Sui.) b. B. Gilbert (EU), 6-3, 6-3 ; J. Svensson (Suè.) b. M. Goellner (All.), 7-6, 6-4 ; M. Washington (EU) b. B. Steven (NZ), 7-5, 6-3. M. Larsson (Suè.) b. C. Costa (Esp.), 7-6, 4-6, 6-2 ; A. Chesnokov (Rus.) b. J. Hlasek (Sui.), 7-6, 6-3 ; O. Delaître (Fra.) b. R. Reneberg (EU), 6-4, 6-4. A. Cherkasov (Rus.) b. H. Holm (Suè.), 6-3, 6-3 ; A. Olhovskiy (Rus.) b. R. Gilbert (Fra.) 7-6, 6-7, 6-0. A. Mansdorf (Isr.) b. M. Ondruska (RSA), 4-6, 6-4, 6-1 ; H. Leconte (Fra.) b. T. Champion (Fra.) 6-7, 7-5, 6-1 ; M. Gustafsson (Suè.) b. W. Ferreira (RSA), 7-6, 6-1.

SÉCURITÉ

Les réactions aux propositions de M. Balkany

Les syndicats sont unanimes pour critiquer le rapport sur les polices municipales

Le rapport sur les polices municipales remis au premier *ministre*, lundi 25 *octobre*, par le député (RPR) des Hauts-de-Seine, Patrick Balkany (*le Monde* du 28 octobre), fait l'objet d'un consensus contre lui de la part *des syndicats* de la police nationale.

La Fédération autonome des syndicats de police (FASP, majoritaire chez les gradés et gardiens de la paix, proche de la gauche) le *considère comme « une déclaration de guerre »* à la police et à la gendarmerie nationales. Ce rapport remet en cause *« un droit essentiel : le devoir d'Etat concernant la sécurité intérieure »*, ajoute la FASP, qui redoute *« une sécurité à deux vitesses »* et l'instauration d'une *« police à caractère politique »*.

« Très inquiète » des propositions du maire de Levallois-Perret, l'Union des syndicats catégoriels de la police (USC, 31 % des voix chez les gradés et gardiens, proche de la droite) juge *« inacceptable »* l'extension des prérogatives accordées aux policiers municipaux. *« Le rapport met à mal la séparation des pouvoirs en détachant des commissaires – magistrats de l'ordre administratif – et des inspecteurs – officiers de police judiciaire – à la tête des polices municipales placées sous l'autorité du pouvoir politique local. »*

Du côté des organisations minoritaires, la CFDT-Interco, qui syndique à la fois des policiers municipaux et nationaux, estime que le rapport Balkany *« est de nature à relancer la guerre des polices »*. *« Au lieu de rechercher une complémentarité entre les polices d'Etat et les polices municipales (...), la confusion est entretenue par les uniformes identiques, l'encadrement des polices municipales par la police nationale, l'armement des policiers municipaux »*, note cette organisation.

Enfin, FO-police regrette que le rapport n'ait pas cantonné les polices municipales *« à l'exécution des arrêtés municipaux »* et rappelle que *« la sécurité publique demeure une mission d'Etat que le citoyen contribuable doit se refuser d'avoir à payer deux fois »*.

A Castres

Chômage oui, immoralité non

ALBI

de notre correspondant

Au seuil de la quarantaine, Jacques Baptiste a connu les *affres du chômage au printemps dernier*. Gestionnaire d'une ligne de fabrication d'automates à la société April, il fait partie de la centaine de salariés promis à l'ANPE, lorsque le groupe Télémécanique décide de rapatrier l'activité sur le site de Grenoble où on lui propose tout de même une *mutation*.

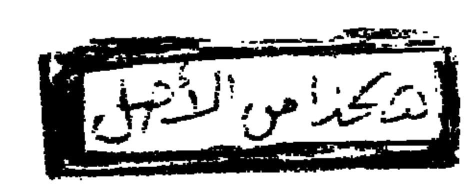
*Marié, père de famille profon*dément attaché à son terroir, il refuse de quitter Castres et *étudie une formule de* reconvertion avec la cellule de reclassement mise en place par April. Quand certains collègues *s'apprêtent à devenir ambulancier*, ou boulanger « bio », lui trouve l'opportunité de racheter le sex-shop de la sous-préfecture tarnaise. Comme sa *femme et ses filles n'en font* pas une maladie, il se lance et signe l'acte.

Si passer des automates programmables aux poupées gonflables ne choque pas son entourage, la direction départementale du travail et de l'emploi *ne l'entendra pas d'une* même oreille. Et Jacques Baptiste apprend par un courrier de cette administration que la prime de 44 000 francs d'aide à la reprise d'entreprise promise aux chômeurs lui est refusée.

Motif très officiel : *« Un sex shop représente un outrage aux bonnes mœurs et une incitation à la débauche. »* Voilà les *demandeurs d'emploi-repreneurs d'entreprise prévenus* : la lutte contre le chômage sera morale, ou ne sera pas.

JEAN-PIERRE BARJOU





(Publicité)

UNE DES RARES CHOSES QUE L'ALUMINIUM NE PEUT ALLEGER DANS VOTRE VOITURE.

DÉPARTEMENT

TAXE SUR LES AUTOMOBILES 1993-1994.

94

SPECIMEN

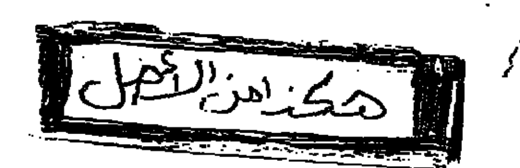
SPECIMEN

SPECIMEN

H 2

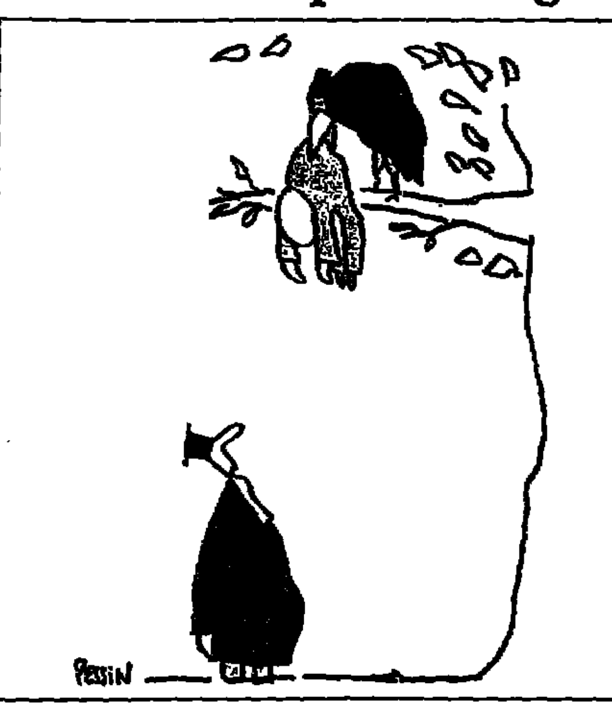
Léger et résistant, l'aluminium transforme les voitures. Pistons, blocs-moteurs, jantes, radiateurs sont déjà en alliages d'aluminium ; bientôt les éléments de carrosserie, les bras de suspension le deviendront. Des prototypes *"tout alu"* préparent les performances de demain ; car qui dit allègement, dit baisse de la consommation et des émissions de gaz d'échappement. Et comme si cela ne suffisait pas, l'aluminium est recyclable à 100 %. Nous voici, grâce à l'aluminium, à l'ère de l'automobile écologique.

L'ALUMINIUM LE PRECIEUX METAL



JUSTICE

L'ombre du petit Grégory



Suite de la première page

Elle confirme ensuite ses accusations devant le juge d'instruction Jean-Michel Lambert en donnant des détails troublants. Aussi, le 5 novembre 1984, Bernard Laroche est-il inculpé d'assassinat et écroué.

Le lendemain, Murielle et sa mère se présentent au cabinet du juge, et l'adolescente revient sur ses déclarations en affirmant que c'est sous la pression des gendarmes qu'elle a accusé son beau-frère. La principale charge disparue, le dossier devient léger et, le 4 février 1985, malgré l'opposition du parquet, le juge Lambert décide de remettre Bernard Laroche en liberté.

Mais Jean-Marie Villemin reste viscéralement convaincu de la culpabilité de Bernard Laroche dans l'assassinat de son fils et, le 29 mars 1985, vers 12 h 30, il tue son cousin d'une balle de fusil. Quelques heures avant, il avait appris que la police judiciaire, chargée de reprendre l'enquête depuis le 20 février, dirigeait ses soupçons vers son épouse Christine.

Une logique sans doute trop formelle aurait voulu que le dossier concernant Jean-Marie Villemin s'arrête là. Si tel avait été le cas, il était possible de le juger dès le 22 juillet 1986, date de l'arrêt de la chambre d'accusation de Nancy décidant de le renvoyer devant la cour d'assises des Vosges. Pourtant, à cette époque déjà, les juges de la chambre d'accusation constataient : *« Jean-Marie Villemin a raison de soutenir que le dénouement de l'information suivie à l'encontre de son épouse pour assassinat peut ne pas être sans influence sur son procès. »* Et si les magistrats refusaient de reporter leur décision, c'est seulement parce qu'à l'audience le parquet général leur avait promis que Jean-Marie Villemin ne serait pas jugé avant qu'une décision judiciaire soit prise à l'égard de Christine Villemin. Dans l'attente de son procès, il a été remis en liberté le 24 décembre 1987.

Les jurés de la Côte-d'Or devront donc reprendre toute l'affaire dans son immensité. Au cours d'un long procès qui débutera mercredi 3 novembre pour se prolonger jusqu'au 7 décembre, la cour d'assises examinera par le menu l'instruction que le juge Lambert, vacillant sous les projecteurs d'une presse fébrile, a menée à dossier ouvert avant de commenter à «Apostrophes» son livre justement intitulé *le Petit Juge*. Le jury se penchera sur les raisons qui ont amené ce magistrat à inculper Christine Villemin le 5 juillet 1985 de l'assassinat de son fils. Des témoins affirmaient avoir vu Christine Villemin se diriger vers la poste de Lépanges à l'heure où fut postée la lettre anonyme. Un document que les experts estimaient compatible avec l'écriture de la mère de Grégory. Et, selon d'autres experts, la voix du «corbeau» serait celle d'une femme.

Détenue onze jours, Christine Villemin est libérée le 16 juillet 1985 et, en mai 1986, paraît un ouvrage intitulé *Laissez-moi vous dire*, une plaidoirie et un réquisitoire signés par la mère de Grégory. Le 9 décembre 1986, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Nancy décide de la renvoyer devant la cour d'assises. Le 17 mars 1987, la Cour de cassation annule cet arrêt et renvoie l'affaire devant la chambre d'accusation de Dijon, qui ordonne, le 27 juin, un supplément d'information confié à son président, Maurice Simon.

Avec ce magistrat, l'affaire trouve une sérénité qu'elle n'avait jamais connue, mais qui sera pourtant ébréchée par les confidences que le président Simon livre à la presse à la fin de l'année 1989. Cependant, c'est la maladie qui lui impose d'abandonner une instruction méticuleuse menant à l'innocence de Christine Villemin. Son remplaçant, Jean Martin, arrive aux mêmes conclusions, renforcées par de nouveaux témoignages qui mettent à nouveau en cause Bernard Laroche. Le parquet général de Dijon est, lui aussi, convaincu de l'innocence de Christine Villemin, et, le 3 février 1993, la chambre d'accusation rend un arrêt de non-lieu en sa faveur. A six ans d'intervalle, deux chambres d'accusation composées chacune de trois magistrats ont rendu, avec les mêmes accents de certitude, deux arrêts contraires. Le premier estimait qu'il y avait des *« charges suffisantes »* pour renvoyer Christine Villemin devant une cour d'assises, le second jugeait : *« Il n'y a pas de charges »*, oubliant volontairement le mot «suffisantes» dans la formule juridique.

La nécessité d'examiner complètement l'ensemble des dossiers judiciaires ouverts après la mort de Grégory correspond à une logique de la défense de Jean-Marie Villemin qui veut prouver que son acte s'explique par la colère d'un père à l'égard de celui qu'il considère comme le meurtrier de son fils. Une colère renforcée par l'idée que l'on accuse son épouse. Me Henry-René Garaud veut l'acquittement de son client en soutenant que la justice doit supporter sa part de responsabilité dans le drame.

La partie civile, représentée par Me Paul Prompt, conseil de la famille Laroche, souhaite, elle aussi, que rien ne soit laissé dans l'ombre, afin d'éviter *tout ce qui pourrait ressembler à une sorte de condamnation posthume de Bernard Laroche*. Trois dossiers au moins seront donc évoqués dans ce procès. En conséquence, partie civile et défense ont cité de nombreux témoins. Il y a ceux, enquêteurs ou journalistes, que les deux parties accusent d'avoir jeté de l'huile sur le feu. Les experts viendront aussi faire part des conclusions contradictoires qui ont guidé et parfois troublé les juges. Des magistrats témoigneront sur les circonstances très particulières de l'enquête, et l'instruction de chaque dossier sera refaite.

Ce dossier, caricatural à bien des égards, peut encore réserver des surprises désagréables lors des audiences publiques. Il mériterait pourtant une fin sereine, afin de faire oublier, si cela est encore possible, qu'il est le résultat de ce que Me Garaud et bien d'autres désignent comme *« une catastrophe judiciaire »*.

MAURICE PEYROT

Pour des «raisons pratiques»

Le projet de loi renforçant l'autorité du garde des sceaux sur la politique pénale est reporté

Depuis la fin du mois de septembre, la direction des affaires criminelles et des grâces du ministère de la justice travaillait sur un avant-projet de loi destiné à renforcer l'autorité du garde des sceaux sur la politique pénale (*le Monde* du 19 octobre). Ce texte confiait clairement la définition de cette politique au ministre de la justice et renforçait son autorité sur les parquets : alors que les orientations de politique pénale sont aujourd'hui diffusées sous la forme de simples circulaires, l'avant-projet prévoyait de les faire connaître aux procureurs généraux sous la forme d'*« instructions »*. Le ministère souhaitait ainsi *« mieux affirmer la cohérence générale de l'action publique dans la lutte contre la délinquance et renforcer le rôle de l'autorité judiciaire dans la direction et le contrôle des services de police judiciaire »*.

Consulté jeudi 13 octobre, le Conseil d'Etat avait exprimé des réserves. Certains des procureurs généraux consultés par la chancellerie lors de la rédaction du texte avaient en outre exprimé leur désapprobation. La chancellerie, qui affirmait vouloir *« inscrire la pratique actuelle dans le code de procédure pénale afin de consacrer ce qui se fait déjà »*, a finalement décidé de reporter ce projet à plus tard : le texte, qui devait initialement être soumis au conseil des ministres du 4 novembre avec le projet de loi sur la délinquance sexuelle, ne figurera donc pas à l'ordre du jour du conseil. *« Nous avons pris cette décision pour des raisons pratiques*, souligne-t-on au ministère de la justice. *La session parlementaire d'automne est essentiellement consacrée à des textes budgétaires et économiques. Nous avons donc décidé de présenter le minimum de projets de loi. »*

A. C.

Deux enfants de onze ans devant la justice britannique

Le procès de «A» et «B» meurtriers de James, deux ans

Le procès des deux enfants de onze ans, accusés d'avoir tué le petit James Bugler, le 12 février 1993, s'est ouvert, lundi 1er novembre, à Preston (Lancashire). Ce fait divers dramatique, qui avait bouleversé la Grande-Bretagne, provoque un vif intérêt médiatique.

LONDRES

de notre correspondant

Dans trois ou quatre semaines, lorsque le verdict sera rendu, saura-t-on pourquoi deux enfants, âgés de dix ans au moment des faits en février dernier (*le Monde* daté 21-22 février), ont décidé d'enlever, puis de tuer avec sauvagerie le petit James, deux ans, qu'ils ne connaissaient pas ? Connaîtra-t-on un peu mieux les ressorts psychologiques qui peuvent conduire des enfants à un tel acte de violence gratuite ?

Quel procès, ensuite, va-t-on instruire devant la cour de Preston (Lancashire) : celui de la *« société »* à l'origine de tels comportements, celui des banlieues déshéritées d'une grande ville comme Liverpool – d'où sont originaires James et ses assassins – celui, enfin, de la violence, de la police et des parents ? Autant de questions avec, au bout du compte, la plus angoissante : que faire des jeunes meurtriers ?

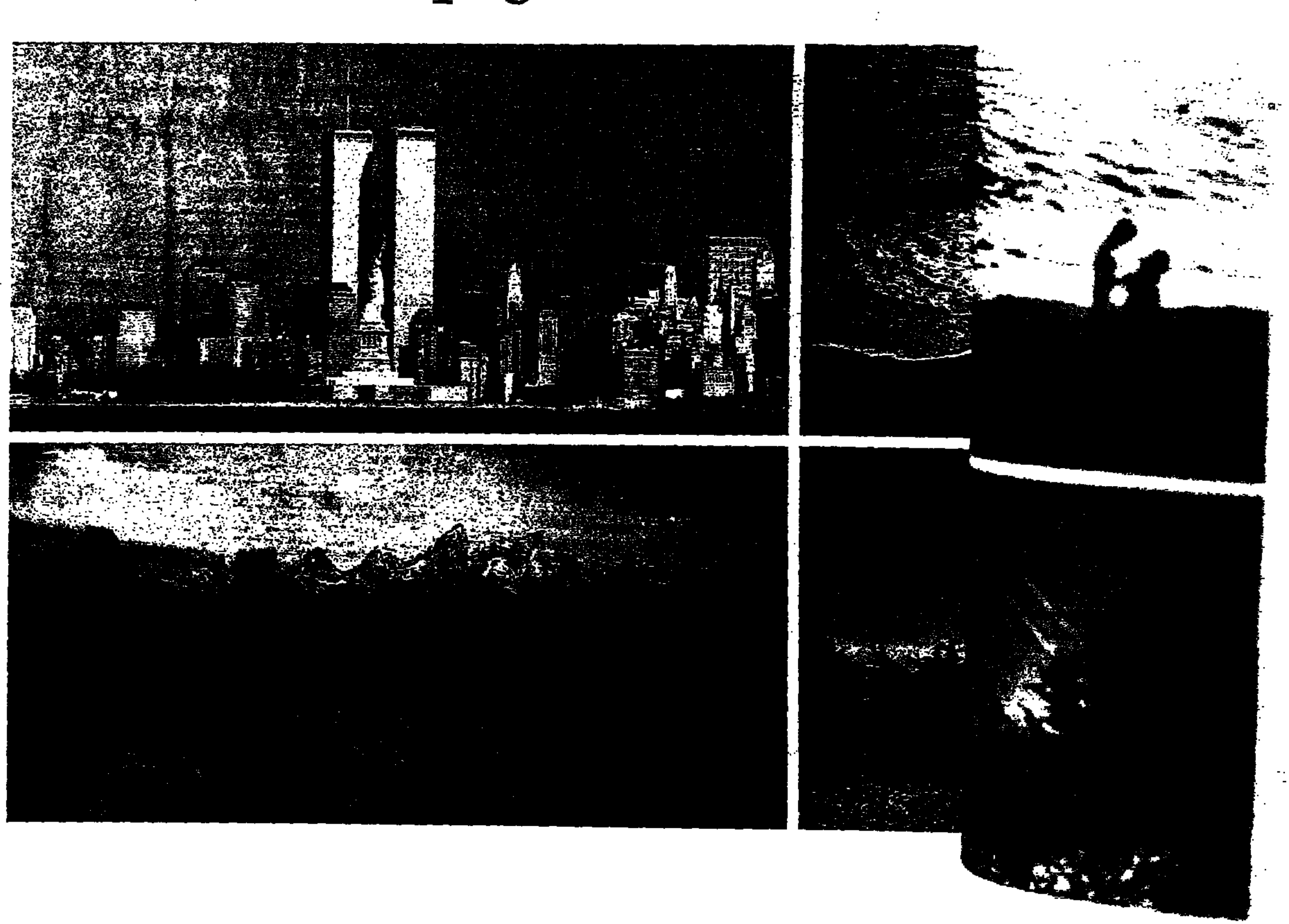
L' *« enfant A »* et l' *« enfant B »*, puisque c'est ainsi que le président de la cour, le juge Morland, a décidé de les appeler, sont arrivés sous haute protection au tribunal, pour éviter de nouvelles scènes d'hystérie populaire, comme en février dernier, lorsque des énergumènes avaient fait mine d'attaquer la voiture qui transportait les deux gamins, comme pour les lyncher. Cette fois, les fenêtres des véhicules de police étaient aveuglées et la meute de photographes et de cameramen qui attendaient firent chou blanc.

Dans la salle du tribunal, *« A »* et *« B »* sont assis au banc des accusés, entourés de deux hommes, à la fois gardiens et travailleurs sociaux. Ils font face au jury – neuf hommes et trois femmes –, à qui le président a rappelé que la *« publicité »* entourant cette affaire ne devait pas peser sur le verdict final.

Les accusés sont calmes, cravatés et silencieux. Ils sont accusés d'avoir enlevé James Bugler, de l'avoir tué et d'avoir tenté d'enlever, un peu avant, un autre enfant, dans le centre commercial de Bootle. Les enfants ont entendu l'acte d'accusation, sans ciller : James a cessé de vivre, à la suite d'une mort *« violente et prolongée »*, par des jets de pierres, de briques, des coups portés avec un morceau de métal et son squelette a été brisé en de nombreux endroits.

Puis *« A »* et *« B »* ont placé le corps sur la voie ferrée et celui-ci a été sectionné en deux par un train. Richard Henriquès, le procureur, a souligné que les deux enfants *« savaient tous les deux que leur conduite était gravement condamnable »*. Par l'intermédiaire de leurs avocats, ils ont plaidé non-coupables, ce qui laisse supposer que la défense va soutenir la thèse de l'irresponsabilité au moment des faits.

LAURENT ZECCHINI



SOCIÉTÉ

RELIGIONS

Dans un entretien avec un député européen d'origine polonaise

Le pape critique les abus du capitalisme

Jean-Paul II a accordé, le 24 octobre au Vatican, un entretien à Jas Gawronski, député européen élu du Parti républicain en Italie, de père polonais et de mère italienne. Cet entretien est publié, mardi 2 novembre, par le quotidien *la Stampa* et repris par plusieurs journaux occidentaux.

Dans l'interview recueillie par Jas Gawronski, Jean-Paul II reprend et précise des thèmes maintes fois développés depuis la chute du communisme, notamment dans son avant-dernière encyclique, *Centesimus annus*, publiée en 1991, où il affirmait que l'échec du système collectiviste ne devait pas servir à cautionner les injustices du système capitaliste. Depuis, l'évolution de la situation en Pologne et dans les pays de l'Est n'a fait que confirmer ses craintes, qui expliquent la vivacité de ses critiques contre le libéralisme économique, comme on le verra dans les extraits suivants de son interview à Jas Gawronski.

• **Le succès de formations ex-communistes en Pologne :** *« Il ne s'agit pas d'un retour du communisme en tant que tel, mais plutôt d'une réaction contre l'inefficacité des nouveaux gouvernements*, explique Jean-Paul II. *Cela n'a rien de surprenant. La seule classe politique existante pendant cinquante ans a été communiste* (...). *Les autres, ceux qui sont définis maintenant comme* « le centre » *ou* « la droite » *n'étaient pas préparés à gouverner, car ils n'en avaient jamais eu la possibilité.* ».

• **Le bilan de l'expérience communiste :** *« Il était légitime de combattre un système totalitaire et injuste qui se disait socialiste et communiste, mais*, ajoute le pape, *il faut aujourd'hui l'évaluer de façon précise, objective avec discernement* ». Il cite notamment Léon XIII, auteur de *Rerum Novarum*, selon qui il y avait des *« graines de vérité dans le programme socialiste »*. Jean-Paul II ajoute : *« Les défenseurs du capitalisme à outrance ont tendance à fermer les yeux sur les bonnes choses réalisées par le communisme : la lutte contre le chômage, le souci des pauvres* (...). *Dans le communisme, il y avait une préoccupation sociale.* »

• **Les crises actuelles en Europe :** Le pape nie avoir souhaité une intervention militaire en Bosnie. Reprenant la position traditionnelle de l'Eglise (*« la seule guerre juste est la guerre défensive »*), il dit seulement qu'*« en cas d'agression, il faut priver l'agresseur de son pouvoir de nuire »*. Beaucoup plus offensif contre l'intervention alliée pendant la guerre du Golfe en 1991, Jean-Paul II explique qu'il s'agissait alors d'une *« guerre à but punitif »*.

Il élargit son propos à la situation de crise économique et sociale de l'Europe : *« A mon sens, les nombreux et graves problèmes sociaux et humains qui tourmentent l'Europe et le monde trouvent en partie leur origine dans des manifestations dégénérées du capitalisme.* » Il ne nie pas que le capitalisme d'aujourd'hui, grâce à ses *« amortisseurs sociaux et à l'action des syndicats »*, n'a plus rien de commun avec celui de l'époque de Léon XIII : *« Dans certains pays toutefois, il est resté dans son état sauvage, presque comme au siècle dernier.* »

Le pape se montre déçu par l'évolution de la Communauté économique européenne : *« Aujourd'hui, j'ai l'impression que tout se réduit à la seule dimension économique ou presque. Dans cette situation, une grande tâche, un vrai défi attendent l'Eglise : la défense et la promotion d'autres dimensions et d'autres valeurs aujourd'hui oubliées »*.

Interrogé sur la recherche d'une troisième voie entre le communisme et le capitalisme, il répond en substance que cette question a perdu aujourd'hui de son sens : *« Le communisme s'est révélé une faillite tragique.* » Quant au capitalisme qui, affirme Jean-Paul II, *« au niveau de ses principes de base, serait compatible avec la doctrine sociale de l'Eglise »*, il est responsable de trop d'abus : *« Injustice, exploitation, violence et arrogance. Nous arrivons alors aux formes d'un capitalisme sauvage. Ce sont ces abus du capitalisme qui doivent être condamnés.* »

Et Jean-Paul II ajoute : *« Ceux qui détiennent le pouvoir dans ce monde ne regardent pas toujours favorablement un pape de ce genre. Parfois, ils le considèrent avec hostilité sur les questions de principes moraux. Ils voudraient avoir la voie libre dans la pratique de l'avortement, la contraception ou le divorce... Des positions que le pape ne peut pas prendre, car sa mission est de défendre la personne humaine, sa dignité, ses droits fondamentaux.* »

Histoire d'un scoop

La position de principe prise dès le début de son pontificat par Jean-Paul II est de ne pas donner d'interview à une chaîne de télévision ou à un titre de la presse écrite. Il n'a dérogé à cette règle qu'en mars 1993, à l'occasion d'un entretien avec une chaîne de la RAI en Italie. La publication aujourd'hui d'en entretien par *la Stampa* et d'autres journaux occidentaux, avec lesquels ce quotidien italien a des accords, apparaît comme une infraction au principe établi par le Saint-Siège. Cette publication est d'autant plus étonnante que Jas Gawronski – que des relations anciennes unissent au pape et que des liens familiaux associent à la direction de *la Stampa* – écrit lui-même dans le quotidien italien qu'au lendemain de sa visite au Vatican (pour discuter d'un livre à paraître sur Jean-Paul II et l'Europe), le pape lui avait indiqué qu'il préférait que cette conversation reste privée.

La décision de sa publication a été prise par Vittorio Sabadin, rédacteur en chef de *la Stampa*, qui a traité directement avec ses partenaires européens, sans en informer les rédacteurs spécialisés, y compris ceux qui sont accrédités au Vatican. Celui-ci n'avait publié aucun commentaire, mardi 2 novembre au matin, et cette interview n'avait pas non plus été mentionnée par Radio-Vatican.

H. T.

EN BREF

EXPLOSION AU GAZ : six personnes blessées et un quartier endommagé à Toulouse. – Une explosion vraisemblablement due au gaz s'est produite, lundi 1er novembre à Toulouse. Une femme enceinte a été grièvement blessée, tandis que cinq autres personnes étaient légèrement touchées. Quatre logements d'un même bâtiment ont été détruits et une vingtaine de maisons ont été endommagées. Le souffle de l'explosion a projeté de lourds blocs de béton sur plusieurs mètres. Selon Gaz de France, la déflagration pourrait avoir été provoquée par une accumulation de gaz naturel.

PRISONS : double évasion à la maison d'arrêt de La Talaudière (Loire). – Deux détenus se sont évadés lundi 1er novembre après-midi de la maison d'arrêt de La Talaudière (Loire). Ils ont réussi à escalader le mur d'enceinte extérieur après être montés sur le toit de la prison à partir des cuisines. Alain Sollègre, âgé de trente-quatre ans, purgeait une peine de trois ans de prison. Richard Oscul, vingt ans, était en détention provisoire en attendant une comparution pour viol et vol à main armée.

ENVIRONNEMENT : saccage de locaux écologistes en vallée d'Aspe. – Le centre d'accueil écologiste « La Goutte d'eau », situé en vallée d'Aspe (Pyrénées-Atlantiques), a été l'objet de déprédations, dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre, causées par un commando composé d'une vingtaine de personnes, circulant à bord de six voitures, ont indiqué des responsables de l'établissement animé par Eric Petetin, chef de file des opposants au tunnel du Somport : vitres brisées, pneus crevés, voitures et locaux maculés de peinture. C'est la quatrième agression de ce genre, depuis l'été 1992, contre « La Goutte d'eau », toutes attribuées à des habitants de la vallée d'Aspe favorables à la construction du tunnel.

REPÈRES

SANG CONTAMINÉ

Les autorités allemandes recherchent les personnes soignées avec des produits sanguins

La recherche systématique de personnes qui ont pu être soignées avec des produits sanguins contaminés par le virus du sida a commencé en Allemagne après l'inculpation, vendredi 29 octobre, de deux responsables d'un laboratoire de Coblence qui a commercialisé des produits non testés vis-à-vis de l'infection par ce virus (*le Monde* du 30 octobre). A l'heure actuelle, quatorze cliniques qui ont utilisé les produits du laboratoire UB-Plasma ont été identifiées à Berlin, a annoncé, lundi 1er novembre, Peter Luther, responsable régional de la santé. Ces cliniques ne se sont pas procuré les produits incriminés directement auprès du laboratoire de Coblence, a-t-il ajouté, mais par l'intermédiaire de quatre distributeurs, les firmes AB-O Munich, Octapharm, Pharma Dessau et Biotest. Toutes les cliniques de Berlin, soit plus d'une centaine d'établissements, doivent rechercher l'origine des produits sanguins qu'elles utilisent. Les autorités allemandes ont reconnu à la mi-octobre que 2 305 personnes avaient été contaminées par le virus du sida au cours de transfusions de sang ou par des produits sanguins. – (*AFP*.)

Un syndicat dénonce la négligence des responsables italiens de la santé

Le syndicat italien CGIL (ex-communiste) a remis, vendredi 29 octobre, au parquet de Naples un dossier dénonçant les contrôles insuffisants effectués selon lui sur des plasmas sanguins utilisés dans la production de produits dérivés commercialisés dans le pays. Selon la CGIL, plusieurs milliers d'ampoules de produits sanguins non testés sont restés sur le marché jusqu'en février 1987, soit un an après leur interdiction par le ministère italien de la santé. D'après le syndicat, plus de 3 000 transfusés ont reçu ces produits et risquent d'être contaminés par le virus du sida. Ces graves négligences auraient été commises par des responsables du service pharmaceutique au ministère de la santé, dont l'ancien directeur général Duilio Poggiolini, déjà emprisonné depuis trois ans pour avoir touché des pots-de-vin de l'industrie pharmaceutique. Le parquet de Naples a ouvert une enquête. – (*AFP, AP*.)

ESPACE

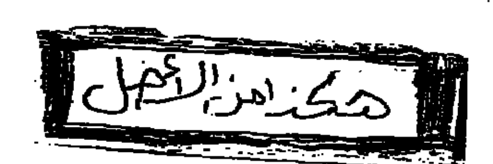
Mission réussie pour la navette Columbia

Au terme d'un vol record de 14 jours et 13 minutes, l'équipage de la navette spatiale américaine Columbia s'est posé, lundi 1er novembre, sur les pistes de la base aérienne d'Edwards (Californie). Pour ce vol d'une durée inhabituelle, les sept membres d'équipage ont pu mener à bien toutes les expériences qui leur avaient été confiées sur le comportement et les réactions des organismes vivants placés en apesanteur. Une cinquantaine de rats, dont six ont été décapités en orbite, ont d'ailleurs fait les frais de ces recherches. Cette mission Spacelab, exclusivement consacrée aux sciences de la vie, était la deuxième d'un important programme sur ce thème. – (*AFP*.)

RECHERCHE

La fin du projet américain d'accélérateur de particules géant

Le président Bill Clinton a signé, vendredi 29 octobre, le texte de loi mettant fin au projet d'accélérateur de particules géant SSC (*superconducting super collider*), rejeté par le Congrès américain la semaine dernière (*le Monde* du 26 octobre). *« Ce projet a été un élément important dans le programme scientifique de notre nation et son abandon constitue une sérieuse perte dans le domaine de l'énergie physique »*, souligne un communiqué de la Maison Blanche publié vendredi 29 octobre. Ce texte précise que le secrétaire à l'énergie, Hazel O'Leary, est chargé de préparer un rapport sur les options futures des Etats-Unis dans le domaine de la physique des hautes énergies. – (*AFP*.)



Le passé sous les décombres

Aux côtés des entreprises de reconstruction, les archéologues investissent le centre en ruine de la capitale libanaise.

BEYROUTH
de notre correspondant

AU cœur de Beyrouth dévasté par la guerre, les archéologues côtoient les ouvriers des entreprises de travaux publics. Une vaste campagne de fouilles vient en effet de commencer, sous le contrôle de l'UNESCO, pour retrouver les vestiges de la ville, ou plutôt des villes antiques. Car Beyrouth fut successivement phénicienne, perse, hellénistique, romaine, byzantine, arabe, croisée, de nouveau arabe, mamelouk, enfin, ottomane. Sans compter l'époque du mandat français dont subsistent de nombreux bâtiments qui, eux, ne sont pas enfouis dans le sous-sol.

Agissant avec l'appui de la direction libanaise des antiquités, maître d'œuvre des fouilles, les archéologues ont de vingt-quatre à trente mois pour estimer le potentiel archéologique du cœur de la capitale libanaise. Ce qui ne signifie pas qu'en 1996 le site sera livré sans entraves aux bulldozers et aux pelleteuses (ni, d'ailleurs, qu'entre-temps tous les travaux du centre-ville soient bloqués). Les deux opérations seront coordonnées. D'abord, durant la phase préliminaire lancée le 9 septembre, seront déterminés, grâce aux fouilles, les endroits-clés recélant les trésors archéologiques du Beyrouth ancien. Ensuite, tout au long de la reconstruction et du développement du centre-ville, les vestiges découverts devront être harmonieusement intégrés *in situ*, dans le Beyrouth de demain. Quand cela ne sera pas possible, ils seront transférés au Musée national.

On sait que le sous-sol de Beyrouth est truffé de vestiges. On sait aussi où se situe la «zone d'or» : dans un quadrilatère compris entre la place de l'Etoile, celle des Canons, la cathédrale Saint-Georges et la mer. Aussi, sur les plans (révisés) du futur centre-ville, en a-t-on fait une zone «réservée», où rien n'est prévu pour l'instant. On attend également les résultats prometteurs de fouilles de terrains en contrebas de ce que l'on appelle déjà le «Capitole», promontoire surplombant la ville ancienne, destiné à devenir le centre de l'administration libanaise, et doté de deux bâtiments d'époque ottomane dont l'un, déjà restauré, donne le ton. Des thermes romains, aujourd'hui bien mal en point après seize années de guerre, avaient été découverts dès les années 50 au pied de ce promotoire.

Un site magique et damné

Bien sûr, les archéologues vont rechercher en priorité la fameuse école de droit de Beryte. Mais certains se demandent si elle existe vraiment. Ou, plus exactement, si elle a existé en tant que bâtiment. Si, plutôt qu'un lieu, elle n'a pas consisté en un enseignement dispensé par des maîtres qui recevaient peut-être leurs disciples chez eux.


© FOUAD ELKOURY, in Beyrouth centre ville, Editions du Cyprès
Beyrouth : le port, digue du premier bassin

Pour fameuse qu'elle soit, et pour spectaculaire qu'en serait la mise au jour, l'école de droit n'est pas tout. Loin de là. Beyrouth est multimillénaire. La première trace de cette ville dans l'histoire remonte au quatorzième siècle avant Jésus-Christ, et le roi Amunira, vassal de Jbeil, est le premier Beyrouthin connu.

Qu'y avait-il avant lui ? Qu'y eut-il après ? Plusieurs fois détruite par des séismes et des invasions, Beyrouth a toujours été reconstruite et n'a jamais été désertée. En particulier, après le fameux tremblement de terre de 551, le tiers survivant de la population y est resté. Pourquoi ? Pourquoi cet entêtement à se maintenir sur ce site à la fois magique et damné ? La réponse, si elle existe, a aujourd'hui, à l'heure de la reconstruction, plus que jamais valeur de symbole.

C'est l'identité de Beyrouth que les archéologues vont donc tenter de faire surgir des entrailles de son centre dévasté par la guerre. En détruisant presque tout, le conflit leur donne une opportunité unique d'opérer. Jamais le cœur d'une capitale historique n'a été ainsi livré aux investigations.

On dit que le centre dévasté de Beyrouth est un «rêve d'architecte» ; c'est tout autant un «rêve d'archéologue» ! Pour l'instant, les fouilles ont commencé dans quatre points qui se trouvent déjà dans le domaine public : deux à la place des Canons, un derrière le cinéma Rivoli et un jouxtant la cathédrale Saint-Georges. Elles s'étendront ultérieurement (sans doute début 1994) au reste de la «zone d'or», dès que la constitution de la société foncière Solidere aura été achevée.

Trois hommes-clés sont en charge de la découverte du Beyrouth archéologique : deux Libanais, Camille Asmar, directeur général des antiquités, et Hareth Boustany, coordinateur pour le compte de la société Solidere, et un Français, Philippe Marquis, mandaté par l'UNESCO. La France – grâce à l'IFAPO (Institut français d'archéologie au Proche-Orient), au conseil régional d'Ile-de-France et à la ville de Marseille – et la Grande-Bretagne sont, pour l'instant, les deux seuls pays étrangers présents dans cette campagne. Mais on attend d'autres contributions, notamment de l'Allemagne et de l'Italie. Les besoins en fonds et en compétences pour travailler et former des équipes libanaises sont immenses. Les fouilles ont pu commencer grâce à deux dons : 1 million de dollars de la fondations Hariri et 300 000 dollars du PNUD. Il en faut au moins quatre fois plus. La mémoire de Beyrouth vaut bien ce prix.

LUCIEN GEORGE

Un entretien avec le PDG d'Arianespace

«Ariane 5 aura peu de concurrents», nous déclare Charles Bigot

Neuf cents industriels venus de 13 pays d'Europe et appartenant à plus de 240 sociétés se sont réunis jeudi 28 et vendredi 29 juin à la Cité des sciences et de l'industrie de la Villette, pour des «journées d'information et de réflexion» consacrées à la transition industrielle et opérationnelle entre Ariane 4, actuellement en exploitation, et le futur lanceur lourd Ariane 5. A cette occasion, Charles Bigot, PDG d'Arianespace, société responsable de la commercialisation, de la production et de l'exploitation d'Ariane, nous explique comment il compte maintenir la suprématie européenne dans un marché en pleine évolution.

«Où en est le développement d'Ariane 5?

– Le lanceur sera prêt dans les délais. C'est du moins ce que nous dit le CNES, maître d'œuvre. La mise au point du gros moteur cryogénique HM-60 se déroule parfaitement, sans le moindre accroc. Quelques problèmes techniques ont entraîné le report du deuxième essai du propulseur à poudre, mais cela n'aura pas d'incidence sur les délais. Les deux premiers vols de qualification sont toujours prévus fin 1995 et début 1996. Nous entamerons l'exploitation commerciale à partir du troisième, fin 1996.

– Pourquoi ces «journées industrielles»?

– Nous avions tenu le même genre de manifestation en 1987, à la Villette déjà, pour annoncer aux industriels que nous voulions leur faire fabriquer Ariane en série. Cela pouvait sembler une gageure, mais l'objectif a été atteint. Le plan de 1987 prévoyait le vol 60 en octobre 1993 et il a eu lieu le 22. Si aucun gros pépin ne survient, nous prendrons même un peu d'avance sur nos prévisions.

Grâce à cette stratégie, Ariane est devenu le meilleur système au monde de lancement de satellites, et a capté 60 % du marché civil occidental. La fiabilité du lanceur nous vaut la confiance des clients, notre situation financière est très saine. Il faut maintenant se préparer à appliquer à Ariane 5 la même discipline de fer sur la qualité et la productivité.

– Comment la transition avec Ariane 4 se fera-t-elle?

– Afin de sécuriser nos clients et aussi de nous donner la souplesse nécessaire pour traiter au mieux les éventuelles maladies de jeunesse du nouveau lanceur, nous avons prévu d'exploiter conjointement Ariane 4 et Ariane 5 pendant trois ans. Cela nécessitera deux pas de tir et deux systèmes d'exploitation différents, et coûtera très cher. Le surcoût est estimé à 3 ou 4 milliards de francs, dont 2 milliards seront tirés de nos fonds propres, le reste devant être trouvé auprès de nos partenaires.

– La crise aidant, certains gouvernements ou organisations européens invoquent les lois de la concurrence pour choisir des lanceurs américains au détriment d'Ariane.

– Il est vrai qu'un lancement sur un Thor Delta ou un Atlas peut paraître un peu plus intéressant financièrement à certains gouvernements européens. Mais ils doivent garder les yeux ouverts. Les Américains peuvent proposer ces tarifs car ils disposent d'un énorme marché gouvernemental (notamment militaire) qui leur est réservé. La concurrence n'est pas équilibrée. Si Washington choisissait de temps en temps Ariane, je ne verrais aucun inconvénient à ce que les gouvernements européens fassent de même. Ce n'est pas le cas. Les Etats-membres de l'Agence spatiale européenne (ESA) ne doivent pas oublier, en outre, qu'ils ont financé Ariane. Les sommes dépensées peuvent paraître élevées, mais l'exploitation commerciale des lanceurs a généré, pour l'industrie européenne, un chiffre d'affaires de 3,5 à 4 fois supérieur.

L'arrivée des Russes

– Les Russes, avec leur Proton, les Chinois, avec Longue-Marche, ne risquent-ils pas de devenir eux aussi de redoutables concurrents pour Ariane?

– Quand j'ai pris mes fonctions, il y a quatre ans, la presse titrait : «Arianespace a mangé son pain blanc». Depuis, les nuages ne se sont pas dissipés, mais nous avons bien résisté ! Les Chinois ? Ils n'ont toujours pas expliqué les raisons de l'échec du lancement d'un satellite australien en décembre 1992. Un tel manque de transparence risque de leur faire perdre la confiance des clients, primordiale dans notre métier.

Quant aux Russes, ils ont parfaitement compris qu'il était inutile de venir bousculer leurs futurs alliés. Ils ont négocié avec l'Europe et les Etats-Unis deux accords qui leur accordent un quota de neuf lancements jusqu'au 31 décembre 2000. C'est de l'intérêt de tout le monde. Y compris du leur car ils n'ont pas, ainsi, à pratiquer des prix de dumping pour gagner des parts de marché.

– Pourquoi les Américains ont-ils refusé les discussions tripartites pour imposer deux accords bilatéraux?

– L'amour-propre d'un grand pays un peu impérialiste, peut-être. Mais leur but était aussi différent du nôtre. Au-delà d'un objectif purement commercial, ils entendaient négocier avec les Russes pour éviter qu'ils ne vendent à certains pays une technologie «sensible» pouvant servir à la fabrication de missiles.

– L'accord russo-américain a été signé en septembre. L'accord russo-européen ne l'a pas encore été...

– C'est la Commission européenne qui a négocié, en compagnie de l'ESA. L'Europe a toujours des problèmes quand il s'agit de signer des accords internationaux : elle se cherche, les gouvernements sont jaloux de leurs prérogatives. Mais il est paraphé, nous sommes d'accord, c'est l'essentiel et j'ai toute confiance : il sera signé rapidement.

– Vous avez, paraît-il, fait une offre commune avec les Russes pour le lancement de satellites indiens. N'est-ce pas introduire le loup dans la bergerie?

– Grâce à ces négociations, nos rapports avec les Russes ont changé. Il s'agit désormais d'une compétition normale, sans «guerre». Nous pouvons nous entendre. Au coup par coup, bien sûr : pas question de mariage ni même de cohabitation. L'appel d'offres indien nous semblait tout indiqué pour un premier essai. Très bon client d'Arianespace, l'Inde a aussi d'excellents rapports avec les Russes mais, en revanche, des relations tendues avec les Etats-Unis. En une période où la demande est importante, la combinaison de deux lanceurs crédibles permet plus de flexibilité pour optimiser les services de lancements.

– Comment voyez-vous la concurrence à l'horizon 2000, quand Ariane 5 sera complètement opérationnelle?

– A vrai dire, je ne lui vois pas beaucoup de concurrents. Proton ? Il faudra que les Russes l'améliorent et fassent de sérieux efforts de productivité. Les Américains ? De leur propre aveu, le Titan a des coûts d'exploitation faramineux ; quant à l'Atlas-2AS il fonctionne très bien, mais il a été tiré au maximum de ses possibilités et ne peut plus évoluer (1). Les Etats-Unis devraient imaginer une stratégie ambitieuse de lancements commerciaux mais, à mon grand étonnement, ils ne semblent pas en avoir l'intention.

A plus long terme, s'il n'y pas trop de bagarre commerciale, on pourrait voir apparaître deux ou trois lanceurs construits en coopération internationale. Ariane 5 pourrait constituer un bon «noyau» pour l'un d'entre eux.

Propos recueillis par
JEAN-PAUL DUFOUR

(1) Les fusées chinoise et japonaise ou l'américaine Thor Delta ont une capacité d'emport inférieure ou égale à 50 % de celle d'Ariane 5, et ne peuvent donc concurrencer le futur lanceur lourd européen.

M. Gérard Longuet : «Un exemple de cohésion européenne»

«Ariane est un exemple que tout le monde admire. Elle représentera un nouveau sommet dans cette recherche de cohésion européenne et d'existence industrielle (...). Je m'attacherai (...) à défendre une solidarité européenne absolue en sa faveur», a déclaré, jeudi 28 octobre, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur aux industriels européens réunis par Arianespace à Paris.

Ariane *«doit être la règle en Europe»* pour lancer les satellites européens et *«les exceptions doivent faire l'objet d'un dialogue approfondi»*, a estimé le ministre. M. Longuet s'est prononcé en faveur d'un accord Europe-CEI pour l'utilisation du Proton russe, et d'une réglementation des subventions aux fusées américaines, notant cependant qu'un accord formel à ce sujet lui semblait peu vraisemblable.

A propos du programme européen à long terme d'infrastructures orbitales habitées, M. Longuet n'a pas caché que *«les fonds publics ne seront plus ce qu'ils ont été»*. Selon lui, l'industrie spatiale va glisser d'une économie de recherche et de soutien vers une économie de marché.

La recherche française en fiches

A l'heure où le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche prépare dans une certaine hâte une grande consultation sur la recherche en France, nul doute que les organisateurs de cette manifestation nationale trouveront matière à leurs réflexions dans le nouveau et second rapport (1) que l'Observatoire des sciences et des techniques (OST) vient de rendre public. Créé en 1988 à l'initiative d'Hubert Curien, alors ministre de la recherche et de la technologie, puis mis en place en septembre 1990, l'OST a la lourde charge de dresser périodiquement le tableau de bord de la recherche française à l'image des fameux Science and Engineering Indicators américains de la National Science Foundation (NSF).

Pour cette nouvelle édition, le rapport *Science et Technologie, indicateurs 1994*, de l'OST reprend les quatre grands chapitres qui avaient nourri le rapport 1992, la France, les régions, l'Europe et le monde, et en développe un cinquième rélatif aux recherches sur l'environnement. En voici les grandes tendances.

● **Les moyens.** – Quelque 160 milliards de francs ont été dépensés pour la recherche, en 1990, soit 2,4 % du PIB, contre 2,2 % à la Grande-Bretagne et 2,8 % à l'Allemagne. Ces dépenses sont assurées à 54 % par l'Etat – dont 19 % pour les seules activités de défense – et à 46 % par les entreprises. Le spatial se taille la part du lion avec 18 % des crédits, loin devant les grands programmes, 10 % chacun, que sont l'aéronautique, les télécommunications, l'électronucléaire et les autres programmes militaires de recherche et développement.

● **Les effectifs.** – Environ 140 000 personnes, dont 67 000 chercheurs et ingénieurs, assurent ces activtiés de recherche dans le secteur public, contre 55 000 chercheurs et ingénieurs dans le monde de l'entreprise.

● **La production scientifique.** – La France produit 4,7 % des publications scientifiques mondiales et 16,8 % de celles de la CEE. Ces chiffres sont en très léger retrait par rapport aux années précédentes du fait de la poussée d'un certain nombre de pays d'Extrême-Orient. Mais, malgré ce tassement, la part de la France, au cours des années 80, a augmenté de 10 % au plan mondial, tandis que sa position en matière de dépôts de brevets augmentait lentement (9 % en Europe et 3,6 % aux Etats-Unis). Dans ce domaine, la France ne pèse que 20 % au sein de la CEE quand l'Allemagne caracole en tête (50 %) et la Grande-Bretagne n'occupe que la 3e position (15 %).

● **Les régions.** – Malgré les premiers effets de la décentralisation, l'Ile-de-France concentre encore 42 % des activités de la recherche publique civile, 38 % de la recherche académique et 45 % de la recherche publique finalisée. Loin devant Rhône-Alpes, la région parisienne produit donc 44 % des publications scientifiques françaises en sciences exactes, invente 45 % des brevets européens de la France et assure 44 % des emplois dans les secteurs industriels de haute technologie.

● **L'environnement.** – Près de quatre mille chercheurs et ingénieurs travaillent dans ce secteur qui dépense quelque 2,8 milliards de francs par an répartis sur quatre thèmes : 1 milliard de francs pour les recherches sur les milieux, dont 540 millions de francs pour le volet air-atmosphère-climat ; 900 millions de francs pour celui sur les écosystèmes ; 490 millions de francs pour les thèmes déchets-risques-ressources et 380 millions de francs pour la gestion-qualité de l'environnement. Et c'est dans le thème «milieux» que la France a le plus grand poids mondial en matière de publications scientifiques, puis vient le secteur air-atmosphère-climat, alors qu'elle est singulièrement faible en écologie générale et en écotoxicologie.

● **Le pouvoir de la triade.** – L'Europe, l'Amérique du Nord et le Japon, c'est-à-dire la triade au sens large, réalisent ensemble plus de 90 % des presque 400 milliards de dollars que représentaient les activités de recherche et développement en 1991. Et ce alors que le nombre de ses chercheurs ne pèse guère plus de la moitié des 4 millions des chercheurs mondiaux.

En matière de publications scientifiques, l'Europe représente quelque 33 %, juste derrière les Etats-Unis (37 %) mais devant le Japon (8 %). La CEE apparaît spécialisée en médecine clinique, chimie, mathématiques, mais faible en revanche dans les domaines de la biologie animale et végétale et des sciences de l'ingénieur.

Quant à la recherche industrielle, l'intensité de ce secteur aux Etats-Unis est de 20 % supérieur à celle du Japon, elle-même supérieure de près de 20 % à celle de la CEE, preuve que l'Europe, et en particulier la France, a du mal à bien valoriser son potentiel scientifique.

J.-F. A.

(1) En vente aux éditions Economica, 49, rue Héricart, 75015 Paris. Prix : 300 F.

Les fœtus d'o

Sida du Sud, sida du N

POINT DE VUE

Les fœtus d'outre-tombe

par les docteurs
Didier David
et Nicole Mulliez

LA récente découverte de fœtus provenant de l'hôpital d'Auch dans une décharge publique (*le Monde* daté 17-18 octobre 1993) a suscité des réactions d'étonnement et d'indignation. Le directeur de l'hôpital s'est retranché derrière le règlement qui ne prévoit d'existence légale qu'aux fœtus ayant dépassé 180 jours de gestation. On ne peut nier cet aspect réglementaire. Il vient même d'être renforcé par une récente loi (du 8 janvier 1993) suivie d'une circulaire d'application parue au *Journal officiel* du 24 mars.

Avant ces 180 jours, le fœtus mort n'a pas de personnalité juridique, à la différence du fœtus vivant qui a, lui, une personnalité juridique potentielle. Il peut de ce fait être assimilé aux déchets hospitaliers, aux prélèvements de corps humain après intervention chirurgicale par exemple, et donc, à la limite, il peut être abandonné dans une décharge publique.

Mais s'abriter derrière ce paravent juridique est très réducteur et ne tient pas compte de la formidable évolution récente de la connaissance du fœtus et de la nouvelle médecine du début de la vie. Pour les médecins, le fœtus est aujourd'hui devenu un patient, pour les parents, il est déjà un enfant. Ces dernières années ont vu le développement spectaculaire de la médecine du fœtus, comme vient de l'expliquer dans ces colonnes le professeur Fernand Daffos (*le Monde* du 12 octobre 1993). Naguère, seuls les mouvements du fœtus ressentis par la mère et les bruits du cœur écoutés par le médecin permettaient un abord très partiel de l'être caché dans l'utérus maternel. Le développement spectaculaire des nouvelles techniques, échographie en tête, permet de le connaître de mieux en mieux et d'en faire un patient à part entière. A ce titre, il est traité comme une personne humaine.

Parallèlement à la médecine fœtale, la pédiatrie du nouveau-né prématuré s'est extraordinairement développée. Des prématurés de moins de 180 jours de grossesse peuvent actuellement être soignés et sauvés. Qu'ils demeurent vivants ou qu'ils décèdent, ils sont considérés comme des personnes humaines ayant droit au respect.

Le respect pour le fœtus vivant doit-il s'arrêter dès qu'il est mort ? Il ne s'agit pas d'une question théorique ; en effet, de nombreuses grossesses aboutissent soit à des morts fœtales *in utero* spontanées, soit à des morts fœtales par interruptions médicales de grossesse.

Il importe sur le plan juridique de reprendre les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé sur les limites de viabilité : 22 semaines d'absence de règles ou plus de 500 grammes de poids, pour favoriser la déclaration à l'état civil des fœtus morts. Cette décision de déclaration si importante ne doit pas être laissée au seul médecin comme le prévoit la circulaire de mars dernier. C'est de cette déclaration que dépend le devenir des corps. Et il faut permettre l'expression de la volonté des parents quant à la reconnaissance légale de leur fœtus.

« Deuil pathologique »

L'expression de cette volonté tient à des aspects psychologiques dont nous avons mesuré l'importance depuis quelques années, alertés que nous fûmes par le comportement de certains couples dans les suites parfois éloignées d'une mort fœtale. Ces couples étaient dans un état de grande souffrance psychologique, appelée *« deuil pathologique »*. Ils demandaient notamment comment était leur fœtus et ce qu'il était devenu. Ils avaient bien sûr à l'esprit que les médecins avaient dû s'en débarrasser comme de vulgaires déchets et peut-être même les avoir jetés dans une décharge...

Idée angoissante et en même temps intolérable pour eux, car les morts sans sépulture hantent les vivants ; ou plutôt, c'est la culpabilité de ne pas avoir fait tout ce qu'il fallait pour le mort qui les assaille. Les médecins sont fiers, à juste titre, de la nouvelle médecine du début de la vie et de ses réalisations, parce qu'elle permet de rassurer les parents lorsque tout est normal (situation heureusement et de loin la plus fréquente), de détecter et de traiter les maladies ou les anomalies curables, de préparer les soins spécialisés éventuels à la naissance, de prendre en charge et de sauver de nombreux prématurés. Ils sont souvent très mal à l'aise devant la mort qui signe leur impuissance à prévenir ou leur échec à soigner. Ils se sentent souvent coupables devant la proposition d'interrompre la grossesse.

C'est si vrai que l'on a recours à ce terme si paradoxal et si choquant d'interruption « thérapeutique » de grossesse, présent dans la loi Veil. L'interruption de grossesse n'est bien sûr pas une « thérapeutique », c'est même le contraire. Elle est envisagée quand il n'y a pas de thérapeutique. Cette fuite par les mots peut se retrouver dans le comportement des soignants : fuite devant les parents, devant leur angoisse, escamotage du fœtus à la naissance en poussant le couple à miser sur l'oubli et en le centrant sur un projet de nouvelle grossesse.

De telles pratiques font, en quelque sorte, perdre aux parents une deuxième fois leur fœtus. Et à vouloir gommer, effacer, oublier la mémoire de ce fœtus, on ne laisse qu'un vide angoissant.

Depuis quelques années (1986 en ce qui nous concerne), des médecins et des sages-femmes ont voulu assurer une prise en charge psychologique des couples et proposent une aide concrète. Celle-ci est fondée sur un suivi personnalisé depuis le diagnostic prénatal jusque après l'interruption de grossesse. Le soignant doit *faire face à l'angoisse du couple et lui* dire que, s'il le désire, il peut voir, à la naissance, son fœtus/bébé. Il faut aussi se donner les moyens de pouvoir montrer le corps dans les deux ou trois jours qui suivent ou ultérieurement une photographie. Il n'est pas rare en effet qu'après un refus initial le couple ait le désir de voir celui qu'il perd. Loin d'être choquante pour les parents, la visualisation les soulage et permet ensuite de parler de ce qu'ils ont connu et perdu et d'exprimer alors leurs affects.

Le soignant doit aussi parler de la possibilité de lui donner un prénom, de l'inscrire sur le livret de famille et aussi de pratiquer les rites funéraires selon les croyances et désirs des parents. Le devenir du corps doit être abordé à un moment où des décisions concrètes peuvent être prises par les familles. Sinon le couple reviendra à un moment où plus rien ne sera modifiable. Parallèlement, un bilan médical complet avec autopsie (1) doit être proposé afin d'objectiver les anomalies et de donner à distance des informations sur les risques éventuels de récidives, heureusement rares.

Tout cela n'évite bien évidemment pas aux parents le deuil de leur enfant. Exprimer des sentiments de tristesse et de douleur morale devant la perte d'un être proche est un comportement normal. Une telle expression est favorisée par cette prise en charge. On évite aux familles d'entrer dans un deuil pathologique, blocage de l'évolution du deuil à sa phase première de choc psychologique, la perte devenant alors indépassable. Cette aide, la représentation et la reconnaissance du fœtus ainsi que l'accomplissement des rites permettent aux parents de se dire qu'ils ont agi humainement vis-à-vis de ce petit être qu'ils avaient créé et de dépasser peu à peu, en l'assumant, ce moment si douloureux.

(1) Les actes de fœtopathologie ne sont toujours pas actuellement pris en charge par la Sécurité sociale.

▶ **Le docteur Didier David est pédopsychiatre à l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul (Paris) et le docteur Nicole Mulliez, fœtopathologiste à l'hôpital Saint-Antoine (Paris).**

Retour de fléau au pays khmer

La tuberculose est devenue la première cause de décès dans la population active au Cambodge

PHNOM-PENH

de notre envoyé spécial

POUR mesurer à quel point plus de vingt années de guerre ont affecté le Cambodge, il suffit de prendre l'exemple de la tuberculose, qui y est redevenue, selon le CICR (Comité international de la Croix-Rouge), *« le fléau le plus grave »*. Cette maladie endémique y ferait environ 13 000 victimes par an. *« On peut estimer à 500 le nombre des nouveaux cas annuels par tranche de 100 000 habitants, un chiffre sans équivalent ailleurs dans le monde »*, estime, pour sa part, le docteur Pierre-Yves Norval, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Sur quelque 40 000 cas « dépistés », 30 % peuvent être, dans les conditions actuelles, traités, et le taux de guérison n'est, parmi ces derniers, que de 40 %. La tuberculose est, ajoute le docteur Bruce Chauvin (CICR), *« la première cause de mortalité »* dans la tranche d'âge de quinze à quarante-cinq ans. Cet état de fait est d'autant plus *« inadmissible »*, estime encore le docteur Chauvin, que la tuberculose peut être facilement contrôlée à défaut d'être éradiquée. *« Une petite dépense pour résoudre un gros problème »*, résume-t-il.

Appel urgent à l'aide internationale

Compte tenu d'efforts déjà entrepris – la lutte contre la tuberculose a repris, au Cambodge, au début des années 80 –, l'OMS a calculé qu'il faudrait un bugdet de 3 millions de dollars sur trois ans, alors que les Nations unies y ont dépensé plus de 2 milliards de dollars en dix-huit mois pour tenter d'y rétablir la paix, sans entièrement y parvenir. *« Le budget affecté au parc automobile de l'ONU au Cambodge a été de 152 millions de dollars »*, rappelle un autre expert occidental.

Mais, à ce jour et en dépit d'un premier appel de l'OMS en août 1992, les réponses des bailleurs de fonds ont été limitées. Le ministère de la santé khmer va lancer un *« appel urgent à la communauté internationale pour couvrir les besoins en médicaments antituberculeux »* jusqu'en mai 1994, date à laquelle une dotation importante est attendue. Pour poursuivre les soins en cours (13 000 malades traités), il évalue ces besoins, sur les sept prochains mois, à 145 000 dollars, soit un peu plus de 800 000 francs. Le ministère compte lancer son appel à l'occasion de la réunion à Bangkok, du 1er au 4 novembre, d'une conférence régionale sur la tuberculose organisée par l'Union internationale contre la tuberculose (UICT) de Paris. L'établissement d'un programme global de lutte n'en demeure pas moins tributaire de contributions qui n'ont pas encore été annoncées.

L'OMS estime que les cas de tuberculose au Cambodge sont deux fois plus nombreux qu'en Afrique ou au Vietnam. *« La guerre, la destruction des systèmes de santé et l'arrêt de la prise en charge des tuberculeux sont, bien entendu, une des raisons de cette endémie »*, jugent, de leur côté, le CICR et Médecins sans frontières, dans une déclaration qui devait être diffusée début novembre à Phnom-Penh. Les efforts fournis depuis dix ans par la Croix Rouge cambodgienne et des organisations d'aide humanitaire ont donc été limités, faute d'appui international.

Or la situation est d'autant plus inquiétante que la menace d'une épidémie de sida au Cambodge est prise de plus en plus au sérieux. *« Une victime du sida sur trois*, rappelle le docteur Norval, *meurt de la tuberculose. Dans quelques années, donc, les risques de contamination tuberculeuse seront encore plus forts. »* En d'autres termes, en agissant sur-le-champ, à peu de frais, on pourrait rapidement et efficacement lutter contre la tuberculose au Cambodge. Encore faudrait-il que la communauté internationale accomplisse le geste nécessaire.

JEAN-CLAUDE POMONTI

Sida du Sud, sida du Nord

Tandis que la propagation de l'épidémie s'accélère en Asie, l'évolution des dépenses mondiales trahit le fossé entre les pays

LYON

de notre bureau régional

BIENTÔT vingt ans après l'apparition des premiers signes de l'épidémie de sida en Afrique, en Amérique du Nord et en Europe, dix ans depuis l'identification du virus, faut-il encore s'attendre au pire ? Eric Van Praag, responsable du programme AIDS à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ne s'est guère montré rassurant devant les participants du premier congrès HIV 93, qui s'est déroulé courant octobre à Lyon.

Selon les estimations de l'OMS actualisées en juin 1993, treize millions de personnes seraient contaminées dans le monde (1). Parmi elles, plus de huit millions en Afrique sub-saharienne, à raison d'un adulte sur trois ou quatre dans les grandes villes, essentiellement par l'intermédiaire de rapports hétérosexuels. Plus inquiétant encore, estime M. Van Praag, est la propagation de l'épidémie en Asie, où un million et demi de personnes sont atteintes, soit trois fois plus que l'an dernier. Dans les zones du triangle d'or, du nord de l'Inde, du sud de la Chine, du Vietnam et du Cambodge, les effets cumulés de la drogue, de la prostitution juvénile et des rapports hétérosexuels font craindre une diffusion du virus à un rythme beaucoup plus rapide qu'il y a dix ans en Afrique.

Concernant la maladie elle-même, l'OMS a dénombré un peu plus de 600 000 cas de sida officiellement déclarés. En réalité, l'organisation mondiale estime le chiffre de 2 millions et demi de malades plus proche de la réalité, dont 71 % en Afrique (2). Au rythme actuel, près de dix millions de personnes dans le monde seront concernées d'ici à l'an 2000. Dans certaines cité d'Australie, d'Amérique du Nord et d'Europe de l'ouest, le sida est devenu la première cause de mortalité de la population des 20-40 ans. Une proportion qui atteint 50 % parmi les adultes, et plus spécifiquement 80 % des jeunes adultes, dans les zones les plus infectées de l'Ouganda. L'OMS a par ailleurs observé une aggravation de la mortalité des nourrissons et des jeunes enfants qui pourrait atteindre 200 à 250 cas pour 1 000 naissances d'ici l'an 2000.

Cette évolution modifie considérablement la nature des programmes de soins et de prévention mis en œuvre dans ces pays. La première conséquence, selon M. Van Praag, est le développement de certaines maladies « opportunistes », consécutives au sida, comme la tuberculose, dont seraient victimes *cinq millions de personnes, notamment* dans les pays développés.

Environ 10 milliards de francs

En second lieu, la prise en charge nécessitera, dans un proche avenir, un changement profond des structures sanitaires. Dans certains hôpitaux de grandes villes africaines, à Kinshasa, Lusaka ou Bujumbura, 50 à 70 % des lits sont désormais occupés par des malades atteints de sida ou de tuberculose, à tel point qu'il ne reste presque plus de places pour l'accueil et le traitement des autres affections.

Autre conséquence, et non des moindres, le coût global de l'épidémie qui révèle, une fois de plus, l'ampleur du fossé qui sépare les pays. Pour l'OMS, 20 % des dépenses pour le sida sont consacrés aux pays en voie de développement qui concentrent pourtant 80 % des cas.

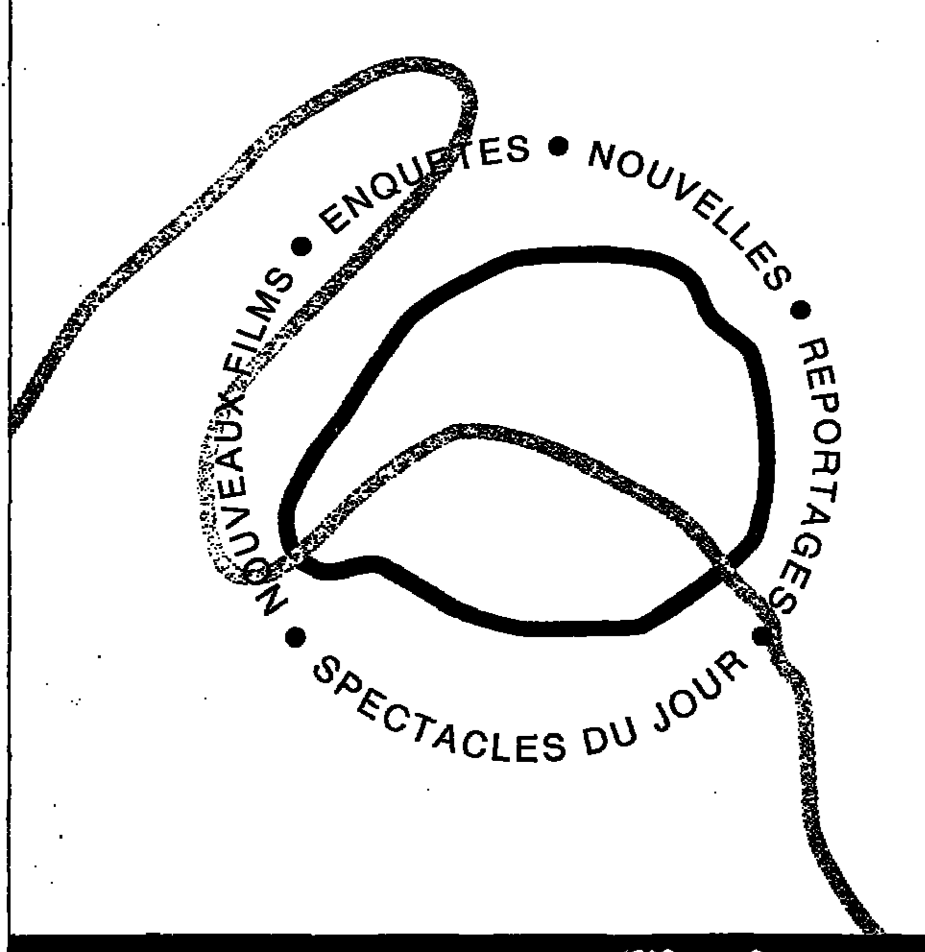
Dépenses directes en médicaments, frais d'hospitalisation, de personnel, de prise en charge, de recherche et de prévention mais aussi coûts indirects de perte d'activité, d'indemnisation et surtout d'hémorragie dans une population jeune : le sida est devenu un enjeu *économique majeur*, estime, pour sa part, Denis-Clair Lambert, professeur à l'université Lyon-III. En France, où les dépenses médicales pour le sida sont passées de 2 milliards en 1989 à 3,5 milliards en 1993, le coût élargi peut être estimé *à environ 10 milliards de francs, si* l'on inclut la valeur capitalisée de la production perdue pendant la vie active.

En l'an 2000, il faudrait ainsi s'attendre à un triplement de cette somme, soit 6 % des dépenses de santé. Dans le monde, le coût médical direct – de 90 milliards de francs (1,6 % des dépenses en 1989) à 130 milliards en 1991 – pourrait atteindre 616 milliards en l'an 2000, soit 7,1 %, en grande partie supportés par les pays du tiers-monde. Selon l'OMS, il est vrai, à cette date, ils totaliseront 95 % des personnes contaminées et des malades.

MICHEL DELBERGHE

(1) Sur les 13 millions de personnes contaminées, 8 millions sont en Afrique sub-saharienne, 1,5 million respectivement en Asie du Sud-Est et en Amérique latine, 1 million en Amérique du Nord, 500 000 en Europe de l'ouest.

(2) Parmi les 2,5 millions de cas de sida déclarés, 71 % sont en Afrique, 13 % aux USA, 9 % dans les autres parties de l'Amérique, 5 % en Europe et 1 % en Asie.



ILE DE FRANCE

PARIS

Après le choix de Saint-Denis pour la construction du Grand Stade

Le maire du seizième arrondissement souhaite la destruction du Parc des Princes

La décision de construire le Grand Stade à Saint-Denis et son éventuelle utilisation par le club de football du PSG après la Coupe du monde pèsent sur l'avenir du Parc des Princes et des cinq hectares qu'il occupe depuis plus de vingt ans. La question n'a pas seulement été évoquée au Conseil de Paris, le 18 octobre. On a appris tardivement, et sans qu'il y ait été fait la moindre allusion lors de la séance du Conseil, qu'elle avait été également débattue quelques jours auparavant au conseil d'arrondissement du seizième arrondissement. Un vœu a même été voté par trente-trois des trente-neuf conseillers (les six autres étant absents).

Les élus de l'Ouest parisien souhaitent que, dans le futur, *« l'équipe du PSG joue ses matches sur le Grand Stade »*, que le Parc des Princes *« soit rendu à la quiétude des riverains »* et que les projets de réhabilitation *« favorisent au maximum les familles et le cadre de vie »*. En tout cas, ils n'entendent pas être tenus à l'écart des réflexions touchant au devenir du Parc.

La difficulté, dans ce cas, c'est que la loi dite PLM (Paris-Lyon-Marseille), qui a créé les conseils d'arrondissement, ne donne à ceux-ci aucun droit de regard sur les équipements intéressant la ville tout entière. Théoriquement ils n'auraient même pas à évoquer leur sort. Le maire de Paris peut donc, en toute légalité, se passer de l'avis de l'assemblée du seizième puisque le Parc n'est pas un stade de quartier.

Pierre-Christian Taittinger, sénateur (UDF) de Paris et maire du seizième, a pourtant des idées sur une éventuelle réutilisation du Parc des Princes et il n'hésite pas à les livrer : *« Nous devons envisager de casser les tribunes pour construire des logements et de transformer la pelouse (7 500 m²) en équipements sportifs de proximité et en espaces verts. »* En réalité, les habitants de l'arrondissement sont excédés par les nuisances du Parc des Princes et des supporters qu'il attire. Leur slogan est aujourd'hui : *« Vingt ans de gêne et d'incidents, ça suffit. »*

L'Hôtel de Ville est embarrassé par la revendication du secteur le plus bourgeois de la capitale. Elle illustre l'importance grandissante que les élus de quartier souhaitent prendre et prennent effectivement dans la politique municipale. Jacques Chirac ne souhaite pas que l'affaire du Parc crée un précédent dans les relations entre l'Hôtel de Ville et des mairies d'arrondissement et moins encore qu'elle ne remette en cause leurs pouvoirs respectifs. Il redoute aussi qu'elle ne devienne un objet de polémique ou même de discorde au sein de sa majorité.

Jean Tibéri, premier adjoint du maire de Paris, membre du conseil d'administration du PSG, tente de calmer le jeu : *« Le problème du Parc se pose,* reconnaît-il, *mais il n'y a pas le feu. »* Et de rappeler que l'utilisation du Parc est assurée jusqu'en 1998 puisqu'un certain nombre de matches de la Coupe du monde devraient y avoir lieu.

M. A.-R.

REPÈRES

MÉTRO

Des arrêts de travail sur les lignes 13 et 9

Le trafic devait être perturbé, mardi 2 novembre, sur la ligne 13 (Châtillon-Saint-Denis-Basilique), à la suite d'un préavis de grève déposé par trois syndicats de conducteurs (CGT, CFDT, SAT autonome). Des arrêts de travail sont à prévoir de 10 h 30 à 14 heures, de 17 heures à 21 heures et après 23 heures. Ces débrayages font suite à une nouvelle agression contre un agent de la RATP. Mercredi 27 octobre, six individus ont tenté d'emporter la recette de la station « Malakoff, rue Etienne-Dolet », à l'ouverture, après avoir menacé le chef de station à l'arme blanche.

D'autres arrêts de travail sont programmés durant la semaine (mercredi, jeudi et vendredi), aux mêmes heures, sur la ligne 9 (Pont-de-Sèvres-Mairie-de-Montreuil), à l'appel des mêmes syndicats auxquels s'est joint le syndicat indépendant. Cette ligne avait été perturbée la semaine dernière à la suite d'agressions de trois agents. Les syndicats réclament la présence d'au moins deux agents dans chaque station, à l'ouverture et à la fermeture du service.

COMMERCE

Extension d'une galerie marchande en Val-de-Marne

Après Belle Epine, un deuxième centre commercial vient de s'agrandir dans le Val-de-Marne, il s'agit du Val Fontenay, à Fontenay-sous-Bois. Une galerie de 8 000 mètres carrés, avec quarante-deux boutiques et deux moyennes surfaces (un restaurant rapide et un spécialiste de l'électroménager et de la hi-fi), s'est ajoutée à l'hypermarché (12 000 mètres carrés) installé depuis 1973 et aux cinquante boutiques d'une première galerie commerciale (8 000 mètres carrés) créée en 1980. Si la partie ancienne appartient à Auchan, la nouvelle galerie est la propriété de Pleiad Immobilier, filiale française du groupe d'investissement suédois, Pleiad Real Estate AB, qui refuse de communiquer le coût de cette opération.

Actuellement, 80 % des surfaces de la nouvelle galerie sont commercialisées. A terme, elle devrait permettre la création de près de 400 emplois. La zone de chalandise de Val Fontenay, à cheval sur les départements du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis, concerne 300 000 personnes.

PROMENADE

Moins de voitures au lac Daumesnil

L'une des deux routes conduisant aux îles du lac Daumesnil, dans le bois de Vincennes, sera bientôt interdite aux voitures. Cette mesure fait partie du programme de reconquête de l'un des sites du grand parc parisien les plus appréciés. Dessiné par l'ingénieur-paysagiste Jean-Charles Alphand, sous le Second Empire, le lac Daumesnil s'étend sur une vingtaine d'hectares. Il entoure deux îles reliées par une passerelle et abritant un restaurant. Les rameurs du dimanche viennent y croiser sur des barques de location, dont la forme n'a pas varié depuis un siècle.

Mais la circulation automobile et une fréquentation intensive avaient profondément dégradé le paysage initialement fort verdoyant. La direction des parcs et jardins de la ville de Paris a entrepris de refaire entièrement l'allée piétonne du bord de l'eau. De nouveaux massifs de fleurs dotés d'arrosage automatique ont été créés. Des arbres vont être plantés pour étoffer les bosquets. Restait à rendre aux seuls piétons, au moins l'une des allées conduisant aux îles. A quand les promenades en calèche, comme au temps d'Alphand ?

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

LES GENS NORMAUX N'ONT RIEN D'EXCEPTIONNEL. Film français de Laurence Ferreira Barbosa : Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Bienvenuë Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

LATCHO DROM. Film français de Tony Gatlif, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

PAS D'AMOUR SANS AMOUR. Film français d'Evelyne Dress : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

LE SAINT DE MANHATTAN. Film américain de Tim Hunter, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

TRUE ROMANCE. Film français de Tony Scott, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

HAUTS-DE-SEINE

La mise en place d'un conseil des sages à Clichy

Les anciens aident la municipalité

A Clichy, le maire a donné son accord pour la mise en place d'un conseil des sages qui doit rassembler quelques anciens de la commune. A eux de faire des propositions au conseil municipal pour améliorer la vie des personnes âgées, en veillant à ne pas provoquer des protestations de la part du reste de la population.

Yvon Titour est un homme heureux. Après une période probatoire de plus d'un an, il a enfin obtenu gain de cause : le maire de Clichy, Gilles Catoire (PS), a officialisé, mardi 26 octobre, le « conseil de la flamboyance ». L'hésitation de l'élu portait moins sur le principe d'une telle structure, qui permet aux plus de soixante ans de s'exprimer sur des dossiers concernant la cité, que sur l'expression d'un réel besoin.

Gilles Catoire aime à rappeler qu'il est président de la commission sur les personnes âgées au sein de l'Association des maires de France (AMF) et que de nombreux efforts ont été déployés pour améliorer les conditions de vie des aînés dans la ville des Hauts-de-Seine. Création et modernisation de résidences, adaptation des immeubles anciens pour les rendre accessibles par, notamment, l'installation d'ascenseurs, aménagement et élargissement des services d'aide à domicile, les réalisations municipales spécifiques sont nombreuses à Clichy, en dehors des traditionnelles fêtes et des voyages.

Côté participation, il existe des commissions extramunicipales, ouvertes à tous et évidemment aux plus de soixante ans, qui représentent 17 % des Clichois. Depuis le mois d'octobre 1992, la ville est dotée d'une association de gérontologie, dont le responsable est M. Titour. Cette association, appelée Agena (1), rassemble toutes les organisations qui, d'une façon ou d'une autre, intéressent les anciens. Elle informe sur ce qui existe, aide ou oriente pour les démarches administratives et organise, s'il le faut, des solidarités de voisinage.

Mais, avec la récession rampante et l'augmentation du chômage chez les jeunes, la sollicitude dont les « vieux » sont l'objet fait naître des critiques. *« On commence à nous dire : vous en faites trop pour eux ! »* souligne le maire. Une petite phrase que bien d'autres élus, à l'intérieur de l'Hexagone, disent entendre depuis quelque temps.

Une remarque peut-être un peu injuste, car l'avancée en âge n'est pas que charge pour la collectivité. Outre le fait que les retraités sont des consommateurs comme les autres – et, en tant que tels, sont des agents de l'économie –, ils rendent également des services au sein de la famille et dans de multiples associations.

Une initiative d'inspiration africaine

La solidarité n'est pas à sens unique. Elle se manifeste même entre les générations. Un thème qui a donné lieu à de nombreuses initiatives pendant l'année, mais surtout au mois d'octobre. Des retraités du quartier Beaujon ont raconté, à l'aide de cartes postales, de photos et d'anecdotes, l'histoire de leur quartier à des enfants de huit-treize ans fréquentant le centre de loisirs. D'autres se sont joints aux élèves du lycée hôtelier Auffray pour participer à un concours de cuisine « Souvenirs sucrés salés », organisé par la mairie.

Le conseil de la flamboyance, enfin officialisé, va dans le sens de la solidarité des anciens envers les autres. Il leur permet d'exercer pleinement leur citoyenneté en donnant leur temps, leur expérience et leur compétence à la collectivité. Il est une représentation de l'homme et de la femme âgés, porteurs de culture.

Voila plus de quatre ans que le premier conseil a été créé en France. L'idée en revient à Kofi Yamgnane (PS), nouvellement élu maire de Saint-Coulitz, un petit village du Finistère, et pas encore secrétaire d'Etat à l'intégration. Français d'origine togolaise, ce dernier avait eu l'idée de créer une structure qu'il avait appelée « conseil des sages », rassemblant des plus de soixante ans, pour l'aider à administrer la communauté. L'initiative, d'inspiration africaine, à l'époque inédite en France, fut immédiatement reprise par d'autres communes, chacune l'adaptant à sa façon.

La formule adoptée à Clichy s'inspire fortement de l'originale. Les membres, choisis pour deux ans par le maire (pas plus de cinquante) sur une liste de volontaires, se réuniront régulièrement en groupes de travail pour étudier et proposer des solutions à des dossiers pouvant toucher tous les domaines de la vie de la commune. Au moins trois sujets les attendent déjà : l'environnement, l'urbanisme et la vie culturelle. Le travail ne manque pas. Et, s'il n'est bien sûr pas question de créer un « conseil municipal *bis* », le maire n'en attend pas moins de ces « conseillers spéciaux » des avis pertinents. Même s'ils provoquent quelques protestations de la part d'autres habitants de la commune.

CHRISTIANE CHOMBEAU

(1) Agena, 24, rue Palloy, 92110 Clichy. Tél : (1) 47-31-14-63.

YVELINES

L'enseignement catholique veut s'implanter dans les quartiers défavorisés

En présentant à l'évêché de Versailles un bilan de la rentrée scolaire, Georges Oltra, directeur de l'enseignement catholique dans le département des Yvelines, a annoncé que les effectifs ont augmenté à tous les niveaux de formation. 32 819 élèves fréquentent une école, un collège ou un lycée privé, soit 1,7 % de plus que l'an passé, alors que les effectifs dans le public n'ont progressé que de 0,4 %.

Cette croissance globale ne se vérifie pas dans les zones de présence traditionnelle de l'enseignement catholique. Saint-Germain-en-Laye et Versailles ont perdu, en deux ans, 314 élèves. En revanche, le secteur de Mantes-Les Mureaux-Meulan a accueilli, en trois ans, 148 élèves de plus et la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines 417. Une école de sept classes a ouvert ses portes à 176 élèves en septembre à Montigny-le-Bretonneux.

Georges Oltra admet que *« le réflexe sécuritaire »* des parents dans les quartiers sensibles n'est pas étranger à ce succès, mais que *« la marque éducative »* qui caractérise l'enseignement catholique en est la principale explication.

« Nous veillons à l'ouverture de notre enseignement à tous, sans exclusion sociale ni religieuse. Encore faudrait-il que la loi nous donne les moyens de toucher un autre public », a-t-il déclaré en souhaitant voir aboutir la modification de la loi Falloux. Une proposition de loi, fraîchement accueillie au début de l'été, avait été déposée sur le bureau des Assemblées pour donner aux collectivités territoriales la possibilité d'intervenir dans les investissements des établissements privés sous contrat avec l'Etat.

« Le conseil général des Yvelines a déjà choisi de subventionner la construction de nos collèges, ce qui va au-delà de la loi Falloux », a déclaré le directeur de l'enseignement catholique, qui accueille 10 % de la population scolaire du département.

Georges Oltra se déclare prêt à implanter des établissements dans les zones d'éducation prioritaire (un projet étudié conjointement avec le collège André-Chénier à Mantes-la-Jolie aurait échoué pour des raisons administratives). *« Il y a contradiction à nous reprocher un certain élitisme et à ne pas nous donner les moyens de toucher une autre population »*, a-t-il conclu.

PASCALE SAUVAGE

Promenade au cimetière paysager de Clamart

Des chrysanthèmes sous les bouleaux

Dans la terre fraîchement remuée, enrichie de terreau, on devine des bulbes de fleurs plantés autour du pied de chrysanthème. Quelques feuilles mortes de bouleaux de la même teinte, jaunes comme les fleurs, se sont posées sur le monticule marron. Seule une petite stèle verticale signale la présence de la tombe.

Le cimetière intercommunal de Clamart, dans les Hauts-de-Seine, ne ressemble pas aux autres. Pour réconcilier le monde des vivants et celui des morts, l'architecte Robert Auzelle, l'un des pionniers des cimetières parcs en France, a conçu en 1956 cet espace de 32 hectares de petits ensembles de tombes, disséminées au milieu des grands arbres (*le Monde* daté 7-8 février). En ce jour de Toussaint, les familles déambulent tranquillement dans les allées, les bras chargés de plantes, pendant que des enfants se font des collections de feuilles d'automne.

Dans une vaste prairie plantée de bouleaux, 400 tombes, sur les 12 400 du cimetière intercommunal, prennent la forme de grandes buttes fleuries très éloignées les unes des autres. Une jeune femme, de petits outils de jardinage à la main, s'apprête à repiquer en pleine terre un pot de bruyère rose. Un couple, venu avec un enfant, désherbe la sépulture d'un grand-père disparu il y a longtemps.

Jour d'affluence

« Cette partie du cimetière avec ses tombes dispersées sous les arbres, est la plus agréable, estime la jeune mère, *mais quel travail d'entretien ! Les pierres tombales sont interdites ; alors, on plante des fleurs. C'est comme un jardin : il faut entretenir toute l'année. »* Alfonso Pereira, marbrier fleuriste installé à l'entrée du cimetière, en sait quelque chose. Il s'occupe, pour le compte des familles, d'une trentaine de ces tombes. *« Beaucoup ne connaissent rien au jardinage, alors on va semer le gazon, arroser les fleurs. »*

D'après un enquête réalisée à l'occasion du Salon professionnel international de l'art funéraire, 55 % des familles françaises fleurissent les tombes de leurs proches à la Toussaint. Les dépenses florales représentent 13 % du chiffre d'affaires de la branche funéraire, et le quart de ce chiffre est réalisé pendant le seul week-end de la Toussaint.

A Clamart comme ailleurs, ce jour est synonyme d'affluence. La majorité des sépultures s'ornent de fleurs, et les taches de couleur déclinant tous les tons, du jaune au rouge, égayent les petits carrés de tombes traditionnelles. Blotties derrière des haies, il y règne une intimité propice au recueillement. Des familles brossent les pierres tombales, arrosent la terre et évoquent le défunt. Quelques personnes ronchonnent contre les feuilles mortes qu'il faut sans arrêt enlever. Mais tous apprécient la beauté et le calme du lieu. *« On ne se croirait pas dans un cimetière »*, s'enthousiasme une vieille dame. *« D'ailleurs, moi, l'été, je viens me promener pendant des heures »*, ajoute-t-elle avec un sourire confus.

Aujourd'hui, il fait trop froid et personne ne s'assied sur les nombreux bancs du parc. Robert, la cinquantaine, pousse une petite voiture d'enfant sous les arbres. *« J'habite à côté, alors tous les dimanches j'emmène mon petit-fils. Pour lui, c'est une sortie et moi ça me permet de rendre visite aux personnes de ma famille enterrées ici. »* Depuis plusieurs jours, les tombes que fréquente Robert sont fleuries.

Les arbres étouffent les bruits de la ville, laissant éclater les chants des oiseaux. Seuls le souffle des coureurs de la forêt voisine et le bruit des ballons du terrain de foot viennent troubler le silence de ce lieu de promenade et de recueillement.

CÉCILE MAILLARD

DANSE

ILES DE DANSES en Ile-de-France

Les interprètes se rebellent

Quel est la part de l'interprète dans la création du chorégraphe? Quelle est sa responsabilité dans la mémoire et la transmission des œuvres auxquelles il a participé? «Iles de Danses» a élaboré, à partir de cette double question, une «Carte blanche aux interprètes», donnant suite à une réflexion – presque un mouvement – commencée, il y a trois ans, au Festival de Montpellier, à l'initiative de Patrick Bossatti. Ce dernier, dessinateur, écrivain, critique, a été le premier à prendre en compte la parole des danseurs. Il s'est donné la mort en août dernier, à l'âge de 32 ans. Cette «Carte blanche» lui est dédiée.

La majorité des chorégraphes contemporains fondent leur travail à partir des improvisations de leurs danseurs. Plus un danseur est doué, plus il donne de lui-même, de son imaginaire, de sa capacité à inventer des gestes. D'où cette sensation d'être dépossédé, vécue par certains comme une injustice, voire un vol, aggravée par le fait de n'être jamais associé à l'éclosion de l'œuvre, ni par le chorégraphe, ni par la critique. Bref, les interprètes demandent réparation et reconnaissance.

Bertrand Lombard, Dominique Brunet, accompagnés d'Olivia Grandville et de Mathieu Doze, revisitent ainsi le répertoire de Daniel Larrieu et de Dominique Bagouet, dont ils furent les familiers. *«Bien sûr, le chorégraphe est celui qui apporte l'écriture globale, le concept,* explique Olivia Grandville, ex-danseuse de l'Opéra de Paris, passée chez Bagouet, aujourd'hui chorégraphe. *Mais, on sait pour l'avoir vécu, combien l'interprète influence, même ce qui a été défini par écrit. C'est toujours le corps du danseur qui parle en dernier».* Dominique Brunet et Bertrand Lombard ont, par ailleurs, créé une compagnie d'interprètes, La Ronde, afin de faire vivre le répertoire contemporain.

De leur coté, Bertrand Davy et Laurence Levasseur ont décidé de sortir de leur contexte des morceaux choisis de Mathilde Monnier pour construire une nouvelle chorégraphie. Laurence Levasseur, un temps désorientée après avoir quitté la compagnie Monnier, a également demandé à Josef Nadj de lui créer un solo autour du personnage de Lulu de Wedekind : *«Tout danseur est le détenteur d'une danse, la sienne. Ce qui n'en fait pas pour autant un créateur. Un co-auteur peut-être. Les termes sont à redéfinir. Mais à la réflexion, je sais que j'ai toujours envie d'être «vampirisée», par consentement mutuel.»* Jean-Christophe Boclé, Frédéric Lescure, Anne Koren, s'essaieront au délicat exercice de cheminements chorégraphiques à travers les œuvres de ceux qui les ont fait danser. Emmanuelle Huin-Montassier et Rachid Ouramdane interpréteront, l'un après l'autre, un même solo signé par Hervé Robbe, le chorégraphe avec lequel ils aiment travailler. La preuve par l'exemple..

Jean-Christophe Paré, danseur de l'Opéra aujourd'hui indépendant, symbolise, depuis plus de dix ans, la quintessence de l'interprète. Il met en perspective, au cours d'une lecture-démonstration, le rôle mythique de *«l'Après-midi d'un Faune»,* de Nijinski. Il reprend, en outre, quelques pas de l'hommage rendu par Daniel Larrieu au célèbre danseur (en 1989) et a commandé à l'Américain Andy Degroat une courte pièce inventée à partir de la gestuelle du Russe. Cette mise en scène à multiples entrées s'appelle *Le Faune dévoilé.* Chantal Aubry, journaliste à *La Croix,* a assisté Jean-Christophe Paré sur ces variations qui mêlent, non sans vertige, passé et présent.

Hommage à Alwin Nikolaïs

Alain Rigout, connu pourtant pour apporter aux chorégraphes son univers personnel, fait partie des quatre interprètes (avec Sabine Macher, Martine Pisani et Robert Seyfried) qui ont répondu à la proposition d'Annie Bozzini, chargée de programmation à la Filature de Mulhouse, de confronter le corps au texte. L'opération s'appelle *Chapitre 1.* Elle est présentée dans le cadre d' «Iles de Danses».

Chaque année, le festival qui concerne trente-sept villes d'Ile-de-France (1), rend hommage à un grand de la profession. Après Carolyn Carlson, Trisha Brown, Kazuo Ohno, Merce Cunningham et le Ballet de l'Opéra de Paris, c'est l'héritage d'Alwin Nikolaïs, mort au printemps dernier, qui est honoré par ses danseurs et ses élèves devenus chorégraphes : Carolyn Carlson, Susan Buirge, Philippe Decouflé, Dominique Boivin, Murray Louis, Marcia Barcellos. La compagnie de Nikolaïs viendra tout exprès de New-York.

D'anciennes pièces de Chopinot, Nadj, Bourigault, Degroat, ou de la compagnie Paul les Oiseaux seront reprises. Ainsi pourra-t-on revoir la première chorégraphie de Josef Nadj, en France *(Canard pékinois)* qu'il créa au Théâtre de la Bastille.

DOMINIQUE FRÉTARD

(1) «Iles de Danses» s'installe pour un mois dans les théâtres, les écoles, les lycées et les universités avec des spectacles, mais aussi des stages, des ateliers et des colloques. Les subventions s'élèvent à plus de 4 millions de francs, dont 3 millions versés par le conseil général d'Ile-de-France. Cette année, Caroline Sonrier a remplacé Alain Surans à la tête de la manifestation.

▶ *Iles de Danses,* du 2 novembre au 5 décembre. Renseignements sur les programmes, 4, rue de la Michodière 75002 Paris. Tél. : 42-68-07-29.

▶ *Chapitre 1,* Théâtre de la Bastille, 21h, jusqu'au 6 novembre. Métro : Bastille. Tél. : 43-57-42-14; *Le Faune dévoilé,* Théâtre Firmin-Gémier, 20h, Antony. Antony-RER B. Tél. : 46-63-10-54.

REPÈRES

THÉATRE NATIONAL DE STRASBOURG

Une lettre ouverte de Jean-Marie Villégier

Le metteur en scène et directeur du Théâtre national de Strasbourg, Jean-Marie Villégier, a rendu publique une adresse aux candidats à sa succession, ouverte par le ministre de la culture, Jacques Toubon, qui ne l'a pas renouvelé dans ses fonctions au terme de son mandat qui s'achève le 20 novembre. *Sous le titre A vous qui voulez ma place,* le metteur en scène des grands ouvrages du répertoire baroque français (comme l'*Atys* de Lully) écrit : *«Peut-être suis-je démissionné. Je n'étais pas, je ne suis pas démissionnaire. J'ai demandé, je demande toujours ma prolongation».* Démentant que le TNS souffre de sa gestion, Jean-Marie Villégier rétorque : *«Vous croyez mon échec patent. Autre rumeur dont je peux faire justice en détail. Abonnements : plus de 30 % de progression par rapport à la saison dernière. Mes créations : aux premiers rangs dans le choix de nos abonnés. Budget : en équilibre. Troupe : en place pour la saison. Ecole : les élèves sensibles à ma ligne artistique, désireux d'y consacrer une part de leur temps de formation ; venus ici, entre autres raisons, pour la raison que j'y suis.»*

Le directeur du TNS dit aussi que, quoi qu'en pense sa tutelle, *«il n'est pas concevable que je fasse mes mises en scène comme prévu dès lors qu'un autre directeur serait nommé au TNS».* Il indique enfin que des discussions ont lieu au sein du théâtre pour définir une nouvelle grille des salaires et que *«ce flambeau-là ne se passe pas : si nous ne le tenons pas jusqu'au bout de la course, quel gâchis!».* Jean-Marie Villégier conclut sa lettre par ces mots : *«Je comprends que tout cela vous ait échappé. Je comprendrais mal, le sachant, que vous mainteniez votre candidature. Je comprendrais très bien – j'apprécierais comme une juste marque de solidarité professionnelle face à une décision qui ne s'est accompagnée d'aucune critique, – j'apprécierais que vous la retiriez.»*

Selon le cabinet du ministre, le nom d'un éventuel successeur devait être annoncé, *«dans les premiers jours de novembre»* .

MUSIQUES

Au Théâtre du Châtelet

Barbara la vigilante

Aller chez Barbara, c'est déjà être dans ses chansons. L'itinéraire dit : «En arrivant au village, c'est *la dernière maison. Les volets sont* fermés. Sonnez à la petite porte verte.» On sonne. C'est Précy. *Précy Jardin: «Oh! que j'aime les soirs de mélancolie! Précy, oh! que j'aime t'attendre...»* Voilà trois ans qu'on attendait Barbara, qu'elle n'apparaissait pas. L'intégrale de ses disques était parue (1), cela avait été beau de refaire la route avec elle. Maintenant elle revient, au Châtelet, et après ce sera la tournée. Pas de temps à perdre, il faut travailler, tous les jours, tout le temps, *répéter.*

Cela se passe dans la grange, Barbara l'appelle *«mon théâtre».* Il y a, dans un coin, un lit de fer avec une couverture tricotée au point mousse, un «perroquet» où sont accrochés des écharpes oubliées, des chapeaux de paille usés. toute une odeur de campagne, d'enfance. Mais les machines du labeur en cours ont envahi la grange: synthétiseurs, haut-parleurs, magnétophones, micros branchés. Un grand piano, bien sûr. Et le rocking-chair sacré, cette promesse de balancement noir sur la scène encore vide... D'ailleurs, ici, il y a deux rocking-chairs, l'un a l'air d'un rescapé des vieilles batailles – il a été repeint plusieurs fois, cela se voit.

Elle chante gaiement des mots tristes

Barbara est d'une minceur de lame, elle porte des chandails coconneux, des chaussures noires à brides, des bas en grosse dentelle sous des guêtres tirebouchonnées, elle est belle. Elle travaille. Va, vient, de sa marche urgente, oblique, elle fredonne, arpente, une caresse au piano, en passant. Ses trois musiciens sont là. *«Ce sont des solistes»,* dit-elle. Trois hommes silencieux, tendus dans une dévotion discrète. A la direction musicale, Gérard Daguerre, à l'accordéon ou au bandonéon Serge Tomassi, aux synthétiseurs, Jean-Louis Hennequin. Elle travaille, lance à Daguerre : *«De* «Pleure pas» *jusqu'à* Laisse aller, *tu es, comme tu dis, en do.»* Elle se met au piano, on a le sentiment de beaucoup de progrès, d'une entente devenue lumineuse, naturelle. Elle chante une chanson nouvelle : *«L'amour s'en va/Mais tu le savais déjà/C'est mieux d'être seul/Que de se mentir à deux.»* Elle chante gaiement des mots tristes, corrige l'arrangement, invente la mise en scène en même temps : *«C'est fou comme Paris est séduisant aujourd'hui,* là c'est les cordes, d'accord? *Asseyons-nous près du kiosque à roudoudou.* Les cordes, au lointain, derrière les arbres... *On rentrera par la rue du Petit-Lézard gris...* Je vais faire ouvrir le tulle. *C'est bien d'être venu dans le parc Montsouris.* Le tulle s'ouvre, c'est un instrument qui entre. *Et, là, peut-être, la batterie,* comme une sentation de vent?»

Maintenant elle reprend des refrains d'autrefois, *Attendez que ma joie revienne,* qui a trente ans, ce n'est pas possible, et aussi *Au cœur de la nuit,* qui date de 1968, cette rencontre tendre avec un spectre, *«Qui es-tu pour me revenir/Quel est donc le mal qui t'enchaîne...»* Le silence qui suit la dernière note dans cette grange presque vide est aussi plein que celui qui suspend les souffles, parfois, dans les théâtres heureux. Un des musiciens murmure : *«Ce que vous faites avant qu'on entre, c'est géant.»*

Elle s'arrête un moment, traverse le jardin, cinq chats déambulent avec des airs de maîtres, de grands chiens enfermés aboient. Elle grimpe en haut de la maison, son refuge, son antre. Des coussins, des boîtes, des pétales secs, des stylos, le piano qui paraît plus grand que la pièce, comme s'il avait poussé ici, ne pourrait plus jamais en sortir. Partout des petits morceaux de papier collés, jusqu'au flanc du piano, papillons blancs de la mémoire. Des aphorismes – *«Ne tournez pas la tête, le miracle est derrière»,* – des merci, des au-revoir, des bouts de phrase énigmatiques – *«Il faut changer tous les enfants...»*


MARCEL IMSAND

C'est là qu'elle se love sur le sofa, grignote un biscuit qu'elle émiette comme un oiseau, dit : *«Pas d'interview, n'est-ce pas?»* Et on se sent bête avec des questions. Mais elle tend une feuille, elle a griffonné, c'est pour vous, c'est pour dire... Des mots d'attente et de probité dans tous les sens, sur la page : *«Le désir, l'énergie, la tolérance, la dérision, le 6 novembre, le devoir du quotidien, l'écoute et le partage, la solitude désirée et non la solitude, savoir ce que l'on ne veut pas. Avoir une grande exactitude. Vigiler...»* Après, tout de même, elle racontera un peu d'hier et, marquant aujourd'hui, cette taraudante lucidité. Ne cédant rien sur la pudeur. La maladie qui a rôdé, elle la chasse d'un mouvement gracieux du poignet, mal élevé de parler de ça, elle glissera simplement avec un sourire formidable : *«Oui, voilà, la voix est revenue.»*

Barbara la vigilante : *«Cette poignée de main entre Israël et les Palestiniens, je ne croyais pas la voir de mon vivant. Sinon, la vie est terrifiante, et le mal est devant nous. Je ne peux tout de même pas arriver en scène avec un sanglot de plus devant des gens pleins de sanglots, mais j'ai honte de tout, et je ne sais plus qui vient m'écouter. Suis-je encore crédible? La banlieue... Je n'y suis pas reçue. En 1987, j'ai chanté* Sida Si damnés, *et maintenant, au Châtelet, je demande qu'il y ait chaque soir dans le hall des paniers remplis de préservatifs... Tous les mômes ne s'en feront pas des ballons, non?*

– Ces dernières années je suis entrée dans les prisons en chantant, puisqu'il n'y a que ça que je sache faire. Les Baumettes pour commencer, Montluc, Fresnes, Fleury-Mérogis... Pas de vin d'honneur. On mettait le piano dans un couloir, dans la buanderie. Les gardiens, au début, disaient : «Alors, il faut qu'on soit détenu pour que vous veniez chanter?» *Je chantais sept ou huit chansons, et puis je parlais aux prisonniers, aux prisonnières.* «Peut-être que ça va vous déplaire, mais on va parler Sida.» *Ensuite, je demandais à les raccompagner dans leurs cellules. Il paraît que cela ne se faisait pas, mais je négociais. Dans les cellules, il y a le seau hygiénique et la télé : le Moyen Age et l'an 2000...*

Barbara s'est aussi occupée des malades du sida, à l'hôpital et chez elle, où a été branchée une ligne téléphonique spéciale. Elle répond nuit et jour. Elle dit : *«Six heures du soir, c'est là que tout va mal.»* Elle ajoute : *«Je ne suis pas une visiteuse. Les visiteuses ont souvent la tête de l'emploi, les gens qui vont mourir n'ont pas besoin qu'on le leur confirme...»* On est loin de la rentrée au Châtelet. Pas si loin selon Barbara : *«Chanter est un métier d'assistante sociale...»*

Alors, beaucoup de chansons nouvelles? *«Non, je n'ai pas écrit pour me mettre à écrire. Trois seulement.»* Celle dont on a parlé au début, sur l'usure de l'amour et qui s'intitule *Sables mouvants.* Une autre, très drôle, et déchirante de solitude assumée : *«J'suislà/ Avec mes lunettes/ Avec mon piano/ J'suis seule dans mon lit/ Et c'est bien/ Enfin/ J'l'ai voulu/ Rien à dire...»* Une dernière, comme une *Marseillaise* du quotidien : *«On reprend le corps à corps/ Tu verras/ Le jour se lève encore/ Suivons les rivières/ Gardons les torrents/ Restons en colère/ Soyons vigilants...»* Le jour se lève encore sur Barbara. Debout.

DANIÈLE HEYMANN

(1) *Ma plus belle histoire d'amour, c'est vous* : 260 chansons dans un coffret de treize CD. Philips.

▶ Du 6 novembre au 31 décembre à 20 h 30. Au Châtelet, place du Châtelet. Métro Châtelet ou RER Châtelet-Les Halles. Tél. : 40-28-28-40. Places de 80 F à 230 F.

CINÉMA

Festival du cinéma méditerranéen de Montpellier

Une mer de promesses

A l'heure où la survie de la production européenne est mise en question, il peut paraître audacieux d'affirmer l'existence d'un cinéma méditerranéen. Au-delà des particularismes culturels et linguistiques, Israël et le Maghreb, la Turquie et l'Espagne, la Grèce et l'Egypte, l'Italie et la Géorgie puiseraient dans une géographie accommodante et une Histoire millénaire les racines d'une *identité commune.* Pour vérifier cette proposition, la quinzième édition du Festival de Montpellier a proposé, du 22 octobre au 1er novembre, un panorama dont la diversité constituait la première richesse.

Tandis qu'une rétrospective consacrée *au néoréalisme italien* rappelait la vitalité passée d'une production aujourd'hui sinistrée, et qu'un hommage au cinéaste égyptien Henry Barakat offrait de retrouver l'éclat de la star Faten Hamama (présente au Festival), la principale ambition de la manifestation reste d'offrir à des films peu diffusés une chance d'être vus (cette année plus de cent-cinquante, courts ou longs, ont été projetés devant des salles combles).

Deux films albanais témoignent ainsi de l'existence d'une cinématographie jusque-là pratiquement ignorée, même si l'héritage de son ancienne vocation didactique pèse encore trop lourd. Avec davantage de liberté, le cinéaste roumain Nicolae Caranfil s'applique à décrire le climat du début des années 80, dans *Des dimanches de permission* (prix de la critique) : le destin des trois personnages, une lycéenne, un acteur et un soldat, y est évoqué avec la volonté explicite de tirer un trait sur le passé. Le désir de s'affranchir du carcan de la production courante et d'aborder des sujets audacieux est également patent dans *Siffle si tu reviens* (prix du jeune public), du cinéaste turc Orhan Oguz, histoire d'une amitié, violente et difficile, entre un serveur nain et un jeune prostitué travesti.

Touchia, le cantique des femmes d'Alger conte l'histoire de Fella, confrontée à la montée de l'intégrisme ; reviennent les souvenirs de son enfance, qui prit fin dans les larmes et le sang le jour où son pays accéda à l'indépendance. Son réalisateur, Rachid Benhadj, évoque bien sûr la condition féminine algérienne, mais la mémoire et l'histoire, le rêve et la peur, la liberté et la révolte, l'amertume et l'espoir sont au centre de ce portrait composé avec vigueur et sensualité par un cinéaste prometteur. Autre portrait de femme, venu d'Israël celui-ci, *Colin-maillard* décrit les difficultés rencontrées par une jeune pianiste pour affirmer sa personnalité, au sortir d'une enfance trop protégée. Il a valu à son réalisateur, Aner Preminger (le petit-neveu d'Otto), la récompense suprême, l'Antigone d'or.

Sur un ton différent, le Marocain Mohamed Abderrahmane Tazi s'est souvenu des soucis que causait à son grand-père la polygamie. *A la recherche du mari de ma femme* (prix du public) est une comédie un peu appuyée, mais plaisante. Sa présence en compétition prouvait la cohérence de la démarche des organisateurs, puisque le projet fut, l'an passé, au nombre de ceux qui reçurent une bourse d'aide à la pré-production.

PASCAL MÉRIGEAU

La mort du cinéaste italien

Hommages à Federico Fellini

Les funérailles nationales de Federico Fellini, mort le 31 octobre à Rome à l'âge de soixante-treize ans, devaient avoir lieu le 3 novembre à Rome en présence du chef de l'État italien Oscar Luigi Scalfaro. Le cinéaste sera ensuite enterré le jeudi 4 novembre dans sa ville natale de Rimini, sur la côte Adriatique.

La dépouille de Fellini devait être présentée au public toute la journée du 2 novembre dans les studios romains de Cinecittà, où le Maestro a tourné la plupart de ses films. Un immense ciel bleu piqué de nuages roses servira de dernier décor au réalisateur, après avoir été celui d'une des scènes du film *Intervista, tourné en 1987.*

La star italienne Sophia Loren, qui a regretté de n'avoir jamais tourné avec Fellini, rappelle que *«le monde va être plus triste sans sa présence, sans sa poésie, sans sa créativité».* Le cinéaste japonais Akira Kurosawa, quatre-vingt-trois ans, a déclaré que cette disparition *«était un grand coup porté au monde du cinéma. Il est difficilement concevable que nous ne pourrons pas voir davantage de ses œuvres uniques».*



MUSIQUES

L'ORCHESTRE NATIONAL ET LE PHILHARMONIQUE DE VIENNE au Théâtre des Champs-Elysées

Du style et des chefs

Il y a longtemps que l'on avait vu cela, depuis les concerts de Bernstein peut-être, l'Orchestre national de France faisant le ban à l'unisson du public pour applaudir un chef d'orchestre. Et quel chef, ce Riccardo Muti ! L'événement était si attendu que le concert est donné deux fois, les 27 et 28 novembre, dans un Théâtre des Champs-Elysées plein jusqu'au paradis. Il y a huit ans que Muti n'avait pas délaissé les formations luxueuses qu'il dirige habituellement pour la formation-phare de la Radio. Le chef italien a choisi de diriger la *Symphonie « italienne »* de Mendelssohn et la *Neuvième*, dite la *« Grande »*, de Schubert. Deux œuvres que le National ne joue pas souvent. Dirigé par Muti, avec la précision qu'on lui connaît, sa maîtrise du temps musical et sa capacité de relancer sans cesse le discours, l'orchestre est apparu sous son meilleur jour – même s'il restait corseté par son manque d'intimité avec ces partitions.

Dans les deux mouvements médians de la *Symphonie « italienne »*, les cordes sonnent avec plénitude et montrent leur capacité à jouer pianissimo sans rien abdiquer de leur rondeur – même si le son reste petit. Le *presto* final étourdit par sa grâce bondissante, la netteté tranchante de ses rythmes. Grâce à la précision de ses indications, Muti met en valeur chaque détail et projette dans l'espace l'entrelacs dessiné par des phrases réparties entre les pupitres du quatuor à cordes. Une interprétation solaire.

La *Grande Symphonie* de Schubert dure une heure, soit le double de l'*« Italienne »*. Elle exige des musiciens une adhésion psychologique d'autant plus difficile à assumer que l'œuvre alterne les passages allègres, rêveurs, dramatiques, abonde de ruptures, de départs fulgurants, de passages étales, et que sa rythmique est au moins aussi complexe que son agencement formel et tonal. Sombres et mystiques, certains chefs l'interprètent la tête dans les nuages. Ils en font presque une symphonie de Bruckner. Plus artisan, Muti rameute les musiciens. Il les tient sous le pouvoir impérieux de sa battue. Ses tempos paraissent vifs. Il faut se méfier, l'acoustique sans réverbération du Théâtre des Champs-Elysées coupe les phrases. La précision de l'accentuation rythmique, la stabilité des tempos associées à la pâte sonore allégée de l'orchestre peuvent induire en erreur. C'est tout le problème du tempo objectif et de sa perception subjective par l'auditeur : certains des tempos pris par le chef sont, en réalité, très lents, si l'on se met à compter les temps. A l'inverse de Furtwangler, qu'on « accuse » de lenteur quand il va vite, Muti paraît rapide même quand il prend son temps. Le patron de la Scala pourrait passer pour un objectif qui refuse l'humeur romantique. Sa lecture « au rasoir » montre plutôt l'originalité de cette symphonie et l'indépendance, l'engagement personnel de ce chef.

La *Neuvième* de Schubert est un monument de pierres imbriquées les unes dans les autres. Vu de loin, on n'en voit que la masse imposante. Vu de près, que le grain et la couleur des murs. Muti montre chaque détail, puis il le replace dans la grande arche qu'il édifie. Et cela sans temps mort, avec une grâce et une simplicité qui ignorent la démonstration technique. De sorte que l'émotion, l'élan vital qui animent cette interprétation surgissent de la musique même, ne paraissant jamais être un sentiment plaqué sur elle par la tradition.

Le National joue avec une conviction admirable, mais il lui manque, pour être totalement en phase avec le chef, cette pratique de l'écoute collective qui mettrait un peu de ciment dans les joints et consoliderait les fondations. Son quatuor à cordes trahit ses défauts : plus il monte dans l'aigu, plus il joue dur. Mais il est intrigant de constater que le couple Muti-National fonctionne mieux que celui formé par le chef avec la Philharmonie de Vienne, un orchestre autrement plus prestigieux. L'excès de confiance en soi des Viennois les conduirait-il à s'affirmer en uniques dépositaires d'une tradition à laquelle ils contraignent les chefs de se soumettre ? Plus d'une star de la baguette leur a reproché cette morgue.

Sonorité sublime

C'est le sentiment qui, une fois encore, s'imposa vendredi 29. Seiji Ozawa donne le départ de la *Symphonie « le Distrait »*, de Haydn, à la formation autrichienne. Grand soir, c'est le premier des trois concerts d'abonnements qu'elle donnera, cette saison, à Paris. Lunettes sur le bout du nez, les yeux plongés dans leurs pupitres, les Wiener Philharmoniker ne regardent pas le chef. Forcément, ils partent de travers. Leur Haydn est joliment ouvragé, gentiment sensible, victime d'une surcharge pondérale qui le fait s'affaisser peu à peu.

Ozawa revient diriger la suite, tirée, par Bartok lui-même, du *Mandarin merveilleux*. Une œuvre dans laquelle les Viennois ne sont pas attendus. Le compositeur hongrois a mis trop de violence, de turpitudes sexuelles et de sang dans une musique dont l'écriture virtuosissime des vents risque de les mettre à mal. Il n'est plus question de tradition. Ozawa reprend donc le pouvoir. Et l'Orchestre se couvre de gloire. Sa précision ahurissante, la sonorité sublime de son quatuor à cordes (la profondeur des Berlinois ; la justesse et la soie moirée de Saint-Pétersbourg), la vaillance des bois et des cuivres, dont la plénitude harmonique (et quelle justesse !) projette le souffle dans le vaisseau amiral de l'avenue Montaigne : le plus parfait pupitre de vents du monde ! Une telle sauvagerie – alliée à un brin de perversité caressante – déclenche des tonnerres d'applaudissements.

Après l'entracte, la *Symphonie du Nouveau monde*, de Dvorak, ses enfilades de mélodies, son lyrisme nostalgique et ses belles danses populaires paraissent banals, bien qu'admirablement joués. Si le Philharmonique de Vienne ne tient pas à être confondu avec la dizaine de grandes formations orchestrales qui débarquent trop souvent à Paris avec des programmes bateaux, il faudrait que son comité choisisse des œuvres différentes de celles annoncées pour la venue de Zubin Mehta et de Riccardo Muti en mars et avril prochains. L'Indien doit diriger l'*ouverture de Rienzi*, de Wagner et l'assommante *Symphonie domestique* de Richard Strauss (mais aussi, et heureusement, la *Sixième* de Schubert), l'Italien, des œuvres de Beethoven, Stravinsky et Tchaïkovski, qui sont, certes, des chefs-d'œuvre. Mais attend-on vraiment les glorieux Wiener Philharmoniker dans la *Cinquième* du Russe ?

On s'est laissé dire que de grands compositeurs avaient vécu à Vienne au XXe siècle, voire qu'ils avaient bousculé le cours de l'histoire de la musique. L'accueil fait par le TCE à Bartok devrait rassurer les musiciens de ce fabuleux orchestre : les Français aiment la musique de leur siècle, particulièrement celle de la seconde école de Vienne et de ses proches. Si le Philharmonique de Vienne n'est pas encore entré au musée, l'un de ses musiciens vient de coucher son histoire par écrit, avec beaucoup d'honnêteté, dans un ouvrage de référence récemment traduit en français (1).

ALAIN LOMPECH

(1) *Les Grandes Heures du Philharmonique de Vienne*, par Clemens Hellsberg, préface de Brigitte Massin, traduction française supervisée par Marc Vignal. Editions Du May, 476 pages, 300 photos, 450 F.

► Prochains concerts du Philharmonique de Vienne : le 25 mars (Zubin Mehta) et le 26 avril (Riccardo Muti). Théâtre des Champs-Elysée, 15, avenue *Montaigne*, 75008 Paris. Renseignements, tél. : 49-52-50-50. De 60 F à 750 F. Le concert du National dirigé par Muti est diffusé le 4 novembre, sur France-Musique.

ART ROCK à Saint-Brieuc

L'autre festival du Grand-Ouest

Quelques semaines avant les Transmusicales de Rennes se tenait à Saint-Brieuc, du 28 au 31 octobre, la onzième édition d'Art Rock, l'autre Festival du Grand-Ouest. La réputation de cet événement est due, moins à sa programmation musicale, qu'à l'originalité d'un concept *pluridisciplinaire. Jean-Michel* Boinet, directeur du Festival, définissait, dès 1983, l'équation de son éclectisme : la culture rock dépasse son cadre strictement musical ; d'autres formes d'expression artistique – danse, théâtre, arts plastiques, vidéo – en sont imprégnées, peuvent être présentées sur une même affiche et appréciées d'un même public.

Après trois années d'expérimentation et de fructueux tâtonnements, Art Rock s'imposait comme une réussite grâce aux intuitions de ses programmateurs, découvrant au fil des années spectacles et personnalités, avant leur consécration. Ainsi les Briochins ont pu voir avant beaucoup d'autres les films de Jeunet, de Carro ou de Jean-François Ossang, les vidéos de Zbigniew Rybczynski ou des Maîtres du Monde, les ballets de Philippe Découflé ou les performances de Royal de Luxe.

Mais la pertinence des choix artistiques ne peut expliquer à elle seule la longévité d'un festival. Rien ne prédisposait cette paisible ville moyenne (50 000 habitants) aux velléités universitaires naissantes (un campus de 2 000 têtes), à célébrer avec succès ces diverses avant-gardes. La greffe a pris pourtant et Jean-Michel Boinet se félicite de ses relations avec la municipalité qui lui octroie une *grande partie des subventions* nécessaires à un budget de 1,8 million de francs. Saint-Brieuc semble en phase avec ces retrouvailles annuelles (8 000 spectateurs l'an dernier, plus de 10 000 cette année), sans doute parce qu'un des principaux soucis des organisateurs est de favoriser l'accessibilité de ces spectacles.

Cette année, Art Rock s'organisait autour de deux pôles principaux : la Passerelle, maison de la culture qui aligne deux théâtres (1 000 places et 300 places) à côté d'un espace de concert (un Forum de 1 000 places) et la salle de Robien, dont la capacité (2 300 places) n'empêche pas l'archaïsme. Dès l'aube, comme pour mieux s'intégrer *à la ville, le festival* débute dans la rue. Les vieux camarades du Royal de Luxe investissent le plus ouvert des lieux de spectacle pour y présenter une de leurs dernières créations, *les Embouteillages*.

Dispersés dans la cité, une vingtaine de véhicules, suite de mirages mécaniques, font irruption dans le quotidien. Un homme, la tête au travers d'un capot, hurle dans le tumulte de la circulation ; une forteresse de 7 mètres s'est plantée dans une voiture ; un arbre a poussé dans une autre ; un opéra et ses spectateurs se baladent sur le toit d'une camionnette... Regards incrédules, réactions émerveillées ou agacées pour ce théâtre inter-actif : toute la ville en parle.

Au milieu de l'après-midi on peut découvrir les réalisations des plus grandes signatures de la vidéo expérimentale, fruit d'une collaboration avec le Festival barcelonnais Art Futura. Un peu plus tard, au Forum, concert gratuit d'un groupe français en devenir : cette année Zebda, les Clam's et les étonnants gamins (17 ans de moyenne) de Sawt el Atlas, adeptes d'un reggae-ragga-raï assez rafraîchissant.

En début de soirée, toujours à la Passerelle, des performances mêlant danse, théâtre et musique sont présentées avant le démarrage, salle de Robien, des deux grands concerts de la soirée. La nuit se finit au Forum pour des musiques plus pointues comme le Techno-Rock de Technogod. Chaque spectacle est accessible séparément, mais un forfait (150 F) *permet de profiter de l'ensemble* du programme.

Les concerts sont utilisés comme produits d'appel. Une programmation « populaire et de qualité », mais sans surprise, car limitée dans ses choix par les impératifs des tourneurs nationaux, a rassemblé un public nombreux. La ville, qui a réservé un accueil enthousiaste au rockeur belge Arno, se fit carrément frénétique pour Jean-Louis Aubert et les Innocents. Elle a également fait preuve d'une belle curiosité pour des premières parties plus novatrices (Geoffrey Oryema, 22 Pistepirkko, Lucky Peterson).

STÉPHANE DAVET

THÉATRE

MA SŒUR EST UN CHIC TYPE au Théâtre de la Renaissance

Et pourtant, on rit

Aussitôt qu'elle paraît, on sait qu'elle ne fera qu'une bouchée du texte préparé pour elle – et un peu avec elle – par Pierre Palmade : Dominique Lavanant est une femme féroce, c'est la base d'un sûr talent comique. Et ça ne loupe pas. En quelques scènes, elle s'approprie cette comédie qui hésite entre différents genres. Quelques scènes esquissent ce qui pourrait être une vraie comédie pour un vrai théâtre ; la dernière partie ressortit carrément au music-hall, mais à la manière – pauvre – d'un spectacle de fin d'année en maternelle. La mise en scène de Roger Louret est *incapable de régler entrées et sorties* ; incapable d'indiquer à Palmade, fantaisiste aguerri mais acteur débutant, une voie qui le hisserait au-dessus du balbutiement. Le décor, même voulu second degré, est en dessous de zéro, les lumières impossibles. Et pourtant, pourtant on rit. Grâce à quelques méchants bons mots mais surtout grâce aux accès délirants de Dominique Lavanant. Elle ferait se tordre une baie de saules pleureurs.

OLIVIER SCHMITT

► Théâtre de la Renaissance. 20, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris. Métro : Strasbourg-Saint-Denis. Du mardi au samedi à 20 h 30. Samedi à 17 heures. 42-08-18-50. De 60 F à 240 F.

Le débat sur la semaine de 4 jours et les 32 heures

Les sénateurs ne croient pas à la réduction du temps de travail

■ SÉNAT. *Mardi 2 novembre*, le Sénat devait entamer l'examen du projet de loi quinquennale sur l'emploi adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 5 octobre, avec quelques modifications (*le Monde* du 7 octobre). Sceptiques, voire opposés à la semaine de trente-deux heures, les sénateurs se veulent, en revanche, plus novateurs que les députés sur les mesures en faveur de l'embauche des jeunes.

■ 32 HEURES. Le débat sur les trente-deux heures a embrasé la classe politique et les sphères dirigeantes de l'économie, ces dernières semaines. Cet engouement *en dit* long sur l'état de l'opinion, perturbée par la montée irrésistible du chômage. Mais les difficultés techniques de la mise en œuvre d'une telle solution n'ont pas encore été *discutées. Elles sont pourtant* nombreuses, selon que la mesure serait appliquée à titre expérimental ou généralisée, uniforme ou négociée. Sur le fond, restent de sérieuses inconnues.

■ OPPOSITION SYNDICALE. Jusqu'à présent, les syndicats se sont peu exprimés sur le sujet. Michel Huc, secrétaire général de la fédération métallurgie de Force ouvrière, dans un point de vue que nous publions, fait part de ses réserves. Puisque ces hypothèses de réduction du temps de travail sont évoquées au nom de la solidarité, il n'y a pas de raison, explique-t-il, pour que les salariés soient les seuls à fournir un effort. Toutes les catégories et tous les revenus doivent participer financièrement.

[redacted]

« Qu'on n'attende pas les trente-deux heures du Sénat ! », affirme Louis Souvet (RPR), l'un des deux rapporteurs de la commission sénatoriale des affaires sociales sur la loi quinquennale sur l'emploi présenté par Michel Giraud (RPR), ministre du travail. *« Il ne faut pas faire naître des espoirs auxquels nous ne serons pas capables de répondre »*, précise-t-il. La commission, qui a déjà adopté une centaine d'amendements présentés en son sein, n'en a encore étudié aucun sur la réduction du temps de travail. L'examen des quelque quatre cents autres amendements attendus, dont certains porteront sur ce sujet, devait avoir lieu mercredi 3 novembre.

Invité, lundi, du « Club de la Presse d'Europe 1 », René Monory, président du Sénat, a abondé dans le sens de la commission. S'il juge l'inspiration du débat sur les trente-deux heures *« généreuses »*, M. Monory estime qu'il faut *« aller jusqu'au bout du raisonnement ». « S'il s'agit de payer trente-deux heures* [au tarif de] *trente-huit ou trente-neuf heures, nous allons tout droit à la faillite »*, a-t-il prévenu. Pour le président du Sénat, les *« vrais choix »* sont ailleurs : dans la formation, dans la recherche et dans l'embauche des jeunes. *« Il faut faire preuve d'audace*, a-t-il ajouté. *Aujourd'hui, il n'est pas possible de rester dans une société où nous avons deux fois plus de chômeurs jeunes que dans tout le reste de l'Europe, sauf l'Espagne. »*

Sur le chômage des jeunes, M. Monory considère que *« le gouvernement fait tout ce qu'il peut »*, mais que *« la loi quinquennale ne va pas assez loin »*. Il a donc demandé une étude à l'INSEE et au BIPE, à horizon de l'an 2000, sur les possibilités de réduire ce chômage en travaillant sur deux hypothèses : d'une part, une baisse du salaire direct avec l'institution d'un SMIC-jeunes, inférieur de 20 % au SMIC ; d'autre part, l'abaissement de 20 % du coût salarial, avec maintien du salaire direct, par des exonérations de charges sociales pour les employeurs.

Dans le premier cas, les instituts de prévision économique aboutissent à l'embauche de 136 000 jeunes (à productivité constante) et à l'éviction de 106 000 non-jeunes, avec une baisse du nombre des travailleurs qualifiés, soit un *« effet direct de la mesure sur l'emploi total positif de 30 000 »* postes. Dans le second cas, les résultats sont beaucoup plus favorables, puisque la mesure pourrait entraîner l'embauche de 300 000 jeunes, avec l'éviction de 100 000 non-jeunes, mais avec une meilleure préservation des emplois qualifiés. La commission sénatoriale a suivi M. Monory dans son *« audace »* puisqu'elle a adopté un amendement préconisant une baisse de 20 % en moyenne des coûts salariaux pour les jeunes de seize à vingt-six ans.

CLAIRE BLANDIN

Une baisse quasi continue depuis un siècle

Depuis le début de l'ère industrielle, soulignent Bernard Brunhes, ancien conseiller social de Pierre Mauroy, et Lionel Stoléru, ancien secrétaire d'Etat au Plan, la durée du temps de travail n'a cessé de diminuer. Il s'agit pour eux d'une tendance presque naturelle que les revendications du mouvement ouvrier n'auraient fait qu'accélérer. Historiquement, cette évolution inéluctable a cependant connu des avancées ou des coups d'arrêt.

En 1905, la journée de huit heures est instituée dans les mines et il faudra attendre la loi d'avril 1909 pour qu'elle soit étendue à tous les salariés, avec de nombreuses dérogations, sous la forme de 48 heures par semaine de six jours. Auparavant, à partir de 1848, la durée maximale était de 12 heures par jour, et ce n'est qu'à compter de la loi de 1900 qu'elle passera progressivement, en deux ans, à 11 h 30, 11 heures, 10 h 30, puis 10 heures.

Décidées par le Front populaire, les 40 heures par semaine interviennent en 1936. Mais la guerre, en 1939, ramènera la semaine à 60 heures. Ensuite, les efforts de reconstruction empêcheront l'application et ce n'est que progressivement que la durée moyenne effective de travail se rapprochera des 40 heures, aux alentours des années 70. Les progrès ont alors été lents : 54 heures en moyenne sur douze semaines en 1966, 57 heures de plafond absolu en 1971, 52 heures de plafond absolu en 1975 puis 50 heures de plafond absolu en 1979.

Sous le gouvernement de Pierre Mauroy (PS), s'effectue le passage autoritaire des 40 heures aux 39 heures hebdomadaires. Selon Bernard Brunhes et Lionel Stoléru, cela aura pour effet de bloquer le mouvement pendant dix ans.

POINT DE VUE

Solliciter les revenus de tous

par Michel Huc

LES annonces massives de suppressions d'emplois dans les entreprises, le niveau du chômage et la situation économique, entraînent beaucoup de réflexions et de discussions sur la meilleure manière de répondre en termes de réduction du temps de travail, chômage, partage du travail, de salaire, etc.

Examinons d'abord ce qui se passe concrètement aujourd'hui, dans les entreprises, à travers un chômage partiel lourd de plusieurs semaines par an, qui conduit à des pertes importantes de rémunération pour les salariés. Cette solution sera possible dorénavant sur 18 mois ; ce qui, comme par hasard, nous amènera en juillet 1995. Déjà, nous pouvons noter une première différence : dans certaines entreprises *ou secteurs de la métallurgie*, on constate que si ouvriers, techniciens, agents de maîtrise, subissent le chômage partiel et voient leur salaire diminuer, cela n'est pas toujours le cas pour les cadres ou ce que l'on a coutume d'appeler les salaires forfaitisés. Certains forfaits sont encore établis aujourd'hui sur la base de 42, voire 43 heures et la première de nos revendications est qu'on applique partout l'horaire conventionnel de la métallurgie, 38 h 30 pour tous les salariés.

La politique voulue par les pouvoirs publics, relayés par les directions des entreprises dans les plans sociaux, est de proposer des formules de mi-temps et temps partiel afin d'éviter que des salariés se retrouvent chômeurs. Ceci part d'un bon sentiment mais, dans la mesure où les possibilités de départ en préretraite FNE seront moins faciles à utiliser, ce qui est scandaleux, on propose des contrats *de travail à mi-temps, temps partiel*, sans aucune garantie de retour au travail à temps complet. Nous sommes en train de figer les effectifs dans les entreprises et donc de réduire *ipso facto* les possibilités d'embauche pour les jeunes. C'est une forme de partage du travail, uniquement entre ceux qui ont un emploi.

Quant au partage des revenus, il concerne les soi-disant salariés volontaires pour un mi-temps ou le temps partiel. Nous savons hélas que, dans la réalité, il en est tout autrement. *Si, dans le* premier plan social, voire le deuxième, les salariés volontaires existent réellement, dans les suivants, c'est sous la pression que se dégagent les noms. Nous appelons cela *« tordre les bras » et c'est hélas souvent le cas*, le volontariat n'existe pratiquement plus. Bien souvent d'ailleurs, cela vise les femmes amenant un deuxième salaire au foyer. C'est presque de la conscription comme pour partir à l'armée ; à tour de rôle, tout le monde y passe.

Ne soyons pas malhonnêtes, *c'est bien à certains, et uniquement à certains* que, dans ce cas là, on demande de faire un effort et de réduire leur niveau de vie. C'est pourquoi nous continuons à revendiquer l'extension des départs en préretraite progres*sive ou pas, et le départ en* retraite pour tous les salariés, dès lors qu'ils ont atteint leur droit à la retraite, même s'ils n'ont pas soixante ans. C'est une des rares possibilités permettant des embauches, en l'état actuel de notre économie.

La réflexion va aujourd'hui plus loin, avec la semaine de quatre jours, soit 32 heures par semaine. Le problème n'est pas de savoir qui a eu l'idée mais si, oui ou non, il est possible de *réduire le temps de travail à* 32 heures brutalement. Il paraît tentant d'avoir un week-end de trois jours. Qui ne le souhaite pas, finalement ? Mais, comme les entreprises n'arrêtent pas de travailler le jeudi soir, d'ores et déjà on évoque la possibilité d'avoir une nouvelle organisation du travail jusqu'au samedi soir et donc des salariés qui auraient comme repos hebdomadaire : dimanche, lundi et mardi ; ce qui n'est pas tout à fait pareil !

Compensation salariale

De plus, se pose le problème de la compensation salariale. Sachant qu'une heure de réduction représente 2,4 %, *sept heures impliquent donc une* baisse de 20 %. Si nous y affectons les gains de productivité, et que nous imaginions aboutir à une compensation de 50 % – c'est une réalité dans les accords d'entreprise – cela représente *une diminution de salaire de* 10 %. Toujours au titre de la solidarité, il est évident que nous ne pourrons pas réduire les salaires de 10 % pour les salariés ayant des rémunérations faibles, cela aurait trop d'impact sur leur niveau de vie. C'est avec difficulté que les problèmes de la solidarité parmi les salariés de l'entreprise seront abordés lors d'éventuelles discussions. Mais si nous comprenons bien la mécanique, seuls les salariés seraient concernés et là, nous ne *pouvons pas être d'accord.*

Si nous devons, pour lutter contre le chômage et au titre du partage du travail, aboutir à de telles diminutions de salaire, cela implique un débat national et clair. Tout le monde doit participer à la solidarité, quelles que soient les catégories professionnelles, salariés, bien sûr, mais également paysans, professions libérales, artisans, commerçants, retraités, etc. (y compris les revenus du capital). Tout le monde doit subir une diminution de son revenu, pour le moins égale à 10 %. Alors, oui, dans ce cas seulement, nous pourrons parler de réelle solidarité. Mais sommes-nous sur un tel débat pour l'instant ? Sûrement pas.

Il conviendrait que ce débat ait lieu car il serait curieux que seuls ceux qui apportent de la valeur ajoutée, c'est-à-dire les salariés, se voient concernés au nom de la solidarité, pendant que d'autres ne le seraient pas. Pour la Fédération FO de la métallurgie, nous négocierons les 32 heures si nous sommes sûrs que, d'une manière ou d'une autre, l'effort est partagé par tous avec un point de passage obligé et non pas uniquement par certaines catégories. Nous jugerons la volonté politique de le mettre en œuvre ou pas.

Enfin, et le débat n'est pas mince, une baisse généralisée du niveau de vie permettrait-elle une relance de l'activité industrielle ? Sûrement pas, mais du moins sur le papier cette solution peut-elle créer des emplois. Nous avons, à la Fédération FO de la métallurgie, recensé une dizaine d'accords d'entreprise réduisant d'une manière significative les horaires de travail, jusqu'à 30 heures par semaine. Ceux-ci incluent bien souvent une réduction des salaires. Pas un seul de ces accords ne créée des emplois ; tout au plus permettent-ils d'éviter des licenciements secs. C'est pourquoi, en attendant, nous continuons à dire oui à la réduction du temps de travail, mais avec le maintien du salaire.

▶ Michel Huc est secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie.

ALAIN MADELIN critique « le sophisme mortel » du partage du travail. – Dans une libre opinion publiée mardi 2 novembre par *le Figaro*, Alain Madelin, *ministre des entreprises et du développement* économique, reprend ses critiques à l'égard du partage du travail, qualifié de *« sophisme mortel ». « On se met à nouveau à rêver à cette potion magique bien française à laquelle personne d'autre dans le monde ne pense »*, écrit le ministre, qui s'exclame : *« Décidément, il y a bien une exception culturelle française. »*

Le ministère du travail ouvre un service de renseignements téléphoniques. – A partir du mardi 2 novembre, et de 9 heures à 18 heures, chaque jour de la semaine, le ministère du travail met à la disposition du public un service de renseignements téléphoniques. Intitulé INFO Emploi, il peut être joint au (1) 47-87-01-01 du lundi au vendredi et offrira *« toutes les informations légales et juridiques concernant le droit du travail, les mesures pour l'emploi, les contrats en alternance, etc. »*. Dix juristes pourront répondre à toutes les questions.

Les patrons allemands sont réticents

Les patrons allemands se montrent peu enthousiastes devant la solution de la semaine de quatre jours que *la direction de Volkswagen* doit proposer, mardi 2 novembre, au conseil central d'entreprise pour éviter des vagues massives de licenciements.

Assortie d'une réduction de salaire de 20 %, cette mesure permettrait de sauver trente mille emplois, estime la direction du constructeur automobile. Le président de la Fédération allemande de l'industrie (BDI), Tyll Necker, a estimé dans l'hebdomadaire *Focus* du 1er novembre que cette mesure serait une *« erreur absolue »*. Une baisse des salaires ne suffirait pas à compenser la réduction du temps de travail, car les coûts fixes (terrains, machines et charges financières) resteraient les mêmes.



Le débat sur la semaine de 4 jours et les 32 heures

Au-delà du slogan

Suite de la première page

La thèse est aujourd'hui goulûment reprise par cette même droite. Et avec quelle frénésie !

Tour à tour, Jean-Yves Chamard (RPR), Claude Malhuret (PR), Gilles de Robien (PR), et même Philippe Vasseur (PR), ont affiché, sur ce sujet hier tabou, la foi de charbonnier des nouveaux convertis. *Dans l'ombre*, Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, se déclare intéressé. Emportés par la déferlante qui entraîne leur majorité, Michel Giraud, ministre du travail, et surtout Edouard Balladur, premier ministre qu'on a connu plus serein, concèdent qu'ils pourraient y regarder de plus près. Après tout, que risquent-ils à ouvrir cette possibilité quand, tétanisée par la récession, la France s'affole de voir l'abîme du chômage se creuser sous ses *pieds* ?

Justement, c'est bien parce qu'elle est saisie de vertige que la classe politique dans son ensemble, droite et gauche confondues, se précipite aveuglément dans la solution de la semaine de quatre jours et, pour certains seulement, dans celle des 35 heures. Angoissés par la crise, taraudés par la nécessité de trouver rapidement une réponse, dirigeants et responsables économiques se laissent fasciner par un mot d'ordre qui agit sur eux tel un mirage et représente à leurs yeux l'ultime chance de redonner de l'espoir à une opinion qui ne sera pas toujours aussi patiente. Quand on danse sur un volcan, même apparemment éteint, il arrive que la peur dicte ce qu'on appellera, ensuite, des actes de survie.

Négocier ou pas

Pourtant, s'il faut se féliciter qu'une prise de conscience s'amorce, dont on notera avec plaisir qu'elle autorise enfin une réflexion sans présupposés idéologiques, force est aussi de constater que, telle qu'elle est posée, l'option de la réduction du temps de travail laisse pendantes de nombreuses interrogations. Sous l'urgence, des précautions d'analyse ne sont pas prises et, le premier engouement passé, le retour aux réalités risque d'être douloureux. Sur les plans de la technique et de la méthode, des zones d'ombre demeurent. Sans parler de l'hypothétique impact sur l'emploi – ou, plutôt, sur le chômage –, à l'aune duquel tout cela sera, au fond, jugé...

Quelques questions pratiques s'imposent, qui détermineront le succès ou l'échec, et dont on voit bien aujourd'hui, dans l'euphorie de la découverte d'une pierre philosophale, qu'elles sont balayées d'un revers de main. Si, par exemple, M. Balladur se prononce en faveur d'une tentative *« expérimentale »*, sur la base d'un amendement Chamard remanié, cela n'a pas le même sens qu'une application « globale », telle qu'elle a pu être imposée, en 1982, avec le passage des 40 heures aux 39 heures hebdomadaires. En termes d'emplois, le résultat peut ne pas être convaincant, l'une des leçons tirées de l'expérience socialiste étant que la réduction devait être brutale et significative pour avoir de l'effet. Qu'on se rappelle : la diminution d'une heure, à salaire inchangé il est vrai, n'aurait créé que de 15 000 à 70 000 emplois en solde net, sur une année pleine. Une misère.

Tout autre, également, peut être la réaction d'un dispositif d'incitation, selon qu'il revêt un caractère uniforme ou qu'il se modifie au gré de négociations entre partenaires sociaux, ainsi que le réclame la CFDT. Dans un cas, non seulement il n'améliore pas le dialogue social, mais ses conséquences, mécaniques, peuvent ne pas correspondre aux besoins d'un secteur d'activité donné, et se traduire par un désastre. Dans l'autre cas, qui là aussi le précédent de 1982 oblige à retenir, puisqu'on y a appris que la réduction du temps de travail devait être modulée en fonction des réalités, il y a fort à parier que l'objectif recherché – l'emploi – ne soit pas totalement atteint. Et, quand bien même, il resterait à définir le niveau de la négociation : interprofessionnelle pour les uns, par branche professionnelle pour les autres, et par entreprise pour les derniers.

S'agissant d'un thème maintes fois abordé, il ne faudrait pas passer sous silence les innombrables travaux de Dominique Taddéï qui lient, étroitement, l'incontestable aspiration à la réduction du temps de travail avec la non moins impérieuse nécessité économique d'une augmentation parallèle de la durée d'utilisation des équipements. Ce qui pose tout de suite deux problèmes et débouche sur un *vrai dilemme*. Autant l'*industrie* peut réussir à concilier ces objectifs opposés, dans l'absolu, autant tout le secteur tertiaire des services est confronté à une difficulté majeure, sauf à élargir la plage d'ouverture des magasins, des administrations ou des banques. Mais encore faudrait-il, dans une hypothèse comme dans l'autre, que les besoins en production augmentent et que, donc, la consommation soit au rendez-vous. Or, dans la phase actuelle de la récession, c'est bien l'absence de croissance qui empêche le bouclage macroéconomique d'un tel échafaudage.

La menace du travail au noir

Ensuite, et à supposer que ces points soient tranchés dans la clarté, il restera quelques questions de fond, plus préoccupantes encore. Dont, au premier rang, celle de la compensation salariale ou non, intégrale ou pas, qui, de toute évidence, décidera de l'attitude des salariés. Certes, les sondages permettent de croire que, pour avoir une semaine de quatre jours, une courte majorité (56 %) serait disposée à accepter une baisse de revenu de 10 %, mais le sujet est sensible à la moindre variation, puisque 83 % admettraient plus facilement une perte de salaire de 5 %. Autant dire que la marge de manœuvre est étroite et que la mise en application concrète peut réserver des surprises.

Un des problèmes en découle directement, avec la menace du développement concomitant du travail au noir, que la compensation salariale ne ferait qu'accentuer. Dès lors que les salariés bénéficieront d'une journée de liberté supplémentaire dans la semaine, la tentation sera grande d'en profiter pour arrondir ses fins de mois. Certains, *qui se réfèrent aux conditions* de vie ouvrières dans les banlieues, se demandent si une telle tendance ne serait pas inéluctable, en tout cas préférable à l'oisiveté entre télévision et HLM.

Sans aller jusque-là, Philippe Herzog, l'économiste contestataire du PCF, récuse l'idée de la réduction du temps de travail si elle ne s'accompagne pas *« d'autre chose »*, à définir et à organiser, qui pourrait être du temps consacré à sa formation ou, plus généralement, utilisé pour des activités ayant un sens pour le bien commun. Du travail au sein des associations en passant par la participation à la vie de la cité, il y aurait place pour un accomplissement personnel et collectif qui correspondrait à un changement de société. Sinon, *assure-t-il* comme d'autres, la semaine de quatre jours ne sera rien d'autre qu'un partage du travail – pardon, du chômage –, pas spécialement différent, dans ses modalités, de ce que certaines entreprises (Potain, Daum, Digital Equipment, etc.) ont déjà commencé à faire sous la contrainte économique, sous couvert de solidarité.

Un avantage vite annulé

En outre, il existe manifestement des limites formelles à l'impact sur emploi et qui constituent, à elles seules, la série d'objections la plus sévère à l'égard des « 32 heures ». Par exemple, on peut se demander si, de fait, au moins dans l'industrie, la réduction du temps de travail n'est pas déjà pratiquée. Quand Peugeot annonce qu'il a décidé d'une nouvelle mesure de chômage technique pour sept jours en novembre et pour cinq jours en décembre, il se situe nettement au-delà de ce seuil, par ailleurs jugé irréaliste et économiquement mortifère par nombre de chefs d'entreprise. Sur l'ensemble de l'année, dans certaines usines du groupe automobile et pour plusieurs catégories de personnel, les jours chômés aboutissent, en volume, à quelque chose qui ne doit pas être éloigné de la semaine de quatre jours.

Massivement, l'économie française a eu recours au chômage partiel pour s'adapter à la crise. Les 7,6 millions de journées indemnisées à ce titre en 1991 sont devenues 10,7 millions en 1992, et, désormais, on frôle les 2 millions de journées dans le mois. Tant et si bien que, à ce point, le différentiel escompté entre les 39 heures et les 32 heures se réduit pour, finalement, ne laisser que peu de marge pour la création nette d'emplois. Malheureusement, d'autres indices vont dans le même sens. Ainsi, les capacités de production ne sont plus utilisées à plein, sans doute aux alentours de 85 % pour toute l'industrie, et à 75 % dans les PMI ; ce qui revient à dire que toute baisse du temps de travail serait, dans l'état actuel, entièrement compensée.

De même, la course aux gains de productivité s'accélère, et, quand on sait que Jacques Calvet se fixe pour objectif de les améliorer encore de 13 % en 1994, il devient évident que les 20 % théoriques de la réduction du temps de travail seront vite digérés, voire annulés. A cela s'ajoute que, par définition, pareil chamboulement suppose que l'organisation du travail soit revue, et il n'est pas alors évident que tous les emplois, et partout, tirent avantage de la mesure. *Sur le papier, l'intérêt* des cadres est manifeste si l'on retient la semaine de quatre jours plutôt que les 32 heures, mais, concrètement, bien des obstacles surgiront.

Pourtant favorable à cette démarche, Antoine Riboud, président du groupe BSN, justifie son refus temporaire par la certitude que ses concurrents, français ou étrangers, ne s'aligneraient pas sur lui. De fait, on peut s'interroger sur la possibilité de mener cette politique en France en solitaire, ou même au niveau européen, dès lors que des dispositions d'accompagnement ne seraient pas prises. Quand on voit les ravages causés par le phénomène des délocalisations, il y a lieu de s'inquiéter. Dans cette course, il faudra, à terme, reconstruire une autre ligne Maginot, autour, pourquoi pas, des 25 heures par semaine, chaque diminution du temps de travail étant appelée à ne pas prolonger ses effets au-delà de quelques années. Si tout va bien.

Cependant, le plus pénible reste à évoquer, qui s'inscrit dans la suite logique de ce qui précède et peut se résumer ainsi : l'effet attendu en emplois, même s'il devait être considérable – on parle de deux millions de postes de travail –, pourrait être sans beaucoup d'incidence sur le chômage. Ou, pour l'exprimer autrement, le sacrifice du partage du travail, accepté au nom de la solidarité avec les chômeurs, pourrait se révéler en partie illusoire.

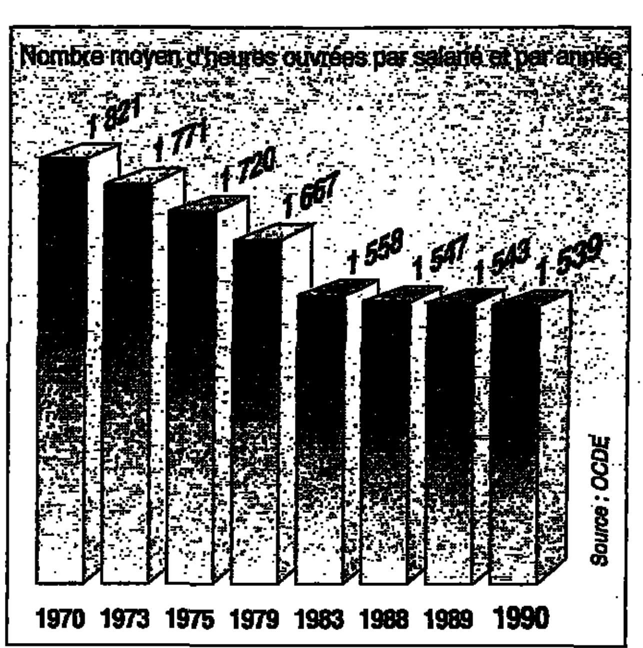
Phénomène de file d'attente

Pour l'expliquer, il faut revenir sur un phénomène de « file d'attente », mis en évidence par Robert Salais depuis une dizaine d'années, et qui se traduit par le fait que les chômeurs les plus anciens sont aussi les derniers à sortir des fichiers de l'ANPE en cas de reprise économique. Passent devant eux les derniers entrés au chômage, et, surtout, ceux qui sont à la recherche d'un premier emploi, les jeunes ou les femmes, qualifiés et formés. Pis, ou mieux, c'est selon, tout regain de création d'emplois profite en premier lieu aux arrivants sur le marché du travail, dont le nombre augmente chaque année avec la croissance de la population active *(+ 170 000* en *1992)*. Quand la conjoncture s'améliore, des actifs potentiels se manifestent, qui, en période de détérioration, ne se déclarent pas à la recherche d'un emploi.

Résultat ? De 1987 à 1990, pendant la reprise, l'économie française créait 800 000 emplois supplémentaires, tandis que le chômage ne diminuait que de 160 000. A supposer que, dans le meilleur des cas, le passage aux 32 heures dégage 2 millions d'emplois supplémentaires, il est à craindre que le nombre des chômeurs ne descende pas de 3,5 millions à 1,5 million. Il est facile d'imaginer le choc que pourrait produire sur l'opinion la découverte de cette réalité intangible, propre au mode de fonctionnement du marché du travail. Un rêve, aujourd'hui entretenu, sera brisé.

Pour autant, il ne faut pas jouer les Cassandre. Si, telle qu'elle est exposée, la solution des 32 heures ou de la semaine de quatre jours peut apparaître au mieux comme une réponse pratique, au pire comme une recette d'opportunité, elle mérite beaucoup mieux que cela. Derrière ce sujet, se profile un débat d'une autre nature qui exigera clarification et qui suppose un choix de société autrement discuté. A ce tournant de notre monde industriel, il convient d'abolir la frontière entre l'emploi et l'activité et, surtout, de ne plus lier citoyenneté et travail. Et ce sont des questions que, peut-être, le retour de l'idée de la réduction du temps de travail sur la scène permettra d'aborder. Bientôt.

ALAIN LEBAUBE



Entre la réduction de la durée du travail hebdomadaire et l'allongement des périodes de congés payés, la durée annuelle du travail a baissé en France. Elle est actuellement de 1 539 heures. L'Allemagne a suivi la même évolution et se situe sensiblement au même niveau (1 589 heures en 1990).

INDICATEURS

ETATS-UNIS

■ **Dépenses de construction : + 0,8 % en septembre.** – Les dépenses de construction ont augmenté en septembre de 0,8 % par rapport au mois d'août. Il s'agit de la cinquième hausse mensuelle consécutive. Sur un an (septembre 92-septembre 93), ces dépenses sont en hausse de 8,7 %.

■ **Indice des directeurs d'achat : 53,8 % en octobre.** – L'indice économique du groupement national des directeurs d'achat (NABE) s'est établi en octobre à 53,8 %, soit une hausse de quatre points par rapport au mois de septembre où il était de 49,7 %.

Dans un entretien au « Wall Street Journal Europe »

Jacques Attali regrette sa démission de la BERD

Dans un entretien au *Wall Street Journal Europe*, lundi 1er novembre, Jacques Attali estime avoir peut-être commis une erreur en quittant la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Démissionnaire le 25 juin, l'ancien président de la BERD s'était résigné à accélérer son départ fin juillet, avant la nomination de son successeur, en raison de la sévérité d'un rapport d'audit sur sa gestion.

L'erreur *« a été de démissionner. Parce que personne ne m'a demandé de démissionner »*, déclare-t-il. M. Attali affirme qu'il « en a eu assez des rumeurs » et pense qu'il aurait *« mieux fait de prendre deux semaines de vacances ». « Partir sous de telles calomnies revient à donner la victoire aux mensonges »*, mais, *« pour résister, il fallait quelqu'un de plus dur que moi, un vrai politique, ce que je ne suis pas »*, explique-t-il.

M. Attali a annoncé qu'il allait créer, début 1994, une société de consultants spécialisée dans les investissements et les activités bancaires pour conseiller gouvernements et entreprises sur les économies latino-américaines.

[Depuis son départ de la BERD, Jacques Attali a réintégré le Conseil d'Etat. S'il donnait suite à son projet de création de société commerciale tel qu'il l'expose dans le *Wall Street Journal*, il devrait soit démissionner de la juridiction administrative, soit se mettre en disponibilité de celle-ci pour une période qui ne pourrait excéder six ans.]

ÉTRANGER

Avec le soutien de la Banque mondiale

La Chine prépare une vaste réforme fiscale

PÉKIN

de notre correspondant

La Chine prépare un vaste plan de réforme fiscale et bancaire, a indiqué, en début de semaine, le vice-premier ministre chinois Li Lanqing. S'appuyant sur des recommandations de la Banque mondiale, la réforme touchera la banque, les finances, la fiscalité, les investissements, le commerce international et la gestion d'entreprise. Elle intervient alors que Pékin assure avoir réussi à stopper l'emballement de l'économie.

Les autorités chinoises disent être parvenues à ramener l'inflation à un taux annuel de 20,7 % dans les grandes villes à la fin septembre, soit une chute de trois points en trois mois de l'index à la consommation. Le Bureau d'Etat des statistiques a annoncé que les mesures antisurchauffe prises par le vice-premier ministre Zhu Rongji avaient abouti durant le troisième trimestre à ramener à 22,6 % en moyenne la croissance industrielle *sur une base annuelle*, contre 30 % en juin, avec une tendance plus nettement à la baisse en septembre. Le PIB chinois n'en a pas moins connu, sur les neuf premiers mois de l'année, une augmentation de 13,3 % et les dirigeants ne cachent pas leur probable incapacité à ramener la croissance à moins de 12 % pour l'année, alors qu'il leur semble que le taux idéal serait de 8 %. Les statisticiens officiels estiment en outre que l'inflation devrait continuer à se faire sentir sans baisse très rapide.

Des mesures destinées à tempérer le début de surchauffe avaient *été prises à la suite* d'une pénurie de fonds dans les caisses de l'Etat qui avait fait craindre le pire à la direction politique. Les autorités viennent d'annoncer un *«succès initial»* dans une vaste opération de chasse à l'évasion fiscale qui a déjà rapporté 600 millions de dollars en impôts impayés. Ce n'est encore qu'un maigre bilan, les estimations officielles sur la fraude fiscale portant sur un minimum de 17,2 milliards de dollars.

Cette politique crée un certain mécontentement auprès des intéressés, *notamment des millions de* petits entrepreneurs privés qui avaient pris l'habitude de considérer la fiscalité comme facultative. Le plus impopulaire des dirigeants chinois dans ces milieux vivaces mais indisciplinés n'est évidemment autre que M. Zhu, contraint de jouer les pompiers en chef alors que son image était *celle d'un libéral en économie* favorable à l'accélération de la croissance et des réformes. Ce mécontentement s'ajoute à celui des paysans devant le piétinement de leur niveau de vie, une grogne qui a donné lieu à plusieurs manifestations à travers le pays ces derniers mois et qui a amené le régime à convoquer une réunion au sommet – à la mi-octobre – afin de mettre l'accent sur la nécessité pour toute l'administration de se soucier d'avantage du sort des neuf cents millions de ruraux dans la transition vers une économie dite *«socialiste de marché»*. La réunion n'a cependant pas accouché de mesures concrètes autres que l'obligation faite aux dirigeants d'organes d'Etat de passer en personne un à trois mois à la campagne chaque année afin d'*«écouter les avis des agriculteurs»*.

FRANCIS DERON

AUTOMOBILE

Devant l'opposition grandissante à la fusion avec Renault

L'assemblée générale des actionnaires de Volvo est repoussée d'un mois

Le conseil d'administration de Volvo a décidé lundi 1er novembre dans la soirée de reporter d'un mois l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui devait se tenir le 9 novembre pour se prononcer sur le projet de fusion avec Renault. Le constructeur suédois va utiliser ce délai pour calmer les critiques de plus en plus virulentes contre la fusion avec Renault. Une nouvelle assemblée est convoquée le 7 décembre.

Pehr Gyllenhammar, le patron de Volvo, doit avoir l'impression de revivre un mauvais rêve. Il y a cinq ans il annonçait le mariage du constructeur automobile suédois avec des investisseurs norvégiens. Cinq jours avant l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prévue pour ratifier cet accord, il retirait son projet devant l'hostilité grandissante des Suédois. Cette affaire ne semble pas lui avoir servi de leçon. Ni à lui ni aux autres acteurs principaux de la fusion entre Renault et Volvo. Aucun doute ne semblait effleurer les esprits lorsque le 6 septembre dernier, Pehr Gyllenhammar annonçait, aux côtés de Louis Schweitzer, PDG de Renault, et de Gerard Longuet, ministre de l'industrie, la fusion de Volvo et de Renault. L'accord des actionnaires de Volvo semblait acquis, tant les avantages industriels et commerciaux en étaient évidents.

Et pourtant les actionnaires suédois une nouvelle fois ne veulent pas s'en laisser conter. Face à leur opposition grandissante, le conseil d'administration de Volvo a décidé de reporter d'un mois, au 7 décembre, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour adopter la fusion avec Renault. Lundi, Trygg Hansa, le principal actionnaire de Volvo (après Renault), décidait en effet à son tour de voter contre l'accord.

Les critiques des Suédois se focalisent essentiellement sur deux points. Tout d'abord, ils redoutent *que la privatisation de Renault* ne se fasse jamais, ce qui nuirait à l'image et à l'efficacité de Renault-Volvo et affaiblirait donc sa valeur en Bourse. D'autre part, ils désapprouvent le fait que le gouvernement français puisse utiliser une action spécifique *(golden share)* pour geler à 20 % les droits de vote de Volvo dans Renault-Volvo au cas où la participation directe de Volvo au capital du constructeur automobile français dépasserait ce seuil.

Ce délai de grâce d'un mois devrait être mis à profit pour *clarifier ces deux points*. Côté français, il n'est pas question pour autant d'accélérer le plan de privatisation. Et encore moins de renoncer à l'action spécifique.

De son côté, Pehr Gyllenhammar ne s'estime pas battu. *«Nous voulons éviter le risque d'un non. Nous voulons obtenir un oui franc et massif. Nous continuons de croire au projet* [avec Renault], *et le conseil d'administration est tout à fait unanime sur ce point»*, a précisé le président du groupe suédois.

La dispersion de son actionnariat lui a permis de diriger son entreprise sans réel contre-pouvoir. Mais cet avantage d'hier se retourne aujourd'hui contre lui.

ANNIE KAHN

En raison de dettes records

L'entreprise de construction japonaise Muramoto a déposé son bilan

TOKYO

de notre correspondant

Le dépôt de bilan de l'entreprise de construction Muramoto, qui, lundi 1er novembre, a déposé une demande d'application de la loi sur les faillites, pourrait indiquer un changement dans la politique des banques confrontées à un montant alarmant de mauvaises dettes. Entreprise moyenne de la région de Nara, Muramoto a accumulé un montant de dettes record (590 milliards de yens, soit environ 29,5 milliards de francs) dû à des investissements *aventureux au cours de la* période de «bulle monétaire» de la fin de la décennie 80.

Pour réaliser ces investissements, essentiellement dans la construction de terrains de golf, Muramoto s'est endettée auprès des banques. Depuis, les prix du foncier ont chuté. Le passif de Muramoto est le plus élevé enregistré depuis la banqueroute de Sanko Steamship en 1985. Aux termes d'un plan de sauvetage de l'entreprise établi en septembre, quatre banques auraient dû accorder à Muramoto 30 milliards de yens en prêts pour faire face à ses échéances. Mais celles-ci viennent d'annoncer qu'elles n'étaient plus en mesure de soutenir Muramoto, qui a donc dû déposer son bilan.

Ce refus est perçu par les analystes financiers comme une indication que les banques entendent assainir à tout prix leur bilan des mauvaises créances accumulées à la suite de l'éclatement de la bulle monétaire. *«Les banques veulent se débarrasser du fardeau de la bulle»*, écrit le quotidien *Nihon keizai*. D'autres entreprises actuellement sur la «corde raide» pourraient connaître dans les prochaines semaines un sort analogue à celui de Muramoto. Selon les estimations officielles de la Banque du Japon, les mauvaises créances détenues par les vingt et une plus grandes banques s'élèvent à 14 000 milliards de yens. En réalité, elles approcheraient 40 000 milliards (soit environ 2 180 milliards de francs).

Ph. P.

REPÈRES

FISCALITÉ

La Californie pourrait être privée de recettes fiscales payées par les entreprises transnationales

A la demande de la banque britannique Barclays et de la multinationale américaine Colgate-Palmolive, la Cour suprême des Etats-Unis a décidé, lundi 1er novembre, de déclarer contraire à la Constitution la disposition du régime fiscal appliqué en Californie *et qui prévoit de taxer sur une* base mondiale, et non pas seulement locale, les bénéfices des entreprises étrangères opérant sur son sol.

Cette décision de la Haute cour qui intéresse six autres Etats appliquant un mode d'imposition voisin (Idaho, Montana, Dakota du Nord, Tennessee, Utah et Alaska) risque de contraindre la Californie à reverser quelque 4 milliards de dollars (environ 23,6 milliards de francs) de trop-perçu aux sociétés étrangères concernées. De plus, elle constitue un revers pour le président Clinton qui, dans son programme électoral, s'était prononcé en faveur d'une taxation plus sévère des bénéfices réalisés aux Etats-Unis par les compagnies étrangères.

GATT

Critiques contre l'administration américaine

La position des Etats-Unis sur la libéralisation des services financiers, un important dossier à l'ordre du jour des négociations sur le cycle de l'Uruguay, a été vivement attaquée lors de la réunion du comité du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), lundi 1er novembre à Genève. Plusieurs pays latino-américains, mais aussi la Suède, des représentants de l'Union Européenne et le Japon, notamment, ont critiqué Washington qui, contrairement à l'esprit général du projet, veut se réserver le droit de ne pas ouvrir totalement son marché des services financiers aux pays qui, à ses yeux, ne procéderaient pas de même sur leur propre marché.

Le directeur général du GATT, Peter Sutherland, a qualifié de *«lamentable»* l'impossibilité dans *laquelle se trouvent jusqu'à présent* les pays membres de la Quadrilatérale (Canada, Etats-Unis, Japon, Union Européenne) de s'entendre sur les conditions d'accès aux marchés sur la base de l'accord de principe intervenu en juillet au sommet des Sept à Tokyo.

TRAINS

Baisse du prix de la carte Inter-Rail

Les 29 réseaux européens de trains (dont la France), qui proposent *une carte pour les jeunes* (Inter-Rail), ont décidé d'en baisser le prix, a annoncé, vendredi 29 octobre, la SNCF. Ils ont décidé de proposer, pour l'été 1994, une gamme de cartes valables non plus sur l'ensemble du réseau mais par secteurs géographiques et *donc vendues à des prix bien inférieurs*. La carte valable sur tous les réseaux, qui permet des voyages à demi-tarif aux jeunes de moins de 26 ans, voit également baisser son prix. La SNCF estime que cette offre devrait *«relancer»* la carte Inter-Rail, que 11 000 jeunes Français *seulement ont acheté* l'an dernier, sur un total de 350 000 cartes vendues en Europe. Elle a décidé de baisser l'ensemble de ses tarifs de 15 % pour les jeunes des pays de l'Est.

TRANSPORTS AÉRIENS

Les négociations à Air France n'ont pas pu commencer

Christian Blanc, le nouveau président d'Air France, n'a pas engagé la concertation avec les *syndicats, dans la matinée du* mardi 2 novembre comme cela était convenu initialement. La CGT qui devait être reçue à 9 h 30 a refusé de participer à une négociation bilatérale. FO, attendue dès 8 heures, a demandé à n'être reçue qu'en dernier.

Plusieurs centaines de salariés d'Air France manifestaient dans la matinée de mardi devant le siège de la compagnie à Montparnasse et quatre syndicats (CGT, CFTC, CFDT, SNMSAC) ont exigé au cours d'une réunion intersyndicale tenue devant le siège d'être reçu tous ensemble par M. Blanc avec des représentants des personnels au sol. La direction d'Air France a indiqué qu'elle n'était pas opposée à une réunion plénière, mais que cela impliquait que les quatorze *syndicats soient d'accord*. Le Syndicat national des pilotes de ligne devait être reçu en début d'après-midi.

VIE DES ENTREPRISES

Directeur général adjoint depuis juin 1991

Alain Boublil démissionne de Framatome

Dans un entretien publié mardi 2 novembre par *la Tribune Desfossés*, Alain Boublil, directeur général adjoint de Framatome, annonce sa démission, qui devrait être officialisée mardi. Le rapprochement de Framatome et d'Alcatel serait à l'origine de sa décision. « *Lorsque je suis arrivé comme directeur général adjoint en 1991, j'avais pour mission de proposer de grands axes de développement pour le groupe dans le cadre de ce protocole. Aujourd'hui les grands actionnaires ont fait un autre choix, celui d'un rapprochement avec Alcatel-Alsthom. C'est un contexte très différent* », explique-t-il dans son interview au quotidien économique.

Pierre Suard, PDG d'Alcatel-Alsthom, dont le groupe détient 44 % du capital de Framatome, souhaite en effet depuis de nombreuses années augmenter sa participation pour détenir une majorité du capital du fabricant de chaudières nucléaires. Mais jusqu'au printemps dernier, il s'est toujours vu opposer le refus du PDG de Framatome, Jean-Claude Lény, ce qui n'est désormais plus le cas. De leur côté, les pouvoirs publics qui détiennent encore près de 51 % de Framatome (*via* CEA-Industrie, EDF et le Crédit lyonnais) sont favorables à un désengagement de l'Etat. Le ministre de l'industrie, Gérard Longuet, a maintes fois déclaré qu'il serait souhaitable d'associer Framatome à un grand groupe industriel pour assurer son développement international. Aucun obstacle ne s'oppose donc plus à une prise de participation majoritaire d'Alcatel Alsthom au capital de Framatome. La commission de privatisation devrait être saisie du dossier avant la fin de l'année.

A. K.

Pour 500 millions de francs

Les Galeries Lafayette augmentent leur participation dans Monoprix

La société anonyme des Galeries Lafayette a porté de 54,96 % à 93,79 % sa participation dans la SA Monoprix et accru celle qu'elle détient dans la société centrale d'achats, passée de 37,77 % à 76,71 % par acquisition des participations du groupe familial Malard. Le montant de la transaction est de 500 millions de francs et son paiement sera échelonné jusqu'en décembre 1996.

Avec Prisunic (groupe Printemps), Monoprix est la chaîne de magasins populaires la plus connue en France. Les magasins populaires – comme les grands magasins – placés en centre ville, souffrent particulièrement du ralentissement de la consommation lié à la crise économique car le poids de leurs structures les handicape dans la course aux petits prix dans laquelle la distribution tricolore est lancée.

Ainsi, le chiffre d'affaires du groupe Monoprix a-t-il baissé de 5,7 % au premier semestre, à *4,68 milliards de francs, celui de* sa société mère s'effritant de 3,1 %. En juin, au cours de leur assemblée générale, les Galeries Lafayette tablaient sur une baisse des ventes de Monoprix de 3,5 % pour l'ensemble de 1993.

Face à cette situation, Monoprix se montre pourtant dynamique, se réorganisant, modernisant ses magasins, modifiant ses horaires d'ouverture pour mieux coller aux besoins d'une clientèle citadine et active, et, se lançant dans des opérations commerciale comme « Jurassic Park » il y a quelques semaines.

F. V.

La fin de la sidérurgie publique italienne

Le groupe Ilva va éclater en trois sociétés

Cette fois, la décision est prise. L'Etat italien se retire de la sidérurgie. Soixante ans après avoir mis en place les premiers systèmes d'aide aux producteurs d'acier, les pouvoirs publics italiens viennent de tourner la page, sous la pression de Bruxelles, mais aussi pour des raisons budgétaires évidentes. Pas moins de 30 000 milliards de lires, soit plus de 105 milliards de francs, ont été injectés par l'Etat dans la sidérurgie italienne depuis 1945. L'assemblée générale des actionnaires d'ILVA, le principal sidérurgiste transalpin contrôlé par le holding industriel d'Etat IRI, a approuvé dimanche 31 octobre *un plan de restructuration qui* prévoit l'éclatement du groupe et la cession au privé de ses parties les plus rentables.

Ce projet – dont les grandes lignes avaient été dévoilées en juillet par Romano Prodi, le patron de l'IRI – est présenté comme l'unique moyen d'apurer l'énorme passif du sidérurgiste public italien. L'endettement de l'Ilva est estimé à 10 000 milliards de lires (36 milliards de francs), soit l'équivalent de son chiffre d'affaires annuel. Concrètement, le plan de restructuration se traduit par la création de trois sociétés reprenant les différents actifs du groupe Ilva. Deux d'entre elles doivent être vendues et la troisième mise en liquidation.

Les deux nouvelles sociétés destinées à être cédées au privé vont regrouper les activités produits plats du sidérurgiste italien (sites de Tarente et de Novi Ligure) d'une part, les aciers inoxydables d'autre part (sites de Terni et de Turin). Des réductions d'effectifs sont prévues dans chacune des deux entités : 3 800 emplois devraient être supprimés dans les activités produits plats, 420 dans les inox. La troi*sième entité qui rassemblera les* activités lourdement déficitaires de l'Ilva (Sidermar, Bagnoli, etc.) doit porter l'essentiel du passif du groupe, qui sera apuré une fois ces actifs mis en liquidation.

Au total ce plan se traduira par la disparition de 11 500 emplois sur un effectif total de 40 000 salariés. Bruxelles doit donner son aval le 18 novembre prochain lors d'un conseil des ministres de l'industrie des Douze consacré à la sidérurgie.

C. M.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

JUSTICE

SOCIÉTÉ NATIONALE DU PÉTROLE DU NIGÉRIA : sept responsables de la compagnie jugés pour corruption. – Sept dirigeants de la Société nationale du pétrole du Nigéria (NNPC) ont comparu, lundi 1er novembre, devant le tribunal, sous l'inculpation du vol de 41 millions de dollars au préjudice de leur compagnie (238 millions de francs), a annoncé la radio officielle à Lagos. Parmi les inculpés figurent notamment le directeur général du groupe, Edmund Dakoru, et le directeur chargé des finances et *de la comptabilité, Okwara* O. Okwara. Le ministre des ressources pétrolières, Don Etiebet avait révoqué, le 8 octobre, les hauts responsables de la société nationale pétrolière en question qui, accusés de fraude et de négligence, étaient incarcérés depuis cette date. Lors de leur comparution, les inculpés ont plaidé non coupables, affirmant que les faits remontaient à la période de mars à juillet de cette année. Le tribunal les a renvoyés en prison jusqu'à ce qu'une décision soit prise sur leur cas. – *(AFP.)*

TROPHÉE

LE PDG DE VALEO, Noël Goutard, a été élu « manager de l'année ». – Noël Goutard, PDG de l'équipementier automobile Valeo, a été élu, jeudi 28 octobre, manager de l'année par l'hebdomadaire *le Nouvel économiste*. Ce trophée récompense les résultats obtenus par le groupe Valeo, dans une période de crise. Noël Goutard, qui a la réputation de diriger son entreprise d'une main de fer et sans états d'âme, a su lui faire traverser la tempête qui sévit actuellement dans l'automobile : dans un marché européen en chute de 18 % au premier semestre, l'équipementier a limité la casse, avec un bénéfice net semestriel de 383 millions de francs, en recul de 6,1 % seulement.

RÉSULTATS

AXA : hausse du bénéfice net semestriel à 831 millions de francs. – AXA a annoncé, jeudi 28 octobre, un bénéfice net part du groupe de 831 millions de francs, en hausse de 2,21 % par rapport à celui enregistré au premier semestre 1992 (813 millions). Le résultat consolidé est passé de 979 millions de francs à 1,11 milliard de francs. L'impact positif de la filiale américaine The Equitable, consolidée dans les comptes d'AXA depuis le deuxième semestre 1992, s'est élevé à 431 millions de francs. Le chiffre d'affaires a bondi à 60,1 milliards de francs, contre 30,3 milliards un an plus tôt, du fait de l'intégration de The Equitable.

GROUPE GBL : bénéfice semestriel en hausse de 15 %. – Le bénéfice net consolidé du holding belge Groupe Bruxelles Lambert (GBL), hors plus-values et résultats exceptionnels, a progressé de 15 % au premier semestre 1993, à 3,42 milliards de francs belges (environ 535 millions de francs), a annoncé le groupe, mardi 26 octobre. Les six principales participations de GBL *sont Petrofina, la Compagnie* luxembourgeoise de télédiffusion (CLT), Parfinance, Tractebel, la Royale Belge, la Banque Bruxelles Lambert (BBL).

CESSION

ERIDANIA BEGHIN-SAY vend son secteur nutrition animale aux Etats-Unis. – Le groupe Eridania Beghin-Say (EBS) a annoncé récemment que sa filiale américaine Central Soya avait conclu la vente de ses activités de nutrition animale et d'abattage de porc aux Etats-Unis. Le montant de la vente est estimé à 1 milliard de francs. Les deux *sociétés cédées, Central Soya* Animal Feed (nutrition animale) et Indiana Packers (sélection génétique et abattage de porcs), ont un chiffre d'affaires total de 770 millions de dollars (4,3 milliards de francs), pour un effectif de 2 000 personnes. En revanche, la firme conserve l'activité nutrition animale en Europe au travers de la société Provimi Holdings.

INVESTISSEMENT

VOLKSWAGEN va créer une usine d'assemblage au Venezuela. – Le constructeur automobile allemand Volkswagen va *créer une usine d'assemblage au* Venezuela afin d'exporter des automobiles vers les pays du pacte andin, en particulier la Colombie et l'Equateur, ont annoncé il y a quelques jours des responsables de Volkswagen en visite à Caracas. VW, qui avait cessé d'assembler des véhicules au Venezuela il y a dix ans, investira 13 millions de dollars (73 millions de francs) dans sa nouvelle usine, située dans la province centrale de Carabobo. Volkswagen espère vendre annuellement entre 3 500 et 4 000 automobiles sur le marché colombien, quelque 2 500 en Equateur et également approvisionner le marché vénézuélien.

NOMINATION

JOHN SCULLEY nouveau PDG de Spectrum Technologies. – L'ancien président de la compagnie informatique Apple et de Pepsi-Cola, John Sculley, a été nommé président directeur général du groupe Spectrum Information Technologies, spécialisé dans les systèmes de communications cellulaires. M. Sculley a été désigné à ce poste par son prédéces*seur, Peter Caserta, qui restera* vice-président du groupe.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 2 novembre ↑ Indécise

Après un long week-end de trois jours en raison de la fête de la Toussaint, la Bourse de Paris était hésitante mardi 2 novembre en début de journée, en dépit du nouveau record battu lundi soir à Wall Street. L'indice CAC 40, qui perdait 0,35 % au début de la séance, se reprenait pourtant *ensuite progressivement pour gagner* en début d'après-midi 0,34 % à 2 189,74 points dans un marché modérément actif.

A l'évidence, les investisseurs manquent d'idées après les records et les prises de bénéfices des derniers jours. Le marché cherche un second souffle et ne s'attend plus à le trouver du côté des marchés de taux. Le taux de l'argent au jour le jour reste stable à 6 7/8 %. La Banque de France a laissé inchangé son taux sur appel d'offres, mardi matin, à 6,45 %. En Allemagne, on ne s'attend pas non plus à une baisse des taux d'intérêt jeudi lors de la réunion du conseil de la Bundesbank.

En fait, pour franchir une nouvelle étape, le marché devrait disposer d'indications économiques favorables sur la reprise de l'activité ou la rentabilité des entreprises, déclarent les *professionnels. La Bourse française* pourrait toutefois réagir dans l'après-midi à la publication de statistiques américaines.

Du côté des valeurs, Cerus, le holding français de l'homme d'affaires italien Carlo De Benedetti, qui fait l'objet d'un mandat d'arrêt et s'est rendu à la police italienne mardi, perd 2,5 %. En revanche, Total gagne 0,2 %. Son président, Serge Tchuruk, vient de déclarer que le groupe pétrolier devrait obtenir des résultats « *significatifs* » en 1994 et surtout en 1995.

NEW-YORK, 1er novembre ↑ Nouveau record

Wall Street a établi un nouveau record, lundi 1er novembre, à l'issue d'une séance irrégulière, grâce à une petite chasse aux bonnes affaires qui a bénéficié aux valeurs cycliques composant l'indice Dow Jones. Au terme des transactions, le principal baromètre de la place a clôturé à 3 692,61 points, en hausse de 12,02 points, soit une progression de 0,33 %. L'activité a été soutenue avec quelque 253 millions de titres échangés. Le nombre de titres en hausse a dépassé celui des valeurs en baisse : 1 071 contre 959 alors que 619 titres restaient inchangés.

La publication de bonnes statistiques économiques dans la matinée a pesé sur Wall Street en provoquant une nette remontée des taux d'intérêt à long terme. Une chasse aux bonnes affaires *dans l'après-midi a favorisé les valeurs* cycliques comme IBM et International Paper, et a permis à Wall Street de se redresser, selon James Schroeder, analyste chez MMS International.

VALEURS	Cours du 29 octobre	Cours du 1er octobre
Alcoa	68	67 3/4
ATT	57 5/8	58
Boeing	37 1/2	37 7/8
Chase Manhattan Bank	33	33 3/4
Du Pont de Nemours	47 3/4	47 3/4
Eastman Kodak	63	61 7/8
Exxon	65 3/8	65 1/8
Ford	61 7/8	62 3/4
General Electric	97	97 1/2
General Motors	47 5/8	48 1/4
Goodyear	44 3/4	45 1/8
IBM	46	47 3/4
ITT	93 1/8	93 1/2
Mobil Oil	81 1/2	80 7/8
Pfizer	62 1/4	62 1/2
Schlumberger	63 3/8	63 1/8
Texaco	68 1/8	67 1/2
UAL Corp. ex-Allegis	152	154
Union Carbide	19 3/4	19 3/4
United Tech.	62	61 3/4
Westinghouse	14 1/2	14 1/4
Xerox Corp.	79 1/4	80

LONDRES, 1er novembre ↓ Repli

Les valeurs ont fortement réduit leurs pertes en fin de séance lundi 1er novem*bre au Stock Exchange, encouragées* par l'ouverture stable de Wall Street. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en baisse de 6,6 points, soit un repli de 0,2 %, à 3 164,4 points, alors qu'il perdait plus de 20 points à la mi-séance. La séance a été calme en raison de la fermeture de *la plupart des Bourses européennes*, avec 464,5 millions de titres échangés contre 798,1 millions vendredi.

Le recul des espoirs d'une baisse des taux d'intérêt britanniques, suite à de récents commentaires du gouverneur de la Banque d'Angleterre, Eddie George, et du chancelier de l'Echiquier, Kenneth *Clarke, avait fortement pesé sur la* tendance dans la matinée.

Du côté des valeurs, les assurances, les alimentaires et surtout les pharmaceutiques ont perdu du terrain. Les supermarchés ont été affectés par la perspective d'une guerre des prix après le gel des prix de plus de 5 000 produits annoncé par Asda vendredi. Celui-ci est resté stable à 54, mais *Tesco a perdu 2 pence à 201 et Argyll* 3 pence à 292,5.

British Telecom, qui a annoncé une réduction de ses tarifs pour les appels nationaux pendant les week-ends, a perdu 3,5 pence à 465,5. En revanche Vodafone a gagné 24,5 pence à 577, *après des chiffres encourageants sur le* nombre de nouveaux abonnés en octobre.

VALEURS	Cours du 29 octobre	Cours du 1er octobre
Allied Lyons	5,90	5,88
BP	3,50	3,53
BTR	3,72	3,68
Cadbury	4,79	4,74
De Beers	13,38	13,42
Glaxo	6,82	6,75
GUS	6,35	6,30
ICI	7,16	7,15
Reuters	18,31	18,82
RTZ	6,83	6,82
Shell	7,11	7,11
Unilever	11,51	11,66

TOKYO, 2 novembre ↓ Irrégulière

La Bourse de Tokyo a terminé la journée sur une note irrégulière mardi 2 novembre, cédant une partie de ses gains initiaux sous l'effet d'ajustements de positions à la veille d'un jour férié et affectée par l'annonce lundi de la faillite de Muramoto Construction. L'indice Nikkei a perdu en clôture 57 points, soit 0,29 %, à 19 381,24 points mais l'indice Topix à base plus large a gagné 2,12 points (0,13 %) à *1 621,87 points*.

L'annonce lundi de la plus grosse faillite de l'après-guerre au Japon, celle de Muramoto Construction qui laisse un passif de 5,6 milliards de dollars (32 milliards de francs) inquiète les boursiers. Ils craignent que cette défaillance fragilise davantage un système financier japonais déjà ébranlé par des *dizaines de milliards de dollars de* créances douteuses.

VALEURS	Cours du 1er octobre	Cours du 2 novembre
Ajinomoto	1 340	1 380
Bridgestone	1 340	1 330
Canon	1 510	1 530
Fuji Bank	2 340	2 380
Honda Motors	1 610	1 620
Matsushita Electric	1 480	1 470
Mitsubishi Heavy	661	670
Sony Corp.	4 980	4 970
Toyota Motors	1 800	1 870

CHANGES

Dollar : 5,9260 F ↑

Mardi 2 novembre, le deutschemark reculait légèrement à 3,4878 francs sur le marché des changes parisien, contre 3,5045 francs vendredi en fin de journée (3,5019 francs, cours indicatif de la Banque de France), tandis que le dollar était en forte progression à 5,9260 francs contre 5,8710 francs vendredi soir (5,8685 francs cours Banque de France).

FRANCFORT	29 oct.	2 nov.
Dollar (en DM)	1,6750	1,6995
TOKYO	**1er nov.**	**2 nov.**
Dollar (en yens)	108,63	108,17

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (2 nov.)	6 13/16 % - 15/16 %
New-York (1er nov.)	3 1/8 %

BOURSES

	29 oct.	1er nov.
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	606,50	Clos
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	2 118,95	Clos
NEW-YORK *(indice Dow Jones)*	**29 oct.**	**1er nov.**
Industrielles	3 680,59	3 692,61
LONDRES *(indice « Financial Times »)*	**29 oct.**	**1er nov.**
100 valeurs	3 171	3 164,40
30 valeurs	2 398	2 392,10
Mines d'or	225,50	224,80
Fonds d'Etat	103,60	102,38
FRANCFORT	**29 oct.**	**1er nov.**
Dax	2 069	2 062,12
TOKYO	**1er nov.**	**2 nov.**
Nikkei Dow Jones	19 438,24	19 381,24
Indice général	1 619,75	1 621,87

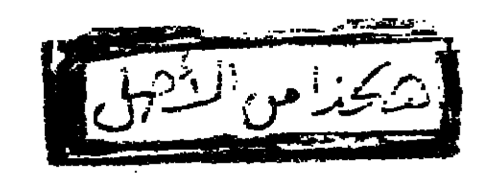
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,9210	5,9240	5,9708	5,9758
Yen (100)	5,4727	5,4776	5,5345	5,5424
Ecu	6,6901	6,6965	6,6812	6,6911
Deutschemark	3,4955	3,4970	3,4978	3,5010
Franc suisse	3,9447	3,9483	3,9659	3,9715
Lire italienne (1000)	3,5977	3,6018	3,5774	3,5838
Livre sterling	8,7601	8,7705	8,7832	8,7979
Peseta (100)	4,3681	4,3736	4,3380	4,3469

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3	3 1/8	3 3/8	3 1/2	3 7/16	3 9/16
Yen (100)	2 3/8	2 1/2	2 1/4	2 3/8	2 1/8	2 1/4
Ecu	7 3/16	7 5/16	7 3/16	7 5/16	6 7/8	7
Deutschemark	6 7/16	6 9/16	6 7/16	6 9/16	6 1/8	6 1/4
Franc suisse	4 9/16	4 11/16	4 1/2	4 5/8	4 1/4	4 3/8
Lire italienne (1000)	8 7/8	9 1/8	8 13/16	9 1/16	8 5/8	8 7/8
Livre sterling	5 13/16	5 15/16	5 11/16	5 13/16	5 9/16	5 11/16
Peseta (100)	9 1/2	9 13/16	9 3/16	9 1/2	9	9 3/8
Franc français	6 13/16	7	6 5/8	6 13/16	6 5/16	6 1/2

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 2 NOVEMBRE

Liquidation : 23 novembre
Taux de report : 8,00

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : +0,33 % (2189,21)

Règlement mensuel

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
147,28	EDF-GDF 3%	5709	5689	-0,35
85,23	B.N.P. (T.P)	1070	1060	-0,93
89,28	Cr.Lyonnais(T.P.)	1028	1018	-0,28
95,87	Renault (T.P.)	2335	2330	-0,21
101,18	Rhone Poulenc(T.P)	2548	2535	-0,51
98,14	Saint Gobain(T.P.)	1150	1154	+0,35
62,24	Thomson S.A (T.P)	1053	1040	-1,23
18	Accor 1	614	615	+0,16
14	Air Liquide 1	799	804	+0,63
14,50	Alcatel Alsthom 1	776	781	+0,64
10	Alcatel Cable 1	640	644	+0,63
13	Alspi 1	384	382,30	-0,44
12	AGF(Ass.gle.Fce) 1	725	725	—
29	Axa 1	1533	1530	-0,20
8,80	Bail Equipement 1	51,20	51,50	+0,59
72,07	Bail Invest. 1	1130	1168	+3,36
10	Bancaire (Cie) 1	528	530	+0,38
10	Banque Colbert C2	157,50	158,50	+0,63
16	Bazar Hot. Ville 2	625	625	—
15	Berger (M) 2	1212	1230	+1,49
29	Bertrand Faure 2	480	480	—
17	BIC 1	1220	1229	+0,74
4	BIS 1	136,80	136,70	-0,07
—	BNP 1	289,20	291,10	+0,66
22	Bollore Techno.1	383,40	375	-2,19
81	Bongrain 1	3080	3082	+0,07
10	Bon Marche (Au) 1	849	849	—
11	Bouygues 1	685	687	+0,30
15	BSN 1	874	880	+0,69
25	Canal + 1	1328	1345	+1,28
7	Cap Gemini Sogeti1	185,10	188	+1,76
4	Carnaudmetalbox 1	202,30	201,50	-0,40
35	Carrefour 1	3828	3848	+0,55
5	Casino Guichard 1	181,90	176,50	-2,97
5,25	Casino Guich.ADP 1	142	144,50	+1,76
8,10	Castorama Dl (Li)1	748	782	+4,55
4	C.C.F. 1	276	278,10	+0,76
2,40	CCMC-Mangapid(Ly) 2	44,80	43	-4,02
18	Cegid (Ly) 1	317	318	+0,32
10,61	Centrest (Ny) 2	30,70	33	+7,49
7,50	CEP Communication1	410	410	—
16	Cerus Europ.Reun 1	188,20	186,20	-1,06
10	Cetelem 1	1154	1143	-0,95
32	CGIP 1	1295	1328	+2,55
28	Chargeurs 1	1170	1170	—
3,40	Christian Dior	325	330	+1,54
15	CICA (M) 2	540	530	-1,85
17,50	Ciments Fr.Priv.B	316	310	-1,90
8,85	Clarins 1	490	500	+2,04
7	Club Mediterranee1	344,90	335,20	-2,81
22	Colas 1	998	997	-0,10
11	CGP (Papiers)(Ly)2	555	—	—
7,50	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
18,50	Comptoir Moder. 1	1025	1020	-0,31
15,50	CPR Paris.Reesc. 1	548	545	-0,55
37,50	Credit.F.France 1 ●	1162	1158	-0,34
9,40	Credit Local Fce 1	459,40	459,20	-0,04
10	Credit Lyonn.CIP 1	742	730	-1,62
40	Credit National 1	683	674	-1,32
—	CSEE 1	513	509	-0,78
51	Damart 1	5070	5010	-1,18

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
6	Dassault-Aviation1	530	525	-0,94
4,80	Dassault Electro 1	406,40	402	-1,08
45	De Dietrich 1	1941	1950	+0,46
5,50	Degremont 1	530	533	+0,57
5	Dev.R.N-P De Cal 2	34,25	34,70	+1,31
16,50	Dev.R.Sud-Est(Ly)2	79	—	—
4	DMC (Dollfus Mi)1	317,50	318	+0,16
9,50	Docks France 1	690	690	—
3	Dynaction 1	224	224,30	+0,24
43	Eaux (Gle Des) 1	2740	2760	+0,73
17	EBF (Epeda B.) 1	660	655	-0,76
18	Ecco 1	540	530	-1,85
23,90	Eiffage(ex Foug.)1	1100	1117	+1,55
13	Elf Aquitaine 1	459,40	460,20	+0,17
24	Elf Sanofi 1	989	1001	+1,21
13	Erap-Elf CPet 1	407	400	-1,72
30	Eridania Beghin 1	865	863	-0,23
8,80	Essilor Intl 1	632	633	+0,16
9,48	Essilor Intl ADP 1	412	407	-1,21
25	Esso 1	1040	1025	-1,44
47	Eurafrance 1	2257	2269	+0,53
0,68	Euro Disney 1	48,70	48,75	+0,10
10,75	Euro RSCG W.W.	547	545	-0,37
15	Europe 1- 1	1470	1545	+5,10
—	Eurotunnel 1	41,20	41,05	-0,36
—	Filipacchi Medias	802	796	-0,75
8	Fimalac 1	148	147	-0,68
—	Fives-Lille 1	432,10	432	-0,02
32	Fromageries Bel 1	5020	5080	+1,20
11	Galeries Lafayet.1	1900	1870	-1,58
4	GAN 1	549	555	+1,09
10	Gascogne (B) 1	359	357	-0,56
55	Gaz Eaux(Fin.Ind)1	2020	2020	—
9	Geophysique 1	817	821	+0,49
8,50	Groupe Andre S.A.	694	695	+0,14
16,50	Groupe De La Cite1	746	733	-1,81
7	GTM-Entrepose 1	494	497	+0,61
22	Guyenne Gascogne 1	1775	1799	+1,35
6	Havas 1	472,50	481,60	+1,93
7	IDIA 1	239,50	239	-0,21
9,30	Imetal 1	535	534	-0,19
2	Immob.Phenix 1	124	122,20	-1,45
1	Ingenico 1	137	138,30	+0,95
43	Ins.Merieux Int. 1	2360	2350	-0,42
43,50	Interbail 1	558	564	+1,08
23,50	Intertechnique 1	520	520	—
25	Jean Lefebvre 1	1170	1170	—
33,50	Klepierre 1	714	697	-2,38
21,50	Labinal 1	690	690	—
9	Lafarge Coppee 1	432	435,80	+0,88
2,20	Lagardere (MMB) C1	147	148,40	+0,95
3,70	Lapeyre C1	277	271,10	-2,13
7	Lebon 2	282,50	282	-0,18
28,50	Legrand 1	4832	4857	+0,52
45,60	Legrand ADP 1	3710	3702	-0,22
8	Legris indust. 1	191	188,60	-1,26
70,50	Locindus 1	1840	1840	—
50,50	LVMH Moet Vuitton1	3715	3701	-0,38

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
10	Lyon.Eaux-Dumez 1	545	540	-0,92
12,50	Marine Wendel 1	424	424	—
2,20	Matra-Hachette 1	140,80	142,60	+1,28
4	Metaleurop 1	69	69,20	+0,29
2,50	Metrologie Intl 1	14,10	14,25	+1,06
1,50	Michelin 1	181,50	181,40	-0,06
4	Moulinex 1	136,90	134	-2,16
40	Navigation Mixte 1	1024	1025	+0,10
5,20	Nord-Est 1	156	156	—
—	Nordon (Ny) 1	548	—	—
—	Olipar 1	35,95	36	+0,14
9,60	Oreal 1	1159	1162	+0,26
12	Paribas 1	480	480	—
10	Pechiney CIP 1	335	340,20	+1,55
5	Pechiney Intl 1	209,50	208,30	-0,57
4,50	Pernod-Ricard 1	424,90	425,10	+0,05
18	Peugeot 1	654	658	+0,61
21,20	Pinault-Printemps1	845	847	+0,24
6,50	Plastic-Omn.(Ly) 1	655	670	+2,29
5,50	Poliet	360	354	-1,67
14,70	Primagaz 1	937	939	+0,21
7	Promodes 1	1071	1097	+2,43
15	Radiotechnique 1	342,10	340	-0,61
95	Redoute(S.A.La)1	905	927	+2,43
4,42	Remy Cointreau 1	229	229	—
8,20	Rexel(ex.CDME) 1	605	615	+1,65
3	Rhone Poulenc A 1	152,90	154,90	+1,31
1,20	Rochette (La) 1	29,20	28,90	-1,03
11	Roussel Uclaf 1	695	685	-1,44
88	Rue Imperiale(Ly)1	4110	4115	+0,12
11	Sade (Ny) 1	172	168	-2,33
10,50	Sagem 1	2545	2580	+1,38
14,50	Saint-Gobain 1	562	566	+0,71
37	Saint-Louis 1	1409	1417	+0,57
14	Salomon (Ly) 1	1910	1885	-1,31
16,50	Salvepar (Ny) 2	436	444,80	+2,02
22	Sat 2	2102	2103	+0,05
25	Saupiquet (Ns) 1	893	900	+0,78
10,50	Schneider ex.SPEP1	365,50	363,60	-0,52
—	SCOA 1	10,85	11,15	+2,76
6	SCOR S.A 1	626	630	+0,64
7,50	S.E.B.1	475	466	-1,89
28,50	Sefimeg 1	495	499	+0,81
12,60	Selectibanque 1	195	193	-1,03
32	SFIM 2	1065	1050	-1,41
5	SGE 1	254,20	255	+0,31
31,15	Simco 1	600	595	-0,83
6	S.I.T.A 1	770	785	+1,95
12	Skis Rossignol 1	1800	1800	—
9	Sligos 1	507	509	+0,39
15	Societe Gale A 1	697	697	—
5	Sodecco (B) 2	40,20	40,95	+1,87
8,85	Sodero (Ns) 2	70	69,95	-0,07
21	Sodexho 1	1010	1006	-0,40
2	Sogenal (Ny) 2	156	150	-3,85
33	Sommer-Allibert 1	1995	2000	+0,25
39,38	Sophia 1	508	505	-0,59
34,50	Sovac 1	1580	1600	+1,27

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
17	Spie Batignolles 1	380	380	—
22	Strafor Facom 1	558	553	-0,90
8,22	Suez 1	349,50	348,50	-0,29
14,50	Synthelabo 1	219	220,80	+0,82
6	Thomson-CSF 1	163,40	165,80	+1,47
7	Total 1	328,70	330,10	+0,43
3	UAP 1	672	667	-0,74
10	UFB Locabail 1	379	386	+1,85
4	UGC DA(ex Robur)M1	244,90	241	-1,59
25	UIC 1	545	548	+0,55
33	UIF 1	645	646	+0,16
13,30	UIS 2	960	952	-0,83
25	Unibail 1	521	520	-0,19
7	Valeo 1	1089	1084	-0,46
5,30	Vallourec 1	207,50	207	-0,24
5	Via Banque 1	411	409,40	-0,39
7	Worms & Cie 1	312	311	-0,32
29	Zodiac 1	1709	1700	-0,53
56	Elf Gabon	1191	1180	-0,92
0,47	Amax 1	133,10	132	-0,83
0,17	American Barrick 1	159	155	-2,52
1,25	American Express 1	196	190,80	-2,65
1,64	A.T.T. 1 ■	340,40	345	+1,35
4	Anglo American 1	193,10	193,50	+0,21
7,51	Angold 1	443	441	-0,45
2,03	Banco Santander 1 ■	305,10	307,10	+0,66
25,27	B.A.S.F. 1	956	978	+2,30
27,79	Bayer 1	1123	1130	+0,62
0,26	Blenheim Exhibt.1	31,50	32,10	+1,90
2,37	Buffelsfontein 1	62,40	60,20	-3,53
1,50	Chase Manhattan 1	195,90	200,10	+2,14
32,76	Daimler Benz 1	2651	2586	-2,45
—	De Beers 1	117,60	116,80	-0,68
37,80	Deutsche Bank 1	2972	2981	+0,30
30,34	Dresdner Bank 1	1501	1530	+1,93
1,34	Driefontein 1	68	64,90	-4,56
2,08	Du Pont Nemours 1	279,80	282,10	+0,82
2,39	Eastman Kodak 1	370	367,90	-0,57
—	East Rand 1	12,90	13,85	+7,36
8,15	Echo Bay Mines 1	73	70,30	-3,70
3,29	Electrolux 1	198,50	210	+5,87
1,82	Ericsson 1	329	332,60	+1,09
3,44	Exxon Corp. 1	390	385	-1,28
1,94	Ford Motor 1	372	374	+0,54
2,04	Freegold 1	81,30	80	-1,60
0,23	Gencor Limited 1	13,20	13,70	+3,79
3,18	General Electric 1	570	580	+1,75
0,95	General Motors 1	288	287	-0,35
13,77	Generale Belgique1	424	—	—
0,42	Grd Metropolitan 1	36,55	36,85	+0,82
0,71	Guinness Plc 1	38	38,50	+1,32
0,25	Hanson Plc 1	23,50	24	+2,13
0,33	Harmony Gold 1	27,80	27,20	-2,16
1,21	Hewlett-Packard 1	432	443,30	+2,62
0,25	Hitachi 1	45	46,40	+3,11
22,73	Hoechst 1	1000	999	-0,10
1,19	I.B.M 1	268,40	283	+5,44
0,98	I.C.I 1	61,70	64,50	+4,54

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
2,37	I.T.T. 1	540	555	+2,78
0,81	Ito Yokado 1	280	293,20	+4,71
0,28	Matsushita 1	79,20	79,60	+0,51
0,52	Mc Donald's 1	336	340	+1,19
1,34	Merck and Co 1	189	191,90	+1,53
3,93	Minnesota Mining 1	610	617	+1,15
0,18	Mitsubishi Corp. 1	63,20	63,10	-0,16
3,82	Mobil Corporat. 1	475,60	477,40	+0,38
2,94	Morgan J.P. 1	424	421,80	-0,52
57,18	Nestle SA Nom.	4701	4706	+0,11
0,70	Nippon Meat Packer	88,50	89,20	+0,79
2,82	Norsk Hydro 1	175	178	+1,71
5,34	Olsil 1	205	205	—
34,47	Petrofina 1	1571	1600	+1,85
3,16	Philip Morris 1	311	320,70	+3,12
3,13	Philips N.V 1	123,60	123,60	—
0,28	Placer Dome Inc 1	145,10	142,10	-2,07
1,55	Procter Gamble 1	320	324,80	+1,50
6,48	Quilmes 1	228	232	+1,75
1,65	Randfontein 1	51	49,40	-3,14
1,29	Rhone Poul.Rorer 1	263,20	264,50	+0,49
8,82	Royal Dutch 1	620	638	+2,90
1,18	R T Z 1	59,90	59,30	-1
—	Saatchi & Saatchi	16,10	16,15	+0,31
0,82	Sega Enterprises	505	508	+0,59
1,22	Saint-Helena 1	55,50	55	-0,90
1,71	Schlumberger 1	365,20	373,70	+2,33
0,88	Shell Transport 1 ■	60,95	62,75	+2,95
33,14	Siemens 1	2523	2556	+1,31
1,14	Sony Corporation 1	256	269,40	+5,23
0,19	Sumitomo Bank 1	129,60	129,60	—
1,14	T.D.K 1	208,90	210,60	+0,81
1,15	Telefonica 1	76,50	76,75	+0,33
0,22	Toshiba 1	35,50	38,40	+8,17
9,88	Unilever 1	675	686	+1,63
2,15	Unit.Technologie 1	360	365,60	+1,56
9,76	Vaal Reefs 1	496	486	-2,02
5,83	Volkswagen A.G 1	1378	1410	+2,32
3,97	Volvo (act.B) 1	323	315	-2,48
3,77	Western Deep 1	218	215	-1,38
3,60	Xerox Corp. 1	453	472,20	+4,24
0,29	Yamanouchi 1	121,50	123,60	+1,73
—	Zambia Copper 1	5,65	5,70	+0,88
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	118,60	8,951
CEPME 8,5% 88 CB	109	2,886
CEPME 9% 89 CA#	115,35	1,849
CEPME 9% 92-06 TSR	119	3,255
CFD (CCCE)8,7%90CB	—	7,175
CFD exCCCE8,6%92CB	117,48	6,244
CFF 10% 88-98 CA#	117,75	0,307
CFF 9% 88-97 CA#	111,06	0,740
CFF 10,25% 90 CA#	123	6,515
CLF 8,9% 88 CA#	114,95	3,853
CLF 9%88-93/98 CA#	111,05	8,758
CNA 9% 4/92 CB	119,70	4,488
CRH 8,6% 92-93 CB	114,50	2,969
CRH 8,5% 87-88 CA#	—	5,636
EDF 8,5% 88-89 CA#	132,31	8,126
EDF 8,6% 92 CA#	116,85	4,877
Emp.Etat 10,8%79	103	1,746
Em.Etat 13,4%83 CA	180,85	11,601
Em.Etat10,26%86 CA	—	6,606
Emp.Etat 6%7/93-97	101,79	1,792
Finansder 9%91CB#	121,25	8,408
Finansd.8,6%92 #CB	114,85	6,574
Florал9,75% 90 CA#	117,85	2,696
OAT 9,30% 12/97 CA#	—	8,788
OAT TMB 81/99 CA	99	6,780
OAT 10% 5/00 CA#	121,50	4,356
OAT 01 TME CA	101,30	4,885
OAT 8,5% 11/02 CA #	117,45	7,984
OAT 8,50% 19 CA #	123,40	0,186
OAT 8,50%92-23 CA#	123,10	4,448
PTT 11,2% 85 CB#	118,90	9,445
SNCF 8,8% 87-93CA	112,80	6,582
Lyon.Eaux 6,5%90CV	941	—
	—	—

Actions

VALEURS	Cours Préc.	Dernier cours
Arbel 2	350,10	352
Bains C.Monaco 2	898	890
B.Hypoth.Europ.	139	—
B.N.P Intercont.2	495	494
Benedictine	3800	3800
Biderman Intl	420	415
B T P (la cie) 2	33,70	33,80
Cambodge	860	—
Carbone Lorraine 2	480	452
Case Poclain 2	3,50	—
CBC 1	355	380
Centenaire Blanzy	376	380,10
Ceragen Holding	30	30
Champex (Ny)	9	9,35
CIC Un.Euro.CIP 1	254	343,80
C.I.T.R.A.M. (B)	3200	—
Cpt Lyon Alem.2	386	382
Concorde-Ass Risq2	1100	1075
Constr.Met.Prov.	11,70	—
Credit Gen.Ind.	110	—
Darblay	618	—
Didot Bottin	500	492
Eaux Bassin Vichy	2597	—
Ecia 1	420	420

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Ent.Mag. Paris	4905	5000
Eridania Beghin CI	720	715
Fidei(ex Immofice)2	350	341
Finalens	345	346
F.I.P.P.	310	320
FNAC 2	2989	—
Fonciere (Cie)	710	710
Foncina	480	—
France I.A.R.D	415	420
France S.A 1	2150	2180
From. Paul-Renard	2050	—
Gaumont 2	808	808
[illegible]	335	331
Gevelot	475	462
G.F.C. 1	477	480
G.T.I (Transport)	312	312
Immobail 2	480	498
Immobanque 2	975	980
Im.Marseillaise 2	6140	6140
Invest.(Ste Cle.)	2500	2450
Lille Bonnieres	1370	1370
Locafinanciere	489	—
Louvre 1	2211	2220
Lucia	125	131
Machines Bull 2	26	26,50
Mag.Uniprix	175,10	180
Metal Deploye	231	—
Mors 2	39,20	38
Navigation (Nle)	140	—
Optorg 2	300	—
Oreal (CI)	979	978
Origny-Desvroise	898	880
Monoprix	1567	1553
Paluel-Marmont	379	371,10
Parfinance	207	207,20
Paris Orleans	215	220
Piper Heidsieck	819	—
Porcher	230	228
Promodes (CI)	787	805
Publicis 2	880	867
Rochefortaise Con.	150,10	143
Rosario 2	176	179
Rougier	255	—
S.A.F.A.A.	369	—
S.A.F.I.C Alcan	180	180,20
Saga	385	385
Salins du Midi 2	520	524
Savoisienne M.	162	—
Sific 2	850	845
S.I.P.H.	111	107
Sofal	460	460
Soffo	269	—
Sofitam	69	69,90
Sofragi	3510	—
Soudure Autogene	656	650
Sovabail	437	438
Sterni	1025	1025
Taittinger 1	2415	2330
Tour Eiffel	272	270
Ulmer Cofrath	1796	—
Vicat 2	432	435
Virax	104,80	105
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G. AG	580	—	Kubota Corp.	34	—
Akzo NV	585	560	Noranda Mines	89,40	—
Alcan Aluminium	117,50	119	Olivetti Priv.	4,55	—
American Brands	195	198,70	Pfizer Inc.	355,10	385
Arbed	539	—	Ricoh Cy.	35,20	35,90
Asturienne Mines	187,80	187,80	Robeco	366,20	372,50
Banco Pop. Espanol	752	750	Rodamco N.V.	182,20	185,60
Banque Regl.Inter.	36500	36500	Rolinco	371,10	377,20
Chrysler Corp.	339	350	Saipem SPA	12,10	—
C.I.R SPA	4,15	—	Sema Group Plc ■	28,90	30
Commerzbank AG	1180	1185	SKF Aktiebolaget	88,20	88,50
Dow Chemical Co.1	328	325	Tenneco Inc.	290	—
Fiat Ord.	12,90	13,10	Toray Ind.	31,50	—
G.B.L.(Brux.Lamb.)	578	595	West Rand Cons.	5,50	—
Gevaert	1729	—		—	—
Glaxo Holdings Plc	61	60,50		—	—
Goodyear T.& R.Cy	282	280		—	—
Honeywell Inc.	194,20	—		—	—
Johannesburg Cons.	93,70	—		—	—

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	330	—	Paric.Percier *	193	—
Blanzy-Ouest*	842	—	Rorento	299	—
Brasseries Maroc	397	—	St-Dominique(Fin)	154	—
Calciphos*	78	—	St Gobain Emball.*	1851	—
Canadien Pacifique	95,20	—	Schlumberger Ind.*	431	—
CGH Cogenher ech.*	7	—	SEPR *	1601	—
CEBF (Ent.Ga.Fri.)	481,20	—	SMCI (M)	50	—
Cie Industrielle*	5010	—	SPR "B" nom.	341	—
Coparex Inter.*	570	—	Testut-Acquitas	100	—
Cr.Universel (Cie)	231	—	Waterman *	1100	—
CEAC.*	78	—		—	—
Grace and Co.	216	—		—	—
Groupe Victoire	1480	—		—	—
Table France*	346,50	—		—	—
Koninkl. Pakhoed	75,10	—		—	—
Lacassas Monde+ *	192,10	—		—	—
Off.Com.Pharm. *	950	—		—	—

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B.A.C.	23,70	—	I.C.C. 2	248	248
Boiron (Ly) 2 #	630	630	Idianova	61	61
Boisset (Ly)	213	218,50	Immob.Hotel. 2 #	1125	1125
CRCAM Paris IDF 1	1180	1195	Int. Computer	126	130
Calberson	278	286,10	IPBM	40	40
Cardif SA 1	1055	1098	Molex	178	178
CEGEP #	145,50	152,70	N.S.C Schlum.Ny	1030	1031
CFPI	158,10	160	Sanbo	231,40	241,10
C.N.I.M 1	1335	1335	Sopra	220	220
Codetour	332	—	TF1-1	584	570
Creeks	143	143	Thermador Hold(Ly)	384	390
Dauphin OTA	241,50	245	Unilog	264,50	260
Devanlay 2	1225	—	Viel et Compagnie#	209	205
Lubor.Delloye	112	113		—	—
Editions Belfond	120	—		—	—
Europ Propulsion 2	284	285		—	—
Finacor	218	219,80		—	—
G.L.M. S.A.	830	871		—	—
Gravograph	145	—		—	—
Guintoli	790	—		—	—

Sicav (sélection) 29 octobre

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Action	269,07	261,97
Actimonetaire C et D	32298,12	32298,12
Améri-gan	8907,48	8668,74
Amplitude	813,89	790,18
Antigone trésor	740051	740051
Arbitr. Court Terme	8209,62	8209,62 ◆
Associa Première	33873,66	33873,66
Associc	1227,08	1227,08
Atout Amérique	109,30	106,63
Atout Asie	145,73	103,15
Atout Futur C et D	564,37	550,60
Aurecic	1748,45	1697,52
Avenir Alizes	1949,59	1911,36
Axa Capital	213,83	207,60
Axa Court Terme	9077,32	9077,32
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	1173,89	1139,70
Axa.Ep.Fr.Ex Apeparg.	963,88	935,81
Axa Europe	145,55	141,31
Axa Investiments	137,38	133,38
Axa NPI	152,60	148,16
Axa Ob.Fr.Extrans	168,56	163,65
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Se	164,77	159,97
Axa Fram.Ex.Agepre	132,45	128,59
Axa Sél.Ex.Dr.Sele	166,60	161,75
Axa Valeurs PER	156,78	152,21
Cadence 1	1128,99	1106,85
Cadence 2	1134,87	1112,62
Cadence 3	1126,35	1104,26
Capimonetaire	7886,45	7079,37
Capioblig	7883	7728,43
Captacic	1638,58	1614,76
Coexis	1572,98	1543,65
Comptavalor	3989,08	3983,11
Credit Mutuel Capital	1519,05	1489,26
Cred.Mut.Ep.Cour.T	754,33	754,33
Cred.Mut.Ep.Ind. Cap	116,15	113,84
Cred.Mut.Ep.Ind. Dis	114,14	111,09
Cred.Mut.Ep.J	78803,94	78803,94
Cred.Mut.Ep.long.T	227,33	221,25
Cred.Mut.Ep.Monde	1400,28	1362,80
Cred.Mut.Ep.Quatre	1186,17	1154,42
Dieze	1681,56	1650,21
Drouot France	1052,25	1021,60
Drouot Sécurité	273,51	265,54
Ecocic	1276,93	1239,74
Ecupar	144,66	140,45
Ecur. Capicourt	202,69	202,18
Ecur. Capitalisation	3186,61	3075,85
Ecur. Expansion	549858,09	547934,34
Ecur. Géovaleurs	2764,31	2683,80
Ecur. Investissement	175,93	170,81
Ecur. Monepremière	76258,12	76258,12
Ecur. Monétaire	22324,31	22324,31
Ecur. Trésorerie	2749,49	2749,49
Ecur. Trimestriel	2171,05	2149,55
Elancial	138,36	134,33
Emergence Poste	111,02	107,79
Energie	401,72	383,58
Epercic	4105,57	4105,57
Eparcourt-Sicav	4434,27	4423,27
Epargne Associat.	26671,90	26368,21
Epargne-Unie	1614,81	1575,42
Eofi Cash capi.	9079,89	9079,89 ◆
Eurco Solidarité	1240,73	1237,36
Eurocic Leaders	1289,29	1261,45
Eurodyn	1417,77	1383,19
Euro Gan	7905,80	7601,54
Fonsicav	16478,39	16445,41
France-gan	13790,17	13258,78

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
France Garantie	289,34	288,76
France Obligations	504,18	499,19
Francic	561,41	545,08 ◆
Francic Pierre	136,93	132,94 ◇
Francic-Regions	1303,41	1285,45
Fructi-Associations	39,68	39,88
Fructi-Capi	50,08	49,32 ◆
Fructidor	257,84	253,24 ◆
Fructifrance actiom C	234,12	228,41
Fructifrance action D	224,84	218,58
GAN Rendement	5794,87	5708,44
Gestilion	17516,36	17516,36
Gest.Associations	212,29	207,82
Horizon	1650,52	1602,45
HLM Monétaire	15871,87	15871,87
Indicia	1272,83	1241,56 ◆
Indust.Fse.Cour.T.	1679,20	1679,20 ◇
Intensys	106,86	106,59
Interepar	115008,39	111658,60
Interoblig	17749,59	17401,56
Intersélection Fce	608,61	594,72
Japacic	198,20	192,43
Jeunepargne	348,97	335,93 ◆
Latitude	2548,74	2542,93
Lion Association	12258,14	12258,14
Lion Institution	36931,15	36839,05
Lionplus	1223,28	1199,29
Lion Trésor	2479,55	2455
Livret Bourse Inv.	680,04	680,23
Livret Portefeuil.	863,38	838,23
Méditerranée	219,82	213,42
Mensuel CIC	10428,90	10325,64
Monedem	77569,15	77569,15
Mone.J	40938,65	40938,65 ◇
Monévalor	49581,15	49581,15
Mutualité dépôts	15762,59	15731,13
Natio Court Terme	107749	107427
Natio Court Terme2	324236	324236
Natio Epargne	20829,55	20623,32
Natio Ep. Capital	13210,84	13080,04
Natio Ep. Croissance	2148,49	2090,98
Natio Ep. Obligations	229,74	223,59
Natio-Ep. Retraite	147,26	143,32
Natio Ep. Trésor	9250,77	9232,31
Natio. Eparg. Valeurs	537,21	522,83
Natio-Fran.index	1219,94	1187,29
Natio-Imm.	1497,31	1457,34
Natio-Inter	1830,05	1781,07
Natio-Monétaire	28423,95	28423,95
Natio-Opportunités	1409,43	1371,77
Natio-Patrimoine	1645,40	1601,36
Natio-Perspectives	1385,32	1349,24
Natio-Placements	67005,34	67005,34
Natio-Revenus	1139,05	1127,77
Natio Sécurité	12493,08	12493,08
Natio-Valeurs	1041,17	1013,39
Nippon-Gan	7393,44	7189,08
Nord Sud Dévelop	1957,19	1953,28
Obli-Associations	188,98	186,17
Oblicic-Mondial	3181,23	3134,22 ◇
Oblicic-Régions	1161,27	1144,11
Oblifutur	3478,55	3413,89
Oblig. tres caté.	213,83	210,67
Oblilion	1768,84	1751,33
Oblisécurité Sicav	14700,67	14700,67
Oblitys	526,60	510,82
Oraction	1655,28	1614,91
Paribas Capitalisation	1983,45	1865,94
Paribas Opportunités	151,45	147,06

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Paribas Patrimoine	698,94	678,58
Patrimoine Retraite	259,15	254,07
Pervalor	698,92	685,22
Planicter	1483,72	1447,53 ◆
Plénitude	168,87	163,76
Poste Croissance	6222,65	6215,83
Poste Gestion	74931,87	74931,87
Première Oblig	11265,12	11253,87
Prévoy. Ecureuil	115,15	114,81
Priv'Associations	33330,01	33330,01
Proficius	1047,03	1027,51
Rentacic	177,72	175,09
Revenus Trimestr.	5723,82	5668,95
Revenu-Vert	1235,48	1212,42
St Honoré Vie & Santé	1154,04	1101,71
St Honoré Bons du Tr.	12702,86	12639,66
St Honoré Invest.	969,57	924,65
St Honoré Pacifique	825,09	787,88
St Honoré Real	16994,30	16926,59
Sécuricic	1961,87	1961,87
Sécuri-Gan	13718,93	13442,09
Sécurimat	1573,09	1573,09
Sensivalor	30549,83	30549,83
SEVEA	108,02	103,43 ◆
Sicav Associations	2084,48	2084,48
SFI-CNP Assur	808,04	784,50
S.G. Fr. opport. C et D	1564,03	1533,36
Sicav 5.000	528,92	514,76
S.I. Est	1687,78	1638,60
Silvafrance	828,52	804,48
Silvam	485,82	472,82
Silvarente	244,29	239,50
Silvinter	571,12	555,83
S.N.I.	1321,48	1282,99 ◇
Sogenfrance C	1433,71	1405,60
Sogenfrance D	1385,82	1357,86
Sogépargne	338,10	331,47
Soginter	1659,83	1627,28
Soleil Investissements	720,82	698,87
Solstice	2334,02	2328,28
State Street Act. Eur	12541,94	12117,82 ◆
State Street Act. Frce	13123,46	12741,22
St. Str. Act.Japon	15698,81	15167,74
State Street Emer. Mkt	17579,86	17115,45
St.Street OAT Plus	13155,58	12897,63
Stratégie Actions	983,48	945,65
Stratégie Rendement	1676,76	1623,98
Techno-Gan	6929,84	6663,31
Thesora	792,90	785,05
Trésor Plus	1542,82	1527,54
Trésor Trimestriel	1105,48	1094,53
Trésoricic	148323,58	148323,58
Trilion	5589,27	5517,54
Uni-Associations	126,75	126,75 ◇
Uni-Foncier	1543,17	1505,53
Unifrance	701,87	684,75
Uni Régions	1408,85	1374,48
Univer	264,43	264,43 ◇
Univers Actions	1627,12	1587,43
Univers Obligations	2734,39	2894,59
Valorg	2322,42	2320,10 ◆
Valrea|	60465,98	60425,69
Winterthur St-Honore	275,73	263,23
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 29/10	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,9090	5,8895	5,60	6,10
Ecu	6,6950	6,6955	—	—
Allemagne (100 dm)	350,0800	350,1900	336	359
Belgique (100 F)	16,1590	16,1155	15,60	16,60
Pays-Bas (100 fl)	311,7200	311,7900	299	320
Italie (1000 lires)	3,5975	3,6100	3,35	3,80
Danemark (100 krd)	86,8700	86,8200	82	90
Irlande (1 iep)	8,2580	8,2560	7,85	8,60
Gde-Bretagne (1 L)	8,7295	8,7295	8,25	9,05
Grèce (100 drachmes)	2,4450	2,4455	2,69	3,09
Suisse (100 f)	396,9000	398,2600	382	404
Suède (100 krs)	72,3300	72,1300	68	77
Norvège (100 k)	80,2300	80,1800	76	85
Autriche (100 sch)	49,7680	49,7920	48,20	51,20
Espagne (100 pes)	4,3755	4,3705	4,10	4,65
Portugal (100 esc)	3,4000	3,4000	3	3,75
Canada (1 $ can)	4,4742	4,4509	4,20	4,65
Japon (100 yens)	5,4401	5,4093	5,20	5,55

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 29/10
Or fin (kilo en barre)	69700	69800
Or fin (en lingot)	69750	69950
Napoléon (20f)	398	400
Pièce Fr (10 f)	365	—
Pièce Suisse (20 f)	404	401
Pièce Latine (20 f)	400	400
Souverain	510	519
Pièce 20 dollars	2580	2511
Pièce 10 dollars	1230	1227,50
Pièce 5 dollars	795	—
Pièce 50 pesos	2600	2590
Pièce 10 florins	418	417

Matif (Marché à terme international de France)

29 octobre 1993

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 149 259

Cours	Mars 94	Juin 94	Déc. 93
Dernier	128,20	127,84	123,88
Précédent	128,22	127,64	123,94

CAC 40 A TERME
Volume : 34 207

Cours	Oct. 93	Nov. 93	Déc. 93
Dernier	2189,50	2192	2202
Précédent	2197	2211	2225

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux — Li = Lille
Ly = Lyon — M = Marseille
Ny = Nancy — Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Décès

– Les familles Blondel, Barbeau-Blondel, Stierlam-Blondel,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jacqueline BLONDEL-RIGOULOT.

La cérémonie d'incinération aura lieu au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, le jeudi 4 novembre 1993, à 9 h 15.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

7, allée Auber,
91200 Athis-Mons.

– Mme Pierre Breguet,
Mme Edith Breguet
et ses enfants,
M. et Mme Gilles Breguet
et leurs enfants,
font part du décès de

M. Pierre Louis BREGUET,

le 29 octobre 1993.

La cérémonie religieuse aura lieu au temple de l'Etoile, 52, avenue de la Grande-Armée, à Paris, le mercredi 3 novembre, à 16 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Ni fleurs ni couronnes.

– Ginette,
son épouse,
Jean-Michel, Daniel et Alain,
ses enfants,
Amandine, Christophe, Thomas et Alexandre,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 29 octobre 1993, de

Guy-José BRETONÈS,
professeur en Sorbonne,
ingénieur général (H) d'agronomie,
membre de l'Académie des sciences d'outre-mer,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur du Mérite agricole,
Palmes académiques.

Ses obsèques ont eu lieu à Jarnac (Charente), le mardi 2 novembre 1993.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

Mort du producteur de cinéma Georges Dancigers

Le producteur Georges Dancigers est mort le 1er novembre à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine) à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Né en 1908 à Tukkini (Russie), Georges Dancigers a débuté dans la production de cinéma en 1934, et fondé en 1945 les Films Ariane avec Alexandre Mnouchkine (mort le 3 avril 1993), et Francis Cosne. Leur société aura été une des pièces maîtresses de la production française durant trois décennies, grâce à une politique faite à la fois de diversité et de fidélité à certains cinéastes, de Cocteau (*l'Aigle à deux têtes*, 1947, *les Parents terribles*, 1948), à Lautner et surtout à Philippe de Broca, mais aussi à des comédiens comme Gérard Philipe puis Jean-Paul Belmondo. On doit ainsi à Ariane la production de *Fanfan la Tulipe* (1951), de Christian-Jaque, *Vivre pour vivre* (1967) et *Un homme qui me plaît* (1969), de Claude Lelouch, *Stavisky* (1974), d'Alain Resnais...

– L'association Connaissance de la Russie et de son voisinage
a la tristesse de faire part du décès de son président

Léo HAMON,
ancien ministre,
professeur émérite
à l'université Paris-I,

survenu le 27 octobre 1993.

(Le Monde *du 30 octobre.*)

– Nicole Henocq,
née Matheron,
son épouse,
Christophe, Patricia et Emile Henocq,
Antoine, Jacqueline, Louis, Alexandre et Isabelle Henocq,
Benoît Henocq,
Adrien Henocq,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Emile HENOCQ,

survenu le 28 octobre 1993.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 3 novembre, à 14 heures, en l'église Saint-Eloi, à Paris-12e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Famille Henocq : 163, avenue de la Maréchale,
94420 Le Plessis-Trévise.

– M. Philippe Raynaud,
son époux,
Julie Raynaud,
sa fille,
M. Henri Ryckwaert,
son père,
M. et Mme Daniel Gras
et leurs enfants,
ses sœur, beau-frère, neveu et nièces,
M. René Raynaud,
son beau-père,
M. et Mme Michel Raynaud
et leurs enfants,
ses beau-frère, belle-sœur et neveux,
Mme Yvonne Noyer,
sa tante,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Annie RAYNAUD,
née Ryckwaert,

survenu le 28 octobre 1993, à Paris.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 4 novembre, à 8 h 30, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Grenelle, place Etienne-Pernet, Paris-15e.

L'inhumation aura lieu à Saint-Maurice-les-Brousses (Haute-Vienne), dans l'intimité familiale.

72, rue Saint-Charles,
75015 Paris.

– Micheline Laigneau-Richard
a le regret de faire part du décès de

André RICHARD,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,
agrégé d'histoire,
professeur honoraire
au lycée Voltaire et à l'IDHEC,

survenu le 20 octobre 1993, à Paris.

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité, selon le vœu du défunt, à Touffréville (Calvados).

– Ses neveux Thery, Deviller
Et alliés,
Georges O'Neill,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Laure THERY,

qui s'est éteinte, à l'hôpital de Vaugirard, le 28 octobre 1993, à quatre-vingt-dix-sept ans.

La messe d'adieu sera célébrée le jeudi 4 novembre, à 8 h 30, en l'église Saint-François-Xavier, Paris-7e, par son neveu Jean-François Thery, Père blanc.

Félix et Marie-Dominique Martin-Deviller,
30, rue Chazière,
69004 Lyon.

– Mme Madeleine Warter,
son épouse,
Le docteur et Mme Gérard Warter,
ses enfants,
Alexandre et Sophie Warter,
ses petites-filles,
ont la très grande tristesse de faire part du décès du

docteur Arcadius WARTER,

survenu le 26 octobre 1993.

Selon ses dernières volontés, les obsèques se sont déroulées dans la plus stricte intimité familiale.

– Les familles Wiesengrun, Rotkern et Ichay,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Dolfi (Adolphe) Z'L WIESENGRUN,

survenu dans la nuit du 28 au 29 octobre 1993, en son domicile.

La levée du corps a eu lieu le mardi 2 novembre 1993, au 1, cité Trévise, Paris-9e.

L'inhumation aura lieu vendredi 5 novembre, en Israël.

Cette annonce tient lieu de faire-part.

– Mme Michel Tripier,
son épouse,
Florence et Antoine Hélou
et leur fille Marie,
Anne Tripier-Jumelet
et ses fils Thomas et Louis,
Jean et Margo Tripier
et leurs fils Etienne et Félix,
Charlotte Tripier,
ses enfants et petits-enfants,
Nicolas Tripier
et ses enfants,
Elisabeth Tripier,
Marie-Dominique Palairet
et ses enfants,
Pierre et Maryse Tripier
et leurs enfants,
Anne et Juan Cousino
et leurs enfants,
Marie-Victoire et Jean-Michel Rossignol
et leurs enfants,
ses frères, sœurs, neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu du

vice-amiral d'escadre Michel TRIPIER,
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
commandeur de l'ordre de Malte,
membre de l'Académie de marine,

survenu le 22 octobre 1993.

Les obsèques ont eu lieu le mardi 26 octobre, à Toulon.

Une messe sera célébrée, à Paris, le mardi 9 novembre, à 18 h 30, en la chapelle de l'Ecole militaire.

– Le 27 octobre 1993, s'est éteinte, dans sa quatre-vingt-quinzième année, entourée de l'affection de ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,

Mme Georgette DEBBASCH,
née Sarfati.

Les obsèques ont eu lieu le 28 octobre, au cimetière de Bagneux.

On nous prie de rappeler la mémoire de son époux,

Me Jules DEBBASCH,

disparu le 30 mars 1982.

Remerciements

– Mme Y. Raoux,
très émue par les regrets exprimés au décès de son mari, ainsi qu'à son propre chagrin, exprime ses profonds remerciements à tous les amis qui ont connu et estimé son époux,

Paul RAOUX.

Anniversaires

– Pour le sixième anniversaire de la mort de

Vasso DEVETZI,

un office à sa mémoire sera célébré vendredi 5 novembre 1993, à 17 heures, en la cathédrale orthodoxe grecque, 7, rue Georges-Bizet, Paris-16e.

– Pour le huitième anniversaire du rappel à Dieu, le 3 novembre 1985, de

Pierre DUC,

une pieuse pensée est demandée à tous ceux qui sont restés fidèles à son souvenir

---

– Le 3 novembre 1943,

Madeleine LÉVY

était arrêtée à Toulouse par la Milice, et déportée sans retour, à l'âge de vingt-cinq ans.

Résistante de la première heure, titulaire de la médaille militaire et de la croix de guerre avec palmes, elle était la petite-fille du capitaine Alfred Dreyfus et la fille du docteur Pierre-Paul Lévy, pionnier de la vaccination antidiphtérique, médaille d'or de la Ville de Paris pour la recherche.

Sa famille
Et ses amis rappellent avec émotion son lumineux souvenir.

Spira MITTELMANN,
17 mars 1912-2 novembre 1992.

In memoriam.

Sa femme,
Ses enfants,
Son petit-fils,
Sa famille.

Messes anniversaires

– Il y a un an, le 30 octobre 1992,

Stéphane THIOLLIER

nous quittait.

Une messe sera dite à son intention par le Père Serge de Beaurecueil, le mardi 9 novembre 1993, à 18 heures, dans la crypte du couvent des dominicains, 222, Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8e.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6162

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									■
II									
III									
IV			■		■				
V		■						■	
VI				■			■		
VII									
VIII								■	
IX			■						
X		■			■	■			■
XI					■				

HORIZONTALEMENT

I. Des gens qui savent bien trancher. – II. Utiles pour ceux qui ont des fonds à placer. – III. Plus que dans les grandes largeurs. – IV. Dans une série de sept. Où il n'y a rien à prendre. – V. Centre touristique étranger. – VI. Se montra très attachant. Conjonction. Un peu de peine. – VII. Un homme qui sait bien diriger. – VIII. Peut être assimilé à la piquette. – IX. Règles. Bien établi. – X. Evoque un bouton dans les champs. Ordre de déplacement. – XI. Servit de monnaie d'échange. Peut faire l'objet de recherches quand elle est petite.

VERTICALEMENT

1. Des forts en thème. – 2. Un poisson qui a des ailes. Son écharpe est bariolée. – 3. Peut être assimilé à la fin. Qu'on fera pour rien. Un vague sujet. – 4. Voulut voler de ses propres ailes. Comme l'air de celui qui cherche sa voie. – 5. Sur un chantier naval. Mollusque évoquant la beauté. – 6. Sont à croquer. – 7. En Bretagne. Un endroit où l'on se fait vraiment suer. – 8. Pas entouré. Pas présentable. Bien pris quand il est fait. – 9. Etait plus fort qu'un as.

Solution du problème n° 6161

Horizontalement

I. Ballade. – II. Avoisiner. – III. Réincarné. – IV. Bu. Sa. Eté. – V. Uxmal. Ne. – VI. Anone. – VII. Tignasse. – VIII. Nil. Or. – IX. Ecloserie. – X. Etirent. – XI. Fuser. As.

Verticalement

1. Barbue. Neuf. – 2. Aveux. Tic. – 3. Loi. Mailles. – 4. Linsang. Ote. – 5. Ascalon. Sir. – 6. Dia. Nager. – 7. Enrênés. Réa. – 8. Ente. Soins. – 9. Crée. Béret.

GUY BROUTY

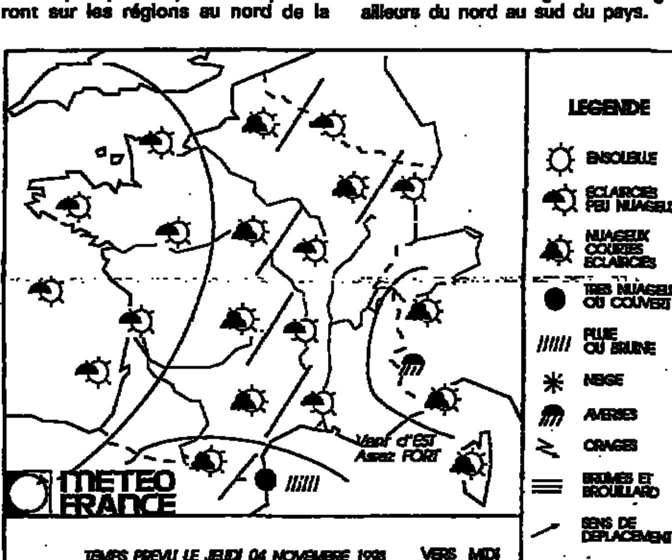
MÉTÉOROLOGIE

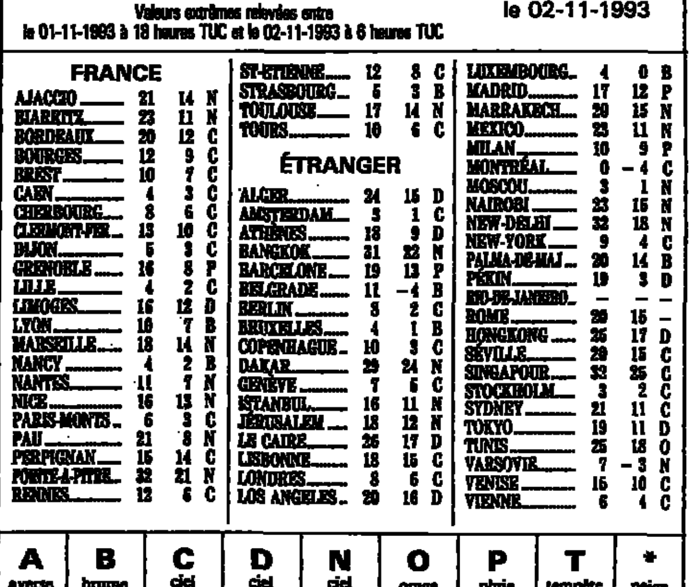
Mercredi. Temps très nuageux et parfois pluvieux. – Tout au long de la journée, les nuages seront très nombreux sur l'ensemble du pays. Des brumes et brouillards seront présents dans le Nord-Est et se dissiperont dans la matinée. Il pleuvra sur les régions du Sud-Est. Les précipitations ne devraient pas être abondantes, tout au plus modérées le matin sur le Languedoc-Roussillon.

Quelques pluies éparses se produiront sur les régions au nord de la Seine. Quelques averses intéresseront la Bretagne à la mi-journée.

Le vent d'est à sud est sera modéré en Méditerranée.

Les températures se radouciront : le matin il fera 3 degrés à 7 degrés dans le Nord-Est, 8 degrés à 10 degrés dans le Centre et le Centre-Est, 10 degrés à 15 degrés ailleurs. L'après-midi, le thermomètre atteindra 10 degrés à 13 degrés sur le Nord et le Nord-Est et 13 degrés à 20 degrés ailleurs du nord au sud du pays.





TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 02-11-1993
Valeurs extrêmes relevées entre le 01-11-1993 à 18 heures TUC et le 02-11-1993 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	21	14	N
BIARRITZ	23	11	N
BORDEAUX	20	12	C
BOURGES	12	9	C
BREST	10	7	C
CAEN	4	3	C
CHERBOURG	8	6	C
CLERMONT-FER.	13	10	C
DIJON	5	3	C
GRENOBLE	16	8	P
LILLE	4	2	C
LIMOGES	16	12	D
LYON	10	7	B
MARSEILLE	18	14	N
NANCY	4	2	B
NANTES	11	7	N
NICE	16	13	N
PARIS-MONTS.	6	3	C
PAU	21	8	N
PERPIGNAN	15	14	C
POINTE-A-PITRE	32	21	N
RENNES	12	6	C
ST-ETIENNE	12	8	C
STRASBOURG	5	3	B
TOULOUSE	17	14	N
TOURS	10	6	C

ÉTRANGER			
ALGER	24	15	D
AMSTERDAM	5	1	C
ATHÈNES	18	9	D
BANGKOK	31	22	N
BARCELONE	19	13	P
BELGRADE	11	-4	B
BERLIN	5	2	C
BRUXELLES	4	1	B
COPENHAGUE	10	9	C
DAKAR	29	24	N
GENÈVE	7	6	C
ISTANBUL	16	11	N
JÉRUSALEM	18	12	N
LE CAIRE	26	17	D
LISBONNE	18	15	C
LONDRES	8	6	C
LOS ANGELES	20	16	D
LUXEMBOURG	4	0	B
MADRID	17	12	P
MARRAKECH	20	15	N
MEXICO	23	11	N
MILAN	10	9	P
MONTRÉAL	0	-4	C
MOSCOU	3	1	N
NAIROBI	23	15	N
NEW-DELHI	32	18	N
NEW-YORK	9	4	C
PALMA-DE-MAJ.	20	14	B
PÉKIN	19	3	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	20	15	–
HONGKONG	26	17	D
SÉVILLE	28	15	C
SINGAPOUR	32	25	C
STOCKHOLM	3	2	C
SYDNEY	21	11	C
TOKYO	19	11	D
TUNIS	25	18	O
VARSOVIE	7	-3	N
VENISE	15	10	C
VIENNE	6	4	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

ÉCHECS

Anatoli Karpov champion du monde FIDE. – Anatoli Karpov a remporté le titre de champion de monde FIDE en s'assurant le demi-point qui lui manquait lors de la vingt et unième partie du championnat du monde organisé à Djakarta par la Fédération internationale des échecs. Karpov a atteint le score de 12,5 points contre 8,5 points à son adversaire le Néerlandais Jan Timman.

LÉGION D'HONNEUR

Défense

Par décret paru au *Journal officiel* du samedi 30 octobre sont nommés chevaliers :

MM. Jean Liard et Christophe Tschaen.

MARDI 2 NOVEMBRE

TF 1

15.30 Feuilleton : La Clinique de la Forêt-Noire.

16.15 Jeu : Une famille en or.

16.40 Club Dorothée. Charles s'en charge ; Parker Lewis ne perd jamais ; Jeux.

17.50 Série : Premiers baisers.

18.20 Série : Hélène et les garçons.

18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Présenté par Christophe Dechavanne. Invité : Phil Barney.

19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.10).

20.00 Journal, Tiercé et Météo.

20.50 Cinéma : Rocky 3, l'œil du tigre. □ Film américain de Sylvester Stallone (1981).

22.30 Sport : Boxe. Demi-finale mondiale des poids lourds-légers : Norbert Ekassi (France)-James Warring (USA) ; Frank Nicotra (France)-Tony Booth (Grande-Bretagne), en direct de Levallois-Perret.

22.35 Magazine : Le Club de l'enjeu. Présenté par Emmanuel de La Taille et Alain Weiller. Invités : *Pierre Bellon, président de* Sodexho ; Daniel Toscan du Plantier ; Yves Blanchard, président du CAA ; Linda Halfon, responsable DESS vente et négociation ; Jean-Pierre Begon-Lours, PDG d'Axiva ; Noël Goutard, PDG de Valeo ; Philippe Dumont, président de Rousseau.

0.15 Journal et Météo.

0.20 Série : Intrigues.

0.50 Magazine : Reportages. Une maman en plus, de Bénédicte Duran et Serge Billard (rediff.).

FRANCE 2

15.40 Variétés : La Chance aux chansons. Emission présentée par Pascal Sevran. Hommage à Jean-Claude Pascal.

16.40 Jeu : Des chiffres et des lettres. Animé par Laurent Romejko.

17.05 Magazine : Giga. Avec les séries : L'Annexe ; Sauvés par le gong ; Sois prof et tais-toi.

18.40 Jeu : Un pour tous. Animé par Christian Morin et Cendrine Dominguez.

19.15 Jeu : Que le meilleur gagne.

20.00 Journal, Météo et Journal des courses.

20.50 Cinéma : Le Rapace. ■ Film franco-italo-américain de José Giovanni (1967).

22.40 Magazine : Bas les masques. Présenté par Mireille Dumas. On va se dire oui pour la vie (le mariage). Reportages : Le grand jour, de Catherine Siguret et Cyril Chamalet ; A la vie, à la mort, de Martine Lupi et Angela Lorente ; Eddy Barclay : l'homme qui aimait les mariages, de Martine Lupi et Angela Lorente.

23.55 Journal et Météo.

0.15 Sport : Tennis. Open de Paris-Bercy. Résumé.

FRANCE 3

13.30 Sport : Tennis. Open de Paris-Bercy en direct. Premiers et deuxièmes tours des simples et des doubles.

18.25 Jeu : Questions pour un champion.

18.50 Un livre, un jour. *Un cœur si blanc,* de Javier Marias.

19.00 Le 19-20 de l'information.

20.05 Divertissement : La Grande Classe.

20.30 Le Journal des sports.

20.50 Spectacle : Le Cirque magique de Corée. Présenté par Sergio. L'Ensemble national de Pyongyang : huit numéros de cirque et huit numéros de magie et de grande illusion. Spectacle enregistré au Cirque d'Hiver Bouglione en décembre 1992.

22.05 Journal et Météo.

22.35 ▶ *Les Brûlures* de l'Histoire. Magazine présenté par Laure Adler et Patrick Rotman. John Fitzgerald Kennedy : trente ans après, mythe et réalités. Invité : André Kaspi, historien, professeur d'histoire des Etats-Unis à la Sorbonne.

23.30 Magazine : A la une sur la 3. Présenté par Christine Ockrent. Avec Serge July et Philippe Alexandre.

23.55 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

15.15 Magazine : 24 heures (rediff.).

16.10 Le Journal du cinéma.

16.15 Cinéma : Rocketeer. ■■ Film américain de Joe Johnston (1991).

18.00 Canaille peluche. Le Tourbillon noir.

— En clair jusqu'à 20.35 —

18.30 Ça cartoon.

18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invitée : Anny Duperey.

20.30 Le Journal du cinéma.

20.35 Cinéma : L'Amour poursuite. ■ Film américain d'Alan Rudolph (1989).

22.05 Flash d'informations.

22.15 Cinéma : Drugstore Cow-boy. ■■ Film américain de Gus Van Sant (1989).

23.50 Téléfilm : *La Voyageuse du soir.* D'Igaal Niddam.

1.25 Cinéma : Bianca. ■■ Film italien de Nanni Moretti (1984).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Théâtre : Légendes de la forêt viennoise. Pièce d'Odon von Horvath, mise en scène d'André Engel (rediff.).

19.00 Série : Hale and Pace.

19.30 Documentaire : Happy Birthday, AFN. D'Eckhard Garczyk et Dieter Gaebler. Les souvenirs de l'âge d'or.

20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Magazine : Transit. De Daniel Leconte. Retours ? Oublier Beyrouth, de Dominique Agniel et Jean-François Regnoux ; Nous étions amis à Vukovar, d'Alex Fenz et Bernard Menoux. Invités : Jean-Claude Guillebaud, Amin Maalouf et Herta Müller.

21.45 Soirée thématique : Heinrich Mann. Portrait d'une époque. Soirée proposée par Gerhard Vogel (ARD).

21.46 Cinéma : Le Sujet de l'empereur (Der Untertan). ■■ Film est-allemand de Wolfgang Staudte (1951, v.o.), suivi, à 23.30, d'un extrait de *l'Ange bleu,* de Joseph von Sternberg, avec Marlene Dietrich.

23.35 Documentaire : Portrait d'une époque. De Wilfried F. Schoeller. Vie et œuvre de Heinrich Mann (75 min.). *Témoignage sur l'auteur et son époque.*

M 6

14.30 Magazine : La Vie à pleins tubes. Vidéofan : Liane Foly.

17.00 Variétés : Multitop.

17.30 Série : L'Etalon noir.

18.00 Série : Code Quantum.

19.00 Série : Deux flics à Miami.

19.54 Six minutes d'informations, Météo.

20.00 ▶ Série : Papa bricole !

20.35 Magazine : Grandeur nature. Présenté par Caroline Avon.

20.50 Série : Docteur Quinn. Joyeux anniversaire, docteur Quinn ; Rite d'initiation.

22.45 Série : Mission impossible.

23.40 Série : L'Exilé.

0.30 Six minutes première heure.

0.40 Théâtre : Le Miroir d'Aragon. Mise en scène de Jean-Louis Martinoty. Avec Jean Davy, Edith Scob, François Chaumette.

1.35 Musique : Flashback.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel médecine. La dyslexie.

21.30 Grand Angle. Etre juré en son âme et conscience (rediff.).

22.40 Les Nuits magnétiques. L'Hôtel du crime (imaginaire), de Goran Tocilovac.

0.05 Du jour au lendemain. Avec Michel Panoff (les Frères ennemis).

0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert. Symphonies du festin royal de Mgr le Comte d'Artois (Suite en sol, Suite en ré, Suite en fa), de Francœur, par la Simphonie du Marais, dir. Hugo Reyne.

22.00 Les Voix de la nuit. Par Henri Goraieb. Fanny Heldy, soprano. Œuvres de Gounod, Dupont, Puccini, Bizet, Thomas, Charpentier, Gounod.

23.09 Ainsi la nuit.

0.00 L'Heure bleue.

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Accessoires

DANS tout téléfilm qui se respecte, les objets partagent la vedette avec les comédiens. Canapé, service à café, voitures, téléphones, appartements, sont bien davantage *que des accessoires* : des balises, des clés psychologiques, des personnages à part entière. « A la vie à l'amour », sur TF 1, était un parfait prototype de ces œuvres électroménagères dont l'accessoiriste est le véritable auteur, et dont les vedettes sont plus souvent passées par des *magasins d'ameublement* que par le conservatoire.

L'intrigue, donc – les relations d'un enfant et de sa mère divorcée, – se déroule dans un milieu favorisé (ski, équitation, tableaux de maîtres chez les grands-parents, oncle *« de garde ce soir à l'hôpital »,* vieille maison de famille avec malle aux souvenirs dans le grenier), mais décontracté (voiture tout terrain, téléphones portables, parc immobilier se partageant entre lofts et duplex) et moderne (crevettes achetées à la hâte chez le Chinois, congélateur et four à micro-ondes). Les parents vivent certes chacun leur vie (répondeur téléphonique de papa, derrière lequel il abrite sans scrupules ses amours contingentes, week-ends au ski de maman), mais sont restés copains et complices (bisous, pont téléphonique permanent grâce aux appareils portables, énorme bouquet de papa *quand il vient dîner chez* maman). En dépit de ses lourdes responsabilités (secrétaire qui filtre les appels) maman a su préserver des espaces-tendresse (longs cheveux chaque soir amoureusement dénoués par son fils).

Arrive un beau jour l'amant, rencontré au ski. Coup de foudre (champagne, seau à champagne, flûtes à champagne, escapade improvisée dans les dunes du Touquet, plage déserte de sable fin). L'amant est animé d'intentions sérieuses (boucles d'oreilles en diamants et rubis, proposition *de vie commune dans un* duplex somptueux auquel il ne manque qu'une présence féminine), mais maman renâcle (escamotage en catastrophe des boucles d'oreilles avant de retrouver son fils chaque soir). L'amant tente alors de séduire *l'enfant* (coupe de champagne, robot qui s'allume quand on appuie sur la tête, peluche grandeur nature, moto d'appartement, punching-ball), mais maladroitement (abondance même de ces cadeaux). L'enfant entre en rébellion (vol d'une montre au supermarché, école buissonnière, poussée de fièvre soignée par l'oncle *médecin, bris intentionnel du* robot susmentionné, notes du trimestre en chute libre, simulation d'un enlèvement), jusqu'à forcer papa et maman à renouer (projet de vacances communes, *« peut-être en Afrique »*), et à maintenir l'amant, victime de ce dénouement *moral,* à distance respectueuse au bout d'un téléphone. Portable, évidemment.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MERCREDI 3 NOVEMBRE

TF 1

6.00 Série : Côté cœur (et à 0.30).

6.28 Météo (et à 6.58, 7.17).

6.30 Club mini Zig-Zag. Jayce.

7.00 Journal.

7.18 *Dessin animé* : Transmutazors (et à 7.25).

7.20 Club mini. Le Manège enchanté.

7.30 Disney Club mercredi. Dessins animés ; Les Gummi ; La Bande à Picsou ; L'Atelier de magie de Pierre Barclay.

9.00 Club Dorothée matin. T Rex ; Dragon Ball Z ; Max et Compagnie ; Ranma un demi ; Jet Man ; Salut les Musclés ; La Séquence animaux du docteur Klein ; Clip ; Jeux.

11.50 Jeu : La Roue de la fortune.

12.20 Jeu : Le Juste Prix.

12.50 Magazine : A vrai dire.

13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.

13.40 Série : Highlander.

14.35 Club Dorothée. Punky Brewster ; Ici bébé ; Huit ça suffit ; Salut les Musclés ; Parker Lewis ne perd jamais ; Jeux.

16.25 Sport : Football. Coupe d'Europe des vainqueurs de coupe, 2ᵉ tour match retour : Universitatea Craiova (Roumanie)-PSG ; à 17.15, mi-temps.

18.20 Série : Hélène et les garçons.

18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Invité : Francis Perrin.

19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 23.50).

20.00 Journal et Météo.

20.40 Sport : Football. Coupe d'Europe de l'UEFA, 2ᵉ tour : Servette de Genève-Bordeaux, en direct de Genève ; à 21.30, mi-temps ; à 21.45, 2ᵉ mi-temps ; à *22.45, résumé du match du* 2ᵉ tour retour de la Coupe d'Europe des clubs champions.

22.45 Magazine : Ex libris. Présenté par Patrick Poivre d'Arvor. 1940-1945, la France et ses mensonges. Invités : Henri Amouroux *(La page n'est pas encore tournée)* ; Antoine Lefébure *(les Conversations secrètes des Français sous l'Occupation)* ; Jean-Claude Pressac *(les Crématoires d'Auschwitz)* ; Ludwig Harig *(Malheur à qui danse hors de la ronde)* ; Fanny Ardant, à propos d'*Amok* de Stefan Zweig et de sa version cinématographique par Joël Farges ; Patrick Modiano *(Chien de printemps).*

23.55 Journal et Météo.

0.00 Série : Intrigues (et à 4.25).

0.50 TF1 nuit (et à 1.50, 2.50, 3.45, 4.20).

1.00 Documentaire : Histoires naturelles (et à 2.55).

1.55 Feuilleton : Les Aventures du jeune Patrick Pacard (2ᵉ épisode).

3.55 Série : Passions.

4.50 Musique.

5.10 Documentaire : Histoire des inventions.

FRANCE 2

5.55 Feuilleton : Monsieur Belvédère.

6.20 Dessin animé.

6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.

8.30 Feuilleton : Amoureusement vôtre.

8.55 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.

9.20 Télévisator 2. Présenté par Patrice et Cyril Drevet. Jeux vidéos et dessins animés : Super Mario, James Bond Junior, Retour vers le futur, Family Dog.

11.15 Flash d'informations.

11.20 Jeu : Motus.

11.50 Jeu : Pyramide (et à 4.30).

12.25 Jeu : Ces années-là.

12.59 Journal et Météo.

13.45 INC.

13.50 Série : Le Renard.

14.50 Série : Les deux font la paire.

15.40 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.00). Emission présentée par Pascal Sevran. Bal à André Verchuren. Avec Linda de Suza, Stone et Charden, Juliette Gréco, Arlette *Ménard, Josy Andrieu,* les danseurs de musette et de java.

16.35 Jeu : Des chiffres et des lettres. Animé par Laurent Romejko.

17.00 Magazine : Giga. Avec les séries : L'Annexe ; Sauvés par le gong ; Sois prof et tais-toi.

18.35 Jeu : Un pour tous. Présenté par Christian Morin et Cendrine Dominguez.

19.15 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.40). Animé par Nagui.

19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).

20.00 Journal, Journal des courses et Météo.

20.50 Téléfilm : Grossesse nerveuse. De Denis Rabaglia.

22.20 Documentaire : Chroniques de l'hôpital d'Armentières. De *Daniel Karlin* (8ᵉ chronique).

23.25 Journal et Météo.

23.45 Sport : Tennis. Open de Paris-Bercy. Résumé.

1.05 Court métrage : Histoire courte. Fuis la nuit, de Patrick Brunie, avec Denis Lavant ; Autour du ring, de Michel Vandestien.

1.30 Magazine : Bas les masques (rediff.).

2.40 Emissions religieuses (rediff.).

4.05 Dessin animé (et à 4.55).

4.10 Clip.

4.15 24 heures d'info.

FRANCE 3

7.00 Premier service.

7.15 Bonjour les petits loups.

8.00 Les Minikeums. Les Bisounours ; Denver ; Peter Pan ; Les Inventures des Minikeums ; Widget ; Jeu : les Mondes fantastiques ; Où est Charlie ? ; Docteur Doogie ; La Légende de Prince Valiant ; Comment c'est fait ? la vanille.

12.00 Flash d'informations.

12.05 Télévision régionale.

12.45 Journal.

13.00 Magazine : Votre cas nous intéresse. Les enseignants par correspondance.

13.30 Sport : Tennis. Open de Paris-Bercy en direct. Deuxièmes tours des simples et des doubles.

14.45 Le Magazine du Sénat.

15.00 Questions au gouvernement, en direct de l'Assemblée nationale.

16.45 Sport : Tennis (suite).

18.25 Jeu : Questions pour un champion.

18.50 Un livre, un jour. *Canards sanglants,* de Maurice Lever.

19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.

20.05 La Grande Classe.

20.30 Le Journal des sports.

20.45 INC.

20.50 ▶ Magazine : La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada. Un seul être vous manque... Invités : Anny Duperey *(le Voile noir ; Je vous écris)* ; Annick Ernoult-Delcourt *(Apprivoiser l'absence)* ; Agnès Caradec, femme de Loïc Caradec, navigateur disparu en 1986 ; Tobi Nathan, ethnopsychiatre ; André Bonaly, psychanalyste. Reportage : Furiani, le deuil *impossible, de Philippe Ody et* Olivier d'Angely.

22.30 Journal et Météo.

23.00 Mercredi chez vous. Programme des télévisions régionales. Alsace (Redde M'r Devon ; Téléclub ; Scènes et coulisses). Aquitaine (Soirée spéciale : Festival international du film d'histoire de Pessac). Limousin, Poitou-Charentes (Rural Express ; Capital santé ; Pendant ce temps-là ; Première partie). Lorraine, Champagne-Ardenne (Regards voisins ; La drogue ; Documentaire : Georges de La Tour ; Compact). Méditerranée (Plongée ; Face au toril ; Saga-cités). Normandie (Les Nouveaux Chemins de croix, reportage de Catherine Lecompte et Jean-Noël Lauque ; Zigue-zague ; Saga-cités ; Aléas). Ouest (Top à l'Ouest ; Documentaire ; L'hebdo musique) ; Paris-Ile-de-France, Centre (Décryptages ; Paris surface ; W et Cie ; Saga-cité) ; Rhône-Alpes, Auvergne (Ecoutez voir ; Saga-cité ; Une semaine en Auvergne ; Atmosphare). Sud (Pôle Sud : Michel del Castillo ; Aléas).

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 7.25 —

7.00 CBS Evening News. Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Chang.

7.23 Le Journal de l'emploi. Présenté par Martine Mauléon.

7.25 Canaille peluche.

— En clair jusqu'à 8.35 —

7.50 Ça cartoon.

8.35 Documentaire : Les Chimpanzés racontés par J. Goodall. De Karen Goodman et Kirk Simon.

9.00 Cinéma : Catherine de Russie. □ Film franco-italien d'Umberto Lenzi (1962).

10.41 Flash d'informations.

10.45 Le Journal du cinéma.

10.50 Cinéma : Vidéo Kid. □ Film américain de Todd Holland (1989).

— En clair jusqu'à 13.35 —

12.30 Magazine : La Grande Famille. Présenté par Jean-Luc Delarue. J'ai assisté à l'accouchement de ma femme ; Je me suis remarié(e) avec mon ex.

13.30 Le Journal de l'emploi.

13.35 Décode pas Bunny.

14.30 Série animée : Chipie & Clyde.

14.35 Documentaire : Histoires de chats. 4. Les aristochats, de Dick Meadows et Alan Neale.

15.00 Le Journal du cinéma.

15.05 Téléfilm : Nom de code, Requin. De Robert Iscove.

16.40 Dessin animé : Les Simpson.

17.05 Les Superstars du catch.

— En clair jusqu'à 18.00 —

17.55 Sport : Football. Coupe des champions : Bucarest-Monaco, match de 2ᵉ tour aller ; à 18.00, coup d'envoi.

— En clair jusqu'à 21.00 —

20.30 Le Journal du cinéma du mercredi.

21.00 Cinéma : Par l'épée. ■ Film américain de Jeremy Paul Kagan (1991).

22.25 Flash d'informations.

22.35 Cinéma : Sexes faibles. □ Film français de Serge Meynard (1992).

0.00 Cinéma : Léolo. ■■ *Film franco-canadien de Jean-*Claude Lauzon (1991).

1.45 Documentaire : L'Arbre et les Fourmis.

2.35 Surprises.

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Documentaire : Jazz in the Night. Dizzy for President, de Karl-*Heinz Cossmann et Christoph* Drese (rediff.).

17.30 Magazine : Transit. De Daniel Leconte (rediff.).

18.40 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor (rediff.).

19.00 Série : Hale and Pace.

19.35 Magazine : Mégamix. Présenté par Martin Meissonnier. Le Paléo Festival de Nyon. Jimmy Cliff, Iggy Pop, Nigel Kennedy, Out of Control, Sens Unik, Marva Wright, Neil Young, Galliano, Jean-Louis Aubert, CharlElie Couture, Sampling, le Terem Quartet de Saint-Pétersbourg, Willy Deville, les Costards.

20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Documentaire : Orphée. De Norbert Beilharz. *L'emploi du mythe d'Orphée dans l'art occidental.*

21.40 ▶ Documentaire : Le Quatuor des possibles. D'Edna Politi, avec le Quatuor Arditti.

23.15 Cinéma : Le Criminel. ■■ Film américain d'Orson Welles (1946, v.o.).

M 6

7.00 Informations : M 6 express (et à *8.00, 9.00, 10.00,* 11.00, 12.00).

7.05 Contact 6 Manager.

7.15 Les Matins d'Olivia (et à 8.05).

9.05 M 6 boutique. Télé-achat.

10.05 Musique : Boulevard des clips (et à 1.15, 6.10).

11.05 Série : Cagney et Lacey.

12.05 Série : Papa Schultz.

12.35 *Série : La Petite Maison* dans la prairie.

13.25 M 6 Kid. Tintin : Coke en stock ; Robin des Bois ; Banyard Commando ; Draculito.

15.45 Magazine : La Tête de l'emploi.

16.10 Magazine : Flashback. L'Année 1966.

16.40 Magazine : Fax'O (et à *0.50*). Interviews : Kris Kross, l'Affaire Louis Trio, Snow.

17.05 Variétés : Multitop.

17.30 Série : L'Etalon noir.

18.00 Série : Code Quantum.

19.00 Série : Deux flics à Miami.

19.54 Six minutes d'informations, Météo.

20.00 ▶ Série : Papa bricole !

20.35 Magazine : Ecolo 6 (et à *0.45*).

20.45 Téléfilm : La Mort enterrée. De Peter F. Bringmann.

22.25 Téléfilm : Strip-tease fatal. De Robert Lewis.

0.05 Magazine : Emotions.

0.35 Six minutes première heure.

2.15 Rediffusions. Le Miroir d'Aragon ; L'Abri pataud ; Les Enquêtes de Capital ; Fréquenstar ; Fax'O ; Culture rock ; Culture pub.

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes. Les Palestiniens : pluralité culturelle.

21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.

22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Premiers regards sur un Nouveau Monde : les Etats-Unis ou l'Amérique telle qu'ils l'ont vue (4).

22.40 Les Nuits magnétiques. Belle-Ile, l'île aux femmes, par Diane Kolnikoff.

0.05 Du jour au lendemain. *Avec Jean-Michel Besnier* (Histoire de la philosophie moderne et contemporaine).

0.50 Musique : Coda. Hommage à Franck Royon Le Mée (3).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 11 juillet lors des Académies musicales de Saintes) : Suites pour violoncelle, de Bach, par Anner Bylsma, violoncelle.

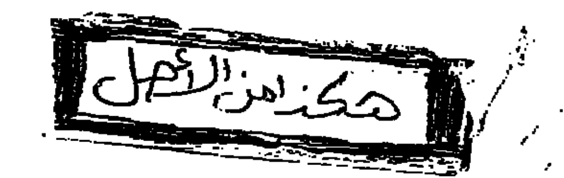
21.50 Concert (donné le 26 mai en l'église Notre-Dame-du-Travail à Paris) : Dreimal Tausend Jahre op. 50 a, De profundis op. 50 b, de Schoenberg ; Minnesang pour douze voix mixtes, de Nunes ; Quatre petites prières de saint François d'Assise, de Poulenc ; Asmara, de Florentz ; O sacrum convivium, de Messiaen, par le Chœur de Radio-France, dir. Guy Reibel.

23.09 Ainsi la nuit. Danses populaires roumaines, de Bartok ; Sonate pour violoncelle et piano en sol mineur op. 19, de Rachmaninov ; Introduction et allegro pour *harpe, avec accompagnement* de quatuor à cordes, flûte et clarinette, de Ravel.

0.00 L'Heure bleue. Tendances hexagonales, par Xavier Prévost. Le concert : Olivier Ker Ourio, harmoniciste et son quartette.

Les interventions à la radio

Radio-Shalom, 18 h 30 : Jean-Louis Debré (« Le grand débat »).



Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Mémoire

Le fameux principe de subsidiarité, nerf du traité de Maastricht, peut trouver corps ailleurs que dans la politique et l'économie. Dans la mémoire par exemple. La région du Limousin vient d'organiser à Limoges une rencontre avec ses homologues, la « voïvodie » de Gdansk et le « Bezirk » bavarois de Moyenne-Franconie. Il ne s'agissait ni de jumeler des troupes de majorettes, ni d'exporter des machines, ni de comparer des systèmes municipaux, mais de se recueillir, à trois, sur des souvenirs tragiques et encore douloureux d'une histoire européenne commune. Que ce fût à Dantzig, aujourd'hui Gdansk, à Nuremberg ou à Oradour-sur-Glane, le passé a laissé un goût de guerre et de massacres. Les dirigeants des trois régions, les regards fixés sur l'ex-Yougoslavie, ont voulu apporter leur pierre à l'avenir de l'Europe sans balayer ce qu'elle eut de honteux. La politique étrangère régionale peut être modeste, ambitieuse et judicieuse à la fois.

PROCYON

L'ESSENTIEL

Demain

L'Autriche aux marches de l'Union européenne

Quatre ans après la chute du communisme, l'Autriche aspire à entrer de plain-pied dans l'Europe communautaire. Un supplément de cinq pages pour faire le point.

Ce numéro comporte un cahier « Initiatives » folioté 29 à 40

Le numéro du « Monde » daté mardi 2 novembre a été tiré à 392 958 exemplaires

Après la libération des otages français

Les ravisseurs menacent la communauté étrangère établie en Algérie

Un message contenant des menaces à l'égard des étrangers vivant en Algérie a été remis par ses ravisseurs à Mme Michèle Thévenot, un des trois otages français libérés au cours du dernier week-end, a annoncé, lundi 1er novembre, un communiqué du ministère algérien de l'intérieur.

L'opération de libération des otages s'est soldée par quatre morts et une arrestation *dans* les rangs des ravisseurs, dont le communiqué ne précise pas l'identité. Sur les quatre membres du groupe en fuite, deux ont déjà été condamnés à mort par contumace.

Le communiqué, qui donne la première version officielle sur les circonstances de la libération des trois agents consulaires, indique que Jean-Claude Thévenot et Alain Fressier ont été libérés *dans le quartier des Eucalyptus*, à l'est d'Alger. D'après la version officielle, leurs gardiens, qui ont pris la fuite à l'approche des forces de l'ordre, les ont abandonnés, ligotés, dans une maison.

Les forces de l'ordre ont exploité des renseignements obtenus lors du ratissage d'un quartier d'Alger, selon lesquels les deux Français étaient détenus dans une maison à Oued-Slama, près de Larbaa, à une vingtaine de kilomètres au sud de la capitale. En arrivant sur les lieux, elles ont appris que les deux otages avaient été transférés dans une autre maison, située dans la banlieue d'Alger.

Accueillies par un tir nourri de la part du commando installé dans cette maison, les forces de l'ordre ont riposté, tuant un terroriste et en blessant un autre grièvement. Avant de succomber, ce dernier a révélé que les deux Français avaient été conduits, la veille, dans une nouvelle cache par un certain Mouloud Bouslimani. En se présentant au domicile de ce dernier, les forces de l'ordre ont de nouveau riposté à des coups de feu, blessant Mouloud Bouslimani. A son tour, avant de mourir, celui-ci a donné l'adresse de la nouvelle cache où il avait mené les deux otages.

Le communiqué reste vague sur les circonstances de la libération de Michèle Thévenot, dimanche en fin d'après-midi, vingt-quatre heures après son mari et son collègue de travail. Il ne précise pas son lieu de détention, se bornant à indiquer que ses ravisseurs l'avaient conduite dans une seconde cache, mercredi. La « *pression* » a été maintenue sur les ravisseurs jusqu'à ce que les forces de l'ordre « *encerclent* » cette cache, dimanche en début de soirée.

« Une réponse politique »

Ce récit officiel laisse beaucoup de questions sans réponse. Selon un quotidien saoudien, les trois otages français auraient été libérés suite à des négociations – directes ou indirectes – entre les autorités algériennes et les ravisseurs, et non suite à une opération de ratissage. A l'en croire, les responsables français étaient au courant de ces discussions, qu'ils ont suivies en détail. Accueillant Mme Thévenot, lundi, à l'aérodrome de Villacoublay, Michel Roussin, ministre de la coopération, a déclaré : « *Il n'y a pas de non-dit. L'essentiel aujourd'hui est d'exprimer ce que nous ressentons, c'est-à-dire notre joie.* »

« *Si j'étais un technicien espagnol ou français habitant en Algérie, je m'en irais du pays, non par peur du peuple algérien, mais pour des raisons morales. Pour ne pas appuyer avec mon travail la junte militaire au pouvoir* », a déclaré, lundi, au quotidien espagnol *El Pais*, Rabah Kébir, président de l'instance exécutive du Front islamique du salut (FIS) à étranger. A son avis, « *il n'est pas étonnant qu'il y ait des réactions spontanées, en partie provoquées par l'attitude de quelques puissances occidentales, spécialement la France* ». Il a toutefois précisé qu'une « *réponse politique* » devait être apportée à ces « *provocations* ». – *(AFP, AP.)*

Mort de l'écrivain Georges Navel

L'écrivain Georges Navel est mort *lundi, 1er novembre*, à Laval-d'Aix (Drôme) où il résidait. Il était âgé de quatre-vingt-neuf ans.

[Né en 1904 en Lorraine, d'un père ouvrier fondeur et d'une mère paysanne, Navel rencontra en 1935 le philosophe Bernard Groethuysen, qui l'encouragea à écrire. Son premier livre, *Travaux*, parut chez Stock en 1945 (repris dans « Folio » nº 1156), avec une préface de Paul Géraldy. Suivirent *Parcours* (1950), *Sable et limon* (1952) et *Chacun son royaume* (1960), chez Gallimard, où Navel fit la connaissance de Jean Paulhan. *Travaux* connut un grand succès critique et commercial. La première édition fut épuisée en quelques jours. Plus tard, Georges Friedmann, pour son *Travail en miettes*, exploita les récits de Navel comme documents sociologiques. Navel fit paraître en 1982 *Passages* (Le Sycomore). *Sable et limon* a été réédité chez Gallimard en 1989.]

VIOLENCE : un élève blessé par une arme à feu dans un collège de Brest. – Un élève a été blessé à l'œil, mardi 2 novembre, dans le collège des Quatre Moulins à Brest (Finistère), à la suite d'une altercation avec un camarade. Victime d'un pistolet à grenaille, le collégien a été transporté à l'hôpital Morvan de Brest. L'auteur du tir était entendu mardi au commissariat central de la ville.

GATT : M. Balladur accuse la presse anglo-saxonne

En visite à Moscou, Edouard Balladur a accusé la presse anglo-saxonne, mardi 2 novembre, de vouloir affaiblir la position de la France dans les négociations du GATT (Accord général sur le commerce et et les tarifs douaniers), en faisant une corrélation entre la gestion du conflit à Air France et sa position future dans les négociations du GATT.

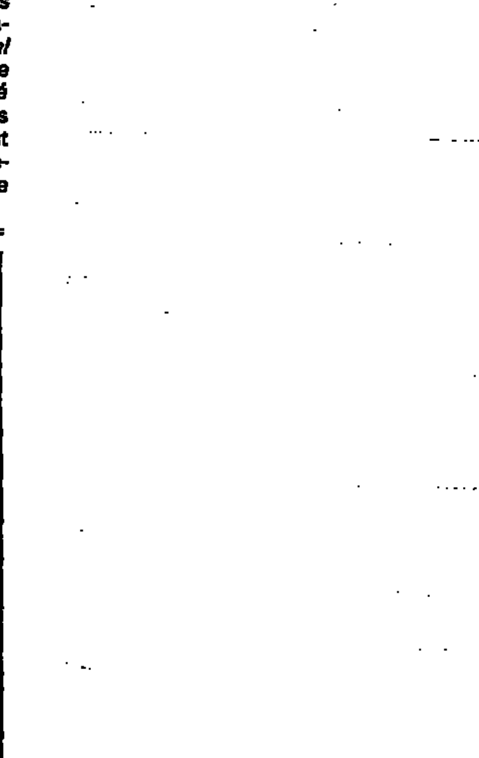
Il s'agit « *d'une vision d'une totale mauvaise foi* », a estimé le Premier ministre lors d'un entretien avec quelques journalistes. « *Cette vision est inspirée de façon trop évidente par un souci d'affaiblir la position de notre pays* » dans ces négociations du GATT a-t-il ajouté.

A la suite du retrait par le gouvernement du plan de retour à l'équilibre de la compagnie aérienne, des quotidiens anglo-saxons s'étaient interrogés sur le fait de savoir si M. Balladur, après avoir « *cédé à la pression de la rue* » n'allait pas céder « *à la pression des agriculteurs français* » et rejeter un accord. – *(AFP)*.

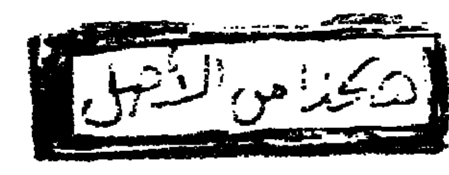
« Témoignage chrétien » occupé par une partie du personnel

Des salariés et pigistes de l'hebdomadaire *Témoignage chrétien* ont occupé les locaux du journal, mardi 2 novembre. Cette occupation devrait durer jusqu'au 4 novembre, date de réunion des actionnaires (*le Monde* du 21 octobre). En grève depuis plus d'un mois, ils réclament du directeur-gérant de *Témoignage chrétien*, Georges Montaron, « *l'ouverture immédiate sous l'égide d'un médiateur* » de négociations concernant des licenciements récents ainsi que l'ouverture de la « clause de conscience » (départ indemnisé pour les journalistes après inflexion de la ligne politique rédactionnelle d'un journal) qu'il a proposée aux quatre journalistes permanents restants. M. Montaron, selon lequel « *le journal paraîtra normalement* » en dépit de cette occupation, nous a indiqué que les licenciements, acceptés par l'inspection du travail, seraient examinés par le comité d'entreprise, et qu'il acceptait la clause de conscience.









Le Monde
INITIATIVES

La formation professionnelle dans les turbulences

La conjoncture économique, le souci de rentabilité et la décentralisation modifient les règles du jeu



D'APRÈS les derniers décomptes, effectués par le ministère du travail (*Premières synthèses*, d'octobre nº 31), la formation professionnelle présente un bilan plus que satisfaisant. *Tout confondu* (*Etat, régions, entreprises* et ménages), en 1991, la dépense s'est élevée, dans ce secteur, à 111 milliards de francs et atteignait 1,7 % du produit intérieur brut. En 1987, elle correspondait à 71 milliards, seulement.

D'où vient dans ces conditions, que les professionnels de la formation expriment le plus souvent un vague à l'âme ? Comment expliquer que le milieu bruisse de rumeurs inquiétantes où se mêlent le vrai et le faux, les annonces de faillites comme les sombres prédictions ?

Structurellement, ce domaine demeure un dédale, dans lequel se perdent les flux financiers. Son opacité dissimule une variété de situations. Des organismes collecteurs de fonds se portent bien et jouent parfois le rôle discutable de banquiers. Tandis que les organismes sont soumis aux aléas de la demande et vivent parfois au jour le jour, dépensant des sommes considérables en agios pour compenser les délais de paiement (90, 180 jours et parfois 360 jours pour l'Etat).

Derrière la façade indiscutable, puisque la formation professionnelle peut s'honorer de figurer parmi les priorités nationales, se trament des enjeux qui ne sont pas tous avouables et qui, assourdis soient-ils, alimentent de terribles conflits d'intérêts. Gestionnaires paritaires ou pas, les partenaires sociaux y trouvent les moyens d'une certaine puissance. Fortes de *leur implantation et de leur antériorité*, les chambres consulaires sont jalouses de leurs prérogatives et sont fréquemment accusées par leurs concurrents « de casser les prix », tout comme les GRETA d'ailleurs, ces groupements d'établissements qui dépendent de l'éducation nationale. Depuis qu'elles en ont acquis la compétence, en 1983, les régions tentent d'augmenter leurs pouvoirs, en passe d'être reconnus par le projet de loi quinquennale sur l'emploi, mais plus ou moins contesté par le patronat et certaines branches professionnelles, dont l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM). Tout récemment, dans une déclaration commune, les six partenaires sociaux (CFDT, CGT, FO, CFTC, CFE-CGC et CGPME) de *l'AGEFOS-PME*, un *fonds d'assurance formation*, a, par exemple, sévèrement critiqué l'orientation gouvernementale.

CONJONCTURELLEMENT, la situation ne s'avère pas plus limpide. De tout temps, l'activité de formation a subi les effets d'une saisonnalité qui nuit à son efficacité et, surtout, ajoute à sa précarité. Quand vient l'été, l'inquiétude renaît dans l'attente du renouvellement des programmes, soumis à la contrainte budgétaire de l'Etat. Régulièrement, les crédits reports sont contestés pour des actions qui s'étendent de part et d'autre de l'année légale. Chaque changement de gouvernement et, plus encore, chaque alternance politique, apporte son lot d'inconnues. Tel dispositif va disparaître, remplacé ou pas par un autre. L'accent sera mis sur une nouvelle formule en fonction de choix d'orientation différents et tout sera à reconstruire. Par exemple, le CFI (contrat de formation individualisé) a perdu de sa superbe et le programme PAQUE, qui permettait de signer des conventions pluriannuelles, semble avoir du plomb dans l'aile.

Dans ce contexte, le secteur souffre à la fois de maux permanents et de difficultés circonstancielles. Malgré l'adoption d'une convention collective, en *1988, puis la constitution* d'une *fédération professionnelle* unique, les formateurs continuent de connaître des statuts précaires, au point que près de la moitié d'entre eux, sur 146 000, sont employés avec des contrats à durée déterminée. Emiettée entre 36 000 organismes, dont 23 000 réellement actifs, la profession encaisse le contrecoup de la conjoncture économique. Les grandes entreprises réduisent, ou plutôt surveillent de près, leurs budgets de formation, et cherchent à en maîtriser les coûts avec le souci d'améliorer le retour sur investissement. D'où une exigence renforcée de rentabilité qui contraint les organismes de formation à la rigueur.

Progressivement, de nouveaux concurrents apparaissent avec le déplacement de certaines frontières. Ainsi, les grandes entreprises développent la formation en « intra », par opposition aux stages inter-entreprises, quand elles ne deviennent pas elles-mêmes pourvoyeuses de formation. De même, les cabinets de conseils interviennent sur ce marché, pour compenser les baisses d'activité rencontrées ailleurs. Dans le même temps, les petites entreprises ou les moyennes se convertissent trop lentement aux actions *de formation*.

Comme si cela ne suffisait pas, le processus de décentralisation, promis par la loi de Michel Giraud, ajoute à l'incertitude, quel que soit son bien-fondé, à la limite. Lourd, lent et peu lisible, l'appareil de formation professionnelle s'est mis involontairement en position d'attente et des mois précieux risquent d'être perdus. Surtout, le passage sous la coupe des régions va entraîner des révisions qui seront forcément longues à faire admettre dans un système aussi éclaté, et ce d'autant plus que les indications manquent sur le contenu concret des nouveaux équilibres à venir. Les élus régionaux, qui s'intéressent déjà moins aujourd'hui aux stages économiques, ne seront pas tous passionnés *par la promotion des stages d'insertion*, pourtant nécessaires aux publics de jeunes en difficulté. Les employeurs se demandent comment s'organisera la cohérence entre les contrats d'objectifs établis par les professions et les contrats régionaux. Les syndicalistes craignent de perdre de leur influence. Bref, une zone de turbulence s'ouvre.

Alain Lebaube

Décentralisation inachevée

Stages, insertion : les budgets n'ont pas suivi la philosophie

APRÈS une dizaine d'années de décentralisation, des ambiguïtés planent toujours sur *la formation professionnelle.* Et le projet de loi actuellement en discussion ne paraît pas de nature à apporter d'éclaircissements. *« Entre l'Etat et les régions, c'est à peu près les relations d'un adolescent avec ses parents. On lui donne de l'argent de poche, sans le laisser en disposer à sa guise. On ne lui fait pas vraiment confiance, malgré le discours officiel, on le tient en lisière*, explique Bruno Rémond, conseiller-maître à la Cour des comptes, et auteur du Livre blanc sur la décentralisation. *En 1983, malgré ses velléités, l'Etat n'a pas laissé aux régions la responsabilité de former. Le principe législatif d'une compétence confiée à la région une fois posé, la réalité n'a pas révélé une véritable volonté d'aller jusqu'au bout. »*

La philosophie de la formation professionnelle et son but ont été fixés à Paris : c'est l'insertion des jeunes, et cela est resté la priorité pour tous les ministres qui se sont succédé. Loin d'avancer dans la voie de la régionalisation, on note une régression à partir de 1992. Le financement de l'Etat a été multiplié par 3,3 en dix ans, alors que celui des régions n'a fait que doubler. De 25 % en 1984, leur part est tombée à 15 % en 1993. En outre, l'organisme le plus important, l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), était resté en dehors du processus de décentralisation, et intouché par les mesures prises.

Une masse soudaine de crédits

Tout porte à croire que les élus, lassés, sont en passe de se désintéresser de la formation, et de se contenter de gérer les stages à finalité économique, faute d'avoir du poids dans les stages à vocation d'insertion. Autre incertitude : les rapports entre formation et emploi : on a longtemps cru ou affecté de croire qu'une amélioration tant quantitative que qualitative de la formation allait résoudre le problème de l'emploi. La désillusion a suivi. On sait à présent que c'est faux, que le chômage est structurel, et atteint les cadres les plus diplômés, la formation restant, hélas, à la marge du problème.

Le projet discuté en ce moment prévoit de transférer désormais une plus grande partie des crédits affectés à la formation sur les régions, histoire d'être plus près du terrain, d'être en phase avec les bassins d'emploi. Mais là aussi demeurent des interrogations que Bruno Rémond énumère. L'AFPA n'est toujours pas touchée apparemment par cette évolution, et l'organisme reste donc jusqu'à nouvel ordre hors *du changement.*

Il est prévu de décentraliser *en cinq ans les crédits affectés* à l'insertion des jeunes, mais rien ne précise par quel processus. Les sommes seules seront-elles laissées à l'initiative locale, et l'Etat continuera-t-il à établir le modèle, la répartition, les normes et les orientations, ou bien se décidera-t-il enfin à responsabiliser les régions, en les laissant libres d'innover, d'inventer, de donner des directives pédagogiques ?

Une inquiétude de plus : comment les régions s'y prendront-elles pour absorber cette masse soudaine de crédits ? Le doublement du budget les obligera à une refonte de l'appareil conceptuel, administratif, financier et intellectuel. En effet, les équipes mises en place pour gérer une somme de 6,5 milliards de francs répartie sur vingt-deux régions ne sauraient faire face à la totalité du budget de la formation professionnelle, qui a une tout autre envergure et avoisinera les 12 milliards.

Les partenaires sociaux se posent eux aussi toutes sortes de questions et nagent dans le flou. A l'UIMM (Union des industries métallurgiques et minières), Dominique de Calan, qui s'affirme un régionaliste convaincu, se demande comment se mettront en œuvre les transferts entre régions riches et régions pauvres, entre régions rurales et régions industrielles. Il souhaite surtout que les trois grandes régions industrielles ne gardent pas l'exclusivité de la formation à la production, sous peine de voir s'aggraver le fossé.

L'autre incertitude qu'il sent planer, c'est celle de l'articulation entre les contrats d'objectifs, signés avec les branches professionnelles, et les contrats régionaux. Qui négociera entre les régions et les groupes industriels qui travaillent sur le marché international ? *« La loi donne un pouvoir aux régions. Accepteront-elles d'en céder une partie aux professions ?* explique encore Dominique de Calan. *C'est une grave question. Si elles refusent, il y a risque de conflits et de délocalisations. »*

Autre angoisse à la CFDT : la région reconnaîtra-t-elle l'acteur syndical comme partenaire à part entière ? Rien de très précis n'est dit là-dessus, et la responsable à la formation professionnelle craint une certaine timidité de ce côté.

Ce sera sans doute aux textes réglementaires de mettre les points sur les i, et de préciser ce qui est encore bien vague. Mais là interviennent les luttes politiques internes à la majorité, entre centralisateurs et régionalistes. Et il est encore bien difficile de jouer les prophètes, et de deviner qui sortira gagnant.

Liliane Delwasse

Les formateurs en quête de statut

La précarité est toujours de règle pour les petits organismes

« *NOUS sommes en voie de créer une véritable branche professionnelle à part entière.* » Directeur du Centre d'études supérieures industrielles (CESI), l'un des deux grands organismes de formation privée français avec l'Institut français de gestion (IFG), et vice-président de la toute jeune Fédération nationale de la formation (FNF), Jacques Barri est un homme optimiste. Enfin, à ses yeux, un secteur économique – celui de la formation professionnelle – est en voie de professionnalisation. *« Nous allons enfin acquérir une réalité institutionnelle »*, s'enthousiasme-t-il. Ce mois-ci se met en place un syndicat professionnel unique. Le 1er janvier 1994, les deux grandes organisations d'employeurs du secteur privé que sont la Chambre syndicale des organismes de formation (CSN-FOR) et l'Union nationale des organismes de formation (UNORF) fusionneront avec l'organisme patronal Synthec-formation. La Fédération nationale de la formation sera officiellement née. De surcroît, achèvement de cette reconnaissance, va être élaboré en partenariat avec l'Etat un contrat d'études prévisionnelles (CEP), à l'instar de ce qui a été fait déjà pour une vingtaine de branches professionnelles. Ce contrat devrait permettre d'y voir plus clair et d'analyser les métiers de la nébuleuse. Une mosaïque mal connue, difficile à cerner, au point qu'il y a dix ans l'idée de faire une carrière dans la formation apparaissait comme peu réaliste. Aujourd'hui encore, ne considère-t-on pas que la durée moyenne d'occupation des postes varie de trois à cinq ans ? Quelles étapes, quelle progression, quelle carrière dans ces conditions pour les formateurs dans les quelque vingt-cinq mille organismes actifs ? Selon qu'ils soient permanents, à temps partiel, occasionnels et autres ? L'étude prévisionnelle s'avérera délicate à conduire.

Des CDI intermittents

« Ce que nous vivons est un aboutissement, commente néanmoins, de son côté, Yves Lasfargue, au siège du centre de formation CREFAC. *Cela pour deux raisons : la signature d'une convention collective nationale intervenue en 1988, étendue en 1989, confère enfin un statut aux formateurs et règle pour partie la précarité qui caractérise la profession. »*

Pour Tony Scarsetto, directeur du CREFAC, la convention collective a eu le mérite de mettre en place un régime de prévoyance au début de cette année, de créer une grille des qualifications qui n'existait pas, d'organiser le travail des formateurs, de rendre possibles enfin des négociations paritaires au niveau de la branche.

Enfin, des contrats à durée indéterminée intermittents (CDII) ont été instaurés. Ce dernier point, selon Yves Lasfargue, est d'importance. Il devrait permettre de *« déprécariser une partie des vacataires de la profession »*. En effet, sur 146 900 personnes travaillant dans des organismes de droit privé, 69 700 le sont en contrat à durée déterminée (CDD). Par ailleurs, une charte signée en commun par l'UNORF et la CSN-FOR, garantissant la qualité de la formation et la définition future de normes de qualité, constitue d'autant d'une tentative de professionnalisation.

L'émergence d'une branche professionnelle et l'existence récente d'une convention collective, règlent-elles cependant la précarité ? *« Elle demeure une spécificité de notre métier en étant plus galopante que jamais*, s'indigne Jean-Patrick Giraud (CFDT-formation, enseignement, privé). *Avant de parler d'évolution des carrières, cet état de fait déplorable doit être considéré. 75 % des formateurs souffrent de cette situation, notamment ces salariés de la formation que sont les vacataires et ceux qui n'ont pas de contrat du tout. L'une des causes de la précarité*, ajoute-t-il, *est la structure de la profession : quelque 23 000 organismes de petite taille. Pour évoluer dans notre secteur la seule possibilité est la mobilité ! »*

De fait, Jean-Patrick Giraud met très sérieusement en doute la volonté de professionnaliser le secteur qu'appelle de ses vœux la Fédération de la formation professionnelle. Selon le responsable CFDT, *« l'existence de cette précarité et le manque de perspective de carrière qu'elle induit, la multiplicité des CDD devenue la règle, sont contradictoires avec cette volonté affichée ».*

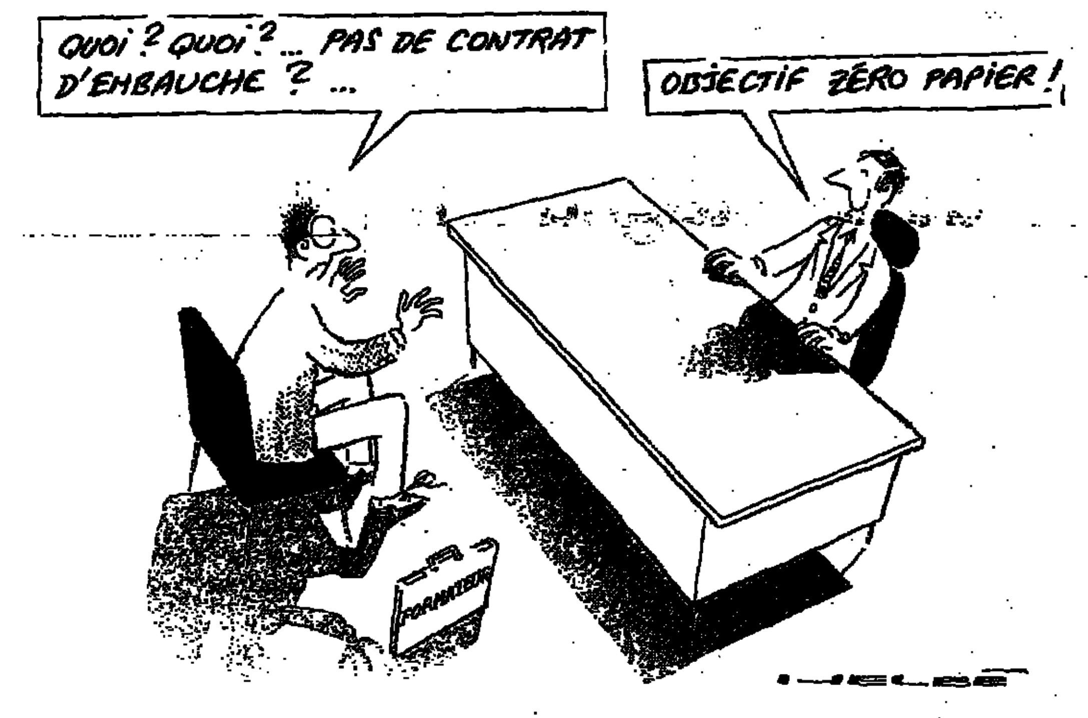
Coup de neuf

D'autres observateurs, enfin, s'étonnent du mariage de la « Carpe et du Lapin » qui se déroule sous nos yeux afin de constituer une branche professionnelle. La fusion entre des organismes (associations et établissements à but lucratif) dont la culture, la philosophie sont différentes, peut en effet surprendre. Bernard Liétard, professeur au Conservatoire national des arts et métiers et fin connaisseur de la formation professionnelle, ne fait-il pas une séparation très nette entre les programmes sociaux, les programmes techniques et les programmes économiques ? *« Il y a des statuts différents, des rémunérations différentes, le plus souvent en faveur des programmes économiques et au détriment des programmes spéciaux et techniques »*, précisait Bernard Liétard, aux entretiens Condorcet tenus l'année dernière.

Ces interrogations, ces critiques, ne désarment pas pour autant les tenants d'un sérieux coup de neuf, ceux qui estiment qu'un secteur en pleine évolution doit savoir tourner la page avec son passé. L'apparition de nouveaux concepts, l'émergence de nouvelles fonctions et surtout la demande des entreprises l'exigeraient. *« Celles-ci*, plaide Tony Scarsetto, *veulent de plus en plus être aidées quant à la gestion de leur évolution interne. Il leur faut de plus en plus d'experts, de consultants, de conducteurs d'actions de formation. Conséquence : de nouveaux métiers en amont et en aval de la formation sont en train de se développer. »*

Ainsi le formateur devient-il consultant-formateur. S'il poursuivra son activité d'animation traditionnelle (le face-à-face pédagogique), on le verra de plus en plus évoluer selon les modernismes, vers la conception, l'ingénierie, le conseil, la gestion et le management. Ses débouchés ? Les ressources humaines, le recrutement, voire la communication. Les temps changent. Les fonctions aussi.

Jean Menanteau



Le règne de l'incertitude conjoncturelle

Manque de continuité du partenariat avec l'Etat

« *UN organisme qui travaille sur des fonds d'Etat n'a pratiquement aucune lisibilité. Au-delà de trois mois il ne peut plus compter sur un engagement précis du commanditaire public.* » Le jugement est dur. Il reflète pourtant clairement la réalité. Formulé par Yvon Minvielle, ancien directeur de l'INFREP (Institut national de formation et de recherche sur l'éducation permanente), il est partagé par la plupart des responsables d'organismes de formation. Derrière l'apparent avantage de traiter avec un client aussi sûr que les pouvoirs publics se cachent des mécanismes qui font du partenariat avec les différents services de l'Etat un réseau de dépendances marquées par le règne de l'incertitude.

« Nous sommes obligés de jongler en permanence avec des bouts de ficelle car les incertitudes liées aux programmes de formation commandés par l'Etat ne nous offrent que des garanties à court terme », souligne Jean-Pierre Cousquer, directeur de l'Institut breton d'éducation permanente (IBEP). Première incertitude : le renouvellement saisonnier des crédits affectés à tel ou tel programme. *« Les dispositifs développés au niveau national ou des régions sont en général renouvelés tous les semestres. Les enveloppes initialement prévues peuvent être réduites au dernier moment, voire tout à coup affectées à d'autres programmes que ceux qui étaient prévus au départ »*, explique-t-il.

Les caprices de la politique

Résultat : les organismes se sont concentrés sur certaines actions destinées à tel ou tel public et ont investi en matériel et en personnels de formation pour finalement se voir signifier par leurs commanditaires – soit la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) ; soit la Délégation régionale à la formation professionnelle (DRFP) ; soit encore la délégation départementale de l'ANPE ou les collectivités locales – que les crédits ne sont plus suffisants pour honorer le volume d'actions anticipées lors des appels d'offres précédents.

« La seule solution est de diversifier les interventions pour éviter d'avoir tous ses œufs dans le même panier », remarque Jean-Pierre Cousquer, qui se souvient notamment d'avoir vu un programme de lutte contre l'illettrisme non renouvelé par le conseil général du Finistère alors que le dispositif était initialement prévu dans le cadre des actions départementales liées au RMI.

Seconde incertitude : les décisions politiques en matière de formation. Différentes priorités peuvent être définies successivement par une même équipe gouvernementale, voire, à l'occasion d'élections, par le nouveau gouvernement. *« Le programme PAQUE* [Préparation active à la qualification et à l'emploi] *a conduit l'Etat à changer sa logique de partenariat*, souligne François Bouyer, directeur pour la région Ouest de l'INFREP. *L'Etat a pris conscience qu'un régime d'achat public de prestations de formation non inscrit dans la durée pénalise la qualité du service. »*

Pour une fois, les pouvoirs publics décident d'associer les organismes de formation à une convention sur deux ans, rompant ainsi avec la logique d'urgence des commandes rapides. Au printemps 1992, suivant à la lettre le cahier des charges lié au programme, François Bouyer monte différents partenariats locaux afin de constituer les réseaux PAQUE destinés à la formation des jeunes non qualifiés de seize à vingt-cinq ans. *« Il nous était notamment demandé de recruter des chefs de projet et des chargés des relations avec les entreprises. »*

Les différents investissements sont réalisés et l'INFREP se retrouve à la tête de réseaux PAQUE sur deux bassins d'emplois en Bretagne. Un an plus tard, le nouveau gouvernement décide de ne pas reconduire le programme... Encore l'INFREP est-il un organisme d'envergure nationale, capable de supporter les caprices de la politique.

Pour de nombreuses associations de formation, en revanche, le manque de pérennité des programmes d'Etat peut se révéler fatal. En effet, *« la survie est très dure pour des petits organismes qui ne dépendent que de fonds publics*, précise Stella Cohen, directrice de l'association parisienne Créations. *L'annulation de certaines actions, voire des périodes de flou total sur les nouvelles orientations à venir, comme celle que nous connaissons actuellement, entraîne rapidement la faillite. »*

Olivier Piot

Les embûches du marché public

L'Etat demeure toujours le principal pourvoyeur de fonds

BIEN sûr il y a eu le changement de gouvernement, ce qui se traduit traditionnellement par une reprise en main des dispositifs d'Etat et donc par des retards dans les dotations financières. 1993 est, à ce titre, une année un peu particulière si l'on s'intéresse au marché public de la formation professionnelle. Mais, globalement, elle apparaît comme la continuité des difficultés déjà identifiées au cours des années précédentes.

Si l'on parle chiffres, l'Etat, selon l'étude (1) que vient de publier le ministère du travail, *« reste le principal financier de la formation professionnelle »* (46,5 milliards de francs en 1991) même si, de 1987 à 1991, sa part s'est relativement tassée au profit des régions et de l'UNEDIC. Difficile pour autant d'en tirer une tendance à long terme puisque, en matière de fonctionnement les dépenses de la formation professionnelle sont déterminées tous les ans lors de l'élaboration du budget. Ce calendrier « couperet » est l'un des premiers accrocs rencontrés par le secteur qui réclame à cor et à cri des conventions pluriannuelles plus à même de garantir une continuité de fonctionnement. Jusqu'à maintenant, elles n'ont été que très peu mises en place.

Le deuxième problème tout à fait déterminant touche au principe même du financement. C'est-à-dire à l'heure/stagiaire payée par l'Etat aux organismes producteurs de formation, et qui oscille en moyenne, aujourd'hui, entre 24 francs et 27 francs. *« Ce système est absurde,* s'insurge Pépita Jodar, chargée de développement à l'ASSOFAC, un organisme privé à statut associatif spécialisé dans la formation des bas niveaux de qualification. *Il ne correspond absolument pas au coût réel d'un suivi personnalisé des stagiaires. »*

Le marché reste opaque

Les procédures suivies par l'attribution des marchés ne semblent pas non plus des mieux adaptées. Les appels d'offres censés assurer la recherche du meilleur rapport qualité-prix n'ont pas encore damé le pion aux pratiques anciennes de fonctionnement en réseau, *« le marché est opaque et le reste encore »*, reconnaît Yvon Minvielle, fin connaisseur du secteur et directeur de la publication *Emploi et Formation Hebdo*. L'ensemble des organismes de formation qui travaillent avec l'Etat ne luttent pas à armes égales, les grosses structures que sont l'AFPA, les GRETA ou les chambres de commerce encaissent plus facilement les chèques que ne le font les organismes moins importants. *« Finalement,* renchérit Pépita Jodar, *nous en sommes réduits à nous autofinancer. A essayer de joindre les deux bouts en demandant à nos équipes de travailler plus qu'elles ne sont rémunérées, en collaborant avec des bénévoles, de plus en plus de préretraités d'ailleurs. » « Ou alors,* insiste Yvon Minvielle, *nous observons des coupes dans les sommes allouées par les formateurs à la recherche-développement. Mais la tactique de loin la plus répandue est celle qui consiste à aller chercher secours auprès des banques. Les frais financiers des organismes de formation sont très importants. »*

Le cadre offert a besoin d'être aménagé. Comme l'indique Denis Plasse, directeur du cabinet technique de l'AFPA dont le budget repose à hauteur de 75 % sur des subventions d'Etat, *« il n'existe pas aujourd'hui de véritable démarche d'évaluation qui mette en évidence l'efficacité sociale d'une formation et la bonne utilisation des fonds publics. Cela dit, l'Etat a conscience de la nécessité de changer son mode d'intervention en recourant plus systématiquement, par exemple, aux appels d'offres ou en lançant avec l'AFPA un contrat de progrès destiné à favoriser la restructuration de l'offre de formation en rassemblant autour de notre structure un réseau de partenaires »*. C'est une des voies possibles. Les organismes de formation de droit privé soumis à rude épreuve sur le terrain ont, eux aussi, l'intention d'être une force de proposition. C'est pour cela qu'ils viennent de constituer le Syndicat des formateurs professionnels travaillant sur fonds publics (SFP/FP) (2) afin de faire entendre leur voix.

Marie-Béatrice Baudet

(1) *Premières synthèses*, n° 31, octobre 1993.

(2) SFP/FP, 30, rue Girardot, 93170 Bagnolet. Tél. : 43-63-17-80.

Le malaise de la stagnation

Le concept de rentabilité s'impose aux organismes de formation

ET N'OUBLIEZ JAMAIS QUE NOTRE IDÉAL, C'EST L'HOMME !

« LE *marché de la formation continue n'est pas un marché sinistré »*, affirment d'une seule voix Jean Wemaere et Jean-François de Zitter, respectivement président et vice-président de la Fédération de la formation professionnelle (FFP). *« A moyen et long terme, c'est un marché porteur, créateur d'emplois »*, affirment-ils. Alors d'où vient ce léger malaise que l'on sent planer sur la profession ? De la stagnation. On est loin en effet des taux de croissance annuels de 10 %, 15 % voire 20 % des années 80-90. Les organismes de formation semblent avoir du mal à s'adapter à cette nouvelle situation. L'heure est à la remise en cause. *« Il faut être plus performant que le voisin, plus productif, être plus créatif aussi et fournir des prestations de bonne qualité »*, affirme Jean Wemaere, par ailleurs PDG de l'institut DEMOS. Bref, il faut être rentable. Un *« concept flou, voire obscène »* dans un milieu fortement marqué par le statut associatif, fait remarquer Jean-François de Zitter, directeur général de l'IFG. Et pourtant...

Au cours des dix-huit derniers mois, un certain nombre d'organismes de formation, comme la CEGOS ou l'IFG, ont dû procéder à des plans de restructuration. *« Ce n'était pas forcément parce qu'ils employaient trop de personnel mais parce qu'il y avait des secteurs et des fonctions dans lesquels les effectifs étaient devenus pléthoriques »*, commente Jean-François de Zitter. Des organismes avaient surdéveloppé leur secteur ressources humaines alors qu'il aurait fallu étoffer le secteur contrôle de gestion, d'autres souffraient d'une excroissance administrative...

A priori, la situation n'est pas franchement désespérée. *« Dans leur globalité, les financements des entreprises n'ont pas beaucoup bougé. Cependant, il y a des variations au sein des entreprises »*, explique Jean Wemaere. *« Les grandes entreprises qui, avant, consacraient plus que l'obligation légale à la formation ont tendance à réduire leur budget,* explique-t-il, *tandis que les PME sont de plus en plus conscientes de l'importance de la formation. »*

Du coup, sa principale préoccupation est de trouver le moyen d'entrer en contact avec les petites entreprises et d'adapter l'offre à la mouvance de la demande. Jean-François de Zitter n'a pas la même vision des choses. Pour lui, ce sont les très grandes entreprises qui feront la croissance du marché, car *« elles sont en recherche d'une dynamisation de leurs ventes et elles ont une plus grande exigence du contrôle des coûts »*. Certes, concède-t-il, ces entreprises ont largement développé la formation en intra. Mais elles ont toujours besoin d'un *« œil extérieur »* pour les conseiller. Le marché des PME lui semble en revanche beaucoup moins porteur, *« car ils n'ont guère de temps à dégager »*.

Reste le marché des entreprises de taille moyenne. Tous deux sont d'accord pour le trouver prometteur. *« Il y a quinze ans, ces entreprises se faisaient plaisir en assurant leur propre formation,* souligne Jean Wemaer. *Elles ont fini par se rendre compte qu'il revenait beaucoup moins cher de sous-traiter. »*

Dans ce contexte de stagnation où il n'y a plus de fuite en avant possible, deux dossiers ont pris une importance cruciale aux yeux de la Fédération de la formation professionnelle : les circuits de financement et les distorsions de concurrence. Les organismes de formation constatent un allongement du délai de paiement aggravé par l'existence de structures intermédiaires, comme les ASFO et autres FAF. Cette situation risque de conduire à la disparition des petites structures et à la limitation des investissements des plus grandes.

Par ailleurs, dans ce marché où interviennent une multitude d'acteurs, les organismes qui ont à supporter toutes les contraintes des entreprises privées souffrent de la concurrence des structures publiques ou parapubliques, comme les chambres de commerce, qui n'ont pas les mêmes contraintes et peuvent offrir des prix défiant toute concurrence. Pour la FFP, il devient urgent d'organiser un tour de table avec tous les partenaires concernés afin de mettre à plat tous ces problèmes.

Catherine Leroy

INSERTION

De l'école au monde du travail

Depuis dix ans, l'association Ecole et vie locale de Cergy-Pontoise prépare les jeunes au choix d'un métier

S.H. 93

AU démarrage d'une association, on trouve une idée (ou un constat), un projet, des hommes. Pour Ecole et vie locale (EVL), qui naît en 1983 à Cergy-Pontoise (Val-d'Oise), ces derniers sont au nombre de trois : deux retraités – deux amis qui tiennent à rester des citoyens actifs – et un jeune adulte qui se prépare à devenir travailleur social. Leur idée : l'emploi n'est pas seulement l'affaire du gouvernement, elle est aussi celle de tous les citoyens. Leur projet : puisque les jeunes sortant du système scolaire ont beaucoup de peine à s'intégrer dans la vie active, aidons-les à découvrir leurs centres d'intérêt.

Leur terrain d'action sera la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, en plein développement, et les localités avoisinantes. *« Nous avons commencé par des visites d'entreprises,* se souvient Hélier Charlot. *Pendant deux ans, nous avons fonctionné à deux* (avec l'autre retraité) *en y consacrant la presque totalité de notre temps. »* Mais approchant de ses soixante-dix ans, *« je n'en pouvais plus... »*, il a l'idée de tenir une série de réunions de quartier pour demander de l'aide. Une bonne dizaine de retraités et de préretraités le rejoignent. Avec eux, EVL reprend de l'élan pour deux ans. Mais ces volontaires – et c'est bien naturel – ne sont prêts à donner qu'une part de leur temps : les mettre dans le bain et organiser le planning de leurs activités n'est pas simple. Hélier Charlot s'y épuise. Il décide d'arrêter. Le bénévolat montre ses limites...

Un bureau dans une cave

Par chance, le maire de Cergy, sa commune, l'apprend : *« N'abandonnez surtout pas ! Le conseil général a laissé entendre qu'il serait prêt à financer la moitié d'un poste de permanent pour peu que l'association trouve le complément. Eh bien ? Je me charge d'en fournir la moitié et d'obtenir des dix autres communes de la ville nouvelle qu'elles apportent le reste. »* On est alors en 1988. EVL va enfin avoir son permanent. Hélier Charlot choisit Alain Steck, avec qui, il a longtemps travaillé dans la même société et noué une vraie amitié : *« Nous avions des passions et des objectifs communs, une même conception du monde... »*

L'entreprise qui emploie Alain Steck bat de l'aile, il a toujours été intéressé par les problèmes de formation et de communication, il entrevoit la possibilité de faire un travail qu'il aime... A quarante-deux ans, il saute le pas, quitte l'industrie pour diriger la minuscule structure associative qui n'a en caisse, pour lui, que le salaire d'un mois et n'aura jamais – au mieux – que celui d'un an. *« J'ai la chance que mon épouse ait un emploi sûr,* commente-t-il sobrement. *Je peux me permettre de prendre ce risque, et elle me le permet... »*

Il s'installe un bureau... dans la cave de son pavillon. Toujours modeste : *« C'est un travail de militant... »* De 1983 à 1985, Hélier Charlot n'a-t-il pas fait tourner l'association en payant de sa poche toutes les dépenses ? Maintenant EVL dispose de vrais bureaux grâce à une subvention du Syndicat de l'agglomération nouvelle (SAN). Et quelques aides complémentaires, comme celle du Fonds d'action sociale (FAS) – versée parce qu'environ la moitié des enfants touchés sont de familles immigrés, – lui permettent de faire face à ses dépenses de fonctionnement.

Aux visites d'entreprises (et d'administrations) se sont ajoutées, avec le temps, plusieurs activités nouvelles : une initiation au fonctionnement des entreprises qui amène Alain Steck dans une classe pour une demi-journée, en compagnie d'un bénévole de l'association ayant une expérience professionnelle. Des « présentations de métiers », qui rassemblent plusieurs classes pour leur faire découvrir les différentes facettes de la vente, de la communication, etc. Des initiations aux entretiens d'embauche et aux curriculum vitae. Des vastes opérations de *« connaissance d'une branche professionnelle »* des classes venues de divers établissements pour écouter les responsables de plusieurs entreprises.

C'est à la demande des enseignants que ces activités se sont développées. Et elles sont conçues comme un outil mis à leur disposition : pour éclairer leurs élèves ; mais aussi leur permettre d'approfondir leur propre connaissance du monde du travail et les aider à entrer en contact avec des responsables d'entreprises pour des stages de jumelage, des prêts de matériels. L'association ne se substitue jamais à eux : *« Le professeur,* souligne Alain Steck, *reste le maître dans sa classe. Je m'adapte à son cours. Quand il y a visite d'entreprise, il est associé à la préparation. »* Les professionnels sont, eux aussi, intégrés le plus possible à la démarche. Ils viennent dans l'école et ils participent au conseil d'administration d'EVL – où ils retrouvent enseignants et chefs d'établissement pour une réflexion commune. Bref, l'association est l'interface qui facilite les rapports des uns avec les autres, mettant à leur disposition ses relations, son expérience. Tout en laissant chacun libre de développer des liens « bilatéraux » une fois les premiers contacts pris : *« Nous mettons les gens en relation, mais nous ne sommes pas jaloux de ce qui peut se développer ensuite entre eux sans nous. Au contraire. »*

Les établissements scolaires concernés sont principalement les lycées (professionnels, techniques, polyvalents...), les collèges et les sections d'éducation spécialisée (SES). Trente-deux d'entre eux ont déjà travaillé avec l'association. En 1992-1993, EVL a réalisé une centaine d'interventions regroupant près de 2 500 participants. Les projets ne manquent pas : des expositions-débats à l'intention des parents, l'ouverture d'un local où les jeunes pourraient venir le soir pour y discuter avec les adultes de l'association. Ils portent la marque d'Hélier Charlot, infatigable semeur d'idées, de rêves, d'enthousiasme, toujours sur la brèche malgré ses soixante-dix-sept ans. *« Ne parlons que de ce que nous sommes capables de réaliser,* s'inquiète Alain Steck. *Nous ne pouvons avancer que marche par marche... ~~C'est parce que~~ nous avons toujours préparé sérieusement et discrètement nos avancées que nous avons gagné notre crédibilité. »*

« Voilà bien le langage des nouveaux permanents d'associations : centré sur le professionnalisme et l'efficacité ! s'indigne avec humour le président fondateur. *Il faudrait tout de même que ceux qui ont conçu le projet et se sont battus pour le faire exister puissent continuer à rêver et s'exalter un peu ! »* Son souci majeur est le désintérêt des citoyens à l'égard des questions économiques et du travail : *« Pour un match sportif, pour une exposition de peinture, la foule accourt. Mais pour l'emploi, personne ne bouge. C'est un sujet dévalué, mis en dehors de la culture. Il faudrait lui rendre ses lettres de noblesse, le mettre au centre de grands débats. »*

C'est peut-être la tension jusqu'ici maintenue entre ces deux pôles – efficacité concrète et imagination sociale – qui fait la séduction et la force de ce petit foyer de vie locale.

Marie-Claude Bedbeder

INSERTION

Vivre et travailler en banlieue

A Pantin, une trentaine de structures se sont regroupées pour mieux aider les quartiers en difficulté

EN 1991, une dizaine de militants contre l'exclusion, en quête d'un toit pour réaliser leur projet d'insertion, repèrent une friche industrielle abandonnée à Pantin (Seine-Saint-Denis). Le propriétaire, un ancien entrepreneur en bâtiment, accepte de leur louer ses 2 500 m² de terrain et locaux. Pour réhabiliter l'ensemble, il leur faut 3 millions de francs provenant, à parts égales, de fonds publics, d'un prêt bancaire et de prêts de particuliers. Ainsi naîtra, mi-1991, après d'importants travaux réalisés par des chômeurs et des RMIstes, la Maison des associations, des alternatives et de la formation (MAAFORM) (1).

« Bâtir, c'est l'esprit de ce lieu, s'enthousiasme Jacques Archimbaud, président de la MAAFORM. Bâtir en rénovant ces espaces, mais aussi en essayant de renverser l'image négative des banlieues par le biais de la formation, de l'insertion et de la solidarité. Une trentaine de structures se partagent les locaux.

On y trouve des associations, une société de mutuelle et d'assurances, un cabinet comptable, une permanence d'accueil pour les personnes originaires des DOM qui publient le journal *Dom-Hebdo*, ainsi que des centres de formation organisant pour les chômeurs des stages en bâtiment, communication et graphisme, restauration et vente.

Les fresques ornant plusieurs murs de la MAAFORM ont été peintes dans le cadre d'une réalisation financière, entre autres par le Fonds social européen, réunissant des jeunes de France, de Grande-Bretagne, du Portugal et de Belgique.

Ont également élu domicile à la MAAFORM des entreprises telles que le restaurant d'insertion Le Relais (voir encadré) ou Andines, qui importe et vend des objets artisanaux.

L'intérêt de ce regroupement a donc favorisé les synergies, permis de confronter les expériences et de mettre en commun des réseaux de relations afin d'agir plus efficacement en Seine-Saint-Denis. *« C'est une initiative de citoyens qui décident de faire quelque chose ensemble sans en demander le droit, parce que l'action venue d'en haut, des politiques, ne suffit plus »*, résume Hédia Messaoudi, vice-président de la MAAFORM. *« La lutte contre l'exclusion est aujourd'hui tellement lourde à porter qu'il faut travailler ensemble*, estime Belka Kheder, directeur du restaurant Le Relais. *Et, face aux institutions, il est intéressant d'arriver groupés. »*

Des relais d'information

Une philosophie semble unir tous ces partenaires : rien ne se réalisera durablement dans la banlieue si l'initiative ne vient pas de ses habitants, car eux seuls connaissent leurs besoins, savent s'appuyer sur leurs réseaux de solidarité et disposent de compétences et de savoir-faire qui n'ont besoin que d'être reconnus et développés. L'activité de l'association « Centre pour la communication et la formation de l'espace local » (CCFL) illustre cette optique. Engagée notamment dans la lutte contre le sida, aux côtés du milieu médical, ses animateurs circulent en minibus dans les cités pour distribuer des fioles d'eau de Javel aux toxicomanes qui les utiliseront pour nettoyer leurs seringues. CCFL forme également des jeunes de ces quartiers à jouer le rôle de « relais de messages d'information et de prévention de la santé », explique Karim Abboub, responsable de CCFL. *« Nous avons débuté à l'époque où l'on disait pourtant que les jeunes devaient quitter leurs quartiers pour s'en sortir. Nous, nous avons confirmé qu'au contraire ils étaient attachés à leurs cités et que leur intégration pouvait s'y faire. »*. A l'issue de leur formation, ils sont susceptibles d'être embauchés par des associations ou des municipalités ou de poursuivre leur formation en tant qu'éducateur ou animateur.

Côté insertion, il s'agit de soutenir les projets des banlieues ainsi que les initiatives de développement local portées par des groupes dans les régions qui ont du mal à se faire épauler par les banques. La MAAFORM comprend ainsi un ensemble de structures axées sur l'aide à la création d'entreprises, telles que Solidarité Emploi, que préside Aline Archimbaud, député européen Vert qui, par des prêts sans intérêts, favorisent des projets d'utilité sociale ou encore Garrigue, une société coopérative de capital risques. Ces outils financiers et d'autres encore, éparpillés en France comme les CIGALE (club d'investisseurs pour la gestion alternative et locale de l'épargne), font partie du Réseau de l'économie alternative et solidaire (REAS), créée il y a une dizaine d'années, dont le siège se trouve à la MAAFORM. Le dernier-né : Génération Banlieue, groupe d'associations de jeunes de quartiers de Vaulx-en-Velin, Lille, Bondy et Toulouse, dont l'objectif est d'aider à la création d'activités économiques dans les zones urbaines en difficulté et qui devrait pouvoir compter, d'ici à la fin de l'année, sur le Fonds commun de placements à risques de 2,5 millions de francs (5 millions par la suite). *« Nous travaillons également sur un projet de banque européenne qui fonctionnera sur des critères éthiques autour du développement régional, de la citoyenneté, de l'écologie et des alternatives*, précise Jacques Archimbaud, à l'origine de ce réseau dont il est directeur général. *L'idée du REAS est de passer du stade du bricolage à celui d'institution comptant dans la vie politique de ce pays. »*

Francine Aizicovici

(1) MAAFORM, 61, rue Victor-Hugo, 93500 Pantin. Tél. : 49-15-04-00.

A l'école de la vie

MURS en briques, sol en béton, grandes fenêtres d'atelier, c'est le décor sobre mais élégant du restaurant Le Relais, qui accueille des jeunes de seize à vingt-cinq ans dans le cadre de stages PAQUE (Préparation active à la qualification et à l'emploi) ou CFI (Crédit formation individualisée) et devrait ouvrir prochainement cinq postes d'insertion. Pour ses responsables, la restauration convient bien aux profils de ces jeunes désorientés, qui ont quitté l'école très tôt, ont eu des problèmes familiaux ou avec la justice. *« En cuisine, j'insiste sur la présentation de l'assiette*, explique Gilbert Frégat, chef de cuisine formateur. *Parce que ce que l'on présente aux clients nous représente et marque le respect que l'on attache aux autres. Pour les jeunes, c'est une découverte qui les valorise. »* Une découverte aussi de plats inconnus, de la différence qu'ils ne savaient pas toujours faire entre du poisson et de la viande.

Patrick Giordanelli, responsable de formation en salle, compare, lui, le restaurant à une scène de théâtre. *« Il y a un côté magique : on passe un uniforme et on est quelqu'un d'autre. Il leur enlève les stigmates. »* Et chaque jour se joue un nouveau spectacle, avec des acteurs qui ont le trac et qui parfois craquent. En fin de service, les formateurs réunissent les jeunes autour d'un café pour faire le point. *« Ils aiment qu'on leur donne notre avis »*, souligne Patrick. Il y a quelquefois des bagarres, des rivalités, des jeunes qui, lorsqu'ils déjeunent, se servent d'énormes assiettes et ne laissent rien aux autres. *« C'est leur éducation*, commente Patrick. *Certains ont faim, ont grandi au café au lait et au pain. »* L'apprentissage du dialogue et de la solidarité fait également partie du programme.

Manu, dix-neuf ans, condamné par la justice à une *mise à l'épreuve de cinq ans*, estime avoir changé grâce au stage. *« J'ai l'impression que je suis sorti du noir*, dit-il. *J'ai toujours envie de faire des bêtises mais je lutte contre moi-même. Je préfère suer au travail que d'aller en prison. Ici je me sens soutenu, je peux parler de mes problèmes. »* Des problèmes de logement pour Manu, de santé, de drogue ou d'argent pour d'autres. *« On est à la fois le papa et la maman*, confie Belka Kheder, responsable du Relais, *mais on n'entre pas dans n'importe quel délire. Nous n'acceptons que ceux qui ont un réel désir de s'en sortir car on veut faire de la qualité et les places sont chères. »*

A l'issue des formations, 40 % des stagiaires, en moyenne, trouvent un emploi dans la restauration, 30 % dans d'autres domaines et 30 % n'ont pas de solution. Certains employeurs, souligne Belka Kheder, ont rompu leur engagement de signer des contrats de qualification parce que les jeunes étaient *« trop typés »*.

F. A.

SERVICES

Faire de la qualité sans exclure

Associer l'ensemble du personnel aux enjeux de l'entreprise

DANS les activités de vente et de restauration notamment, la bataille de la qualité de service (technicité de la prestation offerte, accueil, présentation) exige de l'ensemble des acteurs concernés, y compris des personnels les plus défavorisés sur le plan culturel, des savoir-faire et des compétences relationnelles toujours plus sophistiquées. Le risque est grand, comme dans l'industrie hier, d'exclure les catégories sociales jugées inaptes à relever ce défi. Surtout qu'en période de fort chômage les plus qualifiés rechignent de moins en moins à occuper des boulots jugés hier encore dévalorisants. Sans compter les étudiants qui s'intéressent à ces *jobs*, de plus en plus souvent proposés à temps partiel.

Pourtant, il est possible d'associer les catégories les plus modestes à la démarche qualité en modifiant les habitudes. La conversion à la qualité est toujours un processus long car, bien au-delà des coûts de formation engagés, elle se heurte à des obstacles psychologiques profonds.

Un engagement collectif

La Générale de restauration mène, depuis trois ans, son combat pour la qualité. Un passage obligé dans un secteur concurrentiel toujours plus technique. Aujourd'hui, la gestion d'un restaurant collectif est complexe. Technologies agro-alimentaires, respect des règles d'hygiène, prise en compte des spécificités culturelles et comportementales des clients, les hommes et les femmes de terrain ont une responsabilité de plus en plus grande à jouer. Les patrons de restaurant doivent ainsi être de bons cuisiniers, de bons gestionnaires et de bons animateurs.

Mais pas question de demander aux hommes de terrain de s'impliquer dans la qualité si, en haut de la pyramide, on ne donne pas soi-même l'exemple. Selon un processus de concertation descendant et ascendant, tous les niveaux hiérarchiques de l'entreprise, depuis la direction générale jusqu'aux opérationnels, en passant par les responsables régionaux, c'est-à-dire les restaurants eux-mêmes, sont impliqués dans ce chantier.

La première étape a consisté à mettre sur le papier les valeurs incarnant la philosophie qualité qui doit guider les décisions et le comportement de chaque collaborateur, quelle que soit sa responsabilité. Huit mots-clés ont ainsi été sélectionnés : bon repas, évidemment, mais aussi respect de l'autre, des engagements, modernité face à l'environnement, etc.

Etape suivante : chaque responsable s'est engagé sur des objectifs qualité. Il s'agit en fait de points d'efforts très concrets, baptisés par la firme « losanges rouges ». Ainsi, le responsable de restaurant doit mettre en œuvre avec son équipe douze losanges : les plats sont simples, familiaux et goûteux, la vaisselle et les plateaux sont propres, secs et en bon état, l'hygiène corporelle est irréprochable, le convive bénéficie d'un accueil poli, personnalisé et chaleureux.

Pour sensibiliser son personnel, il s'appuie sur un outil pédagogique participatif mis au point par l'université d'entreprise d'Accor, l'un des actionnaires de l'entreprise. Objectif : créer les conditions d'un dialogue naturel sur le sujet et non s'en tenir à une pratique qui s'apparenterait à celle des cercles de qualité, jugée trop intellectuelle pour susciter l'adhésion. *« Les personnes qui occupent des emplois modestes sont très concernées par la qualité de leur travail. L'important est de créer le déclic pour que le changement vienne d'eux et ne soit pas ressenti comme imposé »*, explique Marc Landon, directeur de la qualité.

Ainsi, les salariés des restaurants sont invités à exprimer leur avis personnel sur les différents losanges. Que constate-t-on ? *« Souvent, ils savent très bien ce qu'il faut faire pour améliorer telle ou telle chose ; mais généralement, on ne leur demande pas leur avis »*, constate encore notre interlocuteur. Par exemple, une plongeuse à laquelle on reprochait de mal laver la vaisselle a expliqué qu'il suffisait simplement de modifier la disposition et l'agencement des couverts dans la machine pour éviter le problème.

Parfois, peu de chose est nécessaire pour faire évoluer en douceur les comportements. Ainsi, le responsable d'un restaurant ne savait pas comment aborder son chef de cuisine pour lui faire comprendre sans créer de blocage qu'il devait se raser de plus près. Au cours d'une discussion collective sur les questions d'hygiène corporelle, les femmes du restaurant ont, après une courte hésitation, exprimé leur point de vue sur sa barbe. Silence de la personne visée. Mais, quelques jours après, l'homme s'est présenté à son travail particulièrement bien rasé...

Motivation des salariés

A la Générale de restauration, on constate que l'amélioration de la qualité de service est un formidable outil de motivation des salariés, à tous niveaux. Le constat est identique aux Déménageurs bretons, qui font, eux aussi, de la qualité leur cheval de bataille. Ici, bien sûr, il faut se battre en interne comme externe, car l'image du déménageur « gros bras, petite tête » a la vie dure. Pour séduire la clientèle, l'entreprise a mis en valeur le service. Outre le déménagement, elle offre à ses clients un choix de prestations « anti-stress » inclus dans le prix de vente.

Exemple parmi d'autres : grâce à un accord passé avec OK Service, une chaîne de nettoyage, les clients sont assurés que leur ancien appartement sera nettoyé après leur départ. Sur le plan interne, la firme s'est lancée dans un vaste programme de sensibilisation et de formation à la qualité. Sortant souvent d'un milieu défavorisé et en situation d'échec scolaire, les jeunes déménageurs reçoivent une formation complète portant aussi bien sur les techniques du métier que sur l'accueil de la clientèle. Leur travail est régulièrement évalué grâce à des fiches de qualité retournées par les clients (pour être sûr qu'ils répondent, on leur offre cent cartes de visite à leur nouvelle adresse). La qualité est également devenue un outil de motivation et de mobilisation. Ainsi, l'entreprise a créé des challenges pour récompenser les déménagements les plus réussis.

Catherine Lévi

TRIBUNE

Quand trop de productivité tue la productivité

par Michel Gutsatz, Daniel Kaplan, Eric Loiselet et Jacques-Emmanuel Ottavi

AUJOURD'HUI un bon gestionnaire est un gestionnaire qui licencie – pardon : qui améliore la compétitivité de son entreprise en augmentant la productivité. Et le terme de « productivité » se trouve entièrement assimilé au rapport chiffre d'affaires/effectifs : *« La survie d'une entreprise tient à sa productivité. Cette productivité entraîne des licenciements massifs* (1) ». Cette productivité-là croît sans cesse du fait de l'automatisation et de la peur des dirigeants d'entreprise devant tout ce qui travaille sous contrat. A terme, elle tendra vers l'infini dans des entreprises sans salariés. Ce serait parfait. Il ne manquerait plus que des consommateurs.

On croyait pourtant se souvenir que les manuels de gestion définissent la productivité de manière plus large, par le rapport production – valeur ajoutée/ressources employées – travail et capital. Ainsi on peut certes devenir plus productif en réduisant les ressources, mais aussi en augmentant la valeur de ce qui est produit à un coût donné.

Du côté des ressources, les charges salariales représentent souvent le premier poste de coûts de l'entreprise. Mais on peut aussi gagner en productivité en réduisant le coût de ses locaux (par exemple en délocalisant), ou celui de la consommation (et le gaspillage) de matières premières, voire le nombre et la taille des machines : qu'on songe à l'effondrement des coûts de l'informatique depuis dix ans, que freinent souvent ces grandes rationalisatrices que sont les directions de l'organisation et de l'informatique, attachées à des modèles et des techniques obsolètes.

Et puis il y a la valeur, cette grande oubliée d'une période où les entreprises sont entièrement soumises à la tyrannie des coûts. Si l'on reparlait de Socrate, cette merveille de productivité ? Sa principale conséquence visible est de faire fermer des guichets dans toutes les gares. Mais la sensible dégradation de la qualité (donc de la valeur) du service de la SNCF, qui n'est pas uniquement due aux problèmes de démarrage du système, fait fuir les voyageurs vers la voiture ou l'avion, en attendant peut-être la concurrence ferroviaire. On dépense (peut-être) moins, mais on gagne moins : où est le gain de productivité ?

Sans entrer dans le débat entre crise de l'offre et crise de la demande, constatons qu'au quotidien les entreprises voient baisser leurs carnets de commandes. La plupart réagissent en réduisant leur point mort, en « dégraissant », comme on dit aimablement ; des entreprises prospères leur emboîtent le pas, par précaution, ou parce que c'est la mode. Il arrive qu'elles aient raison. Bien souvent, cependant, ces entreprises se privent d'un savoir-faire et d'une expérience de valeur et réduisent la qualité du service à la clientèle, leur capacité à innover, à réagir vite aux mouvements du marché, à traiter les cas particuliers... Or les entreprises qui tirent le mieux leur épingle du jeu à somme négative que nous jouons actuellement sont celles qui innovent dans leurs produits ou dans leurs services : les VPCistes, les services de télécommunications, etc.

Autre exemple : un petit parfumeur qui achetait depuis quinze ans ses matières premières chez le même fournisseur a passé récemment une commande de 3 500 francs et reçu une facture de...13 500 francs. Bien informé par sa comptabilité analytique, son fournisseur avait constaté que le traitement des petites commandes lui revenait cher, et avait donc décidé d'ajouter 1 000 francs à chaque ligne de commande inférieure à un seuil minimum. Dans le même temps, une entreprise asiatique confrontée au même constat aura modifé son processus de production et de distribution pour traiter les petites commandes de manière moins coûteuse – et obtiendra désormais les commandes de notre parfumeur. Le fournisseur français, lui, verra bien sûr ses commandes décroître : il licenciera, deviendra encore moins réactif et perdra encore des commandes. Il licenciera encore, en réclamant des protections aux frontières, ou en incriminant le SMIC, les charges sociales, la difficulté de licencier (qui force à licencier) et autres malheurs subis.

Nos entreprises sont trop souvent prisonnières de modèles de gestion et de décision archaïques hérités du taylorisme. Trop de « gestionnaires » ignorent la logique de fonctionnement des diverses activités de leur entreprise et s'en remettent aux seuls chiffres issus de leurs systèmes de gestion. Ils ne considèrent le travail que comme une quantité à réduire. Or il y a de formidables gisements d'emplois et de productivité (par la valeur) dans le service à la clientèle, dans l'innovation, dans la qualité.

Il y a, en pleine crise, des entreprises qui tirent parti de ces gisements et inventent de nouveaux modèles de développement. Ces modèles trouvent leur origine dans une réflexion conjointe sur la compétitivité et les nouvelles technologies : ils sont conduits à anticiper sur les nouveaux métiers de l'entreprise en se fondant autant que possible sur la qualité, la motivation et l'expérience des salariés en place. Sur cette base s'élabore une nouvelle organisation du travail et se met en place un fort investissement dans la formation des salariés. Ceux-ci se voient alors offrir le choix entre s'adapter aux évolutions nécessaires ou quitter l'entreprise.

« Dans le long terme, nous sommes tous morts », rappelleront certains patrons dont la trésorerie crève le plancher. Ceux-là ont sans doute raison de rationaliser, mais devraient bien s'interroger sur les facteurs internes qui les ont conduits là où ils se trouvent et sur leur propre responsabilité. Quant aux autres, ils conviendront que sans le long terme nous sommes tout aussi morts : il est grand temps de refaire un peu de stratégie et de revisiter l'organisation.

▶ Michel Gutsatz, Daniel Kaplan, Eric Loiselet et Jacques-Emmanuel Ottavi sont consultants associés indépendants, travaillant sur le changement dans l'entreprise.

(1) J. Brun, *le Monde* daté 21-22 mars 1993.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. Microfilms : (1) 40-65-29-33



ABONNEMENTS

1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90 - (de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMB.-PAYS-BAS	AUTRES PAYS Voie normale y compris CEE avion
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.

Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

« LE MONDE » (USPS = pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry - 94852 Ivry-sur-Seine - France. Second class postage paid at Champlain N.Y. US. and additional mailing offices. POSTPASTER : Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N.Y. 12919 - 1518
Pour les abonnements souscrits aux USA
INTERNATIONAL MEDIA SERVICE. Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach. VA 23451 - 2983 USA

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

301 MON 01 — PP. Paris RP

Durée choisie :

3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ____________ Prénom : ____________

Adresse : ____________

____________ Code postal : ____________

Localité : ____________ Pays : ____________

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie



Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

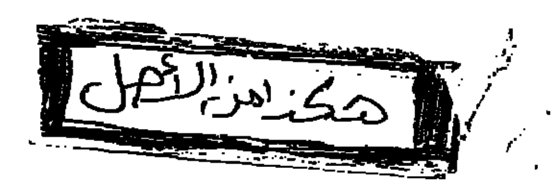
Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi
Bertrand Le Gendre
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10



CARRIÈRES INTERNATIONALES

LES DIRIGEANTS

Direction générale
Direction générale adjointe - Secrétariat général

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Gestion - Finance - Ressources humaines - Juridique

"L'Audit au GAN, une assurance de réussite"

■ Le Gan, l'un des tous premiers groupes du secteur de l'Assurance recherche :

2 AUDITEURS

Rattachés à la Direction de l'Audit, vous serez chargés de réaliser des missions d'Audit, au Gan et dans ses filiales (françaises et étrangères).

Ces missions, au sein d'unités tant opérationnelles que fonctionnelles, concernent toutes les grandes fonctions du Groupe.

Pour assurer toutes ces missions, cette équipe se compose d'auditeurs ayant des formations et des expériences diversifiées : actuaires, ingénieurs financiers, organisateurs...

Afin de compléter les compétences existantes, nous recherchons :

- un Auditeur diplômé d'une école d'ingénieurs ayant 5 ans d'expérience en **SOUSCRIPTION DE RISQUES INDUSTRIELS.** Réf. PR1
- un Auditeur de formation école de commerce ou universitaire complétée par un DESCF, ayant au moins 3 ans d'expérience d'**AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER acquise dans le secteur de la banque et/ou de l'assurance.** Réf. PR2

Merci d'envoyer votre dossier de candidature sous la référence du poste choisi, au Gan, DRH/GRC, 2 rue Pillet-Will, 75448 Paris Cedex 09.



L'ÉNERGIE DE TOUS LES PROJETS

MEDIA SYSTEM

CLIFFORD CHANCE, cabinet international d'avocats recherche dans le cadre du développement de son activité **"Corporate finance/ingénierie financière"** plusieurs

AVOCATS DROIT FINANCIER

Vous interviendrez auprès d'une clientèle nationale et internationale sur des dossiers de droit bancaire, financier et boursier, droit des sociétés et des valeurs mobilières : acquisition et financement de sociétés cotées et non cotées, capital-risque, opérations sur *valeurs mobilières (obligations composées, warrants, offres publiques de vente d'actions,* émissions internationales...), produits dérivés (swaps, options...), prêts de titres, produits financiers structurés, etc...

Avocat ou titulaire du CAPA, vous possédez une formation juridique supérieure (DESS, DEA, Magistère, Doctorat), complétée idéalement par un diplôme de grande école (HEC, IEP écofi, MBA).

Vous êtes débutant ou bénéficiez d'une expérience acquise soit dans un cabinet juridique international soit au sein de la direction juridique d'une société cotée ou d'une grande banque. Rigoureux et pragmatique, vous possédez le sens des contacts humains et le goût du travail en équipe.

Une parfaite maîtrise de l'anglais est indispensable.

Merci d'adresser lettre, CV, photo et prétentions sous la réf. ADF/LM à Clifford Chance, Département des Ressources Humaines, 112 av. Kléber, BP 163 Trocadéro, 75770 Paris cedex 16.

CLIFFORD CHANCE

AMSTERDAM BARCELONE BRUXELLES BUDAPEST DUBAI FRANCFORT HONG KONG LONDRES MADRID MOSCOU NEW YORK PARIS SHANGHAI SINGAPOUR TOKYO VARSOVIE BUREAUX ASSOCIES BAHREIN ROME ARABIE SAOUDITE

Nous sommes le 1er groupe français de dimension internationale sur le marché *du diagnostic biologique, plus de 3000 personnes, 2,5 milliards de F de C.A.* près de 70 % à l'international, au travers d'un réseau de plus de 20 filiales. Nous commercialisons des systèmes (instruments et réactifs) destinés aux laboratoires d'analyses médicales et de l'industrie. Nous recherchons le

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER de bioMérieux ITALIA

(basé à Florence)

Notre filiale italienne réalise un chiffre d'affaires de 250 millions de francs et compte 200 personnes. *Elle assure la distribution de nos produits sur le* marché italien et une partie de la recherche et de la production d'instruments du groupe.

Véritable n°2 de la filiale, vous répondrez au Directeur Général Italie et fonctionnellement à la Direction du Groupe.

Vous superviserez les équipes de contrôle de gestion, comptabilité, *trésorerie et garantirez l'établissement des différents reportings.*

Vous coordonnerez les dossiers juridiques et sociaux en liaison étroite avec le siège français.

Vous suivrez la gestion du personnel de la filiale, l'informatique, la logistique et les achats.

A 35/40 ans, vous êtes diplômé d'une grande école de commerce, avez l'expérience du management d'équipes importantes, d'une Direction Administrative et Financière opérationnelle acquise si possible au sein d'un groupe international.

Vous maîtrisez parfaitement l'italien et l'anglais.

Merci d'adresser un dossier complet
(lettre, CV, photo en précisant votre rémunération actuelle)
à bioMérieux, Direction des Ressources Humaines
A l'attention de Monsieur ALERINI
Chemin de l'Orme - 69280 MARCY L'ETOILE.



bioMérieux

OKC. CONTESSE



LA 2ème ÉTAPE DE VOTRE CARRIERE

J URISTE

en droit des affaires

Implanté en Haute Saône, nous sommes un Groupe industriel et commercial réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 3Mds de francs.

Au sein de notre direction juridique et fiscale de la holding, votre mission principale sera de prendre en charge les dossiers et projets relevant du droit de la propriété industrielle (brevets, marques, modèles...) et du droit commercial (contrats, consommation, publicité, distribution...).

Nous vous confierons cette mission si, après votre formation juridique (maîtrise, DEA, DESS), vous avez acquis une première expérience de 3 à 5 ans au sein d'un cabinet juridique ou d'un service juridique d'une grande entreprise.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature (lettre + CV) s/réf. 10-15/M à CURRICULUM 6 passage Lafbuile 75018 PARIS qui transmettra.

■ Une banque française de premier plan recherche pour deux de ses agences importantes des

Directeurs d'agence

REGION CENTRE ▬▬▬ BRETAGNE

■ Associés pleinement à la mise en oeuvre du Plan d'Action de la banque, vous gérez et développez vos agences comme de véritables centres de profit.

■ Animant une équipe de plus de 20 collaborateurs, vous disposez de moyens d'action élaborés vous permettant de fidéliser votre clientèle et d'accroître la position de vos agences sur leurs marchés.

■ A 35 ans environ, de formation ESC, universitaire ou bancaire (ITB/CESB), vous pouvez justifier d'une expérience réussie d'au moins dix ans dans l'exploitation bancaire, entreprises et particuliers. Vos qualités de manager et de gestionnaire sont vos principaux atouts pour faire progresser votre carrière dans une banque qui saura reconnaître vos talents.

■ Veuillez contacter Frédéric FOUCARD au (1) 42 89 09 17 ou envoyez un dossier de candidature complet en mentionnant la référence 1548/FMF pour le poste en région Centre et 1558/FMF pour le poste en Bretagne à NORMAN PARSONS - 6 rue Paul Baudry - 75008 Paris.



LEADER MONDIAL DU RECRUTEMENT FINANCIER AVEC PLUS DE 150 BUREAUX SUR 3 CONTINENTS

Publipanel

ING LEASE Filiale française de leasing d'un important groupe de service financier européen (50 000 personnes). **ING LEASE** recherche *pour son agence Ile de France un :*

INGENIEUR D'AFFAIRES CREDIT BAIL

Vous serez chargé de prospecter un marché, d'élargir et de développer un portefeuille de clients susceptibles d'utiliser le CREDIT, le CREDIT BAIL et la LOCATION pour le financement de leurs *investissements productifs.*

A 26/30 ans, de formation supérieure commerciale et/ou gestion financière, vous possédez une expérience de 3 à 5 ans à un poste opérationnel de terrain dans un secteur similaire.

Vous parlez anglais et maîtrisez la micro-informatique.

Poste basé en région parisienne Est.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite + CV + photo) sous réf. 36 à notre conseil : A. L PARTNERS - 86/88 Grande Rue - 92310 SEVRES.

A.L PARTNERS
CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

MEMBRE DE LA ...

OKC. CONTESSE

DHL Worldwide Express est le leader international du transport express aérien de colis et documents en porte à porte, avec 34 000 collaborateurs dans 223 pays. En France, nous sommes *900 collaborateurs répartis sur 19 sites. Pour assurer notre forte croissance, nous recherchons un*

RESPONSABLE DES ACHATS

Vous êtes chargé d'optimiser l'ensemble des achats de notre société sur la France (produits, services, investissements) et de redéfinir les modes de fonctionnement interne correspondant.

De formation supérieure (Bac + 4/5), anglais courant, vous avez une expérience de 5 ans minimum dans la fonction avec la responsabilité d'un service achat. Poste basé à Roissy.

Merci d'adresser lettre, CV et photo sous réf. RA/113 à DHL, Service emploi-recrutement, ZI Paris Nord II, 161 rue de la Belle Etoile, BP 50252, 95957 ROISSY CDG.

DHL WORLDWIDE EXPRESS®

L.B.W.

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

PME du secteur des produits textile de luxe (CA : 50 millions de Francs), filiale française de distribution d'un prestigieux groupe américain, sous l'impulsion *d'une nouvelle présidence déterminée* à engager une nouvelle phase d'expansion, nous recherchons notre :

CONTROLLER

Paris +/- 350 KF

Assisté d'une petite équipe, en charge de tous les aspects comptabilité, finance, fiscalité, reporting, administration du personnel, vous travaillerez en collaboration étroite avec notre Directeur Général.

Agé de 30 à 35 ans environ, de formation supérieure type ESC + DECS, vous justifiez d'une solide expérience des techniques comptables, du contrôle de gestion et du reporting anglo-saxon. Vous êtes "business minded" et maîtrisez parfaitement l'anglais et la *micro-informatique de gestion. Rigueur, efficacité,* esprit d'équipe, adaptabilité et sens de l'initiative sont des qualités que nous recherchons pour nous aider à faire face à nos nouveaux enjeux.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature : *lettre manuscrite, CV et rémunération actuelle sous* réf. H388M, à Monique HERBET - Ernst et Young Conseil - 51, rue Louis Blanc - Cedex 75 - 92037 Paris-La Défense 1 qui étudiera votre dossier en toute confidentialité.

ERNST & YOUNG CONSEIL

Carré Turenne

JURISTE CONTENTIEUX (CDD)

ABBEY NATIONAL

Abbey National France, filiale d'Abbey National, une des principales institutions financières britanniques est spécialisée dans le financement immobilier. Elle recherche, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée, un juriste contentieux pour son implantation parisienne. Il sera chargé d'étudier et de traiter intégralement et de manière autonome les dossiers contentieux dans le secteur prêts à court terme. En contact permanent avec les auxiliaires de justice, il assurera auprès d'eux le suivi des dossiers. Ce poste s'adresse à un candidat, ou une candidate, de formation juridique supérieure ou ayant acquis par son expérience un niveau équivalent. Des connaissances pratiques et appliquées au domaine des prêts immobiliers sont nécessaires, en particulier concernant *les voies d'exécution, les sûretés immobilières* et les procédures civiles et collectives. Ecrire à Michel OLARI en précisant la référence D/1041M - PA **Consulting Group - 3, rue des Graviers - 92521 NEUILLY Cedex - Tél. 40.88.79.39.**

Votre ambition et votre rigueur sont les nôtres !

Nous sommes une entreprise de services réalisant un chiffre d'affaires de plus de 5 milliards de francs et recherchons notre

Responsable du Contrôle de Gestion

De formation supérieure (Grandes Écoles de Commerce, option comptabilité finance ou Maîtrise de gestion complétée par un DECS), vous justifiez d'une expérience confirmée d'au moins 10 ans dans une fonction similaire ainsi qu'en audit et en management d'équipe.
Poste à pourvoir à PARIS. Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions s/réf. D2532 à EUROMESSAGES - BP 80 92105 BOULOGNE cedex qui transmettra.

ORC CONTESSE



JURISTE

Nous sommes une fédération professionnelle représentant 6000 mutuelles, 40 milliards de chiffre d'affaires, leader dans le domaine de la complémentaire *maladie et de la santé* avec 25 millions de personnes protégées.

Au sein d'une petite équipe de professionnels, vous aurez un rôle de Juriste généraliste pour donner des conseils et rédiger des études au profit des services de notre organisme et de ses adhé*rents. Vous participerez* activement à l'étude des *Directives Européennes.*

Vous possédez une maîtrise de Droit complétée par un 3ème cycle spécialisé en Assurances (DESS, Institut des Assurances). Vous justifiez d'une expérience professionnelle de 5 ans minimum. Qualités relationnelles et rédactionnelles, sens de l'analyse et de la synthèse, esprit d'équipe sont vos points forts.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo) en précisant la référence JSJ, *votre niveau actuel et vos* souhaits de rémunération à *l'attention de Marie-Christine DANE MUTUALITE FRANCAISE* 255 rue de Vaugirard 75719 PARIS CEDEX 15. Confidentialité assurée.



MUTUALITÉ FRANÇAISE

L'INTELLIGENCE MUTUELLE

ORC CONTESSE

Secrétaire général

ORDRE DES AVOCATS DE STRASBOURG

Sous l'autorité du Bâtonnier et des Membres du Conseil de l'Ordre, vous êtes chargé d'assurer la gestion administrative du Barreau et la coordination des différents services et commissions.

Vous animez votre équipe (10 personnes) en prenant la responsabilité de l'organi*sation et de la gestion interne et externe (informatique, comptabilité,* publications, colloques...).

Justifiant d'une dizaine d'années d'expérience professionnelle et titulaire d'un *diplôme d'études supérieures en droit, vous pratiquez si possible l'allemand et/ou* l'anglais. Votre expérience a été acquise en entreprise, cabinet ou collectivité publique.

Ce poste est *basé à Strasbourg* et suppose une grande disponibilité.

L'évolution de la profession et la nature de la fonction proposée confèrent à ce poste un intérêt réel pour une personne très motivée.

Merci d'adresser votre lettre de candidature manuscrite, accompagnée d'un CV détaillé et d'une photo, sous réf. *PL/14SG/M*, à notre Conseil qui vous garantit son entière discrétion.

Staff Consultants
23 boulevard de l'Orangerie, 67000 Strasbourg.

STRASBOURG
PARIS
LYON
NEW-YORK

CIC *Banque Régionale de l'Ouest*

Banque Régionale de l'Ouest, 911 personnes, filiale du Groupe CIC recherche

Conseiller en Gestion de Patrimoine

Au sein de l'une de nos Directions en région Centre, vous aurez pour mission de développer et fidéliser une clientèle de particuliers de très haut niveau.
A *30/35 ans, de formation supérieur ou ITB, vous possédez une expérience significative du* marché des particuliers et patrimonial. Excellent technicien, vos qualités relationnelles feront de *vous un excellent commercial capable de gérer au mieux votre portefeuille de clients.* Réf. CGP

Responsable du Marché des Entreprises

Directement rattaché à la Direction de l'Exploitation, vous serez l'animateur du Marché des Entreprises pour l'ensemble du réseau.
Vous aurez pour mission de concevoir, proposer à la Direction Générale une stratégie de développement du marché dont vous aurez la charge. *Vous assurez la mise en œuvre de cette* stratégie tant au plan des emplois que des ressources, des produits et services bancaires dans le respect des règles d'attribution et de suivi des engagements *définis par la Direction* Générale. Vous participez, en outre, pour l'ensemble de votre marché à l'élaboration du PAC Entreprises et définissez les objectifs des commerciaux *dont vous analysez et contrôlez* les résultats.
A *35/40* ans, homme de *marketing et d'animation de réseau expérimenté, vous maîtrisez* parfaitement le marché des entreprises et des crédits. Votre tempérament commercial et votre dynamisme *vous permettront de mener à bien une mission* à la hauteur de votre ambition.
Ce poste est basé au siège à BLOIS. Réf. RME

Merci d'adresser votre dossier de candidature : lettre manuscrite, CV, photo et prétentions en indiquant la référence choisie à la BRO - DCRH - BP 49 - 41003 BLOIS Cedex.

Carré Turenne

Groupe Financier spécialisé dans l'immobilier d'entreprise recherche le

Directeur Juridique

de sa Direction Gestion Immobilière.

□ Responsable des Départements Contentieux et Recouvrement, il conseillera les collaborateurs chargés de gérer le patrimoine immobilier.
□ Diplômé d'études supérieures en Droit, spécialiste des baux commerciaux, vous avez au moins 10 ans d'expérience dans un service juridique et vous maîtrisez parfaitement les procédures contentieuses.

Merci d'envoyer votre *candidature manuscrite, Curriculum-Vitæ* et prétentions sous la réf. 94.382 à : **PRB Communication** - 17 rue Bergère - 75009 PARIS qui transmettra.

INSTITUT GUSTAVE-ROUSSY (Villejuif)

(Centre de lutte contre le cancer)

rech. **CADRE JURIDIQUE**

chargé (e) des assurances et des affaires générales
(ainsi que de la tenue à jour de la documentation et des textes réglementaires)
licence ou maîtrise de droit privé
(5 ans d'expérience indispensable dans le domaine des assurances)
Ec. avec CV et prétentions à Monsieur le Secrétaire Général de l'IGR
rue Camille-Desmoulins – 94800 Villejuif

LE MONDE DES CADRES

Promotion - Médias - Communication

LE MONDE DES CADRES

Promotion - Médias - Communication

SECTEURS PUBLIC ET ASSOCIATIF

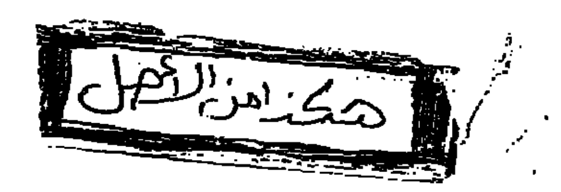
Collectivités territoriales - Ministères - Associations

LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Marketing et encadrement commercial

SECTEURS DE POINTE

Production - Informatique - Haute technologie



SECTEURS DE POINTE

Food Scientist

Häagen-Dazs Europe, filiale du groupe Grand Metropolitan, connaît une réussite exemplaire se traduisant par une croissance très rapide (120 millions de $ de CA), 1 000 personnes en Europe, implantation dans 12 pays. La qualité de nos produits constitue un élément clé de notre succès. Aujourd'hui, nous recherchons pour renforcer notre équipe Qualité un Food Scientist.

En collaboration avec nos équipes techniques aux Etats-Unis, le marketing Europe, notre usine européenne implantée à Arras (62) et les différents pays, votre mission consiste à :

- rechercher, tester et valider de nouvelles sources d'approvisionnement en matières premières pour la fabrication de nos crèmes glacées,
- mettre en place des évaluations sensorielles,
- garantir le respect des législations en matière de packaging,
- suivre l'évolution de ces législations au plan européen afin d'apporter votre appui à nos équipes locales.

Pour réussir dans cette fonction, vous avez acquis depuis 5 ans une expérience similaire dans le domaine alimentaire lié aux produits haut de gamme et vous possédez une bonne connaissance de l'environnement européen, de ses normes et législations. Homme ou femme de communication et de dialogue, vous maîtrisez parfaitement l'anglais.

Ce poste est basé à Arras.

Merci d'adresser votre candidature à la Direction des Ressources Humaines Europe, Häagen-Dazs, 69-71 avenue Pierre-Grenier, 92100 Boulogne.



MEDIA SYSTEM

Research programme directors

The eyes and ears of the Information Technology industry The voice of authority

FOR MORE THAN A DECADE, GARTNER GROUP HAS BEEN THE WORLD'S FOREMOST PROVIDER OF STRATEGIC INFORMATION AND CRITICAL ANALYSIS ON THE INFORMATION TECHNOLOGY INDUSTRY. OUR STRENGTH IS THE QUALITY OF INFORMED, INDEPENDENT OPINION WE OFFER AND OUR ABILITY TO SPEAK WITH AUTHORITY, ASSISTING MAJOR ORGANISATIONS IN IMPORTANT INFORMATION TECHNOLOGY DECISIONS. SUCH SUCCESS DEPENDS ON A RARE COMBINATION OF KNOWLEDGE AND INSIGHT, WHICH IN TURN DEPENDS WHOLLY ON THE INDIVIDUALS WHO MAKE UP OUR ORGANISATION. OUR RESEARCH STAFF ARE RECOGNISED AUTHORITIES IN THEIR SECTORS BUILDING ON IMPRESSIVE BACKGROUNDS, ENABLING US TO TAKE KNOWLEDGEABLE POSITIONS ON DECISIONS THAT WILL SHAPE THE FUTURE OF THE INDUSTRY. GARTNER GROUP RESEARCH STAFF REACH THEIR GOALS BY PROVIDING WRITTEN RESEARCH, TELEPHONE CONSULTATION, SEMINARS AND BRIEFINGS.

As we continue to expand within Europe, we are looking for similarly talented and respected professionals to join us at a variety of levels in the following Technology sectors.

European Telecommunications Strategies
emphasis on Network Design strategies for large organisations

Applications Development & Software Engineering

Positions are based in Paris, although we will also consider appointments in Windsor - and all opportunities will involve international travel.

Reflecting both your own standing within the industry and that of Gartner Group, remuneration packages will not be a limiting factor for the right people.

Please write with full career history in English to : Mrs Bernadette THOMAS, Gartner Group, Parkside House, 33-39 Sheet Street, Windsor, Berkshire SL41BY Angleterre.

GartnerGroup France

Jonction

Directeur des Travaux et de la Maintenance

Dans le cadre de la stratégie de développement de l'Aéroport Nice Cote d'Azur, vous aurez pour mission, avec une équipe d'environ 120 collaborateurs, de :

- Réaliser les études prospectives nécessaires au développement des installations aéroportuaires,
- Elaborer et assurer la maîtrise d'ouvrage des programmes de travaux,
- Superviser la maintenance des ouvrages, bâtiments, installations et matériels de la concession aéroportuaire.

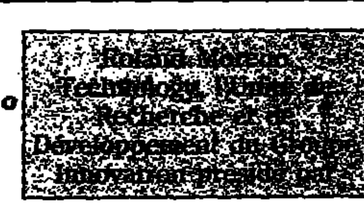
De formation Ingénieur Grande Ecole (Centrale, Ponts ou équivalent), plus spécialisation en gestion, vous avez une solide expérience de la conduite d'études et de grands projets, si possible dans un environnement similaire.

Adresser cv et prétentions sous Réf. CT 139 au **Cabinet PROFILS - 5, avenue du Puits - 06000 NICE. Minitel 3615 JOBLEADER.**



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NICE CÔTE D'AZUR

ROLAND MORENO TECHNOLOGY



Roland Moreno, l'inventeur de la carte à puce

recherche un

INGÉNIEUR EN INDUSTRIALISATION ÉLECTRONIQUE

■ Cet ingénieur maîtrise les problèmes mécaniques et d'injection plastique liés au packagings et à la connectique des produits électroniques.

■ Il assiste les responsables de produits sur les choix de conception liés à l'industrialisation.

■ Des bases théoriques solides lui permettent de gérer efficacement la sous-traitance aussi bien en études qu'en production.

Le poste est basé en région parisienne.

Merci d'adresser votre dossier de candidature complet à : RMT – 137, boulevard de Sébastopol, 75002 PARIS.

Dans son usine implantée en Lorraine, à proximité du Luxembourg, JVC Manufacturing France fabrique du matériel HIFI grand public pour le marché européen. L'usine est bien structurée et emploie actuellement près de 300 personnes.

Responsable des Achats
JVC Lorraine

Notre recherche d'un Responsable des Achats se justifie principalement par notre volonté d'intégrer progressivement des fournisseurs européens dans les domaines pièces plastiques, pièces mécaniques, boitiers, composants électroniques...

La personne que nous recherchons a une expérience des achats, acquise en usine de production. Nous pensons qu'une formation technique (de type ingénieur généraliste) vous donnera de bons atouts pour ce poste.

Vous menez la phase prospective de recherche des fournisseurs, prenez en compte leur faisabilité technique, participez à la mise en place de l'assurance qualité et négociez des partenariats durables.

Vous parlez couramment l'anglais et considérez notre proposition comme une opportunité à saisir, alors faites le nous savoir en adressant votre dossier de candidature complet (lettre de motivation manuscrite + CV + photo) à notre Conseil en Recrutement sous la référence **648/MD**.

Discrétion et confidentialité totale vous sont garanties.

cabinet **Walter**
6 bis, rue Henri Maret
57000 METZ - Tél. 87 62 20 20

LTA*AMP

Groupe industriel recherche pour une de ses filiales, spécialisée dans les composants passifs pour systèmes électroniques

Directeur de projet

circuits imprimés avancés
400 KF +

Dans le cadre d'un nouvel axe stratégique de développement, nous souhaitons confier à un ingénieur expérimenté la responsabilité technique d'un projet circuits imprimés avancés

En étroite collaboration avec la Direction Technique et Industrielle, vous serez chargé du développement de ce projet et vous aurez la responsabilité d'une équipe d'ingénieurs et de techniciens de haut niveau

Après une expérience de plusieurs années dans le circuit imprimé vous souhaitez vous investir dans un projet très technique de dimension internationale

La maîtrise de l'anglais est nécessaire pour ce poste basé en Ile de France

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV photo et prétentions) sous réf 2500 à **MORENO INTERNATIONAL**, 34 rue du Colisée - 75008 PARIS.

PATRON D'UN CENTRE DE PROFITS TRAVAUX

IMPORTANT GROUPE GENIE CLIMATIQUE (1 400 personnes) recherche pour sa Direction d'Ivry sur Seine (94) un Ingénieur diplômé (35/40 ans).

Vous serez responsable du développement de ce centre de profits qui réalise aujourd'hui un C.A. de 50 MF ainsi que du suivi de la clientèle, de la gestion, des études et de la réalisation. Vous possédez une expérience significative de la fonction. Votre autorité naturelle et votre aptitude à la coordination seront de bons atouts.

Envoyez lettre, CV, photo sous réf. 2369 à **EUROMESSAGES** - BP 80 - 92105 BOULOGNE Cedex ou tapez 3616 EUROMES code 2369

3616 EUROMES

EUROMESSAGES

ORC CONTESSE

Pour passer vos annonces :



46-62-72-02
46-62-73-90

FAX : 46-62-98-74